









BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE  
DU  
VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)



1<sup>er</sup> TRIMESTRE 1908  
(JANVIER, FÉVRIER, MARS)

SOMMAIRE

Liste des Membres présents à la séance du 23 janvier 1908.	5
Liste des Membres admis depuis la séance d'octobre 1907.	6
Installation des nouveaux Membres du Bureau. Composition du Bureau pour 1908. . . . .	6
Comptes de l'année 1907 et budget de 1908. . . . .	6
Bibliographie . . . . .	9
<i>Sur un projet de continuation de la Biographie Vendômoise du Marquis de Rochambeau</i> , par M. R. de Saint-Venant.	13
<i>Notes inédites sur le Procès des Babouvistes devant la Haute-Cour de Vendôme</i> , par M. G. Bonhoure. . . . .	29
<i>Deux notes à propos du Château de Vendôme</i> , par M. l'abbé Plat.	54
Chronique . . . . .	58
Liste des Membres de la Société et des Sociétés correspondantes . . . . .	61

VENDOME  
IMPRIMERIE G. LAUNAY  
1908



BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE  
DU VENDOMOIS



BULLETIN  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE  
DU  
**VENDOMOIS**

*(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)*

---

TOME XLVII

**1908**



VENDOME  
IMPRIMERIE C. LAUNAY

1908



SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE

*Scientifique et Littéraire*

DU VENDOMOIS

---

47<sup>e</sup> ANNÉE — 1908

---

1<sup>er</sup> TRIMESTRE

---

(JANVIER, FÉVRIER, MARS)

*18<sup>e</sup> Réunion générale. — Séance publique du 23 Janvier 1908*

---

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 23 Janvier 1908, à deux heures.

Etaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; Bonhoure, secrétaire ; Chanteaud, trésorier ; Guillemot, Letessier, Peltureau, l'abbé Plat, J. Rolland, membres du Bureau ;

Et MM. Barrier, Bonnigal, Bourgoing (Alphonse), l'abbé Brosset, Duriez de Vildesoye, l'abbé Gauthier, Haugou, de Laforge, Malosse, Maziaux, l'abbé Ouvray, Ripé (Clovis), Royau.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis depuis la séance d'octobre 1907.

Ce sont :

MM. Mellecœur, Maire de Vendôme; Jouanneau, directeur de la papeterie de Vendôme; Bécheler, peintre décorateur à Vendôme; Barrier, étudiant en droit à Vendôme; Malosse, étudiant en droit à Vendôme; le commandant de Larochebrochard à Vendôme.

---

### INSTALLATION DES MEMBRES DU BUREAU

Il est procédé à l'installation des membres du Bureau, nommés à la séance générale du 17 octobre 1907.

Ce sont :

MM.

Bonhoure (G.), secrétaire :

Girault

Guillemot

Hamar (A.)

} *Membres.*

Composition du Bureau pour l'année 1908 :

MM.

R. de Saint-Venant, président; G. Bonhoure, secrétaire; G. Renault, conservateur du Musée; l'abbé Plat, bibliothécaire-archiviste; Chanteaud, trésorier; Alexandre, Girault, Guillemot, Hamar (A.), Letessier, Peltreau, J. Rolland, membres.

---

### COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 1907

#### RECETTES

En caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1907 . . . . .	413 fr. »
225 cotisations de 1907 . . . . .	1,350 »
7 diplômes d'entrée . . . . .	7 »
Rente 3 0/0 arrérage 1907. . . . .	15 »
Vente de bulletins et autres . . . . .	64 »
Subvention du département . . . . .	300 »
TOTAL. . . . .	<u>2,149 fr. »</u>

## DÉPENSES

Impression du <i>Bulletin</i> et planches . . . . .	1,318 fr. 25
— <i>Chartes Vendômoises</i> . . . . .	258 »
Frais d'administration . . . . .	181 50
Bibliothèque . . . . .	43 80
Fouilles . . . . .	60 »
TOTAL . . . . .	<u>1,861 fr. 55</u>

## BALANCE

REGETTES . . . . .	2,149 fr. »
DÉPENSES . . . . .	1,861 55
EXCÉDENT DE RECETTES . . . . .	<u>287 fr. 45</u>

## SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1907

L'actif se compose de :

1 <sup>o</sup> En caisse du Trésorier . . . . .	287 fr. 45
2 <sup>o</sup> Livret de Caisse d'épargne (principal et intérêts) . . . . .	1 488 75
TOTAL . . . . .	<u>1,776 fr. 20</u>

Actif en 1906 . . . . .	1,858 fr. 50
— 1907 . . . . .	1,776 20

DIMINUTION DE L'ACTIF EN 1907, . . . . . 82 fr. 30

Non compris 15 francs de rente 3 0/0.

## BUDGET POUR L'ANNÉE 1908

## RECETTES

225 cotisations . . . . .	1,350 fr. »
5 entrées . . . . .	5 »
Vente de <i>Bulletins</i> et autres . . . . .	60 »
Subvention du département . . . . .	300 »
Rente 3 0/0 . . . . .	15 »
Intérêts de la Caisse d'épargne . . . . .	44 »
TOTAL . . . . .	<u>1,774 fr. »</u>

DÉPENSES

<i>Bulletin</i> et impression . . . . .	1,500 fr. »
Frais d'administration . . . . .	200 »
Bibliothèque, fouilles et imprévu . . . . .	74 »
TOTAL . . . . .	<u>1,774 fr. »</u>

# BIBLIOGRAPHIE

---

Ouvrages entrés à la Bibliothèque de la Société du 1<sup>er</sup> Janvier 1908 au 15 Mars suivant :

## I. — DONNÉES D'AUTEURS OU D'AUTRES

- De l'auteur, notre collègue, M. J. de St-Venant :  
*Dodécédres perlés en bronze creux ajouré de l'époque gallo-romaine*. Nevers, 1907.
- De l'auteur, notre collègue, M. P. Dufay :  
*Le Tombeau de Jean de Morvillier et les Pleureuses de Germain Pilon*. Paris, 1907.  
*Le château de Bury à l'époque des Rostaing*. Extrait du Bulletin de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, 1907. Exemplaire numéroté et paraphé.  
*Notes complémentaires sur Robbé de Beaufort*. Tirage à part de notre Bulletin, 1907.
- De notre collègue M. R. de St-Venant, président de la Société :  
*Dictionnaire de l'État-Major français au XVI<sup>e</sup> siècle*, par Fleury-Vindry. Un vol. accompagné d'un atlas. Paris et Bergerac, 1901. Mine immense de renseignements biographiques sur la noblesse française au XVI<sup>e</sup> siècle, et pour ce qui touche particulièrement le Vendômois : sur les comtes de Vendôme, les du Bellay, de Ronsart, d'Escoubleau, de Maricourt, etc.  
*Années 1865 et 1866 du Bulletin de la Société*, reliées en un volume.
- De M. J. de St-Venant :  
*Catalogue du Musée lapidaire de la Porte-du-Croux*, à Nevers. Nevers, 1873.

## II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

- *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Compte-rendu des sciences. Bulletins de novembre et décembre 1907.
- **Romania**, revue philologique, Paris. Tome XVI, n<sup>o</sup> 144 (octobre 1907).

- *Comité des Travaux historiques* : Bulletin historique 1906, nos 3 et 4. — Liste des membres, 1907.

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGE

I. — France

- *Société d'émulation d'Abbeville*, Abbeville. Bulletin trimestriel, 1907, nos 3 et 4.
- *Société Nationale des Antiquaires de France*, Paris. *Mémoires*, V.
- *Société Archéologique de Béziers*, Béziers. Bulletin. Tome XVI, 1<sup>re</sup> livraison (Volume XXXVII).
- *Société de Borda*, Dax. Bulletin 1907, 3<sup>e</sup> trimestre.
- *Société d'émulation du Bourbonnais*, Moulins. Bulletin mensuel, 2<sup>e</sup> semestre 1907 (nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12).
- *Société d'émulation du Doubs*, Besançon. Mémoires, 1906.
- *Société Dunoise*, Châteaudun. Bulletin trimestriel, janvier 1908. Notice sur la Ferté-couverte-de-fer, dont furent seigneurs pendant un siècle des membres de la famille de Vendôme.
- *Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, Chartres. Bulletins de février, mai, août, octobre 1907.
- *Annales Fléchoises*, revue historique, archéologique, artistique et littéraire ; bi-mensuelle, la Flèche. Tome IX, fasc. de janvier-février 1908. Article très intéressant de M. Jean Martellière, où notre collègue, avec sa verve et son érudition habituelles, expose les liens de parenté qui unissent sa famille, par la souche commune qui est d'Argouges : aux de Gesvres, de Sillery, de Villeroy, d'Alès du Corbet, de Trémault, d'Uzès, de Noailles, de Mortemart, d'Avary, de Caraman, de Châteaurenault, de Ronsart, d'Estaing, de Mouchy, de Crillon, Tascher de la Pagerie, et par ces derniers aux de Beauharnais (et ce qu'oublie M. Martellière, à l'empereur Napoléon III), à Don Pedro, empereur du Brésil, et enfin à la famille royale de Suède. Gustave V, aujourd'hui régnant, serait le cousin au vingt-quatrième degré de notre collègue.
- *Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, Fontainebleau. Bulletin, 4<sup>e</sup> trim. 1907. Fin du très remarquable article de M. E. Lefèvre-Pontalis sur Étampes et ses monuments.
- *Société d'études des Hautes-Alpes*, Gap. Bulletin trimestriel, no 25, 1<sup>er</sup> trimestre 1908.

- *Revue de Loir-et-Cher*, Blois. N<sup>o</sup> de septembre-octobre 1907.
- *Revue Mabillon*, Ligugé et Paris. N<sup>o</sup> de février 1908.
- *Société d'Histoire naturelle, Mâcon*. Bulletin de décembre 1907.
- *La Province du Maine*, Le Mans. Nos de janvier et février 1908.  
Lire dans le n<sup>o</sup> de janvier un article étymologique sur Villavard.
- *Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, Laval. Bulletin, tome XXIII<sup>e</sup>, 1907.
- *Société d'études Historiques et Scientifiques de l'Oise*, Beauvais. Bulletin 1906, nos 1, 2, 3. *Mémoires* : L'Industrie de la Boucherie dans le département de l'Oise au XIX<sup>e</sup> siècle, par Hubert Bourgin.
- *Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers. Bulletins de septembre et décembre 1907.
- *Société Philomathique*, Paris. Bulletin 1907.
- *Revue de Saintonge et d'Aunis*. N<sup>o</sup> de février 1908.
- *Société d'Agriculture, Science et Arts de la Sarthe* Années 1907 et 1908. 2<sup>e</sup> fascicule.
- *Comité Archéologique de Senlis*, Senlis. Mémoires, tome X, 1907.
- *Société Archéologique de Touraine*, Tours. *Bulletin*, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre 1907. *Mémoires* : Histoire des guerres de religion à Loches et en Touraine, par le comte Boulay de la Meurthe. Très intéressant, quelques renseignements sur Vendôme, Montoire, Mondoubleau; signale le passage de la reine-mère et du roi à Vendôme le 5 août 1569.
- *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. 60<sup>e</sup> volume, 1906.

#### II. — Étranger

- *Andecta Bollandiana*, revue trimestrielle, Bruxelles. Tomus XXVII, anno 1908, fasc. I.
- *Société d'Archéologie de Bruxelles*, Bruxelles. *Annales*, t. XXI, année 1907, fasc. III et IV.
- *Smithsonian institution*, Washington. Report on the progress and condition of the U. S. national Museum, 1907. Annual Report of the Board of Regents, 1907.

#### IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS

- *Archives historiques du diocèse de Chartres*, Chartres. Revue mensuelle. Nos 156 (1907), 157 et 158 (1908).
- *Revue Numismatique*, Paris. 4<sup>e</sup> série, tome XI, 4<sup>e</sup> trim. 1907.

GABRIEL PLAT.



# BIOGRAPHIE VENDOMOISE

---

*Sur un projet de continuation  
de la*

**Biographie Vendomoise du Marquis de Rochambeau**

---

En 1898, dans la notice consacrée à notre bien regretté ami Achille de Rochambeau, nous avons naturellement donné quelques lignes à une de ses publications les plus importantes, LA BIOGRAPHIE VENDOMOISE, *Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les personnages remarquables, etc., du Vendômois* (\*).

De cet ouvrage, le premier volume seul avait paru, celui qui contient les noms dont l'initiale va de A à D.

Deux autres volumes au moins se trouvaient en chantier. C'est à dire que là devaient se rencontrer réunis environ 300 noms des personnages les plus remarquables du pays.

Ce premier volume paru avait vivement fait désirer la publication des autres.

Aussitôt après la mort de l'auteur, nous nous étions adressé à Madame la Marquise de Rochambeau et l'avions priée de nous remettre les fiches ou articles que le défunt n'avait pas manqué de laisser, au moins

(\*) Imprimé chez Lemercier, à Vendôme et publié chez Champion, Paris, 1884. — Aujourd'hui en vente chez Rouilly, successeur de Ripé, à Vendôme.

à l'état d'ébauches. Nous avions ainsi reçu un dossier qui, au premier abord, paraissait contenir tout ce que l'auteur avait récolté sur ce sujet. Mais, après examen, il fut facile de voir que les fiches et notices que nous avions sous les yeux portaient seulement sur les noms dont la lettre initiale allait de E à M. Cela ne formait donc pas encore le travail complet de notre collègue. C'en était tout au plus le volume second amorcé. MM. de Rochambeau fils recommencèrent alors leurs recherches, mais sans succès. Et ce n'est que de l'année 1905 que nous avons enfin pu réunir la layette complète de la *Biographie vendômoise*.

Dans la préface de son premier volume, le seul qui ait paru, l'auteur nous fait savoir que sa biographie doit porter sur tous les personnages remarquables nés ou *ayant séjourné longtemps* dans le Vendômois.

Pour ceux qui se sont particulièrement distingués par leurs publications, il se réservait d'apprécier leurs ouvrages dans l'*Histoire littéraire du Vendômois*, qu'il préparait en collaboration avec M. Bouchet.

Mais, hélas ! la mort devait bientôt lui ravir son maître et ami et laisser Rochambeau seul en face de son double travail.

Est-ce pour cela que l'œuvre commencée ne fut pas poursuivie ? Nous ne savons. Toujours est-il qu'elle n'est qu'ébauchée.

Tout ce qui concerne l'ouvrage, fiches, feuilles volantes et chemises a été réuni par nous en un carton qui contient un certain nombre de dossiers que nous avons dû réduire à huit.

Le premier dossier se compose des notices qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas paru dans le volume publié.

Ces noms sont restés ainsi de côté, pour quelques uns peut-être par simple oubli (c'est sûrement le plus petit nombre), pour d'autres, faute de renseignements suffisants; pour d'autres encore (et c'est le plus grand nombre), parceque leurs relations avec le Vendômois s'étaient trouvées trop passagères. Quelques uns ne connurent de Vendôme même que ses imprimeurs, à qui ils confiaient l'impression de leurs ouvrages. Il y a pas là motif suffisant pour les considérer comme personnages remarquables du Vendômois.

Nous donnons ici la liste de ces noms qui ont ainsi été laissés de côté :

ADRALDE, religieux de la Trinité, évêque de Chartres de 1069 à 1075.

ARGY (Jean d'), gouverneur de Vendôme de 1633 à 1640.

BABŒUF (\*).

BACHAUMONT (François Le Coigneux de), seigneur de la Roche Turpin, XVIII<sup>e</sup> siècle.

BARTHÉLEMY (abbé), curé de St-Lubin, fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

BEAUFILS (Geoffroy de), seigneur de Jumeaux, gouverneur de Vendôme de 1607 à 1621.

BEAUSSIER (Stanislas), médecin, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

BEAUVAIS DE ST-PAUL, historien de Mondoubleau, XIX<sup>e</sup> siècle.

BELLANGER DE L'ÉPINAY, voyageur, XVIII<sup>e</sup> siècle.

BELLAY (Claude du), gouverneur de Vendôme, de 1640 à 1667.

(\*) *L'affaire Babœuf*, article tiré de ce dossier, a paru au Bulletin de 1899, p. 282 à 305.

- BELLAY (François du), gouverneur de Vendôme de 1667 à 1712.
- BELLAY (François-Louis du), gouverneur de Vendôme de 1712 à 1717.
- BELLAY (du), le chantre de St-Georges, historien du Vendômois, XVIII<sup>e</sup> siècle.
- BERTOUD, évêque de Séez, poète, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.
- BERTIN, apiculteur, XIX<sup>e</sup> siècle.
- BEZARD, conseiller général de Mondoubleau, XIX<sup>e</sup> siècle.
- BLANCHARD (Antoine), prieur de St-Marc (?)
- BODINEAU (abbé), curé de Saint-Bienheure, fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.
- BORDIER (abbé), aumônier du Lycée.
- BOUCHER (François), curé de Naveil, XVIII<sup>e</sup> siècle.
- BODEVILLAIN (abbé), curé de Ruan, XIX<sup>e</sup> siècle.
- BOURGES (le P. de), XVIII<sup>e</sup> siècle.
- BOUTRAIS (Raoul), avocat, XVIII<sup>e</sup> siècle (?).
- BOZÉRIAN, le sénateur, XIX<sup>e</sup> siècle.
- BRAULT (Louis-Léon), officier de marine, XIX<sup>e</sup> siècle.
- BUDE (Jean), seigneur de la Courbe, gouverneur de Vendôme de 1621 à 1625.
- CALABRE (Edme), de l'Oratoire.
- CHABAN (comte de), littérateur, XIX<sup>e</sup> siècle.
- CHATELLIER (Salmon du), évêque d'Évreux, XIX<sup>e</sup> siècle.
- CHAUTARD (Charles), maire de Vendôme, littérateur et poète, XIX<sup>e</sup> siècle.
- CHOURSE (Jean de), capitaine du château de Vendôme (1557).
- COEFFETEAU (Nicolas), évêque, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.
- COEFFETEAU (Guillaume), frère du précédent, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

CROIX (Jean de), capitaine du château de Vendôme, 1525.

DELOBME, capitaine du château de Vendôme de 1722 à 1728.

DESERVILLERS (de), l'auteur d'Hildebert de Lavardin, XIX<sup>e</sup> siècle.

DESSAIGNES (Victor), médecin et physicien XIX<sup>e</sup> siècle.

DUASTAN, peintre, XVII<sup>e</sup> siècle.

DUCHEMIN DE LA CHESNAYE, auteur des mémoires sur le Vendômois, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

DUVAU (Achille), juge de Paix, archéologue, XIX<sup>e</sup> siècle.

La plupart de ces noms ne sont pourvus que d'une simple fiche sans aucun commentaire, leur notice est à l'état de projet. Il est clair qu'un grand nombre devra être laissé de côté.

Le dossier 2<sup>me</sup> est plus intéressant. Il contient des notices qui semblent être achevées, ou peu s'en faut.

C'est là ce que nous nous proposons de faire paraître sauf revue et corrections.

Cette série va de E à L. Elle se trouvait renfermée sous une même chemise.

Il est probable que la maladie de Rochambeau l'a empêché d'y mettre la dernière main et de la porter à l'imprimerie.

Quelques articles sont pourtant inachevés, mais peuvent, s'embte-t-il, être facilement mis au point.

Voici la liste de ces notices :

EGROX, de l'oratoire, XVII<sup>e</sup> siècle.

ESTAING (comte d') seigneur de la Possomnière, XVII<sup>e</sup> siècle.

- FARON-GROULLÈRE, moine, XVII<sup>e</sup> siècle.  
 FAUTRAZ, piqueur des Ponts et Chaussées.  
 FÉLIBIEN (les frères), l'un archiprêtre, l'autre  
 prévôt de Mazangé, XVII<sup>e</sup> siècle.  
 FLEURY, prêtre de Vendôme, XVIII<sup>e</sup> siècle.  
 FOREST (François), procureur et poète humoris-  
 tique, XVII<sup>e</sup> siècle.  
 FOUSTEAU (Antoine), seigneur de Prépatour,  
 historiographe du roi, XVII<sup>e</sup> siècle.  
 FRESLON (Geoffroy), évêque du Mans, XVIII<sup>e</sup> siècle.  
 FRESNAIS, littérateur, XVIII<sup>e</sup> siècle.  
 FRIOX, prieur de la Trinité, XVII<sup>e</sup> siècle.  
 GATIEN (Arnoult), professeur et littérateur,  
 XIX<sup>e</sup> siècle.  
 GAUTHIER, prêtre dissident, XIX<sup>e</sup> siècle.  
 GENDRON (Arsène), médecin, XIX<sup>e</sup> siècle.  
 GENDRON (Esprit), médecin, XIX<sup>e</sup> siècle.  
 GÉNTIL (Pierre), historien, XVI<sup>e</sup> siècle.  
 GEOFFROY de Vendôme, abbé de la Trinité,  
 XII<sup>e</sup> siècle.  
 GILLET (Pierre), bailli de Vendôme, XV<sup>e</sup> siècle.  
 GIRARD (Philippe), poète, XVI<sup>e</sup> siècle.  
 GHEERBRANDT, de Mondoubleau, XVIII<sup>e</sup> siècle.  
 GUTCHARD (Jean), capitaine du Château de  
 Vendôme, XVI<sup>e</sup> siècle.  
 GUILLET, curé d'Épuisay, XVIII<sup>e</sup> siècle.  
 GUILLOX, grammairien, XVI<sup>e</sup> siècle.  
 HARAMBURE (d'), gouverneur de Vendôme (avec  
 portrait), XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.  
 HATRY (l'abbé), poète, XIX<sup>e</sup> siècle.  
 HÉSINE, terroriste.  
 HILDEBERT de Lavardin, évêque du Mans,  
 XII<sup>e</sup> siècle.  
 HOUBIGANT, oratorien, XVIII<sup>e</sup> siècle.

LLIERS (Jean d'), gouverneur du Vendômois,  
XVI<sup>e</sup> siècle.

JACQUET de la Haye, curé de la Trinité de Vendôme,  
XIX<sup>e</sup> siècle.

JANVIER (René), moine, XVII<sup>e</sup> siècle.

JONQUET (docteur), de Mondoubleau, XIX<sup>e</sup> siècle.

JOSSE-BEAUVOIR, député, XIX<sup>e</sup> siècle.

LA CHAMBRE, abbé de la Trinité, XVI<sup>e</sup> siècle.

LA CHASSAIGNE, médecin, XVII<sup>e</sup> siècle.

LA CURÉE (de), seigneur de la Roche-Turpin,  
XVI<sup>e</sup> siècle.

LA FOSSE (Guillaume de), échevin, XVI<sup>e</sup> siècle.

LA GRANGE, poète, XVII<sup>e</sup> siècle.

LA HAYE (le P. de), XVIII<sup>e</sup> siècle.

LANDAU (l'abbé), XIX<sup>e</sup> siècle.

LANTexas (Hugues), littérateur, XIX<sup>e</sup> siècle.

LA PORTE DE MESLAY (Hippolythe de), littérateur,  
XVIII<sup>e</sup> siècle.

LATHERON, imprimeur, XVI<sup>e</sup> siècle.

LAUNAY (Jacques de), chanoine, XVI<sup>e</sup> siècle.

LAVARDIN (Jean de), abbé de l'Étoile, XVI<sup>e</sup> siècle.

LAVARDIN (Jacques de), seigneur de Ranay,  
XVI<sup>e</sup> siècle.

LAVAU (de), préfet de police, XIX<sup>e</sup> siècle.

LAVOISIER, le chimiste, XVIII<sup>e</sup> siècle.

LECOINTE, de l'Oratoire, XVII<sup>e</sup> siècle.

LECONTE, curé de Savigny, XVIII<sup>e</sup> siècle.

LEFÈVRE (Denis), moine, XVI<sup>e</sup> siècle.

LEFEBVRE (Étienne), oratorien, XVII<sup>e</sup> siècle.

LELANIER, inspecteur général des hospices,  
XIX<sup>e</sup> siècle.

LEMAIRE (V.-L.), officier de santé à Mondoubleau,  
XIX<sup>e</sup> siècle.

LEMAISTRE, moine, XVIII<sup>e</sup> siècle.

LEPLEIGNY, apothicaire, XVI<sup>e</sup> siècle.

LEROYER, évêque du Mans, XIII<sup>e</sup> siècle.

LEVASSEUR, huguenot, XVI<sup>e</sup> siècle.

LEVENIER, professeur, XVI<sup>e</sup> siècle.

LOMÉNIE (Antoine de), ambassadeur, XVI<sup>e</sup> siècle.

LOMÉNIE (Henri-Auguste de), homme d'Etat,  
XVII<sup>e</sup> siècle.

Le 3<sup>e</sup> dossier se compose d'un groupe assez volumineux formé des brouillons des notices rédigées de la série E à L. Quelques brouillons ne s'y trouvent pas cependant. Ils ont paru, sans doute, assez clairs pour la rédaction et mis avec les notices rédigées du dossier 2<sup>e</sup>.

Le dossier 4<sup>e</sup> est formé de tous les brouillons d'articles de E à L qui, pour une raison inconnue, n'ont pas été rédigés. Il y aura lieu de revoir cette liasse avec soin et d'ajouter ainsi certaines notices à la série 2<sup>e</sup>.

Voici les noms compris dans cette liasse :

ESNAULT (?)

FLEURY (de), l'archiviste.

FRÉCINE, conventionnel.

GARNIER (Sébastien), procureur à Blois.

GENEVOIX (Anthony), géographe à Blois.

GENOUILLE (Noémy), femme peintre.

GERBERON, bénédictin.

GERON (dom Guill).

GRANGER, jésuite, élève du collège de Vendôme.

GUCHARD (Martin de)?

HINGLAIS, professeur.

HUBERT, ancien notaire.

HUROX (de Montoire), antiquaire.

LAGRANGE-MONTIGNY, capitaine du château de  
Vendôme, XVII<sup>e</sup> siècle.

LA HAUTIERE, avocat à Vendôme.

LAMY, oratorien.

LA SAUGÈRE, imprimeur.

LASNEUR (de Mondoubleau), évêque de Metelopolis.

LAUNAY (Gervais), l'ancien professeur de dessin.

LAUNOY (Jean de), docteur en Sorbonne.

LERAT (Julien) ?

LESŒUR, huguenot vendômois.

LEVIEU, dit *Vetus*.

Il est bien clair que la plupart de ces noms devront être éliminés comme ne présentant pas un intérêt suffisant, ou bien comme ne se rattachant pas d'une manière évidente au Vendômois.

En thèse générale, on peut dire que les quatre premières liasses forment des manuscrits d'articles parus, ou susceptibles de paraître sans trop de difficultés.

Mais il n'en est pas de même du reste.

Le dossier 5<sup>e</sup>, le plus volumineux de tous, contient les brouillons et rudiments d'articles sur les noms dont les initiales commencent à M pour finir à Z. Autant dire que là se trouve le complément de toute la *Biographie vendômoise*.

Reste à savoir si l'on y pourra jamais trouver matière à publication. Nous n'avons pas encore pu en juger d'une manière sûre. Mais la chose serait bien désirable.

Nous donnons ici la liste de tous ces noms dont quelques uns sûrement sont à élaguer. La plupart pourtant méritent l'honneur d'être rangés au nombre des hommes remarquables du Vendômois.

Pour beaucoup d'entre eux, le renseignement donné se borne à une fiche nominale sans rien autre chose.

- MACÉ (René), moine de la Trinité.  
MAILLÉ BÉNÉHART, gouverneur de Vendôme.  
MALHERBE (René de), capitaine du château de  
Vendôme.  
MARCIAND (Jean-Henri) ?  
MARESCHAL, ancien oratorien, Maire de la Ville et  
directeur du Collège.  
MARESCHAL, directeur du Collège.  
MARESCOT (général).  
MARGARIT-PAGEAU, poète.  
MARTELLIÈRE (Louis), conservateur du Musée.  
MARTIN (G.), Ministre protestant.  
MARTONNE (de) père.  
MARTONNE (de) fils, archiviste.  
MASCARON, le prédicateur.  
MATHEU de Vendôme (Abbé), XIII<sup>e</sup> siècle.  
MATHIEU de Vendôme, poète, XII<sup>e</sup> siècle.  
MATRAS, greffier et littérateur, XVII<sup>e</sup> siècle.  
MAUR DUPONT, prieur de la Trinité.  
MAURY (Charles), professeur, XIX<sup>e</sup> siècle.  
MELLET (Jean de), gouverneur de Vendôme.  
MÉNARD (M.), gouverneur de Vendôme.  
MERCIER (René), professeur à Vendôme, XIX<sup>e</sup> siècle.  
MÉRY, professeur, XIX<sup>e</sup> siècle.  
MOIREAU (Jacques), oratorien.  
MOXERIE (Paradis de), professeur.  
MONGAULT (Abbé), oratorien.  
MONSABRÉ, curé de la Madeleine, XIX<sup>e</sup> siècle.  
MORARD et CHAPEAU, imprimeurs, XIX<sup>e</sup> siècle.  
MÔBEL, seigneur de La Chapelle-Vendômoise,  
XVIII<sup>e</sup> siècle.  
MOULARD (P.) ?  
MUSSET (Louis-Alexandre), marquis de Cogners,  
historien.

- MUSSET-PATHAY, littérateur.  
NEILZ, archéologue, XIX<sup>e</sup> siècle.  
NORJEU (le P.), oratorien.  
ODRI, abbé de Vendôme.  
OLIVIER, oratorien.  
PAPIN (Nicolas), médecin.  
PARDESSUS (Thomas), bénédictin.  
PARISOT, professeur, XIX<sup>e</sup> siècle.  
PASCAL [*Les Provinciales*] ?  
PASSAC (Le chevalier de), historien, XIX<sup>e</sup> siècle.  
PASTY DE LA HILAIS, archéologue, XIX<sup>e</sup> siècle.  
PAUL DE VENDOME, capucin.  
PESCHEUX, littérateur.  
PERROQUET, prêtre.  
PERSONNE ?  
PESSON-MAISONNEUVE, journaliste, XIX<sup>e</sup> siècle.  
PETIGNY, l'historien du Vendômois.  
PHILIPPE DE MONTOIRE, médecin, XIX<sup>e</sup> siècle.  
PHILYRE-VENDOMOIS, littérateur.  
PICHE, imprimeur et littérateur.  
PICHON (Antoine), orateur.  
PINEAU ou PIXEL, poète, XVII<sup>e</sup> siècle.  
PINET, inspecteur primaire.  
PINEVOIS (Alex.), curé de Moisy, XVIII<sup>e</sup> siècle.  
PITARD, peintre.  
PLAUDE-DESACRES (?)  
POEY DE LUC, littérateur.  
POISSON (le P.), oratorien.  
PORNIN, professeur.  
PORNIN, peintre.  
POTHÉE, de Montoire, député à l'Assemblée nationale, 1792.  
POTIER, oratorien.  
POUGIS (Jean de), poète.

- PREAUX (Gilbert de), gouverneur de Vendôme.  
QUEYROI, artiste dessinateur, XIV<sup>e</sup> siècle.  
RABELAIS, curé de Souday (?)  
RACINE DE VILLEGOMBLAIN, littérateur, XVII<sup>e</sup> siècle.  
RAGUET-LÉPINE, député et pair de France.  
REGIN (Claude), évêque d'Oloron.  
REGNIER, professeur d'écriture.  
RENÉ, religieux de Vendôme.  
RIVET (Gustave) ?  
RENOU, instituteur.  
RENOU (Emilien), météorologiste, XIX<sup>e</sup> siècle.  
RENUSSON (de), moine.  
RIGA (Pierre de), poète, XII<sup>e</sup> siècle.  
RIVRAIX, littérateur, XVI<sup>e</sup> siècle.  
ROBBÉ DE BEAUVESET, littérateur, XVIII<sup>e</sup> siècle.  
ROBERT, abbé de Vendôme, XII<sup>e</sup> siècle.  
ROBIN, écrivain, XVIII<sup>e</sup> siècle.  
ROBINET DE GOURNAY, capitaine du château de  
Vendôme, XVI<sup>e</sup> siècle.  
ROCHAMBEAU, gouverneur de Vendôme, XVIII<sup>e</sup> siècle.  
ROCHAMBEAU, le maréchal.  
ROCHELLE, professeur.  
ROHAULT DE FLEURY, général du génie, XIX<sup>e</sup> siècle.  
RONSARD, le poète.  
RONSARD (Louis de), capitaine du château de  
Vendôme, 1598.  
RONSARD (Nicolas de), seigneur des Roches, poète.  
ROUGET (François), tailleur et poète.  
ROUSSEAU, prêtre (?).  
ROUSSY DE SALES, prêtre rédemptoriste, XIX<sup>e</sup> siècle.  
SAGET (abbé), XIX<sup>e</sup> siècle.  
SAINT-AGUET, professeur.  
SAINTE-MARTHE, écrivain.  
SALABERRY (M<sup>me</sup> de), écrivain.

- SAINT-VENANT (de), mathématicien.  
SALIES (de), archéologue.  
SARRAZIN (Adrien de), l'auteur des contes.  
SARRUT (Germain), représentant du peuple.  
SCHOTTKY, professeur.  
SCUDO, musicien et écrivain.  
SEMUR (Anne de), poète.  
SERGY (Raincelin de) ?  
SERVIN, sieur de Pinoche, xvi<sup>e</sup> siècle.  
SILVIO-PELLICO, auteur de *Mes Prisons*, imprimé  
à Vendôme.  
SIMON (l'abbé), l'historien.  
SŒFVI (Philippe), moine.  
SŒRVI (Jacques), notaire Vendômois, xvii<sup>e</sup> siècle.  
SOLOMEAU, ministre protestant.  
SOUCHAY (Abbé), académicien, xviii<sup>e</sup> siècle.  
SOUVIGNY (Guy de), oratorien.  
STENAY (Victor, comte de) ?  
SUBLET (Michel), abbé de la Trinité, xvii<sup>e</sup> siècle.  
TAILLEVIS (Raphaël), médecin d'Antoine de Bour-  
bon.  
TAILLEVIS (Raphaël), capitaine du château de  
Vendôme, xvii<sup>e</sup> siècle.  
TESNIÈRES, prieur de la Trinité, xvii<sup>e</sup> siècle.  
TESSIER (Jean), architecte, xvi<sup>e</sup> siècle.  
TESSIER (Jules), professeur d'histoire.  
THIERRY (Philippe), prieur de Vendôme.  
THIERS (Jean-Baptiste), curé de Vibraye,  
xvii<sup>e</sup> siècle.  
THÉROUDE (Gabriel), prieur de Vendôme.  
THOINIER, curé de St-Martin de Vendôme.  
TOUBLANC (le P. de), oratorien.  
TOUFFAIRE (Pierre), ingénieur, xviii<sup>e</sup> siècle.  
TRÉCUL, de l'Institut, botaniste, xix<sup>e</sup> siècle.

TROCHU, instituteur.

TERNÉ (Amaury de), capitaine du château de  
Vendôme, xv<sup>e</sup> siècle.

VAL (André du), prieur de la Trinité.

VAULOGER (de), seigneur de Neufmanoir,  
xvi<sup>e</sup> siècle.

VENDŒVRE (Le général de).

VENDOME (César de).

VENDOME (François de).

VENDOME (Alexandre de).

VENDOME (Louis de).

(Et tous les VENDOME, en général).

VIALD (Georges), jésuite, xvii<sup>e</sup> siècle.

VIÉ, ancien magistrat, écrivain, xix<sup>e</sup> siècle.

VIGNOLLES, gouverneur de Vendôme, xvii<sup>e</sup> siècle.

VULGRIN, évêque du Mans, xii<sup>e</sup> siècle.

YVON-VILLARCEAU, géomètre.

Parmi tous ces personnages, qui sont là au nombre de 150, bien peu nous sont connus ; pour quelques-uns le nom seul est mentionné. Pour un grand nombre il n'y eut de rapports avec Vendôme que le fait d'avoir apporté là leurs œuvres à l'impression. Aussi seront-ils à supprimer. C'est ainsi que Silvio-Pellico (qui devrait se rencontrer au P et non à l'S) n'a de commun avec nos compatriotes que d'avoir eu son fameux livre, *Le mie prigioni* [*Mes Prisons*], imprimé à Vendôme, chez Piche, en 1840.

En revanche il doit manquer là quelques personnages importants dont le nom a échappé à notre collègue.

Dans le cas où on se déciderait à continuer cet ouvrage, il faudrait prier tous les membres de la Société archéologique de nous signaler ces oublis.

Le dossier suivant (6<sup>e</sup>) est intitulé : *Personnages vivants*. Un bon nombre a aujourd'hui disparu.

Voici les fiches que contient cette liasse ou plutôt ce dossier assez mince :

BOURGOGNE (L'abbé Constant-François).

BOURGOGNE (L'abbé Louis-François).

BUSSON (Charles).

CHAUTARD (Jules).

CROSSON (Esther).

GOURÉ (E.) proviseur du Lycée.

GOUVELLO (Le marquis de).

MAHOUDEAU.

LEMOINE (Alex.), professeur de musique.

A cette liste nous ajouterons nous-même aujourd'hui :

BOUCHET, NOUËL, TRÉMAULT, COLAS, DE MARICOURT, l'abbé HAUGOT et Achille DE ROCHAMBEAU lui-même.

Il est à croire qu'un grand nombre des fiches de ce dossier ont disparu. Nous avons du reste nous-même élagué toutes celles qui portaient seulement sur un nom propre sans commentaires.

Il reste encore un petit dossier, le 7<sup>e</sup>, intitulé *Varia* qui porte sur quelques publications de divers auteurs imprimés à Vendôme.

Vient enfin une dernière liasse, 8<sup>e</sup> dossier, consacré aux publications anonymes. Cette liasse, à coup sûr, est curieuse à plus d'un titre, mais ne peut en rien ajouter à l'intérêt d'une biographie.

Tel est donc l'amas de manuscrits que nous avons réunis en un carton sous ce titre : BIOGRAPHIE VENDOMOISE, du marquis Achille de Rochambeau.

Nous prions nos auditeurs et lecteurs de vouloir bien nous signaler les personnages se trouvant sur cette liste, sur lesquels ils auraient des renseignements

précis, ou bien ceux qui, d'après leur idée, mériteraient d'y être ajoutés.

Il y aura lieu de revenir aussi, en un supplément final, sur les notices du premier volume déjà paru portant sur les noms commençant par les lettres A à D, dont quelques-unes peuvent être complétées et rectifiées par suite de documents nouveaux, et parmi lesquelles il conviendra d'en glisser de nouvelles sur certains personnages décédés depuis cette publication, comme BOUCHET, CHAUTARD, DESSAIGNES, etc.

En achevant cet ouvrage, nous aurions en vue, tout d'abord, de rendre service au pays, puis de témoigner notre reconnaissance à feu notre digne collègue le M<sup>s</sup> de Rochambeau, qui a tant travaillé pour la Société Archéologique du Vendômois.

R. DE ST-VENANT.

---

## NOTES INÉDITES

SUR LE

# PROCÈS DES BABOUVISTES

*Devant la Haute-Cour de Vendôme*

PAR M. G. BONHOURE

---

PRÉAMBULE

Nous n'avons pas la prétention de faire ou plutôt de refaire l'histoire de Babeuf ni du Babouvisme, non plus du Procès des Babouvistes devant la Haute-Cour de Justice de Vendôme.

Est-ce que tout n'a pas été dit sur ce procès historique, dont le nom est à jamais inséparable de celui de notre ville? (1. *Procès de Babeuf*, Paris et Vendôme, 10 vol. in-8. -- 2. *Buonarotti, Histoire de la conspiration pour l'Égalité dite de Babeuf, suivie du Procès auquel elle donna lieu*, 2 vol. in-8. -- 3. *Adrielle, Histoire de Gracchus Babeuf et du Babouvisme*, 2 vol. in-8).

Ce que nous publions ici, ce sont des notes inédites et qui ont seulement quelque intérêt pour notre histoire locale. Nos principales sources ont été les registres municipaux de 1796 et 1797. Nous avons puisé aussi quelques renseignements dans un manuscrit légué à la Bibliothèque de Vendôme par notre ancien collègue, *Neitz*, de *Courtiras*, dans quelques rares numéros des journaux Vendômois de l'époque,

dits *Journaux de la Haute-Cour* (\*), enfin dans un article du *Loir*, de 1843, non signé, mais très vraisemblablement écrit par un contemporain du procès.

VENDÔME CHOISI  
COMME SIÈGE DE LA  
HAUTE-COUR

Parmi les conjurés de la Conspiration dite de Babeuf il y avait un membre du Conseil des Cinq-Cents, *Drouet*. Or, comme tel, il ne pouvait être traduit devant aucun autre tribunal que la Haute-Cour de Justice. Et par un principe de tous les temps et de toutes les législations, la procédure contre les différents accusés ne pouvait se faire devant plusieurs différents tribunaux; la qualité de Drouet entraîna donc sous la même juridiction politique tous ses co-accusés, bien que Drouet lui-même se fut évadé avant la réunion de la Haute-Cour. Cette Haute-Cour était organisée par la Constitution. Elle était composée de cinq juges et deux accusateurs nationaux tirés, du Tribunal de cassation, et de hauts jurés nommés par les Assemblées électorales des départements. Le lieu désigné ne pouvait être plus près qu'à douze myriamètres de celui où résidait le corps législatif.

Pourquoi notre ville fut-elle choisie comme siège de la Haute-Cour? C'est une question que nous posons

(\*) Voyez l'article *bibliographique* de M. de *Rochambeau*, article posthume publié dans notre Bulletin en 1899, par M. R. de *Saint-Venant*, où il énumère toutes les publications auxquelles donna lieu ce procès. — Les trois journaux publiés à Vendôme sont extrêmement rares : La Bibliothèque Nationale ne possède que deux numéros de l'un d'eux (*Journal de Morard*) ; notre Bibliothèque possède cinq numéros du même, et vingt et un numéros du journal de *Rouzet* (imprimé chez *Soudry*), aucun numéro du journal d'*Hésine*. Mais *Adrielle* et de *Rochambeau* ont eu le journal d'*Hésine* à leur disposition, grâce à la complaisance de M. *Pochet-Beroche*, amateur éclairé, qui a réuni une immense collection de journaux, placards et écrits relatifs à la Révolution de 1789 et à celle de 1848.

mais que nous ne prétendons pas résoudre aujourd'hui. Sans doute Vendôme répondait aux conditions de distance de la capitale. Mais combien d'autres villes étaient dans le même cas, sans être plus éloignées de Paris. A cette question cependant un rapprochement historique s'impose à l'esprit : Vendôme avait déjà été dans l'histoire le siège du plus haut tribunal du royaume. Et c'est encore un conspirateur de marque qui y avait été jugé et condamné. Nous voulons parler du procès du *duc d'Alençon*, de ce grand feudataire, conspirateur avec le dauphin contre le roi, avec les Anglais contre la France (\*).

Donc la population vendômoise allait en 1796 assister encore une fois à un autre Procès d'Etat.

Dès que le Gouvernement eut fait choix de notre ville comme siège de la Haute-Cour, il fallut chercher un local convenable.

Le vaste et beau bâtiment des Bénédictins était disponible ; seul le réfectoire (aujourd'hui les écuries de la Caserne), servait de salle publique au Club révolutionnaire vendômois. C'est ce bâtiment qui fut choisi, pour recevoir la Haute-Cour, avec Babenf et ses co-accusés.

Aussitôt arriva de Paris un architecte chargé de faire exécuter les travaux très importants nécessités par la nouvelle destination de ces bâtiments. L'atelier de menuiserie fut installé dans l'église de la Trinité ; celui de serrurerie dans le vestibule du tribunal

PRÉPARATIFS  
TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT  
SALAIRES  
DES OUVRIERS

(\*) Le récit de cet épisode de notre histoire locale a été fait ici en 1874 par un de nos anciens collègues, M. Duvan, alors Juge de Paix à Vendôme : la plus grande pompe fut déployée dans cette solennité judiciaire. Le 21 août 1458, Charles VII fit son entrée à Vendôme dans l'appareil royal, suivi de sa garde et de toute sa maison. Le duc d'Alençon fut enfermé dans la Tour de Poitiers.

actuel, qui servait alors de halle ; c'est là que furent rafraîchies les serrures de la Bastille qu'on avait fait venir de Paris.

Tout le bas du grand bâtiment des Bénédictins fut divisé par un corridor au milieu, de chaque côté duquel furent aménagées des chambres pour recevoir les prisonniers ; le second étage fut divisé de même, et le premier fut approprié pour servir de salle d'audience. On entraît alors par une large porte à deux battants, entre l'église et le clocher ; en face se présentait un escalier de même dimension que la porte. A droite, au bout de l'escalier, était la salle des séances de la Haute-Cour. Au fond, du côté de la place d'Armes, se trouvait une estrade, le bureau des juges ; en face de l'escalier, au long du mur donnant sur le jardin, le siège des Hauts-Jurés, et vis-à-vis, du côté de l'abbaye, le banc des accusés. Une enceinte avait été réservée pour les témoins et pour les autorités ; derrière était le prétoire pour le public. C'était, comme on le voit, exactement la disposition de nos Cours d'assises actuelles.

On envoya des magasins du garde-meuble national, pour le service de la Haute-Cour, des rideaux, des fauteuils, des chaises, des banquettes et plusieurs douzaines de flambeaux de cuivre jaune.

Le 7 septembre, arrivèrent, sous la conduite de vingt-cinq hussards, les pièces relatives à la procédure instruite.

Le 26 octobre, le ministre de l'Intérieur vint lui-même à Vendôme pour inspecter la prison et activer par sa présence les travaux qui restaient à achever.

Cependant les travaux traînèrent assez en longueur malgré le désir du Directoire d'en finir avec ce procès. Des sommes énormes furent dépensées. Ce fut pour

Vendôme un bonne fortune pécuniaire; et, plus tard, la présence de tous les étrangers qu'amena la Haute-Cour devint une source plus riche encore de profits et de lucre.

Voici comment s'exprime un ouvrier vendômois de l'époque, dont le journal a été publié dans notre Bulletin (année 1869) :

« On n'avait jamais rien vu de si brillant à Vendôme que la Haute-Cour. Tous les jours il y avait quatre à cinq cents hommes de garde; il y avait des postes de soldats à la maison de ville, au pont St-Michel, au pont St-Bié, au pont Chartrain, sur la place d'Armes. Au château, un poste de cavalerie et un d'infanterie; il y avait une sentinelle sur le milieu de la montagne et une vedette à cheval dans l'intérieur de la Haute-Cour. Il y avait une douzaine de corps de garde; un piquet d'infanterie était posté au bout des petits près de l'Abbaye; enfin tout n'offrait aux yeux des habitants que l'aspect d'une ville de guerre considérable. Jamais on n'avait vu à Vendôme un si grand commerce; les ouvriers de la Haute-Cour gagnaient 35 à 40 sols par jour, et faisaient quelquefois trois journées dans vingt-quatre heures, c'est-à-dire une depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, une depuis 6 heures du soir jusqu'à minuit, et l'autre depuis minuit jusqu'à 6 heures du matin... On fit, termine notre ouvrier vendômois, des cachots formidables; on fit venir les portes de la Bastille pour fermer les prisons. »

Évidemment l'imagination populaire grossissait les choses! des cellules des prisonniers, elle faisait des cachots formidables, et les serrures devenaient les portes de la Bastille.

Nous donnons — ce qui peut être intéressant au point de vue économique — le prix exact des salaires des ouvriers de la Haute-Cour.

Prix des journées d'ouvriers de la Haute-Cour, fixé par l'administration municipale :

MAÇONS.....	}	Maçons conducteurs....	2 l. 5 s.
		Maçons ouvriers.....	1 l. 15 s.
		Mancœuvres.....	1 l. 10 s.
		Tailleurs de pierres....	2 l. 5 s.
CHARPENTIERS.	}	Charpentier chef.....	6 l. »
		Charpentier conducteur.	2 l. 40 s.
		Charpentier ouvrier... ..	2 l. »
		Scieur de long.... ..	2 l. 10 s.

Et à l'entreprise, 35 s. la toise superficielle.

MENUISIERS — « Les travaux du citoyen Tricardeau, menuisier chef, de Paris, devant être plutôt considérés comme ceux de l'artiste que de l'ouvrier, son déplacement de ses ateliers de Paris exigeant de la part du gouvernement une indemnité qu'il n'appartient pas à l'administration de fixer, il a été arrêté que le citoyen Tricardeau se pourvoit auprès du ministre de l'Intérieur pour obtenir le juste paiement de ses travaux. »

Cette note indique qu'on ne faisait pas de vulgaires travaux de menuiserie, mais des travaux d'art.

Menuisier conducteur... ..	2 l. 40 s.
Menuisier ouvrier... ..	1 l. 15 s.

SERRURIERS. — Le citoyen Héron, serrurier chef. (Même note que pour le citoyen Tricardeau.)

Serrurier conducteur... ..	2 l. 40 s.
Serrurier ouvrier... ..	1 l. 15 s.
Serrurier poseur.....	2 l. 15 s.

COUVREURS* . . . . .	}	Ouvriers . . . . .	2 l. 10 s.
		Manœuvres . . . . .	2 l. » s.
		La journée d'une voiture attelée (salaire du conducteur compris) :	
VOITURES . . . . .	}	1 cheval . . . . .	6 l. »
		2 chevaux . . . . .	10 l. »
		3 chevaux . . . . .	15 l. »
		4 chevaux . . . . .	18 l. »

— La maison Godineau, rue au Blé, fut louée, meublée, pour loger le général L'Estranges, commandant des forces militaires, à raison de 240 l. par mois en numéraire métallique et à la charge par Godineau de fournir autant de paires de draps qu'il y aura de maîtres et de domestiques et 24 serviettes tous les 15 jours.

LOGEMENT  
DE LA FORCE ARMÉE

— La maison de Trémault, rue Guesnault, fut louée, meublée, mais sans linge, pour le logement de l'adjudant-général et les bureaux de l'État-Major, à la réserve de la partie occupée par le citoyen Mainville, à raison de 250 l. par mois, en numéraire métallique.

— La maison Duchemin-Lachesnaye, de la Cornegaie, fut louée, non meublée, pour servir de casernement, à raison de 72 livres par mois, en numéraire métallique.

— La maison de Thomas Marganne (ancien notaire), au grand faubourg, pour l'usage d'un corps de garde, 30 l. par mois.

— La maison du citoyen Rivière, sculpteur, place d'Armes, pour un corps de garde, 30 l. par mois.

Le Calvaire, à l'usage d'un casernement, 300 l. par mois.

Les accusés arrivèrent à Vendôme par deux convois. Le premier entra en ville le 30 août 1796 (13 fructidor an IV), le second, le 1<sup>er</sup> septembre. Ils étaient l'un et l'autre escortés par de forts détachements de cavalerie. Les accusés étaient renfermés dans des chariots couverts, mais grillés de côté, fermant à clé, et représentant à peu près les cages ambulantes dans lesquelles on enferme les animaux féroces. Ils entrèrent en ville en faisant retentir les airs des chants patriotiques du temps. La rue Chartraîne et la rue des Hommes-Libres (rue du Change) étaient pleines de monde; les fenêtres et les balcons étaient garnis de curieux; les dames y brillaient surtout en grand nombre; et en bas, les patriotes chantaient. — Étrange concert! singulière sérénade que recevaient ainsi à leurs balcons les dames de Vendôme!

Parmi les accusés présents, au nombre de quarante-sept, dont cinq femmes - dix-huit étaient contumax — nous citons seulement les noms des plus connus :

*Babeuf*, homme de lettres, âgé de 34 ans;

*Darthé*, ex-membre de l'Administration du département du Pas-de-Calais, âgé de 30 ans;

*Germain*, né à Narbonne, ancien lieutenant de hussards, âgé de 25 ans;

*Buonarotti*, éditeur de musique, âgé de 34 ans; d'origine italienne, il descendait de l'illustre *Michel-Ange*.

Parmi les femmes captives, *Marie-Sophie Lapierre* était la chansonnière de la conjuration.

Les femmes de Babeuf, de Buonarotti et de deux autres avaient suivi péniblement le cortège des accusés.

Madame Buonarotti, jeune et charmante personne,

demanda à partager la captivité de son mari; cette faveur lui fut refusée.

Madame Babeuf était enceinte. Son fils *Emile*, âgé de 11 ans, l'avait accompagnée. Elle fut d'abord logée, sur le Mail, maison Hésine, et plus tard, au centre de la ville, près du siège de la Haute-Cour.

Peu de jours après leur arrivée à Vendôme, Babeuf avait pu faire parvenir à sa femme et à son fils ce touchant billet : « Comment êtes-vous venus, mes bons amis? A pied, sans doute, et vous devez être bien fatigués; n'en êtes-vous pas malades? Qu'avez-vous pu faire de mon Camille? Pauvre cher enfant, il n'y a donc que lui qui n'a pu suivre son tendre père? Nous avons été passablement pendant la route. Nous n'avons couché qu'une seule nuit, en route, à Rambouillet. Nous n'avons rien dépensé du nôtre, et nous avons été partout bien traités. Nous le sommes également ici. — BABEUF. »

Le 5 octobre, la Haute-Cour fut installée avec une grande solennité et un imposant appareil militaire.

INSTALLATION  
DE LA HAUTE-COUR

Voici d'ailleurs la relation de cette cérémonie, d'après le journal de Morard (\*).

« Les autorités constituées de Vendôme se sont rendues au sein de l'administration municipale, où elles ont été averties par la force armée de se rendre chez le Président de la Haute-Cour; elles ont défilé entre deux haies de troupes, et se sont rendues à la demeure du Président (\*\*), où elles ont trouvé les membres du tribunal rassemblés. Le cortège s'est de suite mis en marche dans l'ordre qui suit : un corps

(\*) *Journal des Séances de la Haute-Cour* (Morard).

(\*\*) Le Président demeurait dans la maison *Godineau*, rue Guesnault.

de cavalerie ; un corps de pompiers ; les commissaires de police ; le juge de paix, ses assesseurs, son greffier et ses huissiers ; le Président du Tribunal de police correctionnelle ; le commissaire du Directoire exécutif près le Tribunal ; le greffier et les huissiers du Tribunal ; les Commissaires des guerres ; le jury d'instruction près l'École Centrale ; l'Administration municipale ; le Commissaire du Directoire exécutif ; le Secrétaire en chef des adjoints ; les Huissiers de la Haute-Cour et gardes-barre ; les membres composant la Haute-Cour de justice ; Accusateurs nationaux ; Greffier en chef et adjoints.

« L'Administration municipale était entourée d'un cordon de garde nationale sédentaire de Vendôme ; les juges de la Haute-Cour d'un cordon de gendarmerie. La marche était terminée par un corps de cavalerie.

« Le cortège s'est avancé, dans cet ordre, par la place Saint-Martin, est arrivé à la place d'Armes, d'où au Palais de Justice ; toutes les rues étaient bordées de la force armée.

« L'intérieur et l'extérieur du Palais de Justice étaient garnis des gens armés, sous les ordres et par les soins du général *L'Étranges* et de son adjudant-général *Duvernay*.

« Le bon ordre était maintenu dans l'intérieur de la ville par le commandant de la place, le citoyen *Cheber*, qui avait eu la précaution de porter différents renforts dans plusieurs quartiers, de manière à ce qu'il n'y ait aucune crainte à avoir sur la bonne police qui devait exister dans ce jour à jamais solennel pour notre Patrie ».

Le cortège suivit la rue Guesnault, la place Saint-Martin, la place d'Armes — une salve d'artillerie fut tirée à cet instant — le passage de l'Abbaye, et entra

dans le Palais de Justice par la porte, entre l'église et le clocher, dont nous avons parlé.

Les juges et les autorités prirent place dans la salle des séances, « embellie — dit le journal de Morard — par la présence du sexe aimable, qui fait le bonheur de la vie. » L'accusateur national *Vieillard* prononça un discours d'installation. *Gandon*, président de la Haute-Cour déclara que « ses membres entraient avec fermeté dans la carrière qui s'ouvrait devant eux, et qu'ils sauraient la fournir avec courage ». Le citoyen *Jalbert*, greffier en chef, prêta le serment usité de « haine éternelle à la royauté ». Le canon se fit entendre une seconde fois ; et le cortège se remit en marche dans le même ordre.

La Haute-Cour était installée. Mais les débats ne devaient commencer que près de trois mois après — la première séance eut lieu le 23 décembre. — Ils durèrent jusqu'au 26 mai, jour où fut prononcé l'arrêt.

Les mesures de police les plus rigoureuses furent prises, ainsi qu'en font foi les registres municipaux.

MESURES DE POLICE

Voici le premier arrêté daté du commencement du procès. « L'administration municipale doit se rendre digne de la confiance dont vient de l'honorer le corps législatif. L'administration considérant qu'il est à craindre que, sans la surveillance la plus extraordinaire, cette commune ne devienne le point de réunion de tous les partisans des conspirateurs, arrête : Tous les individus étrangers à ce canton et trouvés sans passe-ports seront mis en état d'arrestation... Tous les citoyens de cette commune sont dans l'obligation de faire au bureau de la police dans le délai de vingt-quatre heures la déclaration de tous les étrangers qui se retireront dans leurs maisons, et ce à peine

d'être poursuivis. Deux commissaires de police seront chargés de faire chaque jour plusieurs visites et rondes chez tous les aubergistes et dans les hameaux de cette commune. — Application sera faite de l'article 3 de la loi du 26 floréal dernier en ce qui concerne les individus révoqués ou mis en état d'arrestation et qui n'ont recouvré leur liberté que par l'effet de la loi de l'amnistie du 4 brumaire. »

Le citoyen Hésine, que Babœuf avait d'abord choisi pour défenseur, avait dû s'éloigner de Vendôme, à la suite de cet arrêté. Il s'était rendu à Pont-Levoy.

Arrêté pris le 20 fructidor (6 septembre), concernant les bateaux du Loir. — Il a été fait rapport qu'il existait sur les canaux du Loir environnant la Maison de Justice de la Haute-Cour deux ou plusieurs bateaux ou chalands dont la malveillance pourrait s'emparer à l'insu de leurs propriétaires pour tenter à faire évader les détenus, arrête : qu'à l'instant et sans préjudice des mesures qui seront prises ultérieurement, les commissaires de police se rendront chez les meuniers de la Chappe, du pont Parrain et du pont St-Georges, chez le citoyen *Comte*, mégissier, le meunier à tan des tanneurs, et s'assureront des bateaux ou chalands, de manière à ce que, soit en les submergeant, soit en prenant toute autre mesure, lesdits bateaux ne puissent servir à favoriser l'évasion desdits prisonniers. Ils engageront les propriétaires desdits bateaux pour plus grande sûreté à les amener et faire assurer, si faire se peut, au pont St-Georges; en cas de refus, les propriétaires demeureront garants de tout événement.

Arrêté du 16 nivôse (5 janvier). — L'administration municipale fait droit à la demande du commandant militaire de la place qui expose que le grand concours

d'étrangers exige que l'on prenne des mesures capables de déjouer les efforts de la malveillance dans le cas où elle projeterait de troubler la tranquillité publique; il invite l'administration municipale à donner les ordres nécessaires et à faire prévenir les administrés que passé 10 heures du soir, les citoyens qui ne seront pas porteurs d'une lumière, seront arrêtés et retenus au corps de garde jusqu'au jour.

Et malgré tout, on se laissait aller, en ville, au bonheur de revenir un peu à la tranquillité et à la joie. On faisait politesse aux membres de la Haute-Cour: on leur offrait des fêtes, des diners, des bals.

C'était le temps des *Incroyables*.

On sait que l'on désigna ainsi, sous le Directoire, les muscadins et la jeunesse dorée de l'époque.

L'origine de ce mot, venait de ce que le suprême bon ton consistait à répéter, à propos de rien: *C'est incroyable, ma putole d'honneur!* Car dans la langue des *Incroyables*, la lettre *r* était bannie du vocabulaire; le *ch* cédait la place à l'*s*, le *y* au *z*. Pour le langage, comme pour le costume (dont *Carle Veruel* fut l'historiographe dans ses humoristiques dessins), ce fut une exagération grotesque, un véritable défi au sens commun.

« L'hiver de 1797 se passa fort gaiement. Le carnaval fut étourdissant de bons mots et de folie. Des incroyables à cadenettes (\*) et à oreilles de chien brillaient là de tout leur éclat; ils seraient bien étonnés de se retrouver aujourd'hui en pareil costume, si ce n'était aussi en temps de mardi de gras. C'était

(\*) Tresses de cheveux qui formaient, avant la Révolution, la coiffure de certains corps de troupes. — Après le 9 thermidor, la mode étant devenue une arme d'opposition, la jeunesse royaliste se mit à porter les cheveux en cadenettes.

*savant, ma petite parole d'honneur pafumée*, les *léoistes* étaient à bas, et les *zonnètes zens* pouvaient relever la tête. C'était *admiabile*. Toutes ces locutions sont prises dans une conversation vendômoise dont le récit est sous nos yeux. On faisait des calembourgs : les accusés n'étaient pas malheureux, car ils avaient un pot-au-feu (*Pottofeur* était le nom d'un des accusés) et un bon rôti (*Buonarrotti*). Je garantis ces détestables bons mots pour être du temps; je les copie pour donner une idée de la verve des faiseurs de 1796 ». (\*)

JOURNAUX  
EXTRAITS

« Au milieu de tout cela, il s'était établi quatre journaux : le premier contenant le compte rendu des audiences, recueilli par des sténographes et imprimé à Paris; le second, rédigé par un nommé Hésine et les accusés eux-mêmes; c'était le journal des *léoistes*; le troisième, rédigé par l'ex-abbé Rouzet, était l'écho des *samantes plaisanties* du moment; le quatrième, imprimé par Morard, était juste-milieu, autant que je puis croire. Je n'ai pu m'en procurer un seul numéro (\*\*). Ces différents journaux écrits avec toute la passion et tout l'emportement de l'époque, ne manquent pas aujourd'hui d'un certain intérêt comme étude; mais les exemplaires en sont devenus excessivement rares » (\*\*\*)

Voici quelques extraits du journal de *Rouzet*, imprimé chez Soudry :

*Journal de la Haute-Cour de Justice établie à Vendôme — n° 14 — 17 VENDÉMAIRE, AN V. (8 octobre 1796).*

« Les détenus, toujours calmes, s'il faut en croire

(\*) Article du *Loir* (15 décembre 1843).

(\*\*) Voyez note (\*) p. 30.

(\*\*\*) Article du *Loir* (15 décembre 1843).

les apparences, attendent avec beaucoup d'intérêt le jugement de la Haute-Cour de justice sur le déclinatoire qu'ils lui ont présenté : au surplus ils jouissent assez généralement d'une bonne santé, et conservent avec uniformité la gaieté qu'ils ont manifestée dès les premiers jours de leur arrivée. Religieusement attachés au chant d'une romance qu'ils appellent la leur, ils ne laissent passer aucun jour sans se réunir au milieu de leur corridor pour la chanter en chœur et avec affection et enthousiasme. Les paroles n'en sont pas merveilleuses; la poésie n'en est pas rigoureuse; mais la musique a un caractère de tristesse qui n'est pas sans mérite, et qui plaît à tous ceux qui l'entendent. Nourris avec soin, ils n'ont rien à désirer de ce côté; leurs besoins dans tous les genres sont écoutés avec complaisance par l'Administration Municipale. Les jeux, la lecture, partagent leur temps avec les opérations de cabinet, auxquelles ils consacrent une partie de la journée. Le grand intérêt de leur défense fait leur occupation principale ».

N° 19. — 2 BRUMAIRE, AN V (23 octobre 1796).

« Toujours calmes et tranquilles, les accusés attendent avec sang-froid le jugement qui doit ou les absoudre ou les déclarer coupables. Leur santé n'est pas dans le meilleur état possible; les travaux, toujours en activité dans les parties qui environnent la maison de Justice, n'ont pas encore permis d'accorder aux détenus la promenade du préau: le défaut d'exercice peut être une des causes principales du dérangement de la santé de quelques-uns. Le mal de gorge et celui de la bouche y sont connus; l'officier de santé, aux soins duquel ils sont confiés, n'oublie rien pour diminuer leurs souffrances et chasser la maladie. On va presser l'achèvement des travaux du préau, afin de pouvoir

leur donner une promenade, qui changera l'air et augmentera l'exercice trop modéré qu'on peut prendre dans les corridors d'un bâtiment ».

N<sup>o</sup> 21. — 12 BRUMAIRE, AN V (2 novembre 1796).

« Nous n'avons rien appris de bien intéressant sur la Maison de Justice près la Haute-Cour : il paraît que le calme y règne toujours avec assez d'uniformité : les détenus n'y sont pas tristes et mélancoliques ; car il est peu de soirs, sans que les rues adjacentes au Palais National de la Haute-Cour ne retentissent de leurs chants : on distingue au milieu de leurs concerts les accords de quelques instruments ; et on nous assure que bien souvent ils dansent après avoir chanté. Cette gaieté, qui se soutient avec trop de constance pour être prise pour un masque de caractère, annonce de leur part du courage et une entière résignation. »

*Buonarotti*, qui sera plus tard l'historien de la Conjur-  
ration, raconte que les chants des détenus retentis-  
saient au loin, et que les habitants de Vendôme, attirés  
par l'intérêt et par la curiosité sur la colline voisine, y  
mêlaient souvent leurs voix et leurs applaudissements.

HYMNE DES DÉTENUX

La « romance », au chant de laquelle les détenus  
étaient religieusement attachés et qu'ils chantaient tous  
les jours, est restée inédite. Nous l'avons trouvée  
dans le manuscrit *Neitz*, mentionné plus haut : elle  
est, sur une feuille détachée, écrite de la main de  
M. Louis Martellière, avec cette note au bas de la  
première page : « Nota : Je me souviens d'avoir  
entendu chanter cet hymne par Madame Dessaignes  
(morte en 1870, à l'âge de 94 ans). Elle ne disait pas :  
*frappe tous les tyrans*, mais : *venge-nous des tyrans*.  
Quelle est la bonne version ? L. MARTELLIÈRE (novem-  
bre 1885).

L'hymne des détenus a cinq strophes ; nous n'en donnons que quatre : la cinquième est incomplète et incorrecte sur notre feuille manuscrite :

## I

Dieu protecteur de la Justice,  
C'est nous qui sommes dans les fers ;  
C'est nous que des hommes pervers  
Osent menacer du supplice ;  
De la vertu fais que nos cœurs  
Conservent la sainte énergie ;  
Agrandis-nous dans nos malheurs,  
Nous les souffrons pour la patrie.

Triomphe, ô Liberté, frappe tous les Tyrans  
Et de leurs noirs forçats affranchis nos enfants.

## II

Par quel criminel artifice  
Des méchants ont su nous flétrir !  
Toi pour qui nous voulons périr,  
Peuple, tu nous crois leurs complices ;  
Ta voix mugit autour de nous,  
Tu nous menaces de tes armes ;  
Bientôt, plus juste en ton courroux,  
Sur nous, tu verseras des larmes !

Triomphe, ô Liberté, etc...

## III

Proscrits par la haine implacable,  
Par nos frères abandonnés,  
Au milieu du peuple, traînés  
Sur le char affreux des coupables,  
Nous eûmes pour consolateur  
Le feu pur dont tu nous animes ;  
Liberté, couvre-nous d'honneur  
Nous voulons périr tes victimes.

Triomphe, ô Liberté, etc...

IV

Entourés d'une mer profonde,  
Ce n'est point nous qui l'implorons ;  
De nos fers nous nous honorons ;  
Mais nous pleurons sur ceux du monde,  
Sans désirs, du haut du rocher  
Nous voyons les rives lointaines.  
Hélas, qu'y pourrions-nous chercher ?  
Des républicains dans les chaînes !

Triomphe, ô Liberté, etc...

Nous sommes obligés de constater comme l'a déjà fait le journal de Rouzet, que « les paroles n'en sont pas merveilleuses et que la poésie n'en est pas rigoureuse ». La musique « qui a un caractère de tristesse et qui plaît à tous ceux qui l'entendent », ne nous est malheureusement pas connue.

CONDUITE  
DES DÉTENUS  
DEVANT  
LA HAUTE-COUR (\*)

Les accusés soulevèrent incidents sur incidents ; ils voulaient évidemment gagner du temps ; et ils avaient raison ; car, en toutes choses, mais surtout en matière politique, le temps calme les passions et porte les esprits à l'indulgence. Ce furent d'abord de longues difficultés sur la composition et la formation du jury, puis sur la question d'incompétence : les accusés soutenaient que Drouet s'étant évadé, la Haute-Cour était dessaisie. Tantôt ils refusaient de répondre ; ou bien, se mettant à parler à propos de tout, ils ne s'arrêtaient plus. Ils entraient dans la salle en chantant en chœur ; la porte était étroite et basse, un seul homme pouvait y passer à la fois ; le premier arrivé entonnait la *complainte*, et chacun prêtait le

(\*) D'après l'article du *Loir* déjà cité.

chant où il en était à son entrée ; cela dura quelques jours : mais enfin le Président réussit à faire cesser ce tapage scandaleux. Alors ce fut autre chose : ils causaient, apostrophaient les juges, les accusateurs nationaux : *qu'il est bête, cet homme-là!* criait un jour Germain à l'un d'eux. Ils interpellèrent l'auditoire, se mêlaient même de la police de l'audience.

*Germain*, le plus jeune et le plus bouillant des accusés, pérorait avec une éloquence emportée, mordante, mais toujours avec des gestes et des paroles de carrefour : il était applaudi par la foule. C'est lui qui avait dessiné, sur le mur de la salle d'audience, une jolie petite guillotine sur laquelle un homme était attaché, le couteau tombait ; au bas il avait écrit *Germain*.

*Babeuf* avait un langage austère, froid, terrible quelquefois. Il avouait la conspiration ; mais il se défendait d'en avoir été le chef : « Ce n'est point que je veuille par là, ajoutait-il, atténuer ma culpabilité ; je ne veux qu'être de bonne foi et ne point paraître avec un rôle plus brillant que je ne mérite, avec un rôle qui n'est pas le mien. Je consens après cela à porter la plus forte peine du crime de tramer contre des oppresseurs ; car j'avoue encore que, quant à l'intention, personne n'a pu conspirer contre eux plus fortement que moi ».

*Darthé* ne disait rien.

*Buonarotti* était un muscadin dans ses vêtements et dans ses paroles. « *Citoyen président, j'ai l'honneur de vous faire observer...* », il commençait ainsi presque toutes ses réponses avec un léger accent italien qui lui donnait encore plus le ton d'un incroyable.

Dans leur prison ils se plaignaient beaucoup des rigueurs de la municipalité qui leur refusait tout. Mais pour être juste envers tout le monde, il faut dire que les autorités avaient pour eux toutes les complaisances possibles; ils ne manquaient de rien. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le règlement de la police de la prison :

19 FRUCTIDOR (5 septembre), RÈGLEMENT POUR LA MAISON DE JUSTICE.

« L'administration municipale de Vendôme voulant concilier les mesures de sûreté et d'humanité que la loi commande à l'égard des détenus et ne laisser aucun doute sur les droits et les devoirs réciproques des prisonniers et du concierge, préposé à leur garde.

ARRÊTE (\*). — La nourriture des détenus consistera chaque jour en 1 livre 1/2 de pain, indépendamment de 4 onces destinées à leur potage, pour le dîner; en une soupe grasse, un bouilli ou un rôti ou un ragoût, un plat de légumes et une 1/2 bouteille de vin; pour le souper: un rôti ou ragoût et une salade ou plat de légumes et une 1/2 bouteille de vin, le tout en quantité suffisante. — Dîner à midi, souper à 7 heures. — Chaque détenu aura autant que faire se pourra une chambre particulière, où il sera enfermé seul pendant la nuit. Les détenus auront pendant tout le jour la jouissance des corridors. Il sera fourni aux détenus de la chandelle pour qu'ils puissent travailler à leur défense *jusqu'à 9 heures*. Dès que le préau sera en état de recevoir les détenus, ils en auront la jouissance et s'y promèneront six par six, d'heure en heure.

(\*) Nous ne donnons que les principaux articles.

Le concierge et les gardiens seront tenus de traiter les détenus avec douceur et humanité. Les officiers de santé nommés par l'administration pour soigner les accusés, en feront la visite chaque jour. »

Mais plus de deux mois après cet arrêté municipal, le préau n'était pas encore en état de recevoir les prisonniers, et le concierge informait la Municipalité qu'il se manifestait dans la Maison de Justice une épidémie févreuse, dont plusieurs étaient déjà atteints. Un nouvel arrêté s'ensuivait aussitôt : « L'administration considérant que l'humanité commande de prendre à l'instant toutes les mesures capables de rendre l'état des détenus sain et leur habitation salubre, que les moyens les plus efficaces sont de les faire jouir de la promenade dans le préau, dont la clôture n'a été retardée que par le défaut de fonds et la plus grande urgence d'autres travaux, qu'un second moyen non moins efficace est de faire des fumigations odoriférantes dans la dite maison et d'y établir de temps à autre des courants d'air, arrête que dès le lendemain le préau sera mis à la disposition des détenus et que des fumigations odoriférantes seront faites. »

Cependant les prisonniers n'étaient pas toujours aussi calmes que le disait au public le journal de l'ex-abbé Rouzet. Les registres municipaux mentionnent plusieurs cas de violence de leur part.

Voici ce qui concerne *Germain*, peu de temps après l'arrivée des prisonniers à Vendôme :

« Il a été donné lecture du procès-verbal dressé par les citoyens Josse et Boutrais, commissaires désignés par l'administration pour visiter les détenus dans la

maison de Justice près la Haute-Cour. Considérant qu'il résulte de cette lecture que *Germain* a non seulement méconnu le caractère des administrateurs quoiqu'ils fussent revêtus de leurs écharpes en leur adressant les invectives et les menaces les plus atroces, considérant qu'il s'est livré aux excès les plus violents en voulant frapper avec sa chaise les administrateurs qui seraient devenus victimes de sa rage sans la présence des officiers de gendarmerie et du concierge, arrête que ledit *Germain* sera mis aux fers et nourri au pain et à l'eau jusqu'au 10 vendémiaire inclusivement. »

Mais dès le lendemain, l'officier de santé délivrait un certificat par lequel il attestait que les fers mis aux pieds du nommé *Germain* pouvaient rouvrir une cicatrice qu'il avait au pied provenant d'un coup d'arme à feu.

DU 10 NIVOSE, AN V ou 19 janvier 1797. « Aujourd'hui 10 nivose de l'an 5<sup>e</sup>, l'administration instruite que les nommés *Blondeau*, *Sophie Lapierre* et *Marie Lambert* se sont portés aujourd'hui à des violences contre les gardiens, arrête que lesdits trois détenus seront enfermés dans leurs chambres pendant 3 jours et privés de la jouissance du préau pendant lesdits 3 jours; instruite encore que *Babeuf* a frappé le cuisinier de deux coups de pieds *sur les reins*, arrête que ledit *Babeuf* sera renfermé pendant 5 jours dans sa chambre. »

Enfin voici le texte d'une délibération, certainement unique dans les archives municipales.

DU 23 PLYVIOSE AN V (12 février 1797). « Vu le rapport dressé le jour d'hier par les greffier et concierge de la maison de Justice près la Haute-Cour sur la situa-

tion intérieure de ladite maison, duquel rapport il résulte que la conduite de *Babeuf* cesse d'être tolérable, qu'un plus long silence encouragerait ses fureurs et que l'indulgence compromettrait la vie de ceux qui l'approchent : qu'au moment où l'on servait le dîner, le 22, Babeuf, déjà muni de deux assiettes, a demandé un plat, que le garçon de service lui ayant répondu qu'il n'en avait point, à l'instant les deux assiettes ont été brisées en éclats par *Babeuf* ; que les menaces les plus violentes de sa part ont accompagné cet acte de fureur, qu'un moment après il s'est présenté pour recevoir sa viande, qu'il a exigé qu'elle fut déposée dans son pot de chambre, que soit faiblesse, soit lassitude, le cuisinier l'a satisfait ; qu'alors la fureur de *Babeuf* a redoublé, qu'il a lancé le pot à la tête du garçon de service qu'il avait déjà maltraité, et que fort heureusement ce dernier a évité le coup par sa fuite ; arrête que *Babeuf* ne sera plus servi que dans de la vaisselle de bois ; qu'il sera enfermé dans sa chambre et privé de vin pendant cinq jours. Le garçon est réprimandé par l'administration pour avoir cédé à *Babeuf*. »

Mais voici la fin du drame. Le procès, qui durait depuis 7 mois, touchait à sa fin. Le 7 prairial ou 27 mai eut lieu le prononcé du jugement :

Babeuf et Darthé, convaincus d'avoir participé à la provocation au rétablissement de la Constitution de 1793, furent condamnés à la peine de mort. Cinq accusés, dont Buonarotti et Germain, furent condamnés à la déportation. Les autres, dont toutes les femmes, furent acquittés.

Lorsque Babeuf et Darthé entendirent prononcer leur arrêt de mort, ils tentèrent de se poignarder,

CONDAMNATION  
ET EXÉCUTION DE  
BABEUF  
ET DE DARTHÉ  
LEUR DÉPOUILLE  
MORTELLÉ

sous les yeux de la Haute-Cour, avec des stylets qu'ils s'étaient fabriqués eux-mêmes avec des fils de fer en spirale, sortes de ressorts servant à faire monter la chandelle sur la bobèche.

Les deux condamnés furent relevés et précieusement soignés; ils appartenaient à l'échafaud !

Cependant une guillotine arrivait de Blois à grande hâte; elle fut dressée le lendemain sur la place d'Armes, vis-à-vis du Café de la Comédie actuel, qui était alors un corps de garde; et le 27 mai 1797, à 5 heures du matin, tombèrent deux têtes dans le panier fatal.

On a dit que les corps des suppliciés avaient été jetés à la voirie. C'est inexact. Ils furent portés au cimetière de la ville par des cultivateurs des environs et ensevelis au pied du pignon-est de la chapelle, qui se trouvait dans le cimetière, dans la partie occupée aujourd'hui par le théâtre. Cette chapelle fort ancienne fut à moitié détruite par un ouragan, le 26 avril 1814; on acheva de la démolir en 1816. En 1892, lors des fondations du théâtre, les ossements de l'ancien cimetière furent recueillis et portés dans le cimetière actuel.

LA FEMME  
DÉ BABEUF  
  
SON FILS  
CAIUS GRACCHUS

Nous avons dit que la femme de Babeuf était enceinte. Cinq mois après son arrivée à Vendôme, le 9 pluviôse an V (29 janvier 1797), *Victoire Langlet*, épouse de *Gracchus Babeuf*, y accoucha d'un garçon, à qui elle donna les prénoms de *Caius-Gracchus*.

La malheureuse épouse quitta Vendôme aussitôt après la terrible catastrophe.

« Avant de mourir Babeuf avait prié Le Pelletier Saint-Fargeau de la guider dans le choix d'un état. Cette pauvre femme devint marchande à la toilette; et, après une vie laborieusement remplie, s'éteignit,

sans plainte, presque sans amis, disant attristée comme le fabuliste : *on appelle cela naître, vivre, mourir : la volonté de Dieu soit faite!* » (\*)

Le jeune *Caius Gracchus*, né à Vendôme, avait été adopté par le général Turreau; mais lors de la première invasion, en 1814, il fut tué par une balle ennemie, à peine âgé de 16 ans.

G. BONHOUR.

(\*) Advielle.

# DEUX NOTES

## A PROPOS DU CHATEAU DE VENDOME

I

### Les ruines gallo-romaines d'Areines et les matériaux du château de Vendôme

Si les tours du château de Vendôme sont presque entièrement construites en pierres régulièrement équarries, il n'en va pas de même des murailles, au moins dans la partie méridionale. On trouve là un pan de mur fait de matériaux aussi divers d'échantillon que de nature (rognons siliceux à l'intérieur, calcaire sur les parements). J'y ai remarqué un certain nombre de petits cubes de pierre dure, absolument identiques à ceux que l'on rencontre encore dans les champs où s'élevaient les monuments gallo-romains d'Areines. Il est infiniment probable qu'on a tout simplement remployé là les débris de très anciennes fortifications en petit appareil, qui auraient précédé les remparts actuellement subsistants (\*). Pourrait-il téméraire de voir en ce fait l'explication d'un autre fait assez curieux, à savoir que malgré l'importance (\*\*) de la

(\*) Les Coutumes du comte Bouchard qui sont du XI<sup>e</sup> siècle, et peut-être partiellement du X<sup>e</sup>, parlent déjà du *Vetus Castellum*.

(\*\*) Importance niée jadis par M. Launay qui n'avait fait au théâtre d'Areines que des fouilles trop sommaires, et que je suis en mesure d'affirmer maintenant, grâce à des observations et des sondages, j'ai la certitude que la ville gallo-romaine couvrait un espace égal au Vendôme du moyen-âge, et qu'elle fut détruite par un incendie, sans doute à l'époque des invasions barbares. — Ces lignes ont été écrites en mai 1907. Des fouilles récentes n'ont fait que les confirmer.

ville à laquelle nous sommes forcés de laisser provisoirement le nom moderne d'Areines, ou n'a retrouvé presque aucune trace de ses matériaux, si ce n'est dans la petite église du bourg ?

En un mot, la construction du château féodal expliquerait-elle que, de la ville antique, même les ruines aient péri. Je ne formule qu'une hypothèse, absolument invérifiable. Pourtant, si elle était vraie, quel étrange destin que celui de ces pierres, qui auraient ainsi assisté, témoins muets, à la ruine de deux monuments, et presque de deux civilisations !

## II

### **Traces d'arquebuses sur les murs du château de Vendôme**

Il n'est pas, dans l'histoire de Vendôme, de date plus tristement mémorable, que ce sinistre après-midi de Novembre 1589, où le château et la ville furent pris d'assaut par les compagnies anglaises et gasconnes à la solde d'Henri de Navarre. M. de Salis présenta, sur ce fait, au Congrès Archéologique tenu à Vendôme en 1872, une étude fort documentée, encore qu'un peu trop affirmative. Le détail suivant semble lui avoir échappé :

Les deux faces du saillant qui se trouve à l'angle sud-est du Château, entre la tour de Poitiers et la première tour du côté du midi, portent, sur toute leur longueur, des traces d'arquebusades si nombreuses, particulièrement sur la face méridionale, qu'on dirait d'un gigantesque nid de guêpes. Ces traces forment une bande régulière, une sorte de litre, aussi

glorieuse que si elle était chargée des blasons les plus illustres, à une hauteur toujours la même par rapport à la muraille, mais variable par rapport au talus, dégradé ou remanié postérieurement.

On se demande d'abord pourquoi les gens du roi de Navarre ont ainsi gaspillé leur poudre contre un endroit de la muraille qui ne portait pas de meurtrières, et ne laissait voir aucun assiégé. L'examen des lieux donne la clé de cette énigme.

Si, par la pensée, on rétablit le massif artificiel qui porte le château, à sa hauteur primitive, marquée par les fondations de la tour du midi, on s'aperçoit que les plus basses alvéoles creusées par les balles, ne se trouvent guère plus haut que la tête d'un homme de moyenne taille. La conclusion qui s'impose, c'est, qu'en Novembre 1589, un ouvrage de campagne, fait de gabions, garnissait le talus, en avant des deux faces du saillant, et que Maillé de Bénéhart avait placé là quelques hommes de son " arquebuserie " pour doubler le feu du rempart, et gêner l'établissement de la batterie de siège. L'idée du chef ligueur devait être bonne, à en juger par le cas qu'en fit l'adversaire, et la façon vigoureuse dont il riposta. Nous ne retrouvons, en effet, que la trace des balles tirées trop haut, et si l'on fait entrer en ligne de compte celles, bien plus nombreuses, qui se perdirent dans les gabions, et celles . . . qui ne se perdirent pas, nous arrivons sans peine à un nombre de coups considérable pour des armes à feu dont le tir était si lent. Il est fort probable que la résistance de l'ouvrage dût se prolonger pendant toute la matinée, jusqu'à l'heure où les bandes anglaises, entrées dans le château par la brèche, roulèrent comme un torrent vers la porte St-Bié, et qu'avant de succomber, les derniers défen-

seurs de Vendôme entendirent monter jusqu'à eux, à travers le brouillard, les clameurs d'épouvante et les cris d'agonie qui saluaient le roi Henri entrant dans sa bonne ville.

Gabriel PLAT.

## CHRONIQUE

---

### Dépenses de quatre Vendômois témoins à Paris en 1643

---

En 1643, quatre habitants de Vendôme furent appelés à Paris, comme « tesmoings », dans une affaire criminelle évidemment, car ils y demeurèrent un peu plus de 6 semaines, du 18 juin au 3 août. — Vous trouvez le temps long? Peut-être fut-il bien employé, et puis croyez-vous que nos instructions criminelles marchent plus vite à notre époque de trains éclair, d'autos et d'aéroplanes?

Leur séjour à Paris était une nécessité impérieuse; ne fallait-il pas les avoir constamment sous la main pour les récolements, confrontations et autres gentilles des instructions judiciaires d'alors. Mais ce séjour coûta bon.

Nous pouvons nous en rendre compte grâce à l'intelligente générosité de mon cousin Paul Martellière qui a déniché chez Geoffroy, acquis de ses deniers et donné à la Bibliothèque de la Ville l'« État des paiements faicts à Mes Pierre Bigot, prebstre, Augustin Bigot, son frère, Jacques Chevas (Chevais, mieux encore: Chevaye) et Pierre Buffereau, tesmoings, tant pour leur despense durant leur séjour en ceste ville de Paris, que pour gratiffication de leurs peines ».

Le samedi 20 juin on leur paye 10 livres, le 22, pareille somme, le 24 aussi; et ça continue ainsi tout du

long de l'état, 10 livres tous les deux jours, donc 5 livres par jour pour 4 personnes; soit 1 livre 5 sols par personne et par jour. — Quintuplons pour avoir la valeur actuelle, c'est donc 6 fr. 25 de notre monnaie. Ce n'est pas énorme, mais enfin à l'heure actuelle cette somme suffit, pour se nourrir et se loger.

En outre, ils étaient nippés. — Le 11 juillet, le prestre découvre qu'il a besoin d'une sottane. « Du x<sup>e</sup> dud. mois païé aud. s. Bigot prestre pour achepter une sottane, X livres ».

Le 13 c'est Chevais qui n'a plus de chemises. « Païé aud. Chevas pour achepter des chemises, 3 livres ».

Le 16, Augustin Bigot a le même besoin de chemises. — Mais pourquoi lui paie-t-on 6 livres, à lui?

Et le 23, Buflereau reçoit aussi 3 livres « pour avoir des chemises ».

Le 25 juillet, en outre de l'allocation des 10 livres par 2 jours, on leur verse 30 livres pour eux 4. — A quoi correspond cette allocation exceptionnelle?

Le 3 août on leur verse pour la dernière fois l'indemnité de 10 livres, et le même jour on leur verse 24 livres « pour s'en retourner à Vandosme ». Donc on ne les payait qu'après coup; donc ils sont bien arrivés le 18 juin à Paris.

« Somme totale, trois cents six livres ».

Nourris et nippés pendant 6 semaines, je pense qu'ils ne furent pas mécontents.

Mais n'aurions-nous pas le droit de l'être, nous? Eh! quoi, ils ont vécu à Paris pendant la période si intéressante qui a suivi la mort de Louis XIII (14 mai) et l'arrestation de Beaufort et des autres brouillons (2 septembre) et ils ne nous en ont laissé aucune relation? Ils ont vu à l'œuvre les *Importants*, dirigés par les Vendôme et par Marie d'Hautefort, et cette

période de notre histoire, de la Grande Histoire, ne les a pas frappés? Et ils sont partis au moment précis où se nouait à Paris dans l'Hôtel de Vendôme le complot contre Mazarin. (V. Cousin : *Madame de Chevreuse*, p. 266).

J. MARTELLIÈRE.

---

# LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE DU VENDOMOIS

Arrêtée au 1<sup>er</sup> mars 1908

Conformément à un usage généralement adopté, nous avons fait suivre les noms des sociétaires des signes qui indiquent les distinctions honorifiques dont ils ont été l'objet, savoir :

- ✱ ; Chevalier de la Légion d'honneur.
- O. ✱ : Officier de la Légion d'honneur.
- C. ✱ : Commandeur de la Légion d'honneur.
- ✱ A : Officier d'Académie.
- ✱ I : Officier de l'Instruction publique.
- ✱ : Mérite Agricole.

# LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

## MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE DU VENDOMOIS

Arrêtée au 1er Mars 1908

*Nota. — La dernière liste publiée se trouve dans  
le tome XLIII, année 1904*

MM.

	Date d'admission
ALEXANDRE, A.  , juge de paix, Mondoubleau,	1891
ABSIGNY (comte d'), château de Glatigny, par Souday.	1905
ASHER, libraire, Berlin,	1875
AUBRY, instituteur, Trôo,	1907
AVISSEAU, A.  , directeur d'École, Vendôme.	1908
BARRE (marquis de La), château de La Roche, par Pezou,	
BARRE (comte de La), château de la Fredonnière, par Mondoubleau,	1901 1905
BARRIER, étudiant, Vendôme,	1907
BEAUMONT (comte de) capitaine au 20 <sup>e</sup> régiment de chasseurs, Vendôme,	1894
BEAUMONT (comte Charles de), A.  , inspecteur de la Société Française d'Archéologie pour le département de Loir-et-Cher, château de Châtigny, par Fondettes (Indre-et-Loire),	1907
BÉCHELER, peintre-décorateur, Vendôme,	1907
BELENET (de)  , ancien capitaine, Giovichi par Sartène, Corse,	1889
BERGER (Pierre), I.  , député de Loir-et-Cher, Vendôme,	1903
BERNARD, juge d'instruction, Vendôme,	1906
BERNIQUET, avoué, Vendôme,	1906
BERTRAND Henri, Vendôme,	1906

BLANCHEMAIN, château de Castel-Biray, par Saint-Gaultier (Indre),	1875
BONHOURE (Gustave), L.  , professeur au Lycée, bibliothécaire de la Ville, Vendôme,	1896
BONHOURE (Ernest), L.  , bibliothécaire du Collège Rollin, Paris,	1900
BONNIGAL, vétérinaire, Vendôme,	1900
BORDIER, ancien notaire, Amiens,	1897
BOUÉ, architecte, Tours,	1896
BOUÉ, notaire, Vendôme,	1908
BOUFFARD (abbé), professeur à N.-D. des Aydes, Blois,	1887
BOUILLÉ (vicomte de), commandant, château de l'Etang, par Mesland (Loir-et-Cher),	1885
BOUILLÉ (abbé), curé d'Onzain,	1879
BOURGOGNE (abbé), curé d'Azé, <i>fondateur</i> ,	1862
BOURGOIN (Alphonse), propriétaire, Vendôme,	1871
BOURGOIN (Victor-René), propriétaire, Vendôme,	1902
BOURGOIN, pharmacien, Vendôme,	1904
BRANTES (marquis de), château du Fresne, par Authon,	1896
BRISOUULT (de), château de Chicheray, par Pezon,	1871
BRISSET (abbé), Vendôme,	1906
BROSSELARD, O.  , lieutenant-colonel en retraite, Vendôme,	1901
BROSSET (abbé), curé de la Chapelle-Euchérie, Oucques,	1907
BRUNIER (Mademoiselle de), Vendôme,	1906
BUSSON O.  , artiste peintre, 9, rue des Fourneaux, Paris,	1862
CALENDINI (abbé), rédacteur en chef des <i>Annales fléchoises</i> , La Flèche (Sarthe),	1904
CHAILLOU-NOEL, propriétaire, Villiers,	1904
CHAMAILLARD, notaire, Mondoubleau,	1898
CHANTÉAUD, trésorier de la Société, Vendôme,	1876
CHARDONNERET, archiviste au <i>Monde illustré</i> , 55, rue de Grenelle, Paris,	1874
CHARPENTIER (Ernest), Amboise (Indre-et-Loire),	1889
CHAUTARD (M <sup>me</sup> ), Vendôme,	1890
CHAUVEAU, docteur-médecin, Vendôme,	1887
CHAUVIGNY (de), A.  , Cellé,	1871
CHAUVIN, ingénieur, Ponce (Sarthe)	1882
CHÉRAMY (abbé), curé de Choue,	1888
CLÉMENT (abbé), A.  , aumônier du Lycée, Vendôme,	1890
CLÉMENT, instituteur, Artins	1892
COÉLIO (Docteur), membre d'honneur étranger, Porto,	1907
COTTREAU, château de la Mézière, Lunay,	1894

COUPÉ, notaire, Vendôme,	1894
COURTARVEL (marquise de), Baillon,	1894
DATTIN, ✱, Commandant du génie, Fontainebleau,	1882
DAVID, I. ☉, sénateur de Loir-et-Cher, Arville,	1900
DEGORGE, huissier, Montoire,	1907
DENIAU, propriétaire, Bessé-sur-Braye	1863
DENIZOT (Georges), Vendôme,	1906
DEROUIN, O. ✱, Directeur de l'Inspection générale et du contentieux à la Préfecture de la Seine, 7, rue Jean du Bellay, Paris,	1894
DESSAIGNES (Madame Juvénal), Champigny-en-Beauce,	1882
DESVAUX, docteur en droit, 27, rue de la Clef, Paris,	1895
DUFAY, I. ☉, bibliothécaire, Blois,	1894
DURIEZ DE VILDESOVE, Vendôme, <i>fondateur</i> ,	1862
ESTEVANNE, notaire honoraire, Châtellerault,	1872
ETOC (abbé), préfet à N.-D. de Sainte-Croix, 30, Avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine, Paris,	1905
FERRAND, banquier, Vendôme,	1904
FILLOZAT, percepteur de Villetrun, Vendôme,	1903
FILLY, avoué, Blois,	1894
FORGE (de La), château de La Croiserie, par Danzé,	1907
FOURNIER (Mademoiselle), château du Catelet, Nisne,	1904
FRAIGNEAU, I. ☉, sous-préfet, Vendôme,	1908
FROIDEVAUX, professeur de géographie coloniale à La Sorbonne, Paris,	1891
GAGNAISON, notaire, Mondoubleau,	1898
GALLET-BILLOTEAU, ancien élève de l'École normale supérieure, Paris,	1889
GARNIER, ancien Conseiller Général, Picau, Les Roches,	1898
GAUDIN, notaire honoraire, Blois,	1887
GAUTHIER (abbé), curé de Saint-Viâtre,	1903
GÉRARD (Alphonse), château de la Fosse, Troo,	1900
GIRARD, commissaire-priseur, Vendôme,	1907
GIRAULT, propriétaire, Saint-Marc, Vendôme,	1901
GOBET, constructeur-mécanicien, Conlommiers,	1903
GOUGEON (abbé), curé de la Trinité, Vendôme,	1870
GOUVELLO (marquis de), ✱, château du Plessis-Fortia, Saint-Amand,	1894
GRAINVILLE, château de Sashières,	1885
GRANDIN, docteur-médecin, Vendôme,	1904

GRASSET, docteur-médecin, Tours,	1893
GRÉMY, instituteur, Les Roches,	1906
GRENOUILLOT, I.  , architecte en chef du gouvernement, Blois,	1902
GUIGNARD DE BUTTEVILLE (Ludovic), propriétaire, Chouzy,	1885
GUILLEMOT, I.  , ancien Maire de Vendôme, Vendôme,	1902
GUILLOT, propriétaire, Vendôme,	1892
HABERT (Adrien), propriétaire, Arcines,	1900
HAMAR (Adrien), A.  , premier adjoint au Maire, Vendôme,	1889
HAMONNIÈRE, receveur de l'enregistrement, Mondoubleau,	1869
HARDEL (abbé), curé de Droué,	1900
HAUGOU (Philibert), Vendôme,	1907
HÉNISSART, château de Mangay, La Chapelle-Enchérie	1906
HUET, avocat, Orléans,	1886
HUET, O.  , ingénieur de la Marine en retraite, Tours,	1887
Inspecteur (L) d'Académie, Blois,	
ISNARD,  , Conseiller de Cour d'appel honoraire, rue Saint-Euverte, 60, Orléans,	1877
JAMES, A.  , avoué, Vendôme,	1877
JANSSENS (comte de), 9 bis, rue Vineuse, Paris,	1893
JEANPIERRE, lieutenant au 20 <sup>e</sup> régiment de chasseurs, Vendôme,	1900
JEANPIERRE (Charles), propriétaire au Charmois, près Nancy,	1899
JOHANNET,  , propriétaire, Villethierry, Crucheray,	1887
JOUANNEAU, Directeur de la papeterie de Montrieux, Vendôme,	1907
LA MARLIÈRE (Jean de), château de La Sauverie, Danzé,	1897
LAROCHEBROCHARD (commandant de),  , Vendôme,	1908
LA ROCHEFOUCAULD (duc de BISACCIA), château de la Gandinière, La Ville-aux-Cleres,	1897
LATRON, conducteur des Ponts-et-Chaussées, en retraite, Vendôme,	1869
LATRON, docteur-médecin, Vendôme,	1901
LAUNAY, I.  , imprimeur, Vendôme,	1875
LAUNAY (Louis de), ingénieur des Mines, 31, rue de Bellechasse, Paris,	1894
LAURAND, ancien magistrat, Tours,	1872

LAVAU (Louis de), château de Meslay, près Vendôme,	1887
LAVAU (Bernard de), château de Moncé, Saint-Firmin,	1895
LECESNE, président de la Société dunoise, Châteaudun,	1862
LEFEBVRE (Gabriel), receveur de l'Enregistrement, en retraite, Rambouillet,	1868
LEFEBVRE (Paul, abbé), curé de Saint-Nicolas, Blois,	1877
LEFEBVRE (Louis), ancien négociant, Vendôme,	1881
LEGRAND, ancien banquier, 112, boulevard Rochechouart, Paris,	1880
LEGUÉ (Léon), propriétaire, Mondoubleau,	1866
LEMAIRE (Joseph), propriétaire, 12, boulevard Madeleine, Orléans,	1887
LEMERCIER, ancien imprimeur, Vendôme,	1863
LEROY, Directeur de la Caisse d'Épargne, Vendôme,	1902
LEROY, ✱, (Général), Saint-Marc, Vendôme,	1906
LEROYMARMIER, Industriel, Vendôme,	1904
LETESSIER, A. ☞, Directeur de l'usine à gaz, Vendôme,	1891
LEYRAT, Directeur de la Société Générale, succursale de Vendôme,	1905
LOISEAU, notaire, Auxerre,	1887
LORCET, industriel, Vendôme,	1908
LORIEUX, ancien vétérinaire, Vendôme,	1890
LUPPÉ (comte de), O. ✱, Colonel du 20 <sup>e</sup> chasseurs, Ven- dôme,	1900
LYCÉE de Vendôme,	
MAHOT, Général, commandant la 5 <sup>e</sup> brigade de cavalerie, Vendôme,	1908
MAILLET (abbé), curé de Pezon,	1872
MAITRE (Charles), 8, rue Antoine-Rouché, Auteuil, Paris,	1872
MALOSSE, étudiant, Vendôme,	1907
MARCELLON (abbé), curé de Noyers,	1887
MARQUET (Émile), château de La Godelinière, par Bessé (Sarthe),	1904
MARSAO, directeur du <i>Patriote Vendômois</i> , Vendôme,	1901
MARTELLIÈRE (Paul), A. ☞, ancien juge, Pithiviers (Loiret),	1863
MARTELLIÈRE (Jean), A. ☞, avoué, Vendôme,	1880
MARTELLIÈRE (Edouard), rédacteur à l'Assistance publi- que, Paris; 49, avenue de la République, à Houilles (Seine-et-Oise),	1908
MARTIN (Paul), propriétaire, Saint-Amand-de-Vendôme,	1903
MASSE, pharmacien, Vendôme,	1886
MASSOL (comte de), château des Mussets, Busloup,	1894

MAUPAS (de), château de Saint-Georges, Saint-Martin-des-Bois, Montoire,	1898
MAZIAUX, propriétaire, Vendôme,	1905
MELLECEUR, I.  , professeur au Lycée, maire de Vendôme,	1907
MÉNARD (abbé), curé de Chouzy,	1886
MÉTAIS (abbé), curé de Lèves, Chartres (Eure-et-Loir),	1880
MIRON DE LESPINAY, ancien magistrat, Blois,	1874
MONTAIS (comte Fernand de),  , château de Drouilly, Montoire,	1896
MONTMARIN (marquise de), château de Montmarin, Sargé,	1906
NADAILLAC (marquis de), O.  , château de Rougemont, par Saint-Jean-Froidmentel,	1869
NOUËL,  , capitaine d'artillerie, 9, rue Denfert-Rochereau, Boulogne-sur-Seine,	1888
OGER (abbé), curé de Saint-Quentin, par Tréo,	1897
OUVRAY (abbé), Vendôme,	1867
PASTEAU, professeur, 48, rue Monsieur le Prince, Paris,	1903
PAULZE D'IVOY, Courtiras-Vendôme,	1887
PELTEREAU, A.  , notaire honoraire, Vendôme,	1867
PELTIER, ancien avoué, Vendôme,	1881
PESRET, colonel, O.  , Montrieux-Vendôme,	1901
PESSON, trésorier-payeur général, en retraite, 18, rue Clapeyron, Paris,	1869
PETIGNY (Xavier de), capitaine au 3 <sup>e</sup> régiment de hussards, Verdun (Meuse),	1898
PETIT (abbé), curé de Villedieu,	1903
PETITJEAN, pharmacien, Vendôme,	1900
PINEAU (Henri) I.  , juge suppléant, Vendôme,	1882
PINEAU (Gaston), avoué, 22, rue des Capucines, Paris,	1884
PINEAU (Ernest), notaire, Nice,	1902
PLAT (abbé), Vendôme,	1906
PLESSIS (Pierre), 5, rue de l'Université,	1906
POIRIER, docteur-médecin, Couture,	1903
POICHER (abbé), chanoine, Blois,	1888
PRILLIEUX, O.  , membre de l'Académie des sciences, La Malécelle, Mondoubleau,	1898
PRUVOST DE SAULTY, ancien conservateur des forêts, Le Plessis-Dorin,	1874
RANG DES ADRETS, secrétaire général de la Gironde,	1903
RAVAILLER (docteur-médecin), St-Amand-de-Vendôme,	1907

RAYER-BARDET, propriétaire, Sougé,	1905
RAYNAL DE BAYRE, Busloup,	1892
REBOUSSIN (Roger), artiste peintre, Sargé,	1902
RENAULT, conservateur du Musée, Vendôme,	1864
RENOU, A.  , notaire honoraire, Châteaudun,	1888
RENOU-SOYE (Madame), Vendôme,	1902
RENOUCARD, I.  , professeur honoraire, artiste peintre, 197, avenue du Maine, Paris,	1887
RIBEMONT-DESSAIGNES,  , membre de l'Académie de Médecine, 12, boulevard Malesherbes, Paris,	1865
RICHAUDEAU (Albert), Sougé,	1904
RIPÉ (Clovis), ancien libraire, Vendôme,	1873
RIPÉ (Albert), libraire, Rochefort,	1901
RIOUT DE L'ODIÈRE, Chanvigny,	1867
RIVERAIN, maire d'Arcines,	1908
ROBIN (mademoiselle), 206, boulevard St-Germain, Paris,	1906
ROCHAMBEAU (marquise de), château de Rochambeau, Thoré,	1897
ROCHAMBEAU (comte René de), château de Foltertre (Indre),	1898
ROGER, avoué, Vendôme,	1902
ROLLAND (Edmond), notaire, Vendôme,	1875
ROLLAND (Jules), principal clerc de notaire, Vendôme	1900
ROUHLER, photographe, Vendôme,	1896
ROUSSEAU, O.  , Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées en retraite, 4, place Possoz, Paris,	1876
ROYAU, négociant, Vendôme,	1898
SACHY (de), O.  , colonel d'état-major en retraite, châ- teau de l'Épau, Lisle,	1876
SAINT-MAIXENT (comtesse de), château de Saint-Agil, Souday,	1893
SAINT-VENANT (comte Raoul de), château de Ville- porcher, Saint-Ouen, Vendôme,	1865
SAINT-VENANT (Julien de),  , I.  ,  , Inspecteur des forêts, Nevers,	1865
SAINT-VENANT (vicomte A. de), château de Valmer, par Chancay (Indre-et-Loire),	1902
SERRE (de La), ancien inspecteur des Forêts, 27, avenue Bosquet, Paris,	1887
SERRUAU, ancien professeur, Montoire,	1905
SIMON, conseiller à la Cour, Orléans,	1877
SIMONNET, I.  , professeur au Lycée Janson-de-Sailly, Paris,	1892

SOURIAU (Henri), rue Poterie, Vendôme,	1906
STORELLI, château de la Gourre, Blois,	1891
TAILLEBOIS (Paul), notaire, Vendôme,	1886
TARDIVEAU, receveur de l'Euregistrement, Vimoutiers, (Orne),	1882
TERNAULT, gérant de l'Imprimerie Jardin, Vendôme,	1906
TERRAS (F. de), Les Souches, Choue,	1888
TERRAS (Madame Amédée de), Grand-Bouchet, Choue,	1899
TERRAS (vicomte Michel de), ingénieur, château de Cosne- Bergère, par Bellême, Orne,	1900
THORAUX, notaire honoraire, Vendôme,	1878
TOURNELLE (baron de La), château de Fargot, Montoire,	1875
TRÉMAULT (Mademoiselle de), A.  , Vendôme,	1903
TRESCA, ancien ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Courtozé, Azé,	1875
TRIGER (Robert), Président de la Société Historique et Archéologique du Maine : Les Talvasières, Le Mans,	1902
TROUCESSART, architecte, Blois,	1887
VALLÉE (Eugène), 6, rue des Bergers, Paris,	1900
VENDOMOIS (comte de), 45, rue Poussin, Paris,	1888
VERDIER, fils, sculpteur, Vendôme,	1904
VIBRAYE (comte de), Général, O.  , château de Freschine, La Chapelle-Vendômoise,	1889
VILLEBRESME (comte de), 90, rue de Varenne, Paris,	1866
VUILLÈME (Alfred), contrôleur des contributions directes Vendôme,	1898
YVON,  , membre de l'Académie de Médecine, 22, avenue de l'Observatoire, Paris,	1876

## LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

---

<i>Abbeville.</i>	Société d'Emulation.
<i>Angers.</i>	Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts.
<i>Autun.</i>	Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
<i>Autun.</i>	Société d'Histoire Naturelle.
<i>Auxerre.</i>	Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
<i>Beauvais.</i>	Société d'Études historiques et scientifiques du département de l'Oise.
<i>Besançon.</i>	Société d'Emulation du Doubs.
<i>Béziers.</i>	Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.
<i>Blois.</i>	Société des Sciences et Lettres.
<i>Blois.</i>	Société des Sciences naturelles de Loir-et-Cher.
<i>Bourges.</i>	Société des Antiquaires du Centre.
<i>Cahors.</i>	Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
<i>Chartres.</i>	Société Archéologique d'Eure-et-Loir.
<i>Châteaudun.</i>	Société Dunoise.
<i>Corbeil.</i>	Société Historique et Archéologique.
<i>Dar.</i>	Société de Borda.
<i>Fontainebleau.</i>	Société Historique et Archéologique du Gâtinais.
<i>Gap.</i>	Société d'Études des Hautes-Alpes.
<i>La Flèche.</i>	Annales fléchoises et de la vallée du Loir.
<i>Laval.</i>	Commission Historique et Archéologique de la Mayenne.
<i>Le Mans.</i>	Société des Archives historiques du Maine.
<i>Le Mans.</i>	Société Historique et Archéologique du Maine.
<i>Le Mans.</i>	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
<i>Limoges.</i>	Société Archéologique et Historique du Limousin.
<i>Mâcon.</i>	Société d'Histoire naturelle de Mâcon.
<i>Moulins.</i>	Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.
<i>Nantes.</i>	Société Archéologique.
<i>Nîmes.</i>	Académie de Nîmes.
<i>Orléans.</i>	Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.

<i>Paris.</i>	Musée Guimet.
<i>Paris.</i>	Société d'Anthropologie.
<i>Paris.</i>	Société Philomatique.
<i>Paris.</i>	Société nationale des Antiquaires de France.
<i>Paris.</i>	Bibliothèque de l'Université, Sorbonne.
<i>Paris.</i>	Société Française d'Archéologie. Bulletin Monumental.
<i>Paris.</i>	Romania.
<i>Paris.</i>	Polybiblion.
<i>Pau.</i>	Société des Sciences, Lettres et Arts.
<i>Poitiers.</i>	Société des Antiquaires de l'Ouest.
<i>Rambouillet.</i>	Société Archéologique.
<i>Reims.</i>	Académie Nationale de Reims.
<i>Rochechouart.</i>	Société des Amis des sciences et arts.
<i>Saintes.</i>	Revue de Saintonge et d'Aunis.
<i>Semur.</i>	Société des sciences historiques et naturelles.
<i>Senlis.</i>	Comité Archéologique.
<i>Toulon.</i>	Académie du Var.
<i>Toulouse.</i>	Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
<i>Toulouse.</i>	Société Archéologique du Midi de la France.
<i>Tours.</i>	Société Archéologique de Touraine.
<i>Vannes.</i>	Société Polymathique du Morbihan.

## ÉTRANGER

<i>Belgique.</i>	Revue Mabillon, Chevetogne, par Leignon.
<i>Bruxelles.</i>	Analecta Bollandiana.
<i>Bruxelles.</i>	Société d'Archéologie.
<i>Washington (Am.).</i>	Smithsonian Institution.

---



# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique  
*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault*

Un volume in-8°. Prix : **10** francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, EDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDOME : LIBRAIRIE ROUILLY, 15-17, RUE POTERIE

---

# CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE DE LA TRINITE DE VENDOME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS*

Quatre volumes in-8° au prix de **12** francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDOME : Rouilly

*Prix réduit pour les membres de la Société qui devront s'adresser au Secrétaire  
de la Société Archéologique ou à M. GIRARD, au Musée de Vendôme*

---

# GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLISON, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie Rouilly

---

# RÉPERTOIRÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDOME

PAR G. LAUNAY

*Vendôme, 1889 — in-8° — Prix : 3 francs*

---

# TABLE MÉTHODIQUE

des 40 premières années du

## Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique & Littéraire du Vendômois (1862-1901)

Dressée par M. ERNEST PELTEREAU

*Vendôme, 1902. — Prix : 2 fr. 50*

---

## LA COMMUNAUTÉ D'HABITANTS & L'ECHEVINAGE DE LA VILLE DE VENDOME Histoire Municipale de Vendôme avant 1789

PAR A. DE TRÉMAULT

*Vendôme, Empaytaz, 1904. — Un volume in-4°. — Prix : 6 francs*

---

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre, 2 fr. — L'année entière, 7 fr. 50  
*Pour les trois derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée*

---

*Le Gérant : G. JULIEN.*

---

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

# VENDOMOIS

( Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877 )



**2<sup>e</sup> TRIMESTRE 1908**

( AVRIL, MAI, JUIN )

## SOMMAIRE

Liste des Membres présents à la séance du 16 avril 1908. . . . .	73
Liste des Membres admis depuis la séance de janvier 1908. . . . .	74
Description sommaire des Objets entrés au Musée depuis la séance d'octobre 1907. . . . .	74
Bibliographie . . . . .	85
<i>Précis de la Formation de Vendôme</i> (suite et fin), par M. J. Martellière . . . . .	91
<i>Note sur une fouille dans la plaine d'Arènes</i> , par M. G. Renault. . . . .	111
<i>Une trouvaille de monnaies du XIV<sup>e</sup> siècle à Autainville</i> , par M. Letessier . . . . .	121
<i>Le Secou de Madeleine de Vendôme, abbesse de Soissons</i> , par M. l'abbé Métais . . . . .	127
<i>Le Grand Bâtiment de l'Abbaye de Vendôme</i> , par M. l'abbé Plat . . . . .	135
Chronique . . . . .	141
Liste alphabétique des Membres de la Société. Errata et Addenda. . . . .	143

VENDOME

— IMPRIMERIE C. LAUNAY

1908



SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE

*Scientifique et Littéraire*

DU VENDOMOIS

---

47<sup>e</sup> ANNÉE — 1908

---

**2<sup>e</sup> TRIMESTRE**

(AVRIL, MAI, JUIN)

---

*183<sup>e</sup> Réunion générale. — Séance publique du 16 Avril 1908*

---

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 16 Avril 1908, à deux heures.

Etaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président; Bonhoure, secrétaire; Renault, conservateur du Musée; l'abbé Plat, bibliothécaire-archiviste; Chanteaud, trésorier; Girault, A. Hamar, Letessier, Peltrean, J. Rolland, membres du Bureau;

Et MM. Bertrand, Bonnigal, Bourgoïn (Alphonse), Duriez de Vildesove, de Laforge, Latron (père), Maziaux, Ripé (Clovis), Royau.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis depuis la séance de janvier 1908.

Ce sont :

MM. Martellière (Edouard), rédacteur à l'Assistance publique, à Paris ; Fraigneau, sous-préfet de Vendôme ; Avisseau, directeur d'école, à Vendôme ; Mahot, général commandant la 5<sup>e</sup> brigade de cavalerie, à Vendôme ; Lorcet, industriel, à Vendôme ; Boué, notaire, à Vendôme ; Riverain, maire d'Arcines.

---

## MUSÉE

---

**M. Renault, conservateur, présente les objets entrés au Musée depuis la séance d'Octobre 1907 et en donne la description sommaire.**

---

Nous avons reçu :

DON DE M. HENRI-GEORGES LEBLANC

lieutenant d'Infanterie coloniale, notre compatriote :

**Deux statuettes de divinités du Taôisme**, provenant de Tchê K'am, province du Koung Touong (Canton), *Chine*. — Ces divinités de la religion populaire et très primitive de la Chine, qui comprend un nombre prodigieux de dieux, avaient été retirées de leurs pagodes et mises en pénitence dans une autre, parce qu'elles n'avaient pas suffisamment protégé leur ville contre diverses calamités.

**Une carte, chinoise, de la Chine**, édition populaire. Il faudrait une véritable étude pour se reconnaître dans ce cassette chinois.

**Deux images populaires**, représentant des scènes de l'histoire chinoise ancienne où la vérité disparaît presque complètement sous la légende et le merveilleux.

**Une carte de visite chinoise**. Les trois caractères forment le nom de la personne ; c'est la carte du Préfet de Loui-Tchéou (province de Kouong Toung).

**Trois sortes de scapulaires** que les Chinois attachent sur leurs vêtements pour se préserver de malheurs possibles. Ils les

suspendent aussi dans les pagodes en guise d'ex-voto à leurs divinités.

**Deux formules de sorciers**, sur papier jaune : elles sont vendues par eux et collées soit à la porte des habitations, soit dans les pagodes pour protéger contre les mauvais esprits et prévenir les malheurs.

**Une inscription de marchand chinois**, sur papier rouge : était collée sur un mur juste devant sa boutique. Traduction : *Que la richesse entre dans la maison d'en face.*

Les Chinois ont dans leurs maisons des quantités d'inscriptions analogues : elles souhaitent généralement le bonheur ou la richesse aux habitants, à ceux qui entrent, qui sortent, qui s'assoient dans la maison, qui montent les escaliers, etc

**Une série de monnaies chinoises** qui seront décrites tout-à-l'heure par M. Letessier.

*Les intéressantes notes reproduites ci-dessus sont dues à l'amabilité du donateur.*

---

DON DE M. A.-E. RENOUARD

ancien professeur de dessin au Lycée, notre collègue

Un cadre contenant **quinze croquis** au crayon, exposés en 1889 au Salon des Artistes Français, sous le n° 3768. C'est une réunion de *portraits de Professeurs et Maîtres, du Lycée de Vendôme*, à cette époque. On remarque, en haut et à gauche du cadre celui de l'artiste et donateur, notre sympathique collègue : — au milieu celui de M. G. Launay, à qui nous devons tant de travaux et de dessins précieux : puis, M. Ernest Nouel, notre savant et regretté secrétaire ; — M. l'abbé Bordier, aumônier ; — M. Guibillon ; — M. Hulmann ; — pour ne citer que les plus anciens.

PAR ACQUISITION à la vente des gravures de feu M. BORCHET, notre regretté collègue :

**Le rendez-vous de chasse de Henry IV, en Vendômois** ; gravure de Henri Guttenberg d'après le dessin de Borel. La légende explicative se trouve au bas ; elle est d'ailleurs bien connue et est encore populaire dans le pays. Malheureusement on ignore le lieu où cette scène amusante s'est passée et plusieurs dans nos environs en revendiquent l'honneur.

**Le lit de la Victoire, après la bataille de Villaviciosa** ; gravure en couleurs, par Le Cœur, d'après Sergent (1787), avec le résumé historique de cet épisode connu de la fameuse victoire remportée par Louis Joseph, duc de Vendôme, le 10 décembre 1710.

---

PAR ACQUISITION :

**Petit médaillon rond** contenant le **portrait au physionotrace de P. S. Mirault**, curé de Sougé. On lit, au bas, cette inscription : *Dessiné et gravé par Bouchardy, succ<sup>r</sup> de Chrétien, inv<sup>r</sup> du physionotrace. Palais-Royal, n<sup>o</sup> 84, Paris.* Cela nous reporte au commencement du XIX<sup>e</sup> s. ; et en effet, notre Président a retrouvé que ce prêtre à la physionomie vive et expressive était déjà curé de Sougé en 1812, qu'il l'était encore en 1825, mais ne l'était plus en 1828.

---

DE LA VILLE :

**Le drapeau tricolore de la Garde nationale de Vendôme après 1830** : La hampe est surmontée du *Coq dit Gautois*. D'un côté, on lit : *Liberté, République Française, Ordre public*. De l'autre on lirait : *Garde Nationale de Vendôme*, si l'étoffe qui double le drapeau n'avait été retournée à l'envers à une époque que j'ignore. On ne voit plus cette inscription que par transparence.

**Un Drapeau des Pompiers de Vendôme : Sûreté publique**, pour inscription, avec deux grenades. Offert en 1818 par la C<sup>e</sup> d'Assurances Générales.

**Une lance de hampe** de drapeau de 1848, avec sur le socle, les initiales R. F.

---

PAR ACQUISITION :

**Un échantillon de toile de Jouy** : Scènes antiques de *bacchantes* ; impression violette.

---

DON ANONYME :

**Un échantillon de toile imprimée ancienne** : Dessins géométriques en blanc, formés à l'aide d'acides rougeants sur fond bleu.

---

PAR ACQUISITION et par l'obligeant intermédiaire de M. Paul MARTELLIÈRE, de Pithiviers, notre collègue :

**Une plaque de cheminée** en fonte aux armes **France et Dauphiné**, provenant de la démolition du château d'Escrennes (Loiret).

---

PAR ACQUISITION :

**Un cadenas de forme sphérique** en fer ; j'en ai vu de semblables au musée de Clmy et attribués au XV<sup>e</sup> s.

Un **Pommeau d'épée**, en bronze, creux et ajouré, à pans vaguement formés, orné de petits personnages ; XVII<sup>e</sup> s.

Une **plaque de postillon**, en cuivre, présentant deux écus ovales accolés ayant pour supports deux lévriers contournés et colletés de... Le premier coupé d'azur sur gueules au lion rampant de... armé, lampassé et couronné de... brochant sur le tout... Le deuxième d'azur à une fasce d'argent chargée de trois coquilles St-Jacques. Le tout surmonté d'une couronne de comte (XVIII<sup>e</sup> s.).

---

DON DE M. BENOÎT, entrepreneur à Vendôme

Un **plateau support ou console en bois sculpté et jadis doré**, provenant d'une église.

---

DON DE M. ROYAU, notre collègue

**Tête de statuette en pierre**, très mutilée : Personnage barbu avec moustache retombante. La tête est coiffée d'une sorte de bonnet. D'après le donateur, cette sculpture est antérieure au XVI<sup>e</sup> s. — Provient de Saint-Martin-des-Bois.

---

DON DE FEU M. L'ABBÉ BLANCHARD, CURÉ DE SOUDAY  
ancien Aumônier de la Mobile de Loir-et-Cher

Un **polissoir** (décrit p. M. Alexandre, B<sup>n</sup> 1904, p. 90). Trouvé en mai 1897, au Champ-Cadet, à 4 k. au sud de Souday. Mesures 75 × 50 × 20. — Poids exact 130 kg. — Huit rainures ou encoches, sur une face. — Commencement de cuvette ou de large rainure de l'autre.

Un **polissoir** (décrit p. M. Alexandre, B<sup>n</sup> 1904, P. 90). Trouvé en nov. 1903 dans les fondations d'une maison à Souday, près de l'église. — Quatre rainures, dont deux principales. — Mesures 40 × 45 × 20. — Poids exact 76 kg.

Une **hache polie en silex gris rubanné**, plate, bords équarris, mince, jolie, mais malheureusement ébréchée. — Provenance incertaine. — Long. 128 m/m.

Une **hache polie en silex gris**, épaisse, section elliptique, bords arrondis, très endommagée d'un côté et au tranchant. — Provenance, environs de Souday. — Long. 160 m/m.

**Moitié de hache polie** avec son tranchant intact en silex jaune rougeâtre, veiné, épaisse, bords légèrement équarris. — Provenance, environs de Souday.

**Tranchant d'une hache polie**, en silex jaunâtre, d'aspect grunneux, bords arrondis. — Même provenance.

**Un percuteur polyédrique** en silex cacholonné, ayant peu servi.

Une série de **14 petits éclats de silex cacholonnés taillés**, non retouchés, provenant de l'atelier de la *Maillardière*, près Mondoubleau, décrit par M. J. Alexandre, notre collègue, dans notre Bulletin de 1896, p. 174.

Un lot de **18 silex taillés en pierres à fusils** pour la plupart. Sans provenance, mais me semblent provenir de l'atelier moderne de Meusnes (L.-et-C.)

Un petit lot de **débris de vases rouges samiens** provenant d'un ilot de l'étang de Boisvinet.

Un petit lot de **débris de vases noirs gallo romains**, provenant d'un ilot de l'étang de Boisvinet.

Un lot de **débris de grosse poterie**, provenant d'un ilot de l'étang de Boisvinet.

Un lot de **débris de briques de revêtement** avec ornements de lignes ondulées en relief, provenant d'un ilot de l'étang de Boisvinet.

Un lot de **débris de tuiles à rebords, de tuiles courbes et de grandes briques de dallage**.

Un lot de **3 blocs de mortier et de béton**.

*Tous ces débris sont de l'époque gallo-romaine.*

Une sorte de **pique en fer** très rouillée et recouverte d'un dépôt adhérent de petites pierres.

Un **carreau en terre cuite** avec empreintes en creux de **4 fleurs de lys** et d'une **rosace** au milieu.

Un **bronze d'applique** représentant une tête d'ange joufflu : XVII<sup>e</sup> s.

*Il est de notre devoir d'adresser ici tous nos chaleureux remerciements à M. l'abbé Blanchard, curé de Renay, qui sachant répondre au désir de feu notre regretté collègue, son oncle, l'historien de la Mobile de Loir-et-Cher, a bien voulu nous offrir les deux beaux polissoirs dont je viens de parler.*

---

DON DE M. CONSTANT SECRETIN, instituteur à Fréteval

**Douze instruments en silex**, trouvés dans les environs de Fréteval, et dont voici le détail :

Un **coup de poing acheuléen** à patine jaune, lustrée ; époineté ;

Une **hache néolithique** en silex rougeâtre, taillée à grands éclats ; et

Une **autre**, en silex blond ;

**Une autre semblable**, mais avec un côté très arqué, tandis que l'autre est presque droit :

Un **couperet**, à tranchant demi-circulaire, assez intéressant ;

Une **pointe de javelot**, grossière, mais dont le manche est bien taillé :

Un **fragment de hache polie** ;

Une **petite hache polie** en roche dioritique, intacte ;

Un **ciseau** ;

Un **grattoir** ;

Un **petit grattoir** allongé ;

Un **percuteur ou pierre de jet** ; ne porte pas d'étoilures.

---

DON DE M. NORGUET-RICHAUDEAU, à Villiersfaux

**Un coup de poing acheuléen** en silex, patiné de cacholoug jaune foncé et lustré ; la pointe manque. Trouvé à Villiersfaux.

Un **éclat** ovale allongé, plat d'un côté avec l'extrémité la moins large taillée en grattoir ; longueur 14 cm. Cacholonné, avec taches d'oxyde de fer. **Néolithique** malgré une certaine apparence moustérienne. (Villiersfaux).

Sorte de **pic grossier** en silex grisâtre, brut d'un côté, dégrossi de l'autre. Long. 15<sup>c</sup>, larg. 9<sup>c</sup>. (Villiersfaux).

**Percuteur** en silex, méplat, irrégulier. Diam. 7<sup>c</sup> m (Villiersfaux).

---

DON DE M. ALBERT RICHAUDEAU, à Sougé, notre collègue

**Petite pointe en silex**, en forme de pointe de flèche, sans pédoncule ni aileron. — Un peu épointée. — Trouvée à Sougé.

---

PAR ACQUISITION :

**Hache taillée**, non polie, en silex gris légèrement patiné. — Long. 150 m/m, larg. 62 m/m. Elle offre cette particularité intéressante que, sur chaque face, elle présente une dépression formée par l'enlèvement d'un plus grand éclat, de manière à faciliter la préhension, ce qui prouve, une fois de plus, que ces haches simplement taillées n'étaient pas toujours destinées au polissage.

Les bords sont retouchés en dents de scie. Un peu ébréchée au tranchant lors de la trouvaille, à la Petite-Voye, commune de Roche, près Marchenoir.

---

DON DE M. L'ABBÉ HOGAZEAU, curé de Fréteval, et de M. CAGNA entrepreneur de travaux

**Un grand sarcophage mérovingien**, trouvé dans le cimetière de Saint-Lubin-des-Prés, situé entre Fréteval et Morée, et à

une petite distance du Loir, sur la rive droite. En voici les dimensions :

<b>Coffre.</b> —	Longueur,	(extérieure)	2 <sup>m</sup>
	largeur à la tête,	»	0.65
	largeur aux pieds,	»	0.43
	hauteur,	»	0.50
	»	(intérieure)	0.39
	épaisseur des parois du coffre, variable de		50 à 65 m/m
	épaisseur des bords du couvercle légè-		
	rement prismatique,		44 c/m

Ce sarcophage est en *roussard*; il provient vraisemblablement de quelque carrière des environs de Mondoubleau où l'on trouve cette sorte de *grès ferrugineux*.

Sur tout son pourtour, on remarque les stries tracées, à l'aide du pic, en arêtes de poisson, et qui constituent une taille décorative caractéristique des époques mérovingienne et carolingienne. Le couvercle présente, dessinés par des rainures plus profondes, quatre compartiments rectangulaires symétriques deux à deux, partant des bords, mais laissant au milieu une bande qui unit les espaces laissés libres transversalement. L'ensemble constitue une figure assez énigmatique que l'on retrouve généralement sur les sarcophages de cette époque.

Il est anépigraphique. Ceux qui portent des inscriptions sont très rares. A Antigny (Vienna), sur 400 sarcophages trouvés, neuf seulement portaient une inscription (\*)

---

PAR ACQUISITION :

**Plaque et appendice carré d'un ceinturon mérovingien et plaque d'un autre**, provenant certainement de l'un des sarcophages trouvés à Saint-Lubin-des-Prés. Les ouvriers, n'ayant pris aucune précaution lors de la découverte, ont trouvés ces objets en chargeant les terres et débris. Ils sont en bronze, décorés de gravures en creux présentant, l'un trois figures semblables de quadrupèdes fantastiques, et une tête humaine grossièrement dessinée, l'autre ornée d'entrelacs et recouverts d'une sorte d'argenture épousant les cavités de la gravure.

---

PAR ACQUISITION :

**Plaque ronde et boucle de ceinturon mérovingien**; finement ciselés et recouverts aussi d'une couche métallique produisant l'effet de l'argent. Proviennent du lieudit « Les Martrais », commune de Lunay.

(\*) J. Em. Espérandieu, Notice du Baptistère St-Jean de Poitiers, p. 22.

DON DE M. HENRI LEBAS, au Bouchet de Selommes.

Dans un lieu dit *les Terres-Noires-de-la-Blotterie*, près du Bouchet-Pelgreau, entre Selommes et Baigneaux, notre collègue M. Habert, a pratiqué quelques fouilles, en novembre dernier. Il y a rencontré de nombreux vestiges de l'occupation romaine. Plusieurs autres de nos collègues se sont aussi occupés, je crois, de cette découverte. Ces Messieurs ont envoyés au Musée la partie supérieure d'un grand vase de forme inusitée, qu'ils ont trouvé en terre, placé verticalement, mais défoncé et renversé ; il contenait quelques petits ossements et deux pièces de monnaie en bronze très frustes que le propriétaire du champ a conservées.

DON DE M. GALLOIS, industriel, faubourg Chartrain

**Un curieux objet** qui est le **résultat d'un coup de foudre** sur l'appareil télégraphique d'une gare : Une partie du fil conducteur, en bronze, a été projetée dans un godet, enroulée en spirale, sondée et en partie fondue.

Enfin, j'offre au Musée **la récolte** de mon essai **de fouilles** dans le champ Roger, à *Arènes*, et dont je donnerai la relation, tout à l'heure : parmi les objets que je décrirai, un certain nombre, les monnaies, les fibules et les clefs notamment, sont encore entre les mains du propriétaire. Voici ceux que j'ai recueillis :

Lot de débris de vases rouges, sigillés, moulés ;

Lot de débris de vases incisés (III<sup>e</sup> s.) ;

*Débris d'un vase à engobe rougeâtre tacheté d'étoilures* (IV<sup>e</sup> s.) ;

*Débris d'un vase rouge à zones striées* (IV<sup>e</sup> s.) ;

Lot de débris de poteries fines noires ou noirâtres, très variées de pâte et de forme ;

Lots de débris de poteries grossières gauloises présentant aussi une grande variété ;

Lot d'ossements de cerf, de sanglier, de cheval, de porc, de mouton, de chèvre, et nombreux débris plus ou moins calcinés ;

Fragment d'une meule épaisse à moudre le grain.

## NUMISMATIQUE

**M. Letessier décrit les monnaies entrées au Musée**

DON DE M. LEBLANC, lieutenant d'infanterie coloniale,  
notre compatriote

Une série de pièces rapportées par lui de l'Extrême-Orient, et comprenant :

Des **sapèques chinoises** anciennes des empereurs suivants :

Kao-Tsou	618-627
Fou-Tsoung	841-846
Tehing-Tsoung	995
Ching-Ping	998-1004
King-Te	1004
To-Tchoung-Tsian-Fou	1008
Soung-Yun	1023-1032
Pava-Youan	1038
Yng-Tsoung	1064
Ching-Tsoung	1068-1077
Yong-Fou	1078
Tehy-Tsoung	1086-1093
Houy-Tsoung	1111
Taï-Tsou	1368-1399
Chin-Tsoung	1573

Une **sapèque** de l'empereur usurpateur Choung-Ping, pièce ayant eu cours en Annam.

Des **sapèques chinoises** de la dynastie actuelle, dite des Ts'ing :

Cheun-Tchi	1644-1662
Hong-Hi	1662-1723
Young-Tching	1723-1736
Ring-Loung	1736-1796
Ka-Hing	1796-1821
To-Kouong	1821-1851
Ham-Foung	1851-1862
Toung-Tchi	1862-1875
Kouang-Su	1875 (l'empereur actuel.)

Deux **sapèques** en zinc, du gouvernement actuel du Tonkin.

Quatre **sapèques** en zinc de l'Annam.

Une **sapèque** en zinc de l'empereur d'Annam Gia-Long.

Un **cent** du gouvernement du nord de Bornéo.

Un **cent** du gouvernement anglais des détroits.

Un **cent** de Hong-Kong.

Un **cent** du rajah des Sarawak.

Un **cent** de la province de Kwang-Tong (Canton).

Un **cent** du sultanat de Brunéi.

---

#### DOX DE M. GALLOIS

Un **gros tournois de Gérard**, évêque de Cambrai (1372-1378), absolument semblable à ceux du roi Charles V, sauf que la légende est GERARD EPSCOS. La légende du revers est TVRONVS CIVIS, comme sur les gros royaux. Pièce trouvée à Antainville.

PAR ACQUISITION :

1<sup>o</sup> Un **moyen bronze romain**, de Maximilien Hercule, en bon état, trouvé aux environs de Mondoubleau ; cette pièce est au revers de la Monnaie tenant une balance et une corne d'abondance ; elle paraît provenir de l'atelier d'Aquilée ;

2<sup>o</sup> Un **denier** du XII<sup>e</sup> siècle de St-Martin de Tours, trouvé à Saint-Lubin-des-Prés, près Fréteval. Cette pièce porte les légendes ordinaires SES MARTINVS ET TVRONVS CIVI.

---

DON DE M. ALBERT RICHAUDEAU, à Songé

1<sup>o</sup> Un **très beau et rare jeton de Normandie**, frappé sous François 1<sup>er</sup> :

A. Ecu de France couronné et entouré du collier de St Michel. Lég. PRO PERFECTIS RATIOCINORVM.

R. Ecu échancré de Normandie, couronné et surmonté de l'agneau qui figure dans les armes de la ville de Rouen. De chaque côté de l'écu, deux F couronnés ; dessous, la date 1543. Lég. DOMINI NOSTRI REGIS NEVSTRIE.

2<sup>o</sup> Un **sol de billon** de Louis XV, à FL entre trois lis sous une couronne.

---

DON DE M. L'ABBÉ GARNIER, curé de Villerable

Un **petit bronze** de Constantin II, assez fruste, trouvé aux environs du Stand.

---

DON DE M. NORGUET-RICHAUDEAU, à Villiersfaux

Une **petite monnaie gauloise en bronze**, ébréchée et usée, appartenant probablement aux Eduens. — Trouvée dans une vigne entre Villiersfaux et Houssay.

---

DE LA FOUILLE D'ARÈNES :

Un **petit bronze** de Tétricus père (268-273), style barbare ; frappé probablement en Gaule. Revers commun PAX AVG.

---

---

La Société adresse ses sincères remerciements aux donateurs que nous venons de nommer.

---



# BIBLIOGRAPHIE

---

Ouvrages entrés à la Bibliothèque de la Société du 15 Mars 1908 au 15 Juin suivant :

## I. — DONNÉES D'AUTEURS OU AUTRES

— De l'auteur, notre collègue, M. J. de Saint-Venant :

*Persones de fusées perlées de l'époque gauloise en bronze*,  
Paris, 1908.

— De l'auteur, notre collègue, M. l'abbé Gauthier, ancien curé de Busloup :

*Monographie de Busloup*, Blois 1908, in-octavo, 128 pages.  
Travail très complet sur Busloup, son prieuré, sa commanderie, ses châteaux. M. R. Gauthier a donné là le vrai type de la monographie paroissiale.

— De l'auteur, notre collègue, M. M. Fillozat :

*Bryozoaires crétacés de Vendôme*. Extrait du Bulletin de la Société Géologique de France, Paris 1907. Étude sur le terrain crétacé en Vendômois, et particulièrement à Vendôme, Villiers, Houssay, les Roches, le Breuil, Thoré, Lavardin, Trôo. On sait les grandes difficultés que présente l'étude stratigraphique de l'épaisse couche crayeuse qui constitue le crétacé supérieur en France, en Angleterre, en Belgique et dans le nord de l'Allemagne. M. Fillozat a apporté quelque lumière dans cette question encore obscure, en établissant, par l'étude des Bryozoaires qui sont les plus abondants des fossiles crétacés, les premiers linéaments d'un tableau corrélatif entre les faunes et les zones de terrain. On sait grâce au labeur de notre collègue que telles espèces fossiles sont caractéristiques de certains horizons. Au cours de son travail, M. Fillozat a été amené à déterminer plusieurs espèces nouvelles de Bryozoaires, l'une trouvée à Villiers, l'autre dans le coteau même de Saint-Bienheure.

- De l'auteur, M. L.-A. Hallopeau :  
*Notes archéologiques et historiques.* Extrait des Annales Fléchoises, la Flèche 1908.  
Études fort intéressantes et bien illustrées sur la chapelle de Saint-Gilles à Montoire : — les armoiries de Ronsard à Saint-Cosme : — des armoiries sculptées dans la chapelle seigneuriale de l'église des Hayes.
- De l'auteur, le R. P. de la Croix, S. J. :  
*A propos de Saint-Philibert de Grandlieu, réponse à une critique de M. L. Maître,* Poitiers, 1908.
- Envoi anonyme :  
*Lettres rurales par un vicar Manceau,* 2<sup>e</sup> série, le Mans 1908.
- De l'auteur, M. Marcel Thiolier :  
*Le Perche et la Vallée du Loir.* Guide régional fort joliment illustré. Quelques erreurs archéologiques sur Vendôme.
- Du Syndicat d'initiative de la Bourgogne :  
*Son Bulletin trimestriel,* octobre 1907.

## II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

- *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Comptes rendus des séances. Bulletins de décembre 1907, janvier et février 1908.
- *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques.* Année 1907, 2<sup>e</sup> livraison ; 1908, extrait des procès-verbaux : p. V, rapport de M. E. Lefèvre Pontalis sur une demande de subvention formée par la Société Archéologique du Vendômois, en vue de poursuivre les fouilles de l'église de la Trinité.
- **Congrès Archéologique de France**, LXXIII<sup>e</sup> session tenue à Carcassonne et à Perpignan en 1907. Paris et Caen.
- **Romania**, revue philologique, tome XXXVII, janvier 1908.

## III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — ÉCHANGE

### I. — France

- *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris* 5<sup>e</sup> série, tome VIII, fasc. IV. A lire note sur des silex taillés modernes.

- *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1907, Paris.
- *Société d'Histoire Naturelle d'Autun*, 20<sup>e</sup> bulletin. Autun et Paris, 1907.
- *Société de Borda*, Dax. Bulletin trimestriel, 4<sup>e</sup> trimestre 1907.
- *Société d'émulation du Bourbonnais*, Moulins. Bulletin mensuel, janvier, février, mars 1908.
- *Société Historique et Archéologique de Corbeil*. Bulletin 1907, 2<sup>e</sup> livraison.
- *Société Dunoise*, Châteaudun. Bulletin trimestriel, avril 1908.
- *Société Eduenne*. Mémoires, tome XXXV, Autun, 1907.
- *Annales Fléchoises*, revue bi-mensuelle, la Flèche. N<sup>o</sup> de mars et avril 1908.
- *Société d'Histoire Naturelle de Loir-et-Cher*, Blois. Bulletin 1907. A lire : Verdes préhistorique par M. Florance.
- *Revue de Loir-et-Cher*, Blois. N<sup>o</sup> de janvier. Février 1908.
- *Société Archéologique et Historique du Limousin*, Limoges. Bulletin, tome LVII, 2<sup>e</sup> livraison 1908.
- *Revue Mabillon*, 4<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 1, 1908. Paris, Ligngé.
- *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Mamers et Le Mans. Tome LXXII, 2<sup>e</sup> semestre 1907. A lire : sur les origines de la famille et du nom de Ronsard, par L. Bezard.
- *La Province du Maine*, revue de la Société des archives historiques du Maine, mensuelle. N<sup>os</sup> de mars, avril et mai 1908. P. 81, article étymologique sur Artins.
- *Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, Laval. Bulletin, tome XXIII 1907. Vie de Robert d'Arbrissel, traduite par J. Cahour (fin).
- *Société Archéologique du Midi de la France*. Bulletin n<sup>o</sup> 37. Toulouse, 1907.
- *Société Polymathique du Morbihan*. Mémoires, Vannes 1907.
- *Société Archéologique de Nantes*. Bulletin 1907, 2<sup>e</sup> semestre.
- *Société Archéologique de l'Orléanais*. Bulletin, 2<sup>e</sup> semestre 1907. Mémoires, tome XXXII<sup>e</sup>.

- **Polybiblion**, revue bibliographique. Partie littéraire, tome LXXIIe, Mars 1908. Paris.
- *Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*. Bulletin semestriel, n° II, 1907.
- *Revue de Saintonge et d'Aunis*. XXVIIe volume, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> livraisons, Avril et Juin 1908. Saintes.
- *Société d'Archéologie de Seine-et-Marne*. Bulletin. Supplément au 10<sup>e</sup> volume (1906), onzième volume (1907). Melun.
- *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Bulletin année 1906, LXX<sup>e</sup> volume. Auxerre 1908.

## II. — Étranger

- *Société d'Archéologie de Bruxelles*. Annuaire, tome XIX<sup>e</sup>. Bruxelles 1908.
- **Smithsonian institution**. Classified list of Smithsonian publications, may 1908.

## IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS

- *Archives historiques du diocèse de Chartres*. Chartres. Revue mensuelle. N<sup>os</sup> 159, 160 et 161. Étude sur l'église et la paroisse de Lèves, par notre collègue M. l'abbé Métais. Fort belle reproduction de la Vierge romane de Mainvilliers.
- *Revue Numismatique*, Paris, 4<sup>e</sup> série, tome XII, 1<sup>er</sup> trimestre 1908.

GABRIEL PLAT.

M. Jean Martellière nous adresse la rectification suivante, que nous insérons bien volontiers :

« Dans le précédent Bulletin, M. le Bibliothécaire a pris la peine de signaler et d'analyser un article que j'ai publié dans les *Annales Fléchoises*. Il le déclare très intéressant, c'est aussi mon opinion, et c'est pour cela que je tiens à corriger quatre erreurs qu'il a commises, et que je refuse d'endosser.

« 1<sup>o</sup> — Ce n'est point par les d'Argouges, c'est par les Chartier que je suis parent des ducs d'Uzès, de Noailles, de Mortemart, d'Avaray, de Caraman, de Mouchy, de Grillon.

« 2<sup>a</sup> — Il ne faut pas dire que le roi Gustave V *serait* mon cousin : il faut dire : *est* mon cousin. Et comme ce n'est ni de sa faute ni de la mienne, j'espère qu'il ne m'en voudra pas.

« 3<sup>e</sup> — Je n'ai pas oublié de citer Napoléon III, car tout le monde doit savoir que ce fut le fils de la reine Hortense, que j'ai citée.

« 4<sup>e</sup> — Je ne suis pas seul apparenté à cet almanach de Gotha. Je sais bon nombre d'autres cousins qui habitent tout autour de Vendôme, et qui seraient charmés, je le suppose, de compléter leur généalogie — qu'ils me l'apportent donc. »

« J. MARTELLIÈRE. »

J'ai peur que M. Martellière ne se soit quelque peu mépris sur ma pensée. Si j'ai employé le conditionnel dans cette phrase : *Le roi Gustave serait le cousin de M. Martellière*, ce n'est point que j'entende soulever le moindre doute sur l'exactitude de son affirmation. J'ai voulu simplement marquer que, faute de pouvoir la vérifier, j'en laissais la responsabilité à l'auteur. M. Martellière reconnaîtra sans peine qu'une telle tournure de phrase se rencontre à chaque ligne dans les analyses d'ouvrages.

Je ne crois pas non plus avoir outrepassé les droits de la critique historique en signalant l'oubli que M. Martellière a fait de son cousin Napoléon III (et j'aurais pu ajouter de son allié Napoléon I<sup>er</sup>). De tels parents valent la peine, surtout dans un article généalogique, qu'on les signale nommément, et non par simple prétérition. C'est mon avis, n'est-ce pas un peu aussi celui de M. Martellière ?

G. P.



# PRÉCIS

DE LA

## FORMATION DE LA VILLE DE VENDÔME

PAR

M. JEAN MARTELLIÈRE

---

### *Seconde Partie : Période Historique*

---

Les Carolingiens ont pris la place des Mérovingiens, et Vendôme continue à ignorer les uns et les autres. Ce sont des Allemands qui succèdent à des Germains; la France s'organise en dehors d'eux, et à la fin, contre eux.

LES CAROLINGIENS

---

Les Capétiens arrivent à leur tour au pouvoir en 987; les comtes de Vendôme sont déjà arrivés depuis plus d'un siècle. Les uns et les autres se donnent pour les fils du sol; cependant Hugues Capet descend du saxon Robert, dit *le Fort*; notre Bourcard (adouci plus tard en Bouchard) Ratepilate ou Radeplate (chauve-souris), mort en 958, le plus ancien comte de Vendôme connu jusqu'à ces dernières années, des-

LES  
PREMIERS COMTES  
DE VENDÔME

cent sûrement de deux Bourcard (\*), dont le premier qui signa une charte en 849, paraît bien n'être qu'un simple fonctionnaire des Carolingiens, donc un Allemand.

L'INFLUENCE  
DE  
GEOFFROI MARTEL.

Mais voici venue l'époque où l'homme a une véritable influence sur les événements et sur les choses. Cet homme, sera-ce Bouchard le Vénérable (les scribes l'appelaient *Vetulus*, littéralement : Petit Vieux), ou l'un des fils de sa fille ? Non, ce sera cet aventurier de Geoffroi Martel qui, tenu de près par un père jaloux de tout garder, trouve plus simple de se tailler, par le fer et par le feu, un patrimoine personnel. En 1032, grâce à un traité que vient confirmer la victoire d'Huisseau-en-Beauce, le voici qui s'installe dans le Vendômois ; et pendant 30 ans la Ville et la Comté vont recevoir la marque de sa griffe.

Prenons la ville au moment où Geoffroi, ne sachant plus comment faire expier ses actes, se décide enfin à les expier par lui-même, quitte définitivement ses trois compagnes interchangeées, et prend le froc à Saint-Nicolas d'Angers (1060).

LES BOURGS  
DE VENDÔME  
EN 1060

Le « bourg » Saint-Bençuré n'a pas pris un grand développement ; depuis un siècle d'ailleurs, il est tombé dans le lot des sires de Baugenci, ainsi que les prairies de l'autre côté de la rivière, dans lesquelles Geoffroi a fondé la Trinité ; l'église du bourg est définitivement bâtie, à mi-côte, et est déjà tombée aux mains des moines de l'abbaye.

(\*) *Vie de Bouchard le Vénérable, comte de Vendôme*, introduction par Ch. Bourel de la Roncière, Paris, Picard, in-8°, 1892, p. v. et s.

*Chartes Vendômoises*, par Ch. Métais, notes p. 25, 30 et 32.

Saint-Lubin est toujours une sorte de faubourg du Castrum, et c'est si vrai, que son église se trouve au beau milieu de ce castrum.

Le *Castrum* a reçu de Geoffroi une telle extension qu'il se divise maintenant en deux parties : le *vetus castrum*, qui est l'antique oppidum, et le *castellulum* ou châtelet, qui n'est plus que le poste d'un chef subalterne, notre Capitainerie actuelle ; au-dessous se trouve la porte, encore existante, qui donne accès à la ville. L'ensemble s'appelle le *Castellum* ou châtel (\*).

Un orouer (oratoire) existait et assurait le culte des habitants du *Castellum* : Agnès de Poitiers, profitant d'une absence de son compagnon, fonde en 1046, sur l'emplacement de la chambre à coucher de Geoffroi, la Collégiale Saint-Georges, qui va constituer la cinquième (\*\*) paroisse de Vendôme jusqu'en 1790.

La Motte a disparu, en tant que fort ; le *Castellum* l'a tuée. Cependant en 1040 elle a encore un seigneur, Gautier, et l'on dit : le moulin *subtus molam Guallerii* (\*\*).

C'est le bourg Saint-Martin qui a le plus augmenté. Il a fini par remplir l'espace vide qui le séparait du bourg Saint-Père-la-Motte, et par s'avancer jusqu'au bord de la grand route du Mans ; alors ont pris naissance nos rues de la Saumerie et de l'Éguillerie (plus tard rue au Blé). Déjà aussi ce bourg est assez important pour éprouver le besoin d'une fontaine

(\*) *Cartul. Trinit.*, tome I, p. 6, Charte des Coutumes.

(\*\*) On a toujours compté seulement quatre paroisses à Vendôme : Saint-Martin, Saint-Bienheure, Saint-Lubin, la Madeleine. Cependant Saint-Georges en constituait bien une cinquième, ayant ses registres distincts, qui vont de 1637 à 1790.

(\*\*\*) *Cartul. Trinit.*, ch. 36, (1040), ch. 206 (vers 1070).

publique : c'est une source située au milieu des Grands Prés, juste dans l'axe de la rue du bourg Saint-Martin. Cette source donne naissance à un ruisseau qui vient se jeter dans le bras primitif du Loir, après avoir traversé le carrefour du Ponceau ; sur les bords de ce ruisseau, un rudiment de forsbomg, le *suburbium Sancti Marlini*, s'est formé, il y a même un moulin ; juste en face le chevet de l'église Saint-Martin se trouve, au milieu des prés, le *mansile* de Quincé (maison de Sourdis).

C'est sur cette source que Geoffroi est venu poser le maître autel de son abbaye de la Trinité, et voilà les Vendômois privés de leur première fontaine Godineau. Dès 1032 les moines ont pris possession du mansile et du suburbium ; dès 1040 leur église est dédiée ; dès la fin du x<sup>e</sup> siècle, l'énorme masse des Grands Greniers vient constituer la clôture de l'abbaye avec contreforts énormes et meurtrières de guerre, le tout encore existant aujourd'hui ; sous couleur de loger leurs provisions, les moines n'ont pas craint d'affirmer leur hostilité et leur intention de se défendre contre la ville du Comte ; en gens prudents, ils se sont d'ailleurs largement retirés sur leur terrain, laissant libre un large espace qui continue néanmoins de leur appartenir et leur a appartenu jusqu'à la Révolution, aussi, l'a-t-on justement appelé Place de l'Abbaye.

En 1039 (\*) l'abbaye a reçu en don de Geoffroi, qui les avait reçus de Gauthier de Langeais, à titre de prix du sang d'un de ses parents, les deux moulins du Pont Périn (*pous petrinus*), premier pont de pierre de la ville (*pous castr*

(\*) *Cartul-Trinit.*, Ch. 16, p. 35.

*vindocini* (\*). En même temps elle a reçu la terre nue (*terram ad burgum faciendum* (\*\*), où il lui sera facile de faire surgir, avant la fin du XI<sup>e</sup>, le *Bourg Neuf*, peuplé de ses gens et vassaux.

Et la voici, puisqu'elle se trouve constituer un bourg distinct des autres, obligée de s'entourer d'un fossé, comme les autres bourgs ; dès 1054, Salomon de Lavardin qui possédait à Vendôme les terres qui allaient former le bourg de Lavardin, criait que ses *pastilia* allaient se perdre, *propter inundationem aquar redundantis de FOSSATO quod comes et comitissa ad MUNIENDUM monasterium fecerunt* (\*\*\*).

Pendant plus de sept siècles, l'abbaye ne va pas cesser d'édifier des constructions, dans sa vaste enceinte, défendue au sud par le bras primitif du Loir, à l'est et au nord par le bras du Pont Périn ; pendant sept siècles cet énorme tampon va empêcher la ville de s'étendre du côté des Grands Prés.

On peut saisir ici le mode de formation de nos rues anciennes ; aujourd'hui nous *créons* réellement des rues, en prenant un espace vide et en bâtissant des maisons au long ; autrefois, la rue se formait de l'espace vide laissé par chaque bourg à sa limite, puisque chaque bourg constituait un *isleau*. (\*\*\*\*) Nous venons de voir la formation de la place de l'Abbaye ; la rue *du Change* (ou de l'échange, donc du commerce), doit son existence à l'espace vide laissé entre la seconde partie du bourg Saint-Martin et le Bourg-

(\*) *Cartul-Trinit.*, Ch. 36, p. 65.

(\*\*) *Cartul-Trinit.*, Ch. 36, p. 65.

(\*\*\*) *Cartul-Trinit.*, Ch. 100 et 101, p. 185 et 186.

(\*\*\*\*) *Isleau*, et non l'absurde graphie *ilot*, car *islette* vient d'*isleau* et non d'*ilot*.

Neuf, jusqu'au Pont Périn. Au-delà, la route de Chartres, dépourvue de maisons, sépare le fief des Perles à l'ouest d'avec le fief de Lavardin à l'est.

Enfin, là-bas, au milieu des prés, dans la future *rue aux Béguines*, vient de se fonder, *en dehors de tout bourg*, le second couvent de Vendôme, qui occupait au moins les propriétés actuelles de Mainville et Hardy de la Largère. Son mur de clôture du côté de la ville existe toujours, avec sa porte de ce côté, visiblement antérieure à 1066, puisqu'elle n'a pas de clef de voûte.

---

Résumons-nous, en donnant la série chronologique des bourgs qui composent la ville au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, étant bien entendu que cette expression Ville est toute moderne, puisque chaque bourg a encore son nom propre, et presque son autonomie :

1<sup>o</sup> Le *castellum* (château) redevenu un bourg avec une église spéciale :

2<sup>o</sup> Le bourg Saint-Beneuré, avec son église paroissiale :

3<sup>o</sup> Le bourg Saint-Martin avec son église, devenue la principale, à cause de l'importance de sa population :

4<sup>o</sup> Le bourg Saint-Lubin, avec son église dans le *castellum* :

5<sup>o</sup> Le bourg Saint Père sous la Motte, qui vient de s'annexer La Corneraie, et dont la chapelle va, dans quinze ans, constituer un membre dépendant de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois ;

6<sup>o</sup> L'abbaye de la Trinité, avec son église en construction permanente :

7<sup>o</sup> Le Bourg Neuf qui a pour chapelle Notre-Dame de Pitié, dans l'enceinte de l'abbaye.

Cette collection de bourgs a une enceinte unique,

fortifiée, puisque cinquante ans plus tard on trouve un chevalier de la Porte Saint-Bié ; (\*) mais sa meilleure défense est encore le bras du Loir qui passe sous le Pont Périn, puis sous le Pont Rondin ; c'est cette primitive enceinte qui servira, quatre siècles plus tard, de limite à la paroisse Saint-Martin, lorsqu'elle sera forcée de se démembrer au profit de la Madeleine.

---

Le xiii<sup>e</sup> siècle, en donnant à la ville une extension considérable, affirme sa prospérité. Dès le début du siècle, les maisons ont envahi l'espace encore libre au nord des Ponts Périn et Rondin, un peu au hasard peut-être, mais avec intensité.

Aussi les habitants ont fini par creuser un autre fossé, dans lequel ils font couler partie de l'eau s'échappant du Pont Périn, et ont constitué ainsi un nouveau bras du Loir qu'on appellera plus tard « rivière de Langey », lorsqu'au début du xvi<sup>e</sup> se construira sur sa rive la fière demeure des du Bellay, seigneurs de Langey ; mais plus longtemps encore il conservera son nom significatif de « rivière des fossés » (\*\*). Du coup, voilà créée l'île de Paradis, puisque ce bras, après avoir passé sous le pont de la Cheverie, vient se jeter dans le bras du pont Rondin.

Ce fossé n'a sûrement pas derrière lui un mur de

CREATION DE L'ÎLE  
DE PARADIS

(\*) Cartul. Trinit. Ch. 420, p. 189.

(\*\*) *Cartul-Trinit.*, t. III, p. 117, note. En 1219, Jean, comte de Vendôme, donne à la Maison Dieu, « le canal appelé *Fossé*, depuis le Pont Périn jusqu'au Pont de la Cheverie ». — Mai 1219, « Comes dedit. . . Domui *fossatum* suum ad usus pauperum, ibi degentiam, sicut vadit ab esclusa monachorum que est subtus pontem petrinum usque ad pontem de Cheyreceia. » *Chartes Vendômoises*, p. 265.

défense ; « *fossata vindocini* », dit la charte de 1185, qui règle que chaque année les hommes du comte devront pendant 15 jours, *reparare* ces fossés, comme le font les hommes des barons et des chevaliers (\*).

LES TEMPLIERS  
S'INSTALLENT  
DANS LE FIEF  
DE LAVARDIN

Vers 1150, une vieille dame, appelée Mathilde, et peut-être comtesse, qui depuis 15 ans avait pu voir les Templiers installés au Temple de Montdoubleau, éprouve le besoin de les introduire à Vendôme ; elle leur donne un terrain situé sur la rive nord de la route de Chartres. Ils s'installent (et je constate une fois encore que ce troisième couvent est *en dehors* de la ville), construisent une chapelle ; puis sur le plateau, encore sur le bord de la même grand route, ils édifient un hospice pour les voyageurs, et voilà l'origine du nom et de l'existence du village du Temple.

FONDATION  
DE LA MAISON-DIEU

Cette initiative privée fait comprendre leur devoir aux Vendômois qui, à la même époque, construisent à peu près en face du coude que fait la grand route, et de l'église des Templiers, un hospice général qu'ils dénomment *Maison-Dieu*, pour recueillir, soigner et héberger durant trois jours, les nombreux voyageurs qu'on désigne sous le nom générique de pèlerins, et aussi les malades de la Ville. C'est du côté de la route que la Maison-Dieu ouvre ses deux grandes baies.

FONDATION  
DE LA CHAPELLE  
ET DE LA  
MAISON DE SANTÉ  
DE  
ST-DENIS DES PRÉS

C'est encore à la même époque, entre 1144 et 1148, que l'abbaye obtient enfin de l'évêque de Chartres, dans le ressort duquel se trouve le vieux Vendômois, l'autorisation de construire dans la « Varenne de l'Abbaye » une chapelle que l'on appela chapelle de

(\*) *De Trémault*, Histoire Municipale de Vendôme, p. 9

Saint-Denis des Prés ; à côté assurément se trouvaient les bâtiments qui constituaient l'hôtellerie ou mieux la Maison de Santé (deversorium) des malades du monastère. Le tout était près de la grand route de Chartres, qui après avoir franchi le Pont Périn, tournait à angle droit par la ruelle de la Levrette, devenue cul de sac un siècle après, passait à côté de l'église des Templiers, comptait le Champ de Foire actuel, et filait à Saint-Ouen par le chemin actuel, et arrivait à Nioche sans avoir trouvé une seule côte.

Vingt ans après, la Ville construisait, à l'extrême limite de la commune actuelle, sur le mail futur de Tiron, la *Maladerie Saint-Lazare*, pour ses lépreux et autres malades contagieux. C'était le début de la prophylaxie, sept siècles avant la loi de 1902, qui n'a pas osé aller aussi loin. L'établissement allait du chemin de Saint-Ouen à l'emplacement actuel des voies de garage du tramway.

FONDATION  
DE LA MALADERIE  
SAINT-LAZARE

---

A l'entour des Templiers et de la Maison-Dieu, les habitations se pressent et se construisent avec rapidité. C'est à ce point que la Maison-Dieu ne put jamais se procurer une entrée principale sur la rue Saint-Jacques ; le collège de l'Oratoire lui-même dut attendre un siècle et demi pour édifier en 1768 le portail actuel. La chapelle est achevée en 1203, et déjà la rue Saint-Jacques est bordée de maisons, puisque l'une d'elles a empêché pendant six siècles et demi d'achever l'abside de la chapelle au nord, alors cependant que le surplus forme la bordure de la rue Saint-Jacques.

RUE SAINT-JACQUES

RUE DE LA  
PORTE CHARTRAINED

Puisque cette rue existe déjà, on doit admettre que la rue Porte Chartraine, qui part de l'angle de la grande route, existe aussi, et a déjà une direction certaine, puisque la Maison-Dieu et sa chapelle sont en bordure. Cette direction n'est pas la même que celle de la vieille rue du Change, au sud du Pont Périn; quoi d'étonnant? ce sont d'autres fiefs, avec d'autres limites: fief de Lavardin, où sont les Templiers, fief des Perles où s'étale la Maison-Dieu.

Le même mouvement s'est produit pour constituer la rue actuelle de la Poterie. Longtemps arrêtée au Pont Rondin, dont l'une des tours de garde devint la salle de Vieil Pont (c'est-à-dire le pied-à-terre des seigneurs de Vieil Pont), elle s'est avancée, longeant la Cornueraie qui consent à venir la border; et au début du xiii<sup>e</sup> siècle, la voici qui franchit la rivière de Langé, pour tomber, avec une direction très oblique, dans le même sens que la portion de la rue du Change que nous venons d'étudier, au milieu du bourg de la Poterie.

LE BOURG  
DE LA POTERIE

Ce bourg existe déjà, est déjà constitué au début du xiii<sup>e</sup> siècle. Je n'en veux d'autre preuve que l'existence du four banal construit entre 1218 et 1239, par le comte Jean IV, de Montoire, à l'angle de cette rue et de la rue Saint-Jacques. Destiné à cuire, non des pots, mais du pain, il démontre suffisamment que si le comte a construit en cet endroit un deuxième four banal, (le premier étant à l'angle de la rue Saumerie), c'est qu'il y avait tout autour une population suffisante pour y occuper un fourmier. Puisqu'en 1239, la collégiale Saint-Georges s'en fait donner les profits, c'est qu'il rapporte; donc les rues Saint-Jacques, rue de la Poterie, rue des Béguines, rue de la Porte Saint-Michel sont déjà constituées et bordées de maisons habitées.

Voyez d'ailleurs combien elles s'entassaient dans cet espace : tout un peuple grouille dans les ruelles des Tanneurs et du Bourreau, qui constituent de véritables rues ; la place de la Madeleine n'existe pas, pas même à l'état de carroi ; et trois siècles plus tard il faudra faire une trouée dans cette masse compacte, pour y installer l'église de la Madeleine, son clocher et son entrée actuelle.

Au milieu de notre rue actuelle de la Mare, sur le chemin de Montdoubleau, un bourg s'est formé, le Bourg Robert, qui fut donné en dot en 1228 à une fille de Jean IV, qui épousa Hugues de Montigny, tige des du Bellay.

LE BOURG ROBERT

1227. Blanche de Castille et Louis IX viennent tenir dans le château de Vendôme une assemblée importante ; le comte rougit d'avoir une ville si peu fortifiée.

Aussi dès 1230 il lève un nouvel impôt, dit de *vivre-vivre*, spécialement affecté à l'édification d'un mur d'enceinte. Alors commence cette muraille, qui existe encore, pour couvrir le front nord de la ville, et qui part de l'arche des Cordeliers pour aller, avec deux coudes, se rabattre dans le bras du Pont Rondin, par les arches du Bourreau et des Saints Pères. Alors durent s'élever la Porte Chartraine, et la Porte Saint-Michel, la plus importante des quatre portes de la ville, appelée par suite *Porte Maïresse*.

LE DERNIER  
MUR D'ENCEINTE  
DE LA VILLE

Je pense bien que le Comte n'oublia pas les fortifications de son château, et qu'alors fut terminée son enceinte propre, qui rattachait définitivement au châtel toute la rue Ferme, et l'enlevait à la ville. L'enceinte descendait de la Capitainerie, traversait la rue Ferme qu'elle fermait par une porte basse, sans grâce, accolée de deux tours rébarbatives, continuait jusqu'à

LA FORTIFICATION  
DE LA  
BAILLE DU CHATEL

dix mètres du bras primitif du Loir, tournait à angle droit, suivait ce bras, et par un nouveau conde regagnait, en fermant à nouveau la rue Ferme par une porte et deux tours, la tour d'angle du château. Au milieu de la rue Ferme, au pied de l'entrée qui servait depuis Geoffroi, le cinquième pont de la ville, appelé avec raison *Pont Neuf*, protégé par deux grosses tours, permettait au Comte d'entrer dans sa ville à sa guise.

L'ENCEINTE SUD  
DE LA VILLE

Dès ce moment, le château et la ville n'eurent plus rien de commun; chacun pour soi; dans ces conditions, on devient vite ennemi. En regard de l'enceinte de la baillie du château, la Ville s'empressa de construire un mur d'enceinte, à huit mètres du bras de décharge du Loir, et édifia à nouveau ses portes Saint-Bié et Saint-Georges. Je pense bien que dès le début les habitants se réservèrent d'en être les seuls gardiens.

LA PORTE  
CHARTRAINE

La construction de la porte Chartraine dut être nécessitée par le déplacement de la route qui jadis ne menait qu'à Chartres, et qui maintenant menait à Paris, devenu le centre d'attraction de tout le royaume. En 1223, les Templiers avaient disparu de la ville et avaient fait place aux Cordeliers qui, quelque temps après, éprouvant le besoin de s'agrandir, ne trouvèrent rien de mieux que de s'emparer de la route elle-même, avec la permission du comte. C'est pourquoi la ruelle de la Levrette est devenue un cul de sac. En 1267, le comte Bouchard autorisa le prieur de Lavardin à construire dans sa censive, où de tout temps existait la rue de Majoullée, un mur allant rejoindre celui des Frères mineurs (\*). La grand route passa alors pour la première fois devant la Maison-Dieu, et passa sous la Porte Chartraine, pour

CHANGEMENT  
DE LA ROUTE  
DE CHARTRES

(\*) *Cartulaire de Mâiremontier*, appendix, Lavardin, ch. 49, p. 356.

regagner le Champ de Mars à travers Lislette ; et comme toujours, la rue qui se trouva ainsi créée, du Pont Périn à la Porte Chartraîne, prit le nom du point vers lequel elle tendait et s'appela rue de la Porte Chartraîne.

---

Un siècle entier s'écoule, siècle de paix, siècle fécond ; la ville s'enrichit, la royauté aussi ; les féodaux, ruinement tenus, s'appauvrissent, et sont obligés d'entrer au service du Roi.

Mais voici la guerre de Cent ans qui commence avec les premiers Valois, race fine, séduisante, mais famille de mange-tout et de casse-cou, qui en trois siècles ont mené la France aux abîmes. Dès 1329, cependant, la ville de Vendôme gagne tout Saint-Bienheure, par suite de l'échange fait avec le comte de Blois, ayant-droit du dernier sire de Baugenci.

1346, Crécy ! Après tout, ce n'est qu'une défaite ; nous en avons subi tant d'autres ! et l'orage reste cantonné au nord. Cependant on se met à réparer les murs par corvées, et l'abbaye y contribue comme les autres. Mais en 1356, les Anglais arrivent par le midi, donc ils traverseront fatalement le Vendômois. Le roi Jean II se porte à leur rencontre, et c'est Poitiers ! Avec tous les moyens d'écraser l'ennemi il trouve celui de tout perdre : la bataille, sa liberté et son royaume.

Alors le danger devient actuel et les fortifications sont mises en état de servir. On commence par élargir le fossé qui fut jadis creusé au pied des murailles. Il faut y mettre de l'eau ; seul le ruisseau Saint-Denis peut la fournir, mais il n'est encore que la simple saignée faite au bras primitif pour irriguer les prés de l'abbaye ; on l'élargit sans l'approfondir ; l'eau

LA GUERRE  
DE CENT ANS  
ET SES  
NÉCESSITÉS

LES  
ARRIÈRE-FOSSÉS  
DE LA VILLE

coule enfin dans les *arrière-fossés* de la ville, bien lentement et bien chichement. Pour l'y retenir, et maintenir un certain niveau, il fallut installer un barrage en aval de la porte Saint-Michel.

On creusa une demi-lune en avant de la Porte Chartraine, et l'on y fit passer l'eau; à côté, et sous la protection de la tour isolée à droite de la porte, on installa un *boullevert*, de forme ovale, au bord de la rivière; (ce fut plus tard l'emplacement de la maison Adam). Et c'est parce que ce boullevert dura au moins trois siècles, que les maisons du forsbourg se construisirent sous la direction oblique qu'elles ont gardée, formant ainsi la place du Pont Chartrain.

Au long de toute l'enceinte règne un chemin de ronde, *ronde du sergent-major*, d'une toise de large; chaque riverain la guette et l'accaparera plus tard, chacun en droit soi, sans autre forme de procès.

On a également creusé, *chevé*, un nouveau bras du Loir en aval du pont de la *Cheverie*, il prolonge la ligne droite donnée par la rivière de Langé, pour pouvoir tourner à angle droit, et servir ainsi de fossé à la muraille d'enceinte de l'ouest. De l'arche du Bourreau qui le chevauche, à la porte Saint-Michel, l'eau est fournie par le barrage que nous venons d'indiquer.

L'abbaye qui occupait à elle seule le quart du périmètre de l'enceinte, fut obligée de le fortifier, sur ordre reçu en 1357, ce qu'elle fit de la porte Saint-Bié à l'arche des Grands-Prés. L'abbé voulait rester seul maître de cette enceinte, mais le Parlement de Paris, en 1360, partagea cette garde entre les bourgeois et l'abbé.

Vanité des précautions humaines! Quelques années s'écoulaient après que la ville s'est mise en état de se

défendre, et en 1362 des bandes de routiers réussissent à s'emparer du château, puis de la ville, et il faut le secours du comte de Blois pour les chasser.

---

C'est quand une ville est bien nettement délimitée, que les gens s'empressent d'en sortir; la chose s'explique : entassés d'abord les uns sur les autres, les habitants doivent ensuite se résigner à un tas de sujétions, rentrer en ville avant la nuit, subir le poids des corvées, des gardes. En vérité les gens qui habitent au dehors paraissent plus heureux : sans doute ils ne sont pas défendus, mais quoi ! l'ennemi, le routier ne vient pas tous les jours; tandis que, tous les jours, dans la ville fermée, on porte sur ses épaules les officiers et surtout leurs agents. Risque pour risque, autant choisir la liberté et ses aventures.

Alors apparaissent les *Fors-bourgs*. D'abord de simples échoppes, peu à peu de vraies maisons; tout cela un peu confus, et constituant seulement la bordure des chemins qui sortent des portes. Mais, fait caractéristique, ces forsbourgs se massent tout près des portes, pour n'avoir qu'un saut à faire au pont-levis, en cas de danger pressant. Aussi chaque forsbourg, même s'il se divise en deux ou trois voies, n'est désigné qu'en bloc et par le nom de l'une des quatre portes de la ville : forsbourg Saint-Georges, qui comprend nos rues actuelles Saint-Lubin, de la Grève, des Écoles; forsbourg Saint-Michel, qui comprend nos rues des Écuellenes, de la Mare, des Quatre-Huis. Chaque porte est obligée de repousser les maisons installées sur son pont, et de tracer devant ces ponts un demi-cercle de vide, essai timide encore de la zone militaire.

---

De 1428, date à laquelle l'Orléanais est nettoyé des Anglais, jusqu'en 1562, début des guerres civiles dites de religion, il s'est écoulé un siècle et demi pendant lequel la ville a pu travailler en paix, troublée seulement par les passages de troupes qui se croient toujours en pays conquis. Les habitants s'enrichissent, ils en profitent pour embellir et améliorer leur existence.

RÉFECTION  
DES ÉGLISES

Ce sont d'abord les églises qui en profitent. En 1452, la Maison-Dieu refait sa chapelle, en remonte le sol de plus d'un mètre, exhausse ses chapiteaux et sa toiture, et recouvre l'extérieur de ses murs d'une prodigieuse floraison de pierre fouillée, ciselée.

A la même époque, l'église Saint-Martin fait éclater le luxe individuel de ses paroissiens et surtout le luxe collectif de ses confréries. En 1474, la paroisse devient si énorme que, malgré ses deux curés, il faut la démembrer. Elle garde la vieille ville, arrêtée au Pont Périn et au Pont Rondin, et abandonne la nouvelle ville à la nouvelle paroisse de la Madeleine, dont l'église se bâtit en 1477 à la place de quelques maisons démolies à cet effet ; elle attendra quarante ans son clocher, deux cents ans sa sacristie ; et il faudra encore démolir quelques maisons pour faire devant son portail une maigre placette, le dixième de celle actuelle.

De 1482 à 1520, la Trinité se rajoint, s'augmente, pour tomber, à partir de 1530, aux mains d'abbés commendataires, qui dépensent ailleurs qu'à Vendôme leurs énormes revenus.

Saint-Bienheureé vieillit et paraît plutôt diminuer d'intensité.

L'église Saint-Lubin, toujours au milieu de la cour intérieure du château, reçoit le même peuple du

forsbourg (de la porte) Saint-Georges ; tandis que l'orgueilleuse collégiale Saint-Georges reçoit les grands de la terre, et offre à leur dépouille la fastueuse hospitalité de ses caveaux.

Au début du xv<sup>e</sup>, voici le village du *Bourg Robert* qui se concentre et auquel mène la rue de la Mare ; le forsbourg Chartrain se bâtit, se tasse, se complète ; le revers des arrière-fossés se bâtit, et l'on en enlève la *Butte des Arbalétriers* pour l'envoyer plus loin.

Alors quatrième et dernière ligne de défense, on creuse le fossé Chevrier, bien moins pour procurer aux eaux un libre écoulement que pour permettre à cette nouvelle agglomération de résister à un coup de main, et d'avoir le temps de recevoir le secours de la ville.

Au-delà c'est un nouveau forsbourg, un sous-forsbourg, qui se constitue et qui commence, comme l'autre, par des maisons isolées, sortes de jalons d'attente. Le terrain est si nu que les couvents fondés au début du xv<sup>e</sup> siècle, toujours en dehors de toute agglomération, s'empressent de s'installer là. En 1607, les Capucins enclosent de murs leurs trois setérées ; en 1625 le Calvaire s'étale sans rencontrer autre chose que des sentiers qu'il coupe ; en 1634, les Urselines bâtissent leurs murs de clôture toujours debout, et leur immense enclos, depecé pourtant depuis plus d'un siècle, n'est guère plus bâti que de leur temps.

Cependant les maisons portant les numéros actuels 110 et 112 du faubourg Chartrain, existent avant les Capucins, puisque ces derniers y viennent plusieurs années dire la messe.

LE FOSSE CHEVRIER

L'EXTRÉMITÉ  
DU FORSBOURG  
CHARTRAIN

C'est encore là, entre les Urselines et les Capucins, que la ville fonde son Sanitas, dans la setérée que lui a donné en 1615 Pierre Hardouin, seigneur du Mas. (\*)

---

LE DÉVELOPPEMENT  
DE LA VILLE  
AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Le XIX<sup>e</sup> siècle a imprimé un mouvement prodigieux à l'extension de la ville. A son début, trois des quatre portes fortifiées disparaissent, et la ville, telle une captive, s'évade et s'étale à son aise.

Le forsbourg Saint-Lubin va jusqu'à Saint-Sulpice ; la petite Pologne se bâtit, et se rattache au forsbourg, qui va bientôt se relier à la Perriche.

La rue de la Grève, débarrassée en 1830 du lit du torrent du Mardereau, se bâtit tout du long, s'annexe les Garennes et les Grands-Moulins ; en 1850 on bâtit l'abattoir ; et les Coulis, dont l'étroit chemin ne menait qu'à Naveil par l'Évenage, devient une vraie rue jusqu'au pont du chemin de fer construit en 1867.

Le forsbourg Saint-Bienheureé englobe la Basse-Chappe, puis la Valetterie, et pousse jusqu'à la Folie.

En 1858, l'église Saint-Martin est démolie, et une place plantée de marronniers lui succède. En 1867 disparaissent les dernières maisons du carroi de la Madeleine, et apparaît enfin la Place de la Madeleine, formée par la démolition successive des maisons qui occupaient son emplacement. La même année, il faut porter au bout des Murs l'octroi des Quatre-Huis.

En 1871, le Petit Quartier du faubourg Chartrain, qui a succédé vers 1750 à l'auberge de l'Écu, est démoli, et une rue s'ouvre à sa place.

(\*) *Histoire municipale de Vendôme*, par M. Aug. de Trémault, p. 581.

Mais en 1865 la ligne du chemin de fer d'Orléans est bâtie de Vendôme à Dourdan, et presque aussitôt sa gare constitue un formidable appareil de succion.

En 1865, on bâtit l'usine à gaz, et la rue des Usines prend naissance. La rue des Jardins se crée, et puis on l'élargit. La rue du Samitas est élargie, créée pour ainsi dire, et va rejoindre le chemin de Saint-Ouen. Sous peu, la rue des Capucins réunira le faubourg Chartrain à la rue du Gripperay.

Et voici que la ville se continue au-delà même de la levée du chemin de fer qui, lorsqu'on la construisit en 1867, nous parut pourtant un obstacle infranchissable.

La Ménagerie, à laquelle aboutissait la rue Bretonnerie, n'avait que trois maisons en 1867; à l'abri de la levée et de l'octroi, elle a si bien crû qu'elle a plus que décomplé.

Le cimetière, transféré en 1834 dans un endroit alors désert, est aujourd'hui entouré de constructions qui deviennent sous nos yeux des habitations. Les usines de Saint-Ouen se construisent en 1877. Et la route de Paris se bâtit.

---

Dans quelques années, la ville arrivera d'un bout à Bel-Air, d'un côté à Saint-Marc, de l'autre au terrain de manœuvre. Allez une fois encore sur la Montagne : vous verrez que la vieille ville, enfermée entre ses quatre portes, n'est plus qu'une portion de la ville actuelle.

Le moment est donc venu de renoncer à employer les mots de forsbourg qui n'ont plus qu'un sens historique. Le forsbourg Chartrain devient la principale rue

de la ville actuelle ; à quoi bon conserver le souvenir de la porte Chartraine disparue depuis cent ans et plus ? Appelons-le donc avenue de Paris.

Et tout en saluant l'extension indéfinie de notre ville, conseillons aux habitants de se mettre à la peupler. Peut-être alors en apprécieront-ils mieux le charme.

---

# NOTE

SUR UNE

## FOUILLE DANS LA PLAINE D'ARÈNES (\*)

PAR M. G. RENAULT

Invité récemment par notre Président à aller reconnaître une sépulture ancienne découverte dans la plaine d'Arènes par notre zélé collègue M. Habert, je me rendis sur les lieux. J'y trouvai le propriétaire du champ, M. Wilfrid Roger, qui me fit voir dans un autre morceau de terre lui appartenant aussi, des vestiges de substructions qu'il rencontrait à chaque labour; voyant l'intérêt que je prenais à la chose, il se mit à ma disposition, avec un ouvrier, pour pratiquer quelques sondages. Je saisis la balle au bond, et dès le lendemain, 18 mars, on se mettait à l'œuvre. M. Habert voulut bien payer de sa personne, et M. l'abbé Plat, notre collègue, eut l'amabilité de suivre avec nous cet essai de fouille d'un sous-sol gallo-romain dont on parle souvent, mais dont on se borne à explorer la surface avec un intérêt trop platonique.

Le champ en question est situé sur le bord du chemin conduisant à Arènes et proche du bourg; il

(\*) J'écris ce nom sans *l'* que comporte l'orthographe officielle, parce qu'il provient à coup sur d'*arena*, quelle que soit la signification que l'on donne à ce nom latin.

fait partie d'un lieu dit *Les Poulilles*, nom qui semble provenir, comme *Pouliques*, du celtique *Pul-Poul*, lieu bas et humide. Il porte le n<sup>o</sup> 185 p, section A, du cadastre de la commune, avec une contenance de 15 ares 51 cent. Il a environ 20<sup>m</sup> de largeur au bord du chemin sur une longueur de près de 80<sup>m</sup>. Il s'étend avec une pente assez sensible dans la direction du Loir, et il est distant d'environ 150 mètres du théâtre gallo-romain reconnu en 1862 par Neilz et Laumay (\*).

Pendant deux jours on pratiqua des tranchées, au hasard, dans le but de retrouver des substructions et de les suivre après. Je dirai tout-à-l'heure les difficultés de ce travail; malgré cela j'avais obtenu quelques résultats assez satisfaisants, et j'en avais déjà préparé la relation pour cette séance, lorsqu'un incident inattendu vint déranger mon récit, et, tout en comblant mes désirs, m'obligea à le recommencer. Voici ce qui était arrivé :

M. Roger, à la vue de nos trouvaillcs, pourtant bien modestes, et surtout ému par l'intérêt que nous y portions, s'était trouvé subitement pris d'un beau zèle pour l'archéologie gallo-romaine; et, à peine avions-nous quitté son champ, qu'il reprenait la fouille pour son propre compte; mais cette fois c'était pour la faire en grand, défouçant la terre jusqu'au sol naturel, et d'un bout à l'autre. C'était parfait; son but avoué était d'améliorer sa terre, mais il était non moins désireux d'en retirer des richesses extraculturales. Je ne pus que l'en féliciter lorsque, plusieurs jours après, il vint obligeamment me prévenir

(\*) Voir *Bull. de la Sc.* 1863, p. 24. — Le champ en question se trouve au point B de la carte publiée dans le *Bull.*

de son entreprise et m'engager à aller voir ses premières récoltes. Maintenant, après quinze jours de piochage, il n'y a que la moitié du travail de fait, il convient donc d'en attendre la suite pour terminer la relation de la fouille, et je me bornerai, aujourd'hui, à indiquer les résultats acquis :

D'une façon générale on rencontre une succession de trois couches différentes superposées. Dans le fond, c'est le *sous-sol primitif*, argilo-sableux, jaunâtre, reposant sur les alluvions quaternaires de la vallée du Loir. — Par dessus se trouve, avec une épaisseur variant de 30 à 60 centimètres, une couche de *terre végétale primitive* plus ou moins noirâtre, plus ou moins cendreuse ; fine, et contenant des ossements calcinés ou non, des débris de poteries variées et de tuiles à rebords, des morceaux de charbons, des monnaies, quelques objets de fer et de bronze, etc. C'est la couche archéologique. — Ensuite on rencontre tantôt un *lit de pierrailles* de 15 à 30 centimètres d'épaisseur, tantôt les *couches d'une voie romaine*, tantôt l'*aire des édifices*. Enfin, la *terre végétale actuelle* avec une épaisseur variable de 20 à 30 centimètres. Par endroits on trouve des moellons de démolition formant des amas assez considérables qui semblent avoir été enterrés pour s'en débarrasser ; c'est ainsi qu'un grand trou était rempli de débris de tuiles à rebords.

Les *murs* que nous avons rencontrés ont leurs fondations composées de moellons durs, généralement petits, mais non maçonnes ; ils sont posés sans mortier. On ne voit de mortier que sur l'arrasement des fondations, là où commençait la superstructure en pierres de petit appareil et dont on retrouve quelques lambeaux de la première assise. L'enlèvement des

matériaux utilisables par les propriétaires successifs, et les nombreux labours ont fait disparaître presque partout cette première couche de mortier, aussi il est devenu difficile de reconnaître les véritables murs et de les suivre sans s'égarer.

Je n'entreprendrai pas de raconter les détails tour à tour décevants et consolants de cette fouille et, sans m'égarer dans des conjectures imprudentes, j'indiquerai simplement les faits constatés.

**Voie romaine** : Je signalerai d'abord *la voie romaine* passant à 25 mètres du chemin actuel et se dirigeant obliquement, d'un côté vers la ferme d'Arènes et de l'autre vers Vendôme, en coupant la plaine pour rejoindre le bord du Loir au bas de la Croix-Bedin. M. Habert l'a d'ailleurs soupçonnée, depuis longtemps, par le simple examen de la végétation dépérissante sur son emplacement. Elle est composée suivant la technique des petites routes de l'époque, d'un *stratum* de pierres moyennes supportant un lit de pierres moins grosses (*pruderatiol*), recouvert par une couche de gros sable (*glarea*).

**Édifice** : Ensuite, ce sont les fondations d'un *bâtiment rectangulaire* de 18<sup>m</sup>50 de longueur sur une largeur à peu près égale. Cet édifice, dont la première façade se trouve à 49<sup>m</sup>20 du milieu de la route, avait ses axes dirigés, l'un du Sud-Est au Nord-Ouest, l'autre du Sud-Ouest au Nord-Est. Les fondations, en pierres sèches, avaient 75 centimètres de largeur sur une hauteur de 60 centimètres environ. La pointe nord débordé dans le champ voisin appartenant à M. Riverain. Nous avons reconnu, dans l'intérieur, une couche horizontale de pierres et de sable qui devait recevoir un pavage dont cependant nous

n'avons pas trouvé d'autres traces, — pas le moindre petit cube de marbre pouvant indiquer une mosaïque disparue. Par contre, nous y avons rencontré des *plinthes*, des *socles* et des *trouçons de colonnes* : 4 plinthes en pierre tendre ou demi-dure; — 2 astragales dont l'une, en pierre dure est entre les mains de M. Habert, et l'autre tellement friable et délitée qu'elle n'a pas pu être conservée; — 3 trouçons sans moulures et ayant perdu toute consistance, de 45 centimètres de diamètre et de 15 de hauteur. Évidemment il y en a eu d'autres qui ont disparu, mais cela suffit pour prouver que l'édifice avait une réelle importance; les colonnes étaient vraisemblablement celles d'un *atrium*; se trouvant à l'abri de la pluie on s'expliquerait pourquoi elles étaient faites de pierre tendre. Sous l'aire du dallage se retrouve la terre noirâtre, fine et cendreuse avec ossements, monnaies, poteries, etc., constituant une véritable couche d'incendie. Des fondations de murs, visibles mais mal définies, traversaient en plusieurs sens le monument.

**Puits** : Les terrassiers rencontrèrent un puits assez étroit, à 2 mètres de la façade orientale du bâtiment ci-dessus et à 5 mètres de l'angle Nord-Est. Il était rempli de décombres et de tuiles à rebords. Le curage en fut fait non sans peine, mais il ne donna, — du moins à ma connaissance, — que des débris de vases communs, un seul pot entier en terre noire, et une anse de seau en bronze.

Non loin de ce puits et en dehors de l'édifice on trouva des *blocs de terre cuite*, informes et présentant des empreintes de branches de bois à l'instar de certains clayonnages de huttes primitives.

**Squelette** : A quelques mètres de la route, M. Habert découvrit un squelette humain presque à fleur de

terre ; la tête avait disparu, emportée sans doute par la charrue. On ne reconnut aucune trace de sépulture régulière. Il en est de même pour l'autre squelette trouvé précédemment dans un champ voisin au milieu de pierrailles et au sujet duquel je m'étais rendu tout d'abord à Arènes.

J'arrive enfin à la description des objets recueillis jusqu'à ce jour : on trouvera indiqués au commencement de ce bulletin ceux qui sont entrés au Musée (\*).

**Numismatique :** M. Letessier a bien voulu venir reconnaître chez M. Roger les monnaies qui sont toutes restées entre ses mains ; en voici la nomenclature :

MONNAIES TROUVÉES A ARÈNES :

4 gauloises des Turons, en potin, type ordinaire à la tête très chevelue et au revers d'un animal.

2 gauloises des Génomans ou des Carnutes, tête à gauche à longues mèches de cheveux et collier de perles. Revers, un cheval à gauche au-dessus d'un bouclier? (cercle avec un point au milieu).

ROMAINES :

Tibère. . . . .	44-37.	M. B.	Autel de Lyon; contremarque illisible sur la tête.
Germaniens. . . . .		M. B.	Au revers S. C., commun.
Claude Ier. . . . .	41-54.	G. B.	Constantia augusti, bel état.
Vespasien. . . . .	69-79.	M. B.	Æquitas augusta, assez bien conservé.
Vespasien. . . . .			Autre m. bronze très fruste.
Domitien. . . . .	81-96.	M. B.	L'Espérance tenant une fleur.
id. . . . .		M. B.	Revers fruste.

(\*) Quant aux autres, je désespère de les y voir : le propriétaire, m'a fait entrevoir des prétentions tellement invraisemblables que je ne saurais entamer aucune négociation.

Trajan . . . . .	98-107.	G. B.	Fruste. Dacy assis au pied d'un trophée.
Trajan . . . . .		M. B.	3 pièces frustes ayant été trouvées collées ensemble.
Hadrien . . . . .	117-138.	G. B.	Revers complètement illisible.
M. Aurèle . . . . .	161-180.	G. B.	Trophée au pied duquel sont un Germain debout et une Germaine assise. Exemplaire malheureusement très fruste d'une pièce peu commune.
M. Aurèle . . . . .		G. B.	Pallas. Probablement revers Tr. pot. Cos. II. (fruste).
Commode . . . . .	180-192.	G. B.	Revers fruste, probablement Salus..
Gallien . . . . .	253-268.	P. B.	Revers Canceratio.
id. . . . .	id.	P. B.	Fruste.
Postume . . . . .	258-267.	G. B.	Victoria aug. (Victoire et captif.)
Tétricus père . . . . .	268-273.	P. B.	Style barbare; frappé probablement en Gaule. Revers commun. PAX. AVG.
Constance II? . . . . .	335-361.	P. B.	Securitas repub. face très mal conservée.
Magnus Maximus. 383-388.		M. B.	Reparatio repub. — Bel exemplaire d'une pièce commune.
Bas Empire : 5 pièces complètement illisibles.			

Comme on le voit, cette série est très instructive; elle s'échelonne d'un bout à l'autre de l'occupation romaine, avec une seule interruption entre Commode (192) et Gallien (253), mais qui pourra être comblée dans la suite de la fouille. Les monnaies de nos voisins les Turons et les Cénomans complètent bien cet ensemble gallo-romain; les Carnutes manquent encore. — Ni argent, ni or.

**Bronze et fer :** Un petit bracelet gaulois, uni, en métal blanc; — quelques fibules en bronze dont deux ou trois en bon état, mais assez ordinaires; — des

fragments de petits instruments; — une anse de seau, ou *situla*, en bronze, trouvée dans le puits.

Plusieurs *lames en fer*, très oxydées, en mauvais état; — une *pince* munie d'une lancette; — une *trousse* formée d'un anneau retenant quatre crochets; — une grande *aiguille* ou broche; — de nombreux *clous* de différentes dimensions.

**Céramique, Poterie, Terres cuites** : Nombreuses tuiles à rebords, *tegulae* et *imbrices* ;

Quantité de débris de *poteries communes* : de vases en terre épaisse, grossière, sableuse et de formes variées qui sont des produits de l'industrie gauloise et sans doute locale, mais qu'il est malheureusement impossible de reconstituer; — de *poteries noires* ou noirâtres nombreuses; — de *vases rougeâtres* communs; — de *poteries fines*, dites Samiennes, en petite quantité et parmi lesquels on ne trouve pas les noms des fabricants; ce sont des vases rouges sigillés moulés et quelques-uns gris.

Je signalerai tout particulièrement deux morceaux très intéressants, savoir :

1<sup>o</sup> Un fragment de *vase à zones striées* du iv<sup>e</sup> siècle, très rare, d'origine belge; le Musée possède cependant déjà un bol entier semblable trouvé jadis à Pezou. Ces zones circulaires sont divisées en petits compartiments rectangulaires remplis de hachures contrariées (\*);

2<sup>o</sup> Un fragment de *vase à engobe rouge lachetée d'étoilures*, de la même époque et non moins rare dans notre contrée. Ces étoilures d'un ton plus clair

(\*) V. Joseph Dechelette. Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine, v. II, p. 325.

que l'engobe étaient obtenues au moyen d'enlèvement au pinceau ou à l'éponge (\*).

**Verrerie** : Quelques très rares menus fragments.

**Objets divers** : Deux *poils en terre cuite* de forme pyramidale; — *une clef en fer avec manche en bronze ajouré*; — *une grosse clef en fer avec tige percée d'un trou de suspension*; — blocs de terre cuite avec empreinte de clayonnage; — enduits de revêtement de murs avec peintures.

**Ossements** : Mandibules de *cerf* et de *sanglier*; — fragments de *bois de cerf*, dont une meule de grande dimension; — mandibule de *cheval*, *porc*, *chèvre*, *mouton* et *chien*; et nombreux ossements dont beaucoup sont calcinés.

**Conclusions** : En résumé, cette fouille, si elle n'a pas amené des découvertes importantes, nous a cependant fourni des renseignements intéressants pour notre pays. Elle a eu pour résultats :

1<sup>o</sup> De confirmer la présence d'établissements romains dans le voisinage du théâtre d'Arènes;

2<sup>o</sup> De faire retrouver la voie romaine que l'on soupçonnait;

3<sup>o</sup> De révéler un édifice qui semble avoir été une habitation importante avec *atrium*, et qui, ayant été détruit une première fois par un incendie aurait été reconstruit, ainsi qu'en témoigne le dallage recouvrant les objets variés plus ou moins calcinés dont nous venons de parler, pour disparaître une seconde fois;

(\*) V. Joseph Dechelette, Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine, v. II, p. 324.

4<sup>e</sup> Et enfin, de prouver par la succession régulière des monnaies et par les poteries caractéristiques signalées, que l'occupation romaine dans cet endroit a duré, pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne pour se terminer probablement à la suite de la grande invasion des Vandales de 406 (\*).

---

(\*) La suite des fouilles ne semble pas avoir apporté de nouveaux documents ni d'objets inédits.

# UNE TROUVAILLE DE MONNAIES DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

A Autainville

ET L'INVASION ANGLAISE DE 1380

Notre savant et regretté collègue, M. Bouchet, publiait dans le *Bulletin* de 1863 une étude très documentée sur le passage d'une armée anglaise dans le Vendômois en 1380, invasion à laquelle il attribuait, avec une quasi-certitude, l'enfouissement d'un petit trésor trouvé à Morée.

Une nouvelle preuve numismatique de ce passage des Anglais vient de nous être fournie par l'étude d'une portion, malheureusement trop restreinte, d'une autre trouvaille provenant de notre région.

M. Gallois, industriel à Vendôme, nous a rapporté d'Autainville des monnaies trouvées tout près de ce bourg en faisant des fouilles dans un lieu où personne n'avait jamais entendu parler d'habitation. En creusant pour construire, il y a quelques années, il fut découvert dans de vieilles fondations cachées sous terre environ 200 pièces d'argent et de billon qui malheureusement furent dispersées trop tôt. M. Gallois a pu cependant en retrouver 23, qui se décomposent ainsi :

Un gros tournois de Philippe VI, roi de France, très usé, et paraissant avoir beaucoup circulé ;

Un gros tournois de Charles V, en assez bon état ;

20 blancs aux lis de Charles V, dits aussi blancs au K., paraissant avoir été en circulation pendant quelque temps ;

Un gros tournois de Gérard, évêque de Cambrai (1372-1378), un peu usé sur la circonférence, mais quand même bien conservé. (Cettè dernière pièce est entrée au Musée de Vendôme).

Cette monnaie est une imitation servile des gros tournois du roi, et comme les semblables de Robert de Bar, elle indique l'intention de la voir circuler dans notre pays concurremment avec les monnaies légales. Dans ces temps où l'instruction était si rare, bien peu nombreux étaient ceux qui, en lisant la légende, pouvaient les différencier et refuser des pièces souvent de mauvais aloi.

Cherchons maintenant la date et la cause de l'enfouissement de ce petit trésor.

Dans le travail très détaillé de M. Bouchet, nous lisons que les Anglais séjournèrent en 1380 pendant trois jours à l'abbaye de l'Aumône ou du Petit-Cîteaux, située dans la forêt de Marchenoir, et dont Autainville n'est distant que de trois kilomètres environ.

A différentes reprises, depuis cinquante ans, les Anglais avaient ravagé nos campagnes. A leur approche, tout fuyait devant eux et les malheureux paysans qui ne pouvaient se mettre à l'abri d'une enceinte fortifiée, devaient s'empressez de cacher leurs faibles épargnes dans des lieux qu'ils croyaient sûrs. Les monnaies d'argent et de billon d'Autainville n'étaient sûrement pas l'avoir d'un riche, mais plutôt celui d'un modeste cultivateur.

Pendant le séjour des Anglais au Petit-Cîteaux, il est certain qu'ils coururent les environs, pillant et

brûlant suivant leur habitude, tuant à l'occasion ceux qui faisaient mine de résister. Autainville étant tout près, ses habitants furent sûrement à leur merci.

Qu'advint-il au propriétaire de notre petit trésor ?

Peut-être fut-il massacré, ou obligé de fuir au loin ; sa maison fut détruite au point que jusqu'à présent on ignorait l'existence d'une habitation.

Le hasard a voulu que de nos jours on découvre ce second souvenir de l'invasion anglaise de 1380 et des misères qu'elle apporta sur son passage.

Ce court travail nous a conduit à relire attentivement l'itinéraire de l'armée anglaise, donné par M. Bouchet d'après Froissart. Sans le critiquer, nous nous permettrons d'y ajouter quelques observations personnelles.

Après Janville et le Puiset, points où nous commençons cet itinéraire, les Anglais auraient pris leur cantonnement à Ornoy, au bord de la Conie, à peu de distance d'Orgères. De là leur gîte d'étape suivant serait un endroit nommé dans la chronique *Villeneuve-la-Fraite*, ou *Villeneuve-la-Ferté*, qu'ils auraient atteint après avoir passé sous les murs de Châteaudun.

M. Bouchet adopte pour ce lieu la Ferté-Villeneuve, et il faut avouer qu'il y a beaucoup de similitude entre les deux noms.

Mais contre l'adoption de la Ferté-Villeneuve, il se présente deux objections ; d'abord la longueur de l'étape, 7 à 8 lieues, distance considérable pour une armée qui, traversant un pays complètement hostile, est obligée de traîner derrière elle de nombreux bagages et autres impedimenta, dans des chemins à peine frayés, et souvent même en pleine campagne.

Ensuite l'étape de la Ferté-Villeneuil jetait les Anglais beaucoup sur leur droite, alors que leur objectif jusqu'à ce moment paraissait être la direction de Vendôme.

Il existe une voie romaine, bien indiquée encore de nos jours sur les cartes de l'Etat-Major, passant à proximité d'Ornoy et se dirigeant à travers la Forêt-Longue, aujourd'hui forêt de Marchenoir, dans la direction de Viévy; elle laisse le Petit-Cîteaux à relativement peu de distance. Ces voies étaient encore fréquentées au moyen-âge dans beaucoup de régions, et leur direction généralement rectiligne était tout indiquée aux armées.

Il est vrai que cette voie laisse Châteaudun à au moins 10 kilomètres, mais à cette distance, étant donné surtout que le vieux donjon domine la plaine de fort loin, on pouvait très bien dire que les Anglais étaient passés à la vue des murs de Châteaudun.

Si Villeneuve-la-Fraite n'est pas La Ferté-Villeneuil, ce pourrait être un lieu aujourd'hui inconnu situé vers la route d'Orléans à Châteaudun, au nord de Verdes, où passe la voie romaine; qui sait si les Anglais ne détruisirent point complètement leur gîte d'étape en le quittant? Cela n'aurait rien d'extraordinaire.

Maintenant, passons au séjour à l'abbaye du Petit-Cîteaux. -- Pendant les trois jours qu'elle y resta, l'armée de Buckingham ne fut point inactive, et, comme l'indique M. Bouchet, elle battit les environs, s'éloignant respectueusement de Marchenoir, dont les fortifications abritaient une garnison qui n'était pas à dédaigner.

Les Anglais se présentèrent aussi devant le castel du sire de *Brébieres*, que M. Bouchet n'a pas identifié.

Ce lieu étant situé d'après la chronique dans la direction du chemin de Blois à Châteaudun, ne s'agirait-il point du château de Viévy?

Il n'y a guère que 5 kilomètres à vol d'oiseau de cet endroit au Petit-Cîteaux; d'autre part il est situé sur la route la plus directe de Châteaudun à Blois. Il y a même quelque chose dans ces deux noms, Viévy, Brébières, qui tend à les rapprocher.

Du Petit-Cîteaux, les Anglais s'en allèrent loger à Coulommiers, puis de là à *Ausne en la conté de Vendosme*, en passant devant Vendôme et la rivière de *Loire* (sic).

Comme M. Bouchet, je n'ai pu identifier *Ausne*, qui se trouve forcément dans la direction de Saint-Calais, prise ensuite par les Anglais.

D'après le chroniqueur, il se passa un combat sous les murs de notre ville entre l'armée anglaise et l'une de ces compagnies françaises qui d'un bout à l'autre de cette invasion harcelèrent l'ennemi. Ce combat se termina par la retraite précipitée de la petite troupe dont une partie rentra dans Vendôme, laissant quelques prisonniers aux mains des Anglais.

M. Bouchet parle du passage du Loir vers Meslay : à l'examen de la carte, ce point paraît beaucoup au nord et fait déboucher au pied du coteau de Saint-Onen. Nous penserions plutôt que les Anglais empruntèrent le gué connu encore de nos jours sous le nom de Gué-de-Charré ou de la Grand'Passée. De là, ils débouchaient dans la plaine qui ne se terminait qu'aux murs mêmes de la cité, et dans laquelle ils pouvaient faire défilér sans crainte de surprise leur nombreux convoi.

Nous nous excusons de nous être ainsi étendu sur quelques points de topographie à propos de monnaies du xiv<sup>e</sup> siècle.

La trouvaille de celles-ci a permis de rappeler un des articles les plus intéressants de nos premiers bulletins.

L. LETESSIER.

---

# LE SCEAU DE MAGDELEINE DE VENDÔME

*Abbesse de Soissons*

PAR M. L'ABBÉ MÉTAIS

La matrice du sceau de Madeleine de Vendôme, abbesse de Soissons, reproduit ci-contre, a été récemment achetée par Madame Gaudelroy, de Lormage, près Nogent-le-Roi, auteur de l'*Armorial Chartain*, en cours de publication dans la *Revue des Archives Historiques du Diocèse de Chartres*.



Sous un édicule de style classique, Saint-Étienne, patron de l'Abbaye, est à genoux, les mains jointes, l'aurole sur la tête.

A la partie inférieure, un écu accolé à une crosse abbatiale, est écartelé au 1 et 4 de Bourbon (3 fleurs de lys), brisé d'un filet mis en barre; au 2 et 3 à 7 burelles, etc.

Légende : D. MAGD. DE VENDOSME. S. STEPH. SVESS. ABBATISSA.

*Dominia Magdalena de Vendosme, Sancti Stephani Suessionensis abbatissa.*

Le *Gallia Christiana* (t. ix, col. 297), donne quelques renseignements historiques sur l'abbaye de Saint-Etienne de Soissons qui fut plus tard transférée à Reims, et une petite notice sur cette Madeleine de Vendôme, 22<sup>e</sup> abbesse de Saint-Etienne.

Elle avait succédé à sa sœur, Jeanne de Vendôme, qui fut abbesse de 1571 à 1576. Elle-même gouverna l'abbaye l'espace d'environ 12 ans. Elle mourut en 1588. Ces dates sont du reste douteuses et quelques-uns pensent qu'elle ne fut que deux ans abbesse et qu'elle résigna son abbaye en 1578, ayant pour lui succéder cette même sœur Jeanne qu'elle avait elle-même remplacée en 1576.

Les armoiries de cette abbesse sont écartelées de son père et de sa mère : *Bourbon* (bâtard) et *Rubempré*; au 1 et 4 de *France* (\*), chargé d'un filet mis en barre; au 2 et 3 d'argent, à trois jumelles de *Gueules*.

Elles étaient filles, en effet, de Jacques, bâtard de Bourbon-Vendôme et de Jeanne de Rubempré :

Le graveur du sceau de Madeleine a sans doute mal compris le modèle qu'il avait sous les yeux, on se vit empêché par la petitesse de l'écusson de rendre

(\*) Il serait mieux de dire : Au 1 et 4 de *Bourbon-Vendôme* qui est : *De France à la bande de Gueules brochant et chargé d'un filet mis en barre*, (Signe de Batardise). R. S.-V.

bien apparentes les trois jumelles et ne fit que tracer les 8 lignes visibles sur ces deux quartiers.

Madeleine aurait-elle écartelé son écusson des armes de son abbaye ? C'est peu probable.

La ressemblance des burelles avec les trois jumelles des armes de la famille de Rubempré, rend plus plausible la première hypothèse, la seconde étant très rare, si non absolument inusitée.

M. Paul Lemercier a très artistement traduit l'empreinte de ce sceau, et nous le remercions vivement de nous avoir permis de faire graver son dessin, pour en faire, avec nous, hommage à la Société Archéologique du Vendômois.

C. M.

Cette courte notice sur Madeleine de Vendôme appelle quelques réflexions historiques sur sa famille.

L'abbé Simon nous fait savoir que Jacques, bâtard de Bourbon-Vendôme, fils de Jean II de Bourbon, connu comme comte de Vendôme sous le nom de Jean VIII, et de Philippine de Gournay, fut seigneur de Bonneval (Bonnevau), de Vaugay, et beaucoup d'autres lieux; qu'il fut chambellan du roi François Ier, gouverneur de Valois et du Vendomois, etc.; qu'il fut légitimé par son père, et qu'enfin il mourut en 1524, après avoir été comblé d'honneurs à cause de ses services; qu'il avait épousé à Amiens, le 7 décembre 1505, Jeanne de Rubempré, dont il eut quatre fils et trois filles, les deux religieuses de Soissons étant, selon toute apparence, les dernières nées. Le tout paraît tiré du père Anselme, t. I, p. 323.

Mais ce que l'abbé Simon ne dit pas, c'est que Jeanne de Rubempré était en 1505, lors de cette

alliance, déjà veuve en premières noccs de François de Crèvecœur, et que, devenue pour la seconde fois veuve en 1524, malgré ses sept enfants, elle épousa (\*) en troisièmes noccs, en 1528, Pierre de Sépoy, seigneur de Villette, enseigne de la compagnie de Vendôme, sous le commandement de Antoine de Bourbon, futur duc de Vendôme et père d'Henri IV.

La sœur aînée, seule mariée, des deux abbesses de Soissons, appelée Catherine de Bourbon-Bonneval, épousa Jean, mis d'Estrées, fils d'Antoine d'Estrées et de Jeanne de la Cauchie (\*\*), grand maître de l'artillerie de France.

De cette union naquit Antoine d'Estrées qui fut le père de la fameuse Gabrielle, et aussi Barbe d'Estrées, qui d'après *Lelaboureur* épousa René de Vendomois (\*\*\*). Madeleine de Vendôme était aussi grand-tante de Gabrielle d'Estrées.

Outre ces deux sœurs, Madeleine de Vendôme eut encore quatre frères : Claude, seigneur de Ligny et André, seigneur de Rubempré. Tous deux servirent avec grande distinction sur les champs de bataille de l'époque, et laissèrent postérité (depuis longtemps éteinte). Et enfin deux ecclésiastiques : Jean, abbé de Guissy et Jacques, archidiaque de Rouen.

Mais au milieu des renseignements connus sur Jacques, bâtard de Bourbon-Vendôme, une chose reste obscure, c'est la date de sa légitimation.

(\*) *Flury-Vindry*, dictionnaire de l'État-major français au xvi<sup>e</sup> siècle, t. 1<sup>er</sup>, Gendarmerie, p. 72 (d'après le père Anselme.)

(\*\*) *Id.*, p. 74.

(\*\*\*) *Lelaboureur*, addition aux mémoires de Castelnaud, note de M. de Trémault (Biblioth. de Vendôme, Fonds Trémault, carton 1 des familles, art. *Estrées*.)

L'abbé Simon dit qu'il fut légitimé par son père (\*). Mais il est probable qu'il y a là erreur. Le C<sup>e</sup> de Vendôme n'avait pas qualité pour légitimer son fils. Ce privilège appartenait au roi.

Or le même abbé Simon, parlant d'un bâtard du Comte Louis, père de Jean VIII, appelé Jean, dit-qu'il fut légitimé par lettres du roi, données à Razilly près Chinon, au mois de mai 1449, et *d'abondant par d'autres lettres datées d'Anboise, le 2 février 1469* (\*\*).

Il y a là une répétition qui nous paraît constituer une erreur.

A quoi aurait donc servi une seconde légitimation 20 ans après la première, alors que le bénéficiaire jouissait de la situation que la légitimation même lui permettait d'acquérir ?

Il est probable que cette seconde légitimation ne regardait plus Jean le Bâtard, déjà légitimé en 1449.

Et nous croyons fermement que le Père Anselme, qui, le premier avance le fait, a dû confondre *Jean* avec *Jacques*, et que c'est Jacques, père de notre Madeleine, qui fut légitimé par le Roi Louis XI en 1469 (\*\*\*) ; et même que c'est au susdit Jacques que furent délivrées les lettres de naturalité (naturalisation) dont parle le Père Anselme, copié par l'abbé Simon.

(\*) Abbé Simon, Histoire de Vendôme, t. I, p. 271.

(\*\*) *ibid* p. 236. L'abbé Simon, ici, copie le Père Anselme (Hist. de la Maison de France, t. I, p. 323).

(\*\*\*) Louis XI qui devait se brouiller avec le C<sup>e</sup> Jean VIII au point qu'on l'accusa d'avoir causé sa mort en 1478, commença tout d'abord par être avec lui dans de fort bonnes relations et il en était encore ainsi sans doute en 1469.

Jacques, en effet, était fils de Philippine de Gournay dont la famille était du pays Messin ; et Metz alors n'était pas à la France.

Pour peu que la liaison du Comte Jean avec ladite de Gournay ait eu lieu dans son pays de Metz et que celle-ci eut accouché hors de France, une naturalisation était nécessaire pour que le nouveau né put être nommé gouverneur de Vendôme, chose qui paraît être arrivée en 1496, à la mort du bâtard Jean, lui-même gouverneur depuis très longtemps.

La confusion était d'autant plus facile que ces deux bâtards ont été l'un après l'autre gouverneurs du Vendomois et seigneurs de Bonneval.

Par conséquent l'on peut dire que Madeleine de Vendôme, abbesse de Soissons, eut pour père Jacques de Vendôme et pour mère Jeanne de Rubempré, que ledit Jacques était fils naturel de Jean VIII, Comte de Vendôme et de Philippine de Gournay, qu'il fut légitimé en 1469 et nommé gouverneur de Vendôme à la suite de sa naturalisation en 1496.

Cette naturalisation est justifiée à cette date, son cousin, le premier bâtard, étant mort à cette époque (\*). Il s'agissait de lui succéder.

Le contrôle de ces lettres de naturalisation est malheureusement impossible. Elles étaient transcrites, d'après le Père Anselme, au t. IX de la Chambre des Comptes de Paris, qui a été incendiée au XVIII<sup>e</sup> siècle.

(\*) La constatation de cette mort résulte d'un aveu et déclaration de Yves d'Illiers en date de 1496, pour le fief des Epineaux, paroisse de Fontaine, fief qui lui était échu par la mort de sa sœur Jeanne d'Illiers, veuve de Jean, Bâtard de Bourbon (Archives Nationales, P. 639, n<sup>o</sup> 71).

Il nous a paru qu'il n'était pas inutile à propos de cette Madeleine de Vendôme et de son sceau, d'éclaircir un peu les points obscurs de l'histoire de ces bâtards de Bourbon qui jouèrent un rôle fort important dans notre pays aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles (\*\*).

R. S<sup>t</sup>-V.

---

(\*\*) Voir encore *Abbé Martin*, Monographie de Matval ou Bonneval, pp. 38 et 39.



# LE GRAND BATIMENT DE L'ABBAYE DE VENDOME

(A propos de l'incendie de Mai 1908)

---

Le grand bâtiment du quartier de cavalerie dont la toiture et les planchers ont été détruits par le feu dans la nuit du 9 au 10 mai de cette année, était l'édifice le plus considérable et le plus récent qui se trouvât dans l'ancienne abbaye de la Trinité. Je n'ai point l'intention d'en faire, au moins aujourd'hui, l'histoire complète, mais seulement de donner à son sujet quelques indications, auxquelles on voudra bien trouver, j'espère, tout au moins un intérêt d'actualité.

Quelques-unes de ces notes m'ont été fournies par M. l'abbé Métais, dont les dossiers, toujours si libéralement ouverts, offrent à tous ceux qui s'occupent de l'archéologie vendômoise une mine inépuisable. Je le prie de trouver ici l'expression de ma vive reconnaissance.

Le grand bâtiment, dit aussi *Maison conventuelle*, est le quatrième, sinon le cinquième, qui ait été construit à cet emplacement. Il y avait là auparavant un corps de logis élevé au xvii<sup>e</sup> siècle, comprenant un rez-de-chaussée qui servait de réfectoire, et un étage où les moines avaient leur bibliothèque. A l'extrémité ouest de cette construction, et dans une position symétrique

à celle du clocher, qu'elle égalait au moins en largeur, se trouvait la fameuse cuisine circulaire de l'abbaye. Elle était coiffée d'une toiture en poivrière avec une cheminée centrale et quantité d'autres petites cheminées disposées en cercle autour de la première, et qui correspondaient à autant de fourneaux ou foyers différents. Il est probable qu'on trouverait facilement ses fondations sous le pavillon ouest du grand bâtiment. Dès 1677, elle n'était plus employée comme cuisine, mais comme réfectoire pour les domestiques.

Le corps de logis élevé au xvii<sup>e</sup> siècle remplaçait lui-même un fort beau bâtiment gothique divisé en cinq travées, avec deux fenêtres à meneaux pour chaque travée, et qui servait uniquement de réfectoire. Cette magnifique construction avait-elle succédé aux bâtiments romans de l'abbaye primitive, brûlés sans doute lors de l'incendie de 1231 ? Cela n'est guère probable. Il est vraisemblable qu'il dût y avoir des constructions d'époque intermédiaire, le bâtiment gothique paraissant, autant qu'on peut en juger sur un plan cavalier du xvii<sup>e</sup> siècle, d'un style bien postérieur à 1231.

Quoi qu'il en soit, il est bien acquis que la *Maison conventuelle* est le quatrième ou le cinquième bâtiment élevé à cette même place, les autres ayant été démolis ou brûlés.

Dès 1730, on trouve trace de projets de reconstruction du bâtiment à un étage dont j'ai parlé plus haut. L'adjudication fut donnée vers 1732. Gaspard Bourbon, maître maçon, entrepreneur de bâtiments demeurant à Paris, fut adjudicataire. Les travaux furent dirigés par Pierre d'Orbacq, architecte du Roy, demeurant également à Paris, et duraient encore en 1742. Au reste, s'il faut en croire

M. de Passac (*Vendôme et Le Vendômois*), le bâtiment n'aurait jamais été complètement achevé.

Une construction si importante était une lourde charge pour les finances du monastère. Aussi les Bénédictins furent-ils amenés à contracter divers emprunts qui se montaient ensemble à la somme de 129,754 livres. La province et la congrégation même de Saint-Maur fournirent un subside important pour le paiement des arrérages de ces emprunts. La raison en est que cet immense bâtiment était destiné à abriter le noviciat de la congrégation.

D'après les descriptions sommaires qui nous en sont restées, la *Maison conventuelle* comprenait :

1<sup>o</sup> Au rez-de-chaussée, sous les belles voûtes d'arcade qui subsistent encore, cinq salles d'inégale grandeur. Il y avait d'abord une salle à manger ou réfectoire d'hiver, chauffée par un grand poêle. A la suite de cette première pièce se trouvait la cuisine, avec puits, four, office et décharge. On passait de là dans le réfectoire d'été, salle immense, plus longue que large. Elle était garnie de boiseries avec des médaillons ovales. Ces boiseries qui montaient jusqu'à la naissance de la voûte, étaient peintes en brun. Des tables, au nombre de dix, étaient encastrées dans le plancher, le long des murs. Au milieu était un pupitre ou lutrin.

En sortant du réfectoire on pénétrait dans la salle d'entrée qui sans doute servait de parloir. Elle était également lambrissée avec des verdures encastrées dans les boiseries. Au-delà, on trouvait une salle de billard et enfin une pièce servant d'atelier de menuiserie.

2<sup>o</sup> Aux étages supérieurs : les chambres des religieux, pauvrement meublées, au nombre de vingt-

trois, dont deux seulement possédaient des cheminées ; et, sans doute au second étage, dix neuf cellules (ou vingt-et-une, suivant d'autres documents). Ces cellules n'avaient d'autre mobilier qu'un mauvais lit, une chaise et une table. Elles étaient destinées aux novices. Il semble bien que l'ensemble de ces cellules ait été désigné, dans certains inventaires ou descriptions, sous le nom de grand dortoir. On voit que si les religieux accordaient quelque luxe aux salles communes, ils se logeaient eux-mêmes assez pauvrement, puisqu'il n'y avait dans cet immense bâtiment que deux chambres à feu, réservées sans doute au prieur ou aux hôtes.

Telle qu'elle se présente aujourd'hui, la *Maison conventuelle* est composée d'un pavillon central, flanqué de deux ailes, chacune avec un pavillon, le tout construit en belles pierres de taille. Le pavillon central possède un fronton à lignes incurvées qui porte une horloge au milieu de rinceaux ; les frontons des autres pavillons sont triangulaires. On voit dans l'un, également au milieu de rinceaux, l'insigne bénédictin de l'Agneau, et dans l'autre la devise « Pax » au centre d'une couronne d'épines. Les ailes sont surmontées chacune de trois lucarnes monumentales. Le bâtiment comprend un rez-de-chaussée très élevé, sous voûtes d'arête, avec fenêtres en plein cintre, et deux étages d'égale hauteur. Entre les fenêtres, qui sont au nombre de vingt-trois par étage, les espaces pleins du mur sont garnis de cartouches unis et légèrement saillants.

Enfin le mur du pavillon central porte, à hauteur du premier étage, un grand cadran solaire et un méridien où s'enlacent les lignes du midi vrai et du midi moyen. Au-dessous des deux styles sont peints sur la muraille des instruments astronomiques. Un

beau cadran solaire (restauré récemment par les soins de M. l'abbé Clément, aumônier du Lycée), avait été gravé également sur les murs de la Chapelle Saint-Jacques, dans l'ancien collège des Oratoriens. Il est évident qu'une rivalité dans les études scientifiques s'était établie entre les deux congrégations pour le plus grand profit des Vendômois. Je trouve pour ma part assez piquant de constater qu'au commencement du xx<sup>e</sup> siècle, professeurs du Lycée et officiers du quartier doivent encore d'avoir l'heure vraie de Vendôme au labeur obscur de quelques moines ou religieux du xviii<sup>e</sup>.

GABRIEL PLAT.

---



# CHRONIQUE

---

## Nécrologie

M. Charles BUSSON, un des meilleurs représentants de l'École française de paysage, est mort à Paris le 4 avril dernier. Il était né à Montoire le 15 juillet 1822. Élève de Rémond et de François, il exposa pour la première fois au Salon de 1846. Le plus grand nombre de ses paysages étaient inspirés des sites du Vendômois, du pays natal. Le Musée de Vendôme possède de lui trois très beaux tableaux, achetés et offerts l'un, *Les Ruines de Lavardin*, par M. de Lapanouse en 1869, les deux autres par l'État, en 1874 et en 1906. Médaillé de 3<sup>me</sup> classe aux Expositions de 1855, de 1867 et de 4<sup>re</sup> classe à l'Exposition de 1878, membre du Jury à l'Exposition universelle de 1889, hors concours à celle de 1900, il était officier de la Légion d'honneur depuis 1887. M. Charles BUSSON était membre de notre Société depuis l'année de sa fondation (1862).

---

## Nos Collègues au Salon des Artistes français de 1908

REBOUSSIN (Roger) : 1<sup>o</sup> *Le Défricheur* (salle 14) ; 2<sup>o</sup> *Le Soir* (salle 13) ; Deux très bons tableaux d'animaux non moins remarquables que *Le Taureau* de 1907 et jugés par les critiques d'art comme deux toiles de réelle valeur.

BOUOURE (Ernest). Portrait de Madame P. (salle 43).

---

## Subvention de l'État

Une subvention de trois cents francs vient d'être attribuée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à la Société Archéologique du Vendômois, en vue de permettre à M. l'abbé Plat de poursuivre les fouilles dans l'église de la Trinité de Vendôme.

---

Extrait de l' « Écho de Paris » du 4 Mars 1908

Un visiteur français, en ce moment à Lisbonne, nous fait part d'une curieuse trouvaille aux archives nationales de la *Terre do Tombo* (parto 2<sup>o</sup>, maço 248, documento B). C'est une lettre du roi de France à l'infant de Portugal pour lui demander la croix de chevalier de l'ordre du Christ en faveur de « notre amé et féal conseiller, aumônier ordinaire, messire Pierre de Ronsard, gentilhomme vendômois pour l'honneur de vous et de la *République française* »... « Priant Dieu, très excellent et illustre prince, de vous avoir en sa sainte garde. Escript à Soissons ce XIII<sup>e</sup> jour de novembre 1570. »

« CHARLES. »

La lettre est écrite sur la largeur d'une grande page in-4<sup>o</sup>, en caractères dits « de civilité ».

On sait qu'en 1570 la *République française* c'est l'État français ; mais n'est-il point piquant de voir cette expression sous la plume de Charles IX sollicitant un honneur pour son poète qui « portait aussi une couronne... » ?

---

# LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Publiée dans le Bulletin du 1<sup>er</sup> Trimestre 1908

---

## ERRATA & ADDENDA

---

MM.

CHARDONNERET (officier d'Académie), archiviste au <i>Monde Illustré</i> , 55, rue de Grenelle, Paris.	1874
LEFEBVRE (Gabriel), (mdaille d'honneur de sauvetage de 2 <sup>e</sup> classe), receveur de l'Enregistrement en retraite, Rambouillet.	1868
ROCHER (officier d'Académie), chef des Travaux à l'École Estienne, 3, rue du Fer à Moulin, Paris.	1908
MORTIER DES NOYERS, Vendôme.	1908

---





# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault*

Un volume in-8°. Prix : 10 francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, EDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDOME : LIBRAIRIE ROUILLY, 15-17, RUE POTERIE

---

# CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE DE LA TRINITE DE VENDOME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS*

Quatre volumes in-8° au prix de 12 francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDOME : Rouilly

*Prix réduit pour les membres de la Société qui devront s'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique ou à M. GIRARD, au Musée de Vendôme*

---

# GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLITSON, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie Rouilly

---

# RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDOME

PAR G. LAUNAY

*Vendôme, 1889 — in-8° — Prix : 3 francs*

---

# TABLE MÉTHODIQUE

des 40 premières années du

## Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique & Littéraire du Vendômois (1862-1901)

Dressée par M. ERNEST PELTEREAU

*Vendôme, 1902. — Prix : 2 fr. 50*

---

LA COMMUNAUTÉ D'HABITANTS & L'ECHEVINAGE DE LA VILLE DE VENDOME

## Histoire Municipale de Vendôme avant 1789

PAR A. DE TRÉMAULT

*Vendôme, Empaytz, 1904. — Un volume in-4°. — Prix : 6 francs*

---

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre, 2 fr. — L'année entière, 7 fr. 50  
*Pour les trois derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée*

---

Le Gérant : C. JULIEN.

---

# BULLETIN

## DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

# VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)



3<sup>e</sup> TRIMESTRE 1908

(JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE)

### SOMMAIRE

Liste des Membres présents à la séance du 23 juillet 1908.	145
Liste des Membres admis depuis la séance d'avril 1908.	146
Description sommaire des objets entrés au Musée depuis la séance d'avril 1908 . . . . .	146
Bibliographie . . . . .	153
<i>Note sur le lieu de Lepinay ou Lepinet</i> , par M. R. de Saint-Venant . . . . .	157
<i>Histoire du Collège de Vendôme (suite, Anciens Elèves, XVII<sup>e</sup> siècle)</i> , par M. G. Bonhoure . . . . .	171
<i>Note sur une station néolithique campignienne aux Rutisselets près Songé</i> , par M. G. Renault. . . . .	187
Chronique . . . . .	190

VENDOME

IMPRIMERIE C. LAUNAY

1908



SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE

*Scientifique et Littéraire*

DU VENDOMOIS

47<sup>e</sup> ANNÉE — 1908

**3<sup>e</sup> TRIMESTRE**

(JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE)

*184<sup>e</sup> Réunion générale. — Séance publique du 23 Juillet 1908*

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 23 juillet 1908, à deux heures.

Etaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; G. Bouhonne, secrétaire ; Renault, conservateur du Musée ; l'abbé Plat, bibliothécaire-archiviste ; Chanteaud, trésorier ; Girault, Guillemot, Peltereau, membres du Bureau :

Et MM. Bécheler, Bonnigal, Haugou, Latron (père), de Lavau (Louis), Martellière (Edouard), Maziaux, l'abbé Ouvray, Rousseau.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux Membres admis depuis la séance d'avril 1908.

Ce sont :

MM. Rocher (A. ) , Chef des Travaux à l'École municipale Estienne, à Paris : Mortier des Noyers, Agent général d'Assurances, à Vendôme.

---

## MUSÉE

---

**M. Renault, conservateur, présente les objets entrés au Musée depuis la dernière séance et en donne la description sommaire.**

---

Nous avons reçu :

DE M. MASSE, notre collègue :

**Une photocopie positive sur verre et en couleurs** du célèbre vitrail du XII<sup>e</sup> siècle que l'on admire dans notre église de la Trinité et qui représente *la Vierge avec l'Enfant* debout sur ses genoux dans une auréole elliptique. Cette diapositive fait grand honneur à l'habileté du donateur qui l'a exécutée lui-même d'après les procédés Lumière.

---

DE M. LE VICE-AMIRAL BAYLE  
ancien élève du Lycée de Vendôme :

Une série d'objets exotiques rapportés par le donateur de ses nombreux voyages à travers le monde et dont voici la liste :

**Cinq gardes de sabres japonais** ; deux sont décorées d'incrustations d'or et d'argent : les trois autres sont délicatement ajourées (*Hakodaté, 1895*).

**Une pipe japonaise** à foyer métallique, minuscule (*1902*).

**Une boîte cylindrique en bambou**, contenant du *tabac japonais* excessivement fin (*1902*).

**Une tablette de thé comprimé** de la fabrique de Han-Kéou (*Chine, 1901*).

**Une paire de souliers de femme chinoise**, cadeau et souvenir de mariage, présenté et conservé sur un socle *ad hoc*, à

l'instar des couronnes de fleurs d'oranger de notre pays (*Ning-Po, 1906*).

**Une mâchoire d'un requin**, pêché dans la mer de Chine par des marins du *d'Entrecasteaux (1902)*.

**Un éventail en piia**, provenant de *Tahiti (1896)*.

**Un éventail en piia et bambou** de Raïatéea, (*Iles de la Société, 1897*).

**Une couronne de coquillages terrestres**, ornement offert aux invités dans les grandes réceptions (*Raïatéea, 1897*).

**Plusieurs chapelets de coquillages terrestres variés**, *même provenance*.

**Quatre hameçons en nacre et en os avec leurs lignes** (*Iles de la Société, 1896*).

**Trois peignes**, dont l'un en bambou et deux en faisceaux de petites tiges de bois, *même provenance*.

**Bracelet d'homme et Jarretière** en fil de poil de roussette, ornés de coquillages (*Nouvelle Calédonie, 1896*).

**Une coupe en bois**, ou test de fruit, avec corde en poil de roussette, (*même provenance*).

**Une trousse en poil de roussette**, contenant une sorte d'épi enveloppé dans un morceau de *tapa*; cadeau d'un chef qui attribuait une grande valeur à cet objet énigmatique (*Iles des Pins, 1895*).

**Une fronde en corde** (*Nouvelles Hébrides, 1896*).

**Un filet à contenir des pierres de fronde**, *même provenance*.

**Neuf pierres de fronde** en forme d'olives renflées, *même provenance*.

**Trois ceintures de jeunes filles**, *même provenance*.

**Une ceinture d'entre-jambes**, à usage masculin, *même provenance*.

**Trois canines très recourbées d'une variété de cochon**, ornements de chef, *même provenance*.

**Un fume-cigarettes** en bois sculpté *d'Acapulco (Mexique)*.

**Un oreiller ou appui-tête en bois**, (*Côte Occidentale d'Afrique*).

**Quatre gris-gris ou amulettes** passés dans un collier, (*même provenance*).

**Un peigne** en bois noirâtre gravé, (*même provenance*).

---

DON ANONYME :

**Un échantillon de toile genre Jouy**, impression violette, figurant les épisodes d'une chasse antique au sanglier.

DON DE M. ROYAU, notre collègue

**Un échantillon d'ancienne indienne** à fond bleu indigo, avec dessins blancs, obtenus par enlavage à l'aide d'un rougeant.

---

DON DE M. LE MAIRE DE CHOUE

**Un poids ancien** en fonte d'un *myriagramme*.

---

DON DES ENFANTS DE FEU M. AMAND GIRARD  
le regretté surveillant du Musée

**Un crucifix en os** aux bras élevés et rapprochés, dit *janséniste*.

---

PAR ACQUISITION :

**Une série de 23 curieuses petites bouteilles** à panse renflée, de couleurs variées, *en terre, en grès et en matière vitreuse lustrée*, provenant d'une *cachette* de plusieurs centaines semblables découvertes à *Saint-Martin-des-Bois*, près Montoire.

Cette cachette extraordinaire mériterait une note détaillée : je l'ai visitée, mais en l'absence de documents et de points de comparaison, je crois bon d'attendre avant de conclure. Le propriétaire de la cour où elle a été découverte, M. Giraut, entrepreneur, se propose de reprendre sa fouille cet hiver. Pour le moment mon impression est que ces petites bouteilles se rattachent à un usage religieux, pèlerinage ou sépultures : qu'elles étaient distribuées par les moines de l'abbaye voisine de Saint-Georges-du-Bois, et que dans un moment de panique, elles ont été enfouies. Peut être étaient-elles fabriquées dans l'abbaye même.

---

DON DE MM. CAGNA FRÈRES, entrepreneurs à Vendôme

**Meule et base de merrain de corne d'un cerf de grande taille** et fragment d'empanure, provenant du cimetière de *Saint-Lubin-des-Prés*, près de Fréteval.

**Un vase à charbon et à encens** trouvé au même endroit.

---

DON DE M. ALBERT RICHAUDEAU, de Sougé

**Une sorte de boule creuse en bronze** avec col et pied à tige intérieure, époque et usage indéterminés.

---

## PRÉHISTORIQUE

---

DON DE M. ALBERT RICHAUDEAU, de Sougé, notre collègue :

**Un lot d'outils en silex provenant de l'atelier Néolithique campignien des Ruisselets** (\*) et comprenant des spécimens variés, savoir : *1 percuteur, 2 nucléus, 14 tranchets, 4 grattoirs, 1 racloir, 7 perçoirs, 1 poinçon à talon, 12 très petites lames, 1 petite meule dormante* à moudre le grain ; en tout, 43 pièces.

**Un poignard chelléen** à base globuleuse, patiné blanc, légèrement épointé.

**Un coup de poing chelléen**, patiné d'un seul côté.

**Un coup de poing acheuléen**, de forme allongée, patiné surtout d'un côté, sans talon et légèrement épointé.

**Un coup de poing acheuléen**, peu patiné, avec torsion des bords.

**Un percuteur** formé d'un caillon roulé.

**Un tranchant de hache polie** mais devenue rugueuse, par suite de la décomposition de la roche.

**Un fragment de hache polie** en silex rubané.

*Ces 7 derniers objets proviennent des environs de Villée, près Sougé.*

---

DON DE M. LÉON HERVÉ, cultivateur à Villiersfaux.

**Six outils néolithiques**, trouvés aux alentours du bourg, savoir :

**Une hache polie** en diorite (?), à tranchant oblique.

**Une hache polie**, courte, à tranchant demi-circulaire, en silex gris, retaillée pour l'emmanchement.

**Une petite hache polie** en silex gris, endommagée au sommet.

**Un ciseau** en silex patiné blanc, taillé à grands éclats.

**Un petit ciseau** en silex blond avec traces de polissage.

**Une hache ébauchée** en silex rougeâtre.

---

DON DE M. BONNIGAL, vétérinaire, notre collègue

**Une petite hache polie** en roche verdâtre, ébréchée, trouvée à *Chanteloup*.

---

(\*) Voir plus loin une note relative à cet atelier.

**Une hache polie** en silex gris : courte et très ébréchée, trouvée à *Villejumar*, par Villetrun.

**Un instrument en grès**, granuleux, de forme subtriangulaire, provenant du *Rancher*, par *Téloché* (Sarthe).

---

PAR ACQUISITION :

**Une hache polie** en silex rosé, trouvée à la Tuilerie, commune de Saint-Léonard.

---

DON DE M. MOREAU-HALLÉ, à Morée

**Une hache polie**, plate, en silex brun, des environs de cette localité.

---

DON DE M. GALLOIS, faubourg Chartrain

**Une hache ébauchée** en silex.

---

DON DE M. DHERBILLÉ, entrepreneur à Mondoubleau

**Deux pseudo-polissoirs** modernes en *vaussard*, présentant des rainures d'affutage d'outils et provenant des murs de l'ancienne mairie de Ghoue.

---

PAR ACQUISITION :

**Une hache en bronze à talons de l'époque morgienne**, trouvée par un ouvrier terrassier, à *Champigny-en-Beauce*. On sait que notre région a été jusqu'ici assez pauvre en objets de l'âge du bronze : cette hache vient heureusement renforcer notre collection.

---

## HISTOIRE NATURELLE

---

DON DE M. LE COLONEL BROSSELDARD, notre collègue

**Une musaraigne** (*sorex vulgaris* L.), *variété albinos* : prise dans le jardin du donateur à Vendôme. Nous l'avons fait naturaliser.

---

DON DE M. ERNEST PELTEREAU, notre collègue

**Un cyclaster Bourgeois** (*Colleteau* 1862), décrit dans l'ouvrage de Colleteau, *les Echinides du département de la Sarthe*, Pl. LIV, fig. 4-7 -- et indiqué à Ponceé comme très rare : a été détaché

par le donateur lui-même d'une pierre d'un mur, à *Baillé* (Sarthe).

**Un nid de mésange à longue queue** (*Orite longicauda*, G. R. *gray ex Linn.*), construit avec beaucoup d'art : — trouvé à *Sainte-Aune*, près Vendôme, dans une touffe d'ajoncs.

---

DON DE M. SECRÉTAUX, instituteur à Fréteval

**Une pierre sphéroïdale**, contenant un *noyau mobile* de (?).

---

DON DE M. HALLIER, à Morée

**Un bloc de pierre à texture alvéolaire**, et dont certains creux sont tapissés de cristaux.

---

---

La Société adresse ses sincères remerciements à tous les donateurs que nous venons de nommer.

---

---



# BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages entrés à la Bibliothèque de la Société, du 15 Juin 1908  
au 15 septembre suivant :

## I. — DONNÉES D'AUTEURS OU AUTRES

— De l'auteur, notre collègue, M. P. Clément :

*Monographie de Ternay.* (Extrait du *Bulletin des Sciences économiques et Sociales du Comité des Travaux Historiques*). Paris, imprimerie Nationale, 1907. Notre collègue expose avec beaucoup de clarté et de méthode les origines de Ternay, et en même temps celles du prieuré de Croixval où Ronsard a longtemps demeuré. Il y joint une étude sur les Seigneurs de Ternay proprement dits, les fiefs de Bois-Freslon, de Fains, de Rocantuf, de l'Annay et de la Chesnolière; il traite enfin de l'église et des divers curés de Ternay. Les documents cités, aussi nombreux que bien choisis, font honneur à l'érudition de M. Clément comme à son sens critique. Grâce aux détails pittoresques que l'auteur n'a pas négligés, le travail n'est pas intéressant seulement pour les érudits. Et les extraits qu'il donne des registres de Ternay, feront regretter à plus d'un le temps heureux où le vin se vendait « LX sols la buce ».

— De l'auteur, M. Florance, président de la Société d'Histoire Naturelle de Loir-et-Cher.

*Classement des camps, buttes et enceintes du Loir-et-Cher.*

Mémoire lu au troisième Congrès préhistorique de France, session d'Autun, 1907. Le Mans 1908. M. Florance a pris la peine d'aller étudier par lui-même les nombreuses fortifications en terre qui se trouvent en Loir-et-Cher. C'est un travail considérable par les efforts qu'il a demandés et par les résultats obtenus. M. Florance, sans rien affirmer d'ailleurs, inclinait à croire que nombre de ces enceintes sont préhistoriques. Il est incontestable que les tribus qui se sont succédées sur notre sol jusqu'à la conquête romaine, ne pouvaient avoir d'autre méthode

de fortification. Mais il est non moins sûr que le rempart en terre et palissades fut presque de règle à l'époque Carolingienne et même bien après Foulques Néra, le grand bâtisseur de forteresses, et que ce procédé commode et rapide demeura employé, pour les ouvrages improvisés, pendant la guerre de Cent et jusqu'aux luttes religieuses du XVI<sup>e</sup> siècle. A défaut de preuves abondantes du séjour de l'homme préhistorique, il semble donc bien difficile de rien affirmer sur l'antiquité des enceintes de terre, à moins qu'on ne puisse un jour, — grâce justement à des travaux consciencieux comme ceux de M. Florance, — trouver le moyen sûr de déterminer leur âge par leur forme ou leur position.

#### II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

- *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Comptes rendus des séances. Bulletins de Mars et avril 1908.
- **Romania**, revue philologique. Tome XXXVII. Avril 1908.

#### III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — ÉCHANGE

##### I. — France

- *Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, V<sup>e</sup> série, tome X. Angers, 1907.
- *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, V<sup>e</sup> série, tome VIII, fasc. 5 et 6; tome IX, fasc. 1. Paris, 1907 et 1908.
- *Société de Borda*, Dax. Bulletin trimestriel, 33<sup>e</sup> année, 1<sup>er</sup> trimestre. Dax, 1908.
- *Société Dunoise*. Bulletin trimestriel, n<sup>o</sup> 154. Châteaudun, 1908.
- *Société d'Etudes des Hautes-Alpes*. Bulletin de juillet 1908. Gap.
- *Société d'Histoire Naturelle de Mâcon*. Bulletin trimestriel. Mai 1908. Mâcon.
- *La Province du Maine*, organe de la Société des Archives historiques du Maine. N<sup>os</sup> de Juin et Juillet 1908.
- *Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*. Bulletin trimestriel, tome XXIV<sup>e</sup>. Laval, 1908.
- *Société d'Horticulture de Meaux*. Bulletin, LXX<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 3. Meaux, 1908.
- *Société Archéologique de l'Orléanais*. Bulletin, tome XV<sup>e</sup>, n<sup>o</sup> 190. Orléans, Avril 1908.

- *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*. Bulletin, tome LXI, années 1907 et 1908 (3<sup>e</sup> fasc.). Le Mans, 1908.
- *Société Archéologique de Touraine*. Bulletin trimestriel, 4<sup>e</sup> trim. 1907, 1<sup>er</sup> trimestre 1908.
- Mémoires : *La Collégiale de Saint-Martin de Tours, de l'origine à l'arcement des Valois*. Tours, 1907. Page 273, une note cite le nom de Geoffroy de Preuilly, comte de Vendôme.
- *Académie du Var*. Bulletin LXXV<sup>e</sup> année, 1907.

II. — Etranger

- *Analecta Bollandiana*. Tome XXVII<sup>e</sup>, fasc. II. Bruxelles, 1908.
- *Société d'Archéologie de Bruxelles*. Annales, tome XXII, année 1908, livraisons I et II. Bruxelles 1908.

IV. -- ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS

- *Archives Historiques du diocèse de Chartres*. Revue mensuelle, nos de Juin et Juillet 1908. Suite de la Monographie de l'église de Léves, par notre collègue M. l'abbé Métais. Chartres, 1908.
- *Revue Numismatique*. IV<sup>e</sup> série, tome XII, 2<sup>e</sup> trim. 1908. Paris 1908.

— GABRIEL PLAT.

---

Nous avons reçu :

DE M. EUGÈNE VALLÉE, notre collègue :

Un important ouvrage dont il est l'auteur en collaboration avec M. l'abbé Ambroise Ledru, chanoine honoraire du Mans, intitulé : *La Maison de Fandoas* (3 vol., A. Lemerre, éditeur, 1908).

C'est l'histoire généalogique de cette antique famille de Fandoas, qui depuis le XI<sup>e</sup> siècle a été connue en Gascogne, Maine et Normandie. Le premier volume qui contient proprement la généalogie même de la famille, est enrichi de gravures représentant des blasons, pierres tombales, portraits des Fandoas et vues de leurs châteaux, les deux autres sont consacrés aux preuves et à la table de l'ouvrage.

L'éloignement de notre pays ne devait pas permettre de trouver dans cette généalogie grand chose qui intéressât le Ven-

dômois, cependant, nous rencontrons dans le premier volume (p. 226), l'alliance d'une Faudoas avec un Taillevis de Jupeaux en 1759 ; et une autre en 1738, de Marie-Thérèse de Faudoas avec Jean-Louis, Marquis de Courtarvel, seigneur de Baillou.

Il suffit de connaître les noms des auteurs pour savoir que ce travail est impeccable. L'initiative de cette généalogie appartient à Madame la Comtesse d'Angély-Scriflae, née Faudoas, et les auteurs déclarent dans leur préface que « guidée par son goût des recherches historiques, à tout considérer, c'est à elle que revient l'honneur de cette publication ».

Du même érudit collègue M. Eug. Vallée :

Une brochure de 71 pages dont il est l'auteur, intitulée « Concordance des calendriers Républicain et Grégorien, depuis 1793 jusqu'à 1806, contenant : (1<sup>o</sup> Les décrets de la convention qui ont établi et régularisé le calendrier Républicain ; 2<sup>o</sup> La réunion complète des calendriers des années II, III et suivantes, . . . avec la concordance des jours de la semaine etc. ; 3<sup>o</sup> Le sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII, qui a rétabli l'usage du calendrier Grégorien, etc. . . (Paris, A. Lemerre, 23-33, passage Choiseul 1908, Prix : 2 fr.).

Cette brochure est le fruit d'un travail patient et consciencieux. Elle rendra grand service à ceux qui s'occupent de recherches historiques pendant la période révolutionnaire. Elle nous paraît indispensable dans les bibliothèques publiques.

R. S-V.

# NOTE

sur

## LE LIEU DE L'EPINAY OU LEPINET

**Commune de Danzé**

---

Les membres de la Société Archéologique du Vendômois n'ont pas oublié qu'en 1893 et 1894, M. Froidevaux, notre collègue, publiait dans notre Bulletin : *Les Mémoires de M. Bellanger de Lespinay, Vendômois*, sur son voyage aux Indes Orientales, dont le manuscrit s'était rencontré par hasard dans la bibliothèque du château des Mussets.

Ce remarquable travail avait été d'autant mieux apprécié que cet officier vendômois s'y révélait comme ayant été la véritable cause du don fait à la France de la ville de Pondichéry, par Circum-Soudy, gouverneur, en 1673, pour le roi de Niziapour, de la province de Porto-Novo, dans l'Inde alors portugaise.

Aussi, une curiosité légitime avait engagé deux de nos confrères très vendômois, MM. de Trémault et Jean Martellière, à rechercher dans les archives de l'Etat-Civil de Vendôme quels étaient les tenants et aboutissants, c'est-à-dire les relations de famille et la filiation du héros de l'aventure. Il en était résulté des notes documentées qui ont trouvé place dans ce bulletin. Ces notes ne laissèrent guère rien à connaître

sur les ascendants, les proches, et les descendants de Bellanger de l'Espinay. Mais une chose était restée quelque peu dans l'ombre ; c'était le lieu d'où Bellanger tirait son nom de l'Espinay, nom que ne portait point son père.

Après quelques investigations, les probabilités furent que l'Espinay était le lieu aujourd'hui appelé *Lépinet*, sur la carte d'Etat-Major, mais que Cassini nomme bien *l'Espinay*, situé commune de Danzé, non loin de la Sauverie, domaine dont il constitue aujourd'hui une partie composée de deux fermes.

M. Martellière notamment se fonda, pour ce dire, sur la rencontre faite par lui plusieurs fois, aux registres paroissiaux de Danzé, de la signature des Bellanger qui comparaissent là comme parrains et témoins ; et une fois même, Mathurin Bellanger, le père de notre héros, fait baptiser, dans la propre église de Danzé, son fils Claude, le 19 septembre 1658.

Il avait même retrouvé il y a 15 ans, en dépouillant l'inventaire dressé après le décès de Madame Mathurin Bellanger, mère du voyageur, en 1664, l'indication de l'acquisition faite en 1651 du lieu et métairie de l'Espinay (voir Généalogie d'Agathanse Nourry, au Bulletin 1906, 1<sup>er</sup> trimestre).

Mais la preuve absolue du fait restait à établir.

Nous avons la bonne fortune de l'avoir aujourd'hui sous les yeux, grâce à la complaisance de M. Jean de la Marlière, qui a bien voulu nous laisser fouiller dans ses archives de la Sauverie.

Voici, en résumé, la pièce qui peut nous convaincre.

« Le samedy unziesme jour de feubryer mil six cens cinquante ung, avant midi, par devant Pierre Fournereau lesné, notaire ordinaire à Chasteauregnault, residant au dit lieu soubsigné.

« Ont esté presents personnellement soubmis, noble homme Nicolas Bourguineau, sieur de la Bosselière, fourrier des logis de la maison du Roy, et dame Jeanne Léons, son espouse, de lui duemens suffisamment octorisée, demeurans au dit Chasteauregnault, lesquels ont vendu, cédé, etc.....

« à Noble homme Mathurin Bellanger, fourrier ordinaire des logis de la maison du Roy, demurant en la ville de Vendosme, paroisse de Saint-Martin à ce présent acquereur..... C'est à savoir le lieu et mestairie de Lospinay, situé en la paroisse de Danzay, consistant en maison manable, estables, bergeries, cours, courtils, aistrises, jardins et appartenances, avec vingt sept septerées ou environ de terre à la mesure de Vandosme tant en labour que none situées près et es environs le dit lieu de Lospinay, avec le droit en laistrise commune du hameau de Lospinay, ensemble le droit d'usage a cause de la dite mestairie es bois et forests de Motheux, Maret et les Coustils Marquet....

«... Mouvant (la dite métairie) des propres de la dite dame Bourguineau a cause des successions de défunt noble Pierre Léons, son père, vivant conseiller ordinaire de Monseigneur le duc de Vandosme et son procureur général au pays et duché de Vandosmois, et de defuncte dame Jeanne Dupont (\*), ses père et

(\*) Cette Jeanne Dupont était probablement l'arrière-petite-fille d'un des deux Dupont, soit Michel Dupont l'aîné, soit Guillaume son frère, qui furent échevins de la ville et officiers du duc Antoine au XVI<sup>e</sup> siècle et dont l'un ou l'autre peut être identifié avec le *sieur Dupont*, lieutenant particulier au bailliage de Vendôme, qui sauva une partie des reliques de la Collégiale que Jeanne d'Albret avait prescrit de jeter à la rivière en mai 1562. (Bulletin, 1881, p. 326).

mère... Tenue la dite mestairie des fiefs commings de mon dit seigneur le duc de Vandosme, et de la celerie de l'abbaye du dit Vandosme, et de l'abbaye de Lospau (\*), à cause de quoi est dû par chacun an, a cause du fief du prieur de Danzay, vingt deniers tournois de cens, payables le lundi de la longue semaine (la semaine sainte), à la recepte du dit fief. »

(Suit l'énumération des morceaux de terre en détail.)

Sur ces morceaux s'en trouvent qui font partie d'une tenue de terre appelée *la Sauverie*, affectée d'une rente hypothécaire de 6 boisseaux de meteil et 12 boisseaux d'avoine, envers la seigneurie de Danzay.

Le prix de vente était de deux mille deux cent cinquante livres tournois, plus cent douze livres et dix sols de vin de marché.

En acompte de paiement, l'acquéreur remettait au vendeur, le titre d'une rente de « quatre vingt trois livres 8 deniers tournois, constituée et annuelle, à lui due par le sieur Gilles Guimont, marchand à Vendôme » (\*\*).

L'acte ajoute encore que « les dits vendeurs ont reconnu être nécessaire de faire plusieurs réparations aux bâtiments du dit lieu de l'Espinay, pour s'y loger commodément, par le dit sieur acquéreur, comme il en a le dessein, lui est permis faire faire les dites réparations sans attendre l'an et jour de possession, etc.... »

Il était en outre, par les dits vendeurs, « mis en

(\*) L'abbaye de Lospau, appelée aussi la Pitié-Dieu, près le Mans, possédait la seigneurie du Temple au-dessus de Vendôme. C'est probablement de ce fief que relevait en partie le lieu de l'Espinay.

(\*\*) Ce personnage était d'une vieille famille bourgeoise de Vendôme qui possédait la Guinebaudière, paroisse de Naveil.

main du sieur acquéreur unq contrat daquest fait par M<sup>e</sup> Charles Dupont, advocat a Vendosme, aïeul maternel de la dite dame Bouguineau, d'Antoine de Chapuiset, escuyer, sieur de la Richardière (\*), passé par M<sup>e</sup> Jacques Simonneau, notaire a Vendosme, du dit lieu de Lespinay, en date du neuvième de novembre mil cinq cens soixante quatorze..... » Plus plusieurs autres contrats d'acquets de différentes parcelles, alentour du dit lieu.

Les témoins de cet acte étaient : Jean Guilloiseau, sieur de Villeclêche, demeurant à Blois (\*\*), et Pierre Marchand, demeurant à Tours, et autres.

Il n'est pas question dans cet acte du censif relevant de la dite métairie et qui devait être constitué par le hameau de l'Espinay. C'est qu'à cette époque de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les droits de cens étaient déjà d'une perception fort difficile et n'ajoutaient rien, pour ainsi dire, aux avantages des domaines seigneuriaux, à cause de la baisse progressive de la valeur du métal monnaie.

Et il arrivait souvent qu'un sou par an était dû solidairement par plusieurs tenanciers. Aussi les vendeurs, dans la crainte de recours éventuels contre eux, en cas de difficultés de perception, se dispensaient souvent d'énumérer les avantages problématiques des choses dues à cens.

Ce hameau de Lespinay a disparu, et n'est plus

(\*) Cet Antoine de Chapuiset était aussi seigneur de la Fosse, paroisse de Fontaine près Montoire : il était époux de Marie de Savary. (*Archives nationales*, série P, n<sup>o</sup> 608).

(\*\*) Villeclêche, paroisse de Selommes. Ce fief, en 1688, fut saisi sur Jean Guilloiseau et acquis par Pierre Goisard de Villebresme. Il relevait de Courtiras. (*Archives Loir-et-Cher*, série n, Oratoire de Vendôme).

représenté aujourd'hui que par deux fermes, y compris celle des Bellanger, et dépendantes du domaine de la Sauverie.

Vers le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, les seigneurs de la Sauverie, du nom de Hogu (\*), se rendirent acquéreurs de la métairie de l'Espinau.

Ils en étaient possesseurs lorsque la Sauverie fut vendue par eux à un M. Desvieux, en 1719.

La veuve de Louis-Philippe Desvieux vendit le tout au général (depuis maréchal) de Rochambeau, le 12 octobre 1754 ; et celui-ci, dès le 18 mars 1755, échangeait cette terre de la Sauverie, augmentée alors des métairies et fiefs des Bigotteries, de l'Espinau, de la Haie-Bergerie, etc., contre la seigneurie de la Roche-Laudault, paroisse d'Azé, et autres morceaux de terre appartenant à Antoine Jean de Paris, bourgeois de Paris.

Vers 1765, après le décès de Jean de Paris, inhumé à Danzé en 1760, la Sauverie avec l'Espinau et autres fermes fut vendue par la famille de Paris à Charles-

(\*) Cette famille Hogu portait le nom de la Sauverie dans les actes dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle était issue de Nicolas Hogu, marchand et échevin de Vendôme, époux de Catherine Pieheré. Il devint garde du corps de la duchesse douairière d'Orléans. Il décéda à Vendôme (St-Martin) le 6 janvier 1713 : il était alors subdélégué de l'intendant d'Orléans à Vendôme (à moins qu'il n'y ait eu en même temps deux Nicolas Hogu). Cette famille posséda la Sauverie jusqu'en 1719 et plus tard la terre de Fargot, près Montoire. Elle s'est éteinte à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans la famille Ferrand des Minières, puis par elle dans la famille de Marescot. Ses armoiries étaient bizarres : de gueules au chevron renversé d'or, surmonté d'un geai d'argent, au chef d'azur, chargé d'un anneau d'or, accosté de deux haches affrontées d'argent (note fournie par M. de La Vallière). Cette description héraldique cache en réalité les quatre lettres qui forment le nom de Hogu : H, O, G, V. (*Archives de la Sauverie et des Minières*).

Joseph de Trémault, mousquetaire de la garde du roi : puis elle passa par alliance à la famille de La Marlier, ou La Marlière, qui la possède encore aujourd'hui.

Mais il reste établi que Lépinet, de la carte d'Etat-Major est bien le lieu de l'Espinau, dont les Bellanger prirent et portèrent le nom au XVII<sup>e</sup> siècle.

Nous laissons maintenant la parole à M. Jean Martellière, pour faire connaître des détails intéressants sur les familles citées dans cette notice.

R. de ST-VENANT.

---

## NOTE SUR LES FAMILLES LÉONS & DUPONT

---

Jeanne Léons était, c'est le titre qui le déclare, fille de Pierre Léons, procureur général en la duché de Vendosmois, et de Jeanne Dupont ; or celle-ci était fille de Charles Dupont, avocat à Vendôme, et de Jacqueline Roger (que je crois bien être de la famille des Roger, de Villethierry) et que je trouve marraine en 1583.

Ce Dupont avait une autre fille, Louise D., morte à Vendôme, paroisse Saint-Lubin, le 15 avril 1594, après deux ans de mariage (Saint-Lubin 9 mai 1592) avec Guillaume Gobinet, sommelier du Roi dès 1582. Louise ne paraît pas avoir laissé d'enfants. Son veuf se remaria à Ambroise Pineau, septième enfant de Jean Pineau et de Marguerite Bodineau, laquelle était fille de Bodineau-Vallée, et en eut quatre enfants.

En 1589, l'un des quatre échevins de Vendôme qui allèrent trouver le « Biarnois » au château de Meslay,

le 17 novembre, s'appelait Pierre Léons. Et en 1732 on trouve un Nicollas-François Léons, sieur de la Binetière, avocat du Roi à Saint-Calais, mari de Marie Sinault, fille de David S., avocat à Vendôme.

Je n'ai pu retrouver encore le degré de parenté — qui est certaine — de ce Charles Dupont avec les Dupont, lieutenants particuliers du bailliage de Vendôme et seigneurs de la Bouchardière, mais ça viendra.

---

## NOTE SUR LA FAMILLE BELLANGER

---

Mathurin II Bellanger, escuier, officier du roy (1649-1665), fourrier des logis du roy (1647-1664), lieutenant particulier du bailli de Vendôme, est né le 11 janvier 1615, et mort à Vendôme, paroisse Saint-Martin, le 2 juin 1676.

Il était le 2<sup>e</sup> des 4 enfants de Mathurin I<sup>er</sup> Bellanger, avocat à Vendôme dès 1611, puis procureur au bailliage de Vendôme dès 1622, et de Marie Girard, dont le frère Michel était encore avocat à Paris en 1668.

Il fut la tige des Bellanger de l'Espinay, à partir de son acquisition de la métairie de l'Espinay en 1651 —, et ce fut une famille de gens endettés. Déjà sa mère avait laissé une succession si obérée que les enfants avaient dû l'accepter bénéficiairement ; mais ce fut bien autre chose pour lui.

Il est vrai qu'il s'est marié 3 fois, et que de son 1<sup>er</sup> mariage avec Catherine Guymont (Vendôme, Saint-Martin, 31 janvier 1645), il eut 10 enfants en 13 ans. J'ai sous les yeux la copie que j'ai faite sur la minute de l'inventaire dressé le 4 mars 1664 (en un seul jour!),

après le décès de sa pauvre femme, et c'est lamentable. La garde robe de la défunte tient « dans une quaiasse couverte de cuir et clous » et se compose de : « une jupe de satin jaulne,... une robe de laby noir presque usée,... une jupe de satin rouge, etc., le tout plus de demy usé, et estimé 83 livres ». Au lieu de Lespiné, il y avait un mobilier sommaire, et une monture indigente appartenant par moitié au propriétaire et au fermier. A ma closerie du Bois aux Moines, qui était un propre de madame, il y avait 2 chaslits, 1 table, 3 chaises et une broche à rôtir. Après l'inventaire, il se mit à construire ma halle de pressoir et inscrivit sur le jambage gauche de la porte : Bellanger, 1664.

Le 2<sup>e</sup> de ces 10 enfants fut *Louis-Auguste B.* (1647-1699), qui dut attendre deux siècles l'impression de sa relation de son voyage aux Grandes-Indes, qui l'a tiré de l'obscurité ; après son voyage, il fut capitaine au régiment de Normandie, et les censifs de l'époque l'appellent familièrement « le capitaine Bellanger » ; il posséda en effet pendant quelques années ma vigne de Brenière en Naveil, qui lui venait de sa mère et de son grand-père Guymont. Il se maria 2 fois, et n'eut pas d'enfants de sa 1<sup>re</sup> femme, Marie-Marguerite Caillault ; de la seconde, Marie Bastard, il eut trois enfants, dont l'une, Jeanne, épousa Charles Le Courtois, sieur de la Musse, et mes titres de propriété permettent de se faire une idée de la gêne de ce ménage et de sa postérité. La descendance du voyageur au début du XIX<sup>e</sup> siècle se terminait par les Blanchet, de Langeron, et les Bernardon de Bouville.

En secondes noccs Mathurin II Bellanger avait épousé Magdeleine Doulein, dont un fils Mathurin, et en troisièmes noccs, Marie Vaumour, pas de postérité.

J'ai donné dans la Généalogie de la famille d'Agathange (Bulletins 1905, 1906) un résumé de la descendance de Philippe Bellanger-Huet, frère de Mathurin II Bellanger. Il avait pour armoiries : d'azur à 3 lys d'argent, posés 2 et 1.

Le frère du voyageur, *Louis-Auguste* recut des armoiries d'office, en exécution de l'édit de 1696, qui furent enregistrées en 1702 : tiercé en bande de sinople, d'argent et d'or.

---

## NOTE SUR LA FAMILLE GUYMONT

---

Le vendeur, Nicolas Bourguineau (fils de Jacques B., sieur de l'Argenterie, demeurant à Chasteau-Regnault, et de Marie Ruau), fourrier du roy dès 1647, était l'ancien beau-frère de son acquéreur Mathurin Bellanger, comme ayant épousé en 1<sup>res</sup> noces à Saint-Martin de Vendôme, le 27 novembre 1638, Françoise Guymont, sœur de Catherine Guymont, qui épousa dans la même église Mathurin Bellanger, le 31 janvier 1645.

Ces deux sœurs étaient issues (avec trois autres enfants : Gilles G., Vincent G., et Madame Guilloyseau) du 1<sup>er</sup> mariage de Vincent Guymont l'esné, marchand tanneur à Vendôme, mort au début de 1663, et de Nicolle Chaufontneau. (Voir Bulletin 1906, p. 56.)

Gilles G., marchand tanneur à Vendôme, épousa en 1<sup>res</sup> noces Marie Bourguineau, dont un fils, François G., épousa en 1665, Marguerite Dollard, et en 2<sup>es</sup>, le 28 février 1643, Agnès Bry, fille des époux Bry-Rochebonnet, dont trois enfants.

Vincent G. le jeune, épousa en 1654, Magdeleine de Locques, dont trois enfants. Magdeleine G. épousa à Saint-Martin, le 5 février 1654, Jehan Guilloyseau, sieur de Villeclêche, bourgeois de Blois en 1654, demeurant au Buisson de Baigneaux en 1677 (fils des époux Guilloyseau-Hugnet).

Vincent G. l'esné, avait des sœurs : Mesdames Laurent Lefébure, Charles Mercier, Alliphonce.

Ce n'est pas cette branche des Guymont qui posséda la Guynebaudière. En 1644, c'est Nicolas Guymont (assurément un cousin germain de Guymont-Chaufourneau), fils de Nicollas G. et de Magdeleine Chesneau, laquelle était fille de Mathurin Chesneau, receveur des aydes en l'élection de Vendôme, et de Jehanne Auriat, marraine en 1590. Ce Nicollas, sieur de la Guinebaudière, et plus tard bourgeois de Tours, donna naissance à « noble » Henri Guymont, écuyer, gentilhomme servant de son A. R. la duchesse de Berry, et sa fille Francoise (1679-1735), épousa en 1706 messire Joseph-François de Trémault (1674-1750), et furent les trisaïeuls de notre toujours regretté collègue M. Aug. de Trémault.

J'écris ces lignes à ma closerie du Bois aux Moines qui fut achetée en partie en 1643 par Vincent Guymont-Chaufourneau, lequel la transmit à sa fille Madame Bellanger.

---

## NOTE SUR LA FAMILLE HOGU

« Noble » Nicolas Hogu, arrière petit-fils de Jehan Hogu, tanneur à Vendôme, et de Claudine Le Feubvre, portait dès 1690 le titre de sieur de la Sauverie. Il

commença par être marchand et échevin de Vendôme, puis il devint garde du corps de la duchesse douairière d'Orléans, et lorsqu'il mourut à Vendôme, le 6 janvier 1713, il était subdélégué à Vendôme de l'intendant d'Orléans.

Il avait épousé ma cousine Catherine Picheré (1645-1692), fille de François Picheray, maître gantier à Vendôme, et de Suzanne-Maillet, dont une autre fille, Marie, épousa en 1660 Louis Caillault, conseiller aux Grands-Jours ; leur fille fut la première femme de Louis-Auguste Bellanger de l'Espinau, le voyageur.

Leur fils, Nicolas-François Hogn de la Sauverie, subdélégué aussi, épousa à la Madeleine de Vendôme, en 1707, Suzanne-Françoise Morisset, qui lui donna un certain nombre d'enfants ; j'en ai relevé onze de 1708 à 1722. Le troisième enfant devint président de l'élection et subdélégué, tradition de famille ; sa fille épousa, en 1757, le père de M. de Passac, notre historien Vendômois.

« Noble » Nicolas Hogn avait deux frères :

1<sup>o</sup> Jean Hogn, marchand (1652-1690), dont une fille épousa François Le Conte, assesseur en la maréchaussée de Vendôme.

2<sup>o</sup> « Noble » François Hogn, président en l'élection de Vendôme, qui épousa en 1671 mon autre cousine Magdeleine Picheré (1642-1684), sœur de la femme de son frère. Leur fille, Magdeleine-Catherine II. (1676-1753), épousa à Vendôme Saint-Martin le 6 octobre 1692 Nicolas Baudot de Jully (1668-1759), fils du receveur des tailles de Vendôme, Toussaint Baudot-Charron (1644-1709).

Baudot (et non Boddot) était à son mariage grenetier du grenier à sel de Vendôme. En 1700, il alla à Sarlat comme receveur des tailles, y devint subdélé-

légé de l'intendant de Bordeaux, et y écrivit de nombreux ouvrages. C'est ce qui lui assure une place dans les biographies des hommes célèbres du Vendômois.

Sa fille, Marie-Madeleine (1693-1788), épousa François de Gérard, lieutenant-général à Sarlat et lui donna huit enfants.

Je n'ai pas rencontré encore une généalogie, même abrégée, de la famille Hogu qui, comme on le voit, est alliée à ma famille Picheré, et je m'adresse à ses descendants, mes cousins, et leur demande de me fournir les renseignements nécessaires pour la dresser.

Jean MARTELLIÈRE.

---



# HISTOIRE

DU

## COLLÈGE DE VENDÔME

(Suite)

---

### CHAPITRE X

#### Anciens Élèves

Jusqu'au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle aucun document original ne nous fait connaître les élèves du collège (\*).

On peut admettre comme à peu près certain que les familles notables de Vendôme et du Vendômois profitèrent de leur établissement et y envoyèrent leurs enfants. Les noms (\*\*) qui suivent furent très vrai-

(\*) Nous avons mentionné (v. Bul. an. 1905, p. 50) un arrêt du Conseil d'Etat, daté du 1<sup>er</sup> septembre 1665, portant que *Jean Labat* (ou de L'Abat) resterait dans le collège pour y être élevé dans la religion catholique. Dans les registres de l'état civil de la paroisse Saint-Martin, à la date du 4 novembre 1663, on trouve le procès-verbal de l'abjuration d'un enfant de 11 à 12 ans, *Jean Labat* (c'est évidemment le même), fils de défunt *Jean Labat* en son vivant ministre de la religion réformée en la ville de Montoire et de Marie de La Ferrière. La cérémonie fut accomplie en présence des principaux personnages de Vendôme, tous nommés dans l'acte, et de Françoise de Lorraine, duchesse de Vendômois.

(\*\*) Voyez, pour ces familles vendômoises, les papiers *Bouchet* et de *Trémault* (Bibliothèque de Vendôme).

semblablement figurer sur les registres de la Maison au XVII<sup>e</sup> siècle et pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> : *Jabre du Plessis* (\*), *Salmon*, *Nourry*, *Bellanger de Lespinay* (\*\*), *Lenoir* (\*\*\*), *Leforestier*, *Maston*, *de Lardière*, *de Remilly*, *de Renusson*, *de Vincour*, *seigneur de Rochambeau*, *Begou*, *Pineau*, *Bodineau*, *Picheré*, *Bry*, *Goïslard*, *Gaussaut*, *Legay* (\*\*\*\*), *Berruyer*, *Hyp* (\*\*\*\*\*), *Bourgogne*.

Voici toutefois quelques noms d'anciens élèves, que nous pouvons donner avec certitude, et dont le souvenir mérite d'être conservé dans nos annales.

#### AUGRY (RENÉ)

*Augry* (René), conseiller du roy en l'élection de Vendôme, personnage vendômois d'une notoriété considérable, est un des premiers élèves que nous

(\*) Nous avons dit (v. Bul. an. 1903, p. 46) que *Pierre Jabre*, secrétaire des commandements de César, mort à Vendôme en 1670, avait dirigé la construction du principal corps de logis du collège, achevé en 1639, et qu'en reconnaissance de ses services il avait été arrêté qu'un de ses enfants et descendants serait reçu gratuitement et à perpétuité comme pensionnaire dans ce même collège.

(\*\*) Voyez, Bulletin, année 1893, *Mémoires de M. Bellanger de Lespinay, Vendômois, sur son voyage aux Indes Orientales*, publiés et annotés par M. Froidevaux.

(\*\*\*) Nous trouvons un *Pierre-Christophe Lenoir*, de Vendôme, caissier de la compagnie des Indes en 1709, puis gouverneur général de Pondichéry et de tous les établissements français dans les Indes Orientales jusqu'en 1735, enfin l'un des directeurs généraux de la compagnie des Indes à Paris.

(\*\*\*\*) Legay, médecin du Collège en 1680 (v. Bul. an. 1906, p. 23).

(\*\*\*\*\* Rolland Hyp, fils aîné de Sébastien Hyp, et que nous avons mentionné (v. Bul. an. 1906, p. 23), comme régent en 1705, fut sans doute élève du collège.

connaissions, du collège oratorien. Mais outre qu'il a déjà été question de lui (v. Bul. an. 1905, p. 55), sa biographie a été faite dans ce bulletin (an. 1889), par M. Auguste de Trémault. Nous renvoyons donc le lecteur à l'excellent article de notre regretté collègue.

Qu'il nous suffise de rappeler que René Augry fut un bienfaiteur du collège et que, « en reconnaissance de la bonne éducation que lui avaient donnée les Oratoriens », il leur légua tous ses livres, « à la condition de les tenir à la disposition des honnêtes gens ». Ces livres, dont beaucoup portent son nom, écrit de sa main, sur le premier feuillet, forment le plus ancien fonds de la Bibliothèque de Vendôme.

#### GERBERON (\*)

*Gerberon* (Gabriel), bénédictin de Saint-Maur, auteur de nombreux ouvrages théologiques, est surtout connu comme fougueux Janséniste et ennemi des Jésuites.

Né à Saint-Calais (\*\*), dans le duché de Vendôme, le

(\*) Sources : notes manuscrites Bouchet (Bibliot. de Vendôme), l'abbé Simon, Histoire de Vendôme.

(\*\*) Le nom de son père, *Gerberon* (Gabriel), chirurgien et poète à Saint-Calais, mérite de ne pas être laissé dans l'oubli : il composa une œuvre qui le distingue assurément entre tous les médecins poètes. En voici le titre : *Le bouquet anatomique où sont dénommées toutes les parties du corps humain et le lieu de leur situation, soient os, veines, muscles, tendons, artères, nerfs, parties nobles, parties génitales, même le coit de l'homme et de la femme. Paris, 1626*. L'ouvrage est divisé en deux livres et seize « fleurons » et chante successivement l'excellence de l'âme, les os, les jointures, les cartilages, les membranes, les veines, les artères, les nerfs, les muscles, le ventre inférieur, les parties génitales de l'homme, les parties génitales de la femme, les parties thoraciques, les parties de la tête, les parties de la face, les extrémités, et se termine par une action de grâces à Dieu.

12 août 1628, il se fit bénédictin dès la sortie du collège. Il passa sa vie à écrire des livres de controverse, car « il aima toujours la qualité d'auteur » (\*). Obligé de s'exiler, il passa plus de vingt ans en Hollande. En 1703, sur les instances de ses ennemis, il fut arrêté en Flandre, par ordre du roi, et enfermé, jusqu'en 1710, d'abord dans la citadelle d'Amiens, puis au château de Vincennes. Il mourut l'année suivante. Dans la longue liste de ses ouvrages nous citons son *Histoire générale du Janséisme, Amsterdam, 1700*, 3 vol. in-12 et son « livre contre la monstrueuse doctrine de la probabilité enseignée constamment par les Jésuites (\*) », *La Règle des Mœurs contre les fausses maximes de la morale corrompue*. « C'est cet ouvrage qui a fait le plus de bruit, qui a valu le plus de louanges à son auteur, et qui a fait tomber sur lui tout le poids de la haine de la compagnie de Jésus » (\*).

DU BELLAY (\*\*)

Le chanoine du Bellay est l'auteur du *Calendrier historique et chronologique de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme*, précieux manuscrit de la Bibliothèque de Vendôme. Il nous dit lui-même qu'il devait tout aux libéralités de César, que c'est ce prince qui l'avait mis au collège, « sous le gouvernement et sous la discipline de personnes autant éminentes en piété que profondes dans les sciences », qu'en établissant en cette ville les Pères de l'Oratoire pour instruire la jeunesse, le duc de Vendôme avait tra-

(\*) L'abbé Simon.

(\*\*) Sources : Man. de la Bibl. de Vendôme, n° 328. — Notes manuscrites de M. de Rochambeau.

vaille à en chasser ce « moustre » qui s'appelle l'ignorance, et qu'à la sortie du collège, il l'avait pourvu de bénéfices dans l'église Saint-Georges.

Il était chanoine et chantre de la collégiale en 1665, lorsqu'il achevait d'écrire son *Calendrier*.

Mais il résulte de recherches faites dans les registres de l'Etat civil qu'il a existé dans l'église Saint-Georges, et à peu près à la même époque, quatre chanoines du nom de du Bellay : *François*, mort, chantre, le 1<sup>er</sup> mai 1654 ; *Charles*, frère du précédent, chantre jusqu'en 1670, alors nommé doyen et décédé le 4 mars 1676 ; *Paul*, que nous trouvons chancelier de l'église collégiale en 1663 ; *Henri*, neveu de François (\*).

Ces du Bellay, ainsi que trois gouverneurs de Vendôme du même nom (\*\*), appartenaient à la famille des du Bellay, seigneurs de Drouilly, branche collatérale de la grande famille des du Bellay de Langey (\*\*\*)

Il nous reste à déterminer quel était entre les quatre chanoines l'auteur du *Calendrier*, qui nous occupe ici :

(\*) La collégiale contenait une tombe en pierre, à l'entrée de la nef, qui renfermait les restes des deux frères, *François et Charles* (v. Bul. an. 1895, p. 374).

(\*\*) *Claude du Bellay*, gouverneur de 1640 à 1667 ; *François du Bellay*, de 1667 à 1712 ; *François-Louis du Bellay*, de 1712 à 1717.

(\*\*\*) Les plus illustres représentants des du Bellay, seigneurs de Langey, sont les quatre frères, nés à Glatigny, *Guillaume*, mort vice-roy de Piémont, *Jean*, cardinal, *Martin*, roi d'Yvetot, *René*, évêque du Mans. Ils étaient fils de Louis du Bellay, sieur de Langey, qui fit bâtir, à Vendôme, dans les dernières années du XV<sup>e</sup> siècle, l'hôtel de Langey, plus connu aujourd'hui sous le nom d'hôtel du Saillant (v. *Les Mémoires de Guillaume et Martin du Bellay*, par M. de Trémault, Bul. an. 1890, p. 161 ; *Les du Bellay à Glatigny*, par M. l'abbé Blanchard, Bul. an. 1895, 1896, 1897).

Il convient tout d'abord d'écarter *Paul*, qui était chancelier, et *Henri*, tant à cause de sa qualité de sous-chantre que de l'époque où il vécut; car en 1665, date où le manuscrit fut achevé, il n'aurait eu que treize ans. Or *François* étant mort en 1654, l'auteur du *Calendrier* ne peut donc être que *Charles du Bellay*, chanoine et chantre, nommé doyen en 1670, et mort en 1676.

Voici le titre complet de l'ouvrage du chanoine du Bellay : *Calendrier historique et chronologique de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme, dans lequel, outre les fêtes du Bréviaire romain et celles qui sont particulières à la dite église, on voit encore le catalogue des Comtes et Ducs de Vendôme, depuis 980 jusqu'à présent, avec un petit discours de ce qu'ils ont fait de plus remarquable. Ensemble, la première fondation de ladite église, son progrès et les diverses fondations particulières qui y ont été faites, le temps auquel vivaient les bienfaiteurs et les remarques sur leur sujet et enfin plusieurs extraits des ordonnances du chapitre de la même église, les plus considérables depuis 1487 jusqu'à présent et autres particularités et curiosités. 1665, par du Bellay, chanoine et chantre de ladite église. (1 vol. in-4<sup>e</sup>, 174 + 17 feuillets).*

Malgré un style assez lourd et quelques inexactitudes, l'ouvrage du chanoine du Bellay n'en est pas moins une source précieuse pour notre histoire locale. C'est d'ailleurs une des plus anciennes chroniques sur les comtes et ducs de Vendôme. Et bien qu'elle soit rédigée à un point de vue tout particulier elle mérite d'être consultée, comme tout travail extrait de documents originaux.

## FOREST (\*)

*Forest* (François) nous est connu par un énorme volume manuscrit (\*\*) qui ne contient pas moins de dix mille vers, intitulé : *Les Sylves pieuses et plaisantes de maître François Forest l'aîné, doyen des procureurs du palais de la ville de Vendosme, composés en vers pendant les vacances des Mélices (\*\*\*)*.

Si on l'en croyait, sa muse serait responsable de sa prolixité : car l'ayant consultée sur son projet d'écrire le « Voyage de Vendosme à la *Sainte-Lacme*, en l'an 1680, au temps du célèbre chapitre des R. P. Cordeliers », elle l'y aurait fortement encouragé en lui disant :

Va-t-en dire à Vendosme et à tout l'univers,  
Par neuf ou dix cahiers de huit à neuf cent vers,  
Qu'un docteur très savant et digne d'une mitre,  
Chez les frères mineurs va tenir le chapitre.

Neuf ou dix cahiers de huit à neuf cents vers !.. N'y a-t-il pas de quoi faire frémir, surtout quand la qualité de l'œuvre peut faire dire de l'auteur, comme Scarron du vieux comédien La Rancune, « qu'il faisait assez bien de mauvais vers » !

Ces vers ne sont pas cependant sans offrir encore quelque intérêt, parce qu'on y trouve quelques traits de mœurs et quelques reflets de ce qu'était l'existence de la bourgeoisie vendômoise dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

(\*) Sources : Manuscrit Forest. — Notes manuscrites A. de Trémault (Bibl. de Vendôme).

(\*\*) Ce manuscrit, gros in-fol. de 265 feuillets, relié en veau appartient à M. Blondel, avoué à Blois.

(\*\*\*) Moissons.

François Forest naquit en 1630 à Savigny-sur-Braye. Son père, marchand, l'envoya, à l'âge de quinze ans, au collège de Vendôme, où il fit les classes de troisième, de seconde et de rhétorique dans les années 1645, 1646 et 1647. Il paraît avoir bien possédé le latin : dans son manuscrit, il prend soin de donner en marge de nombreuses citations de textes latins qu'il paraphrase ou imite ou traduit librement dans ses vers.

Il épousa, en premières noces, le 12 octobre 1649, à Saint-Martin de Vendôme, *Françoise Robineau*, et en deuxième noces, le 8 janvier 1680, à Espereuse, *Jeanne Dollard*.

Il exerça, la plus grande partie de sa vie, les fonctions de procureur au siège de Vendôme, et mourut en 1705.

M. Dupré, ancien bibliothécaire de la ville de Blois, a rendu compte des Poésies inédites de M<sup>e</sup> Forest, dans le Bulletin de l'année 1867 (p. 163), d'une manière sommaire mais très suffisante (\*).

Nous renvoyons donc le lecteur à cet article. Mais aux passages cités par M. Dupré nous ajouterons quelques autres extraits de ce gazetier rimeur vendômois.

Un de ses poèmes, intitulé *Repentir et regrets de l'homme mourant d'avoir pendant sa vie offensé Dieu*, contient quatre mille vers de lamentations après lesquelles celles de Jérémie ne sont qu'une courte complainte. C'est dans la seconde partie de ce poème que nous trouvons quelques renseignements sur les différents corps constitués de notre ville au XVII<sup>e</sup> siècle. Ce sont les adieux à sa femme, à ses amis, à ses anciens maîtres, les Oratoriens, et à toute la ville de

(\*) Voyez aussi un extrait, *Les Adieux à Vendôme*, publié par M. Métais (Bul. année 1893, p. 281).

Vendôme en général et en particulier. Il s'adresse d'abord à ses confrères, juges et officiers du barreau, aux procureurs — ses collègues, et ils étaient nombreux ! — aux notaires, aux huissiers, aux sergents, aux plaideurs. Cette revue du personnel de la justice civile nous montre clairement qu'au xvii<sup>e</sup> siècle la procédure était à Vendôme en pleine prospérité. Que de sacs à papier pour remplir les officines de tant d'artisans de chicane !

· Nous citons un fragment de ses adieux à sa femme. Il s'agit de la première. Celle-ci avait peut-être un caractère revêche, car il semble n'avoir pas été toujours d'accord avec elle :

· · · · ·  
Tout ce qui me reste de force  
Est pour détester ce divorce  
Qui s'est peu trouver entre nous,  
Et tout à l'heure à deux genoux  
Au souverain Dieu je proteste  
Que ces ruptures je déteste  
Te priant de n'y penser plus  
Et je te demande au surplus  
Une bonne ample et grande excuse  
De mes défauts dont je m'acense,  
J'en fais ma déclaration  
Et sincère narration  
Des jeux et de l'amour profane  
Que je te cédais par chicane

· · · · ·  
Prends aujourd'hui de la pitié  
De celui dont tu fus l'épouse  
Et duquel tu fus fort jalouse.

Sa femme lui répond :

De nos inimitiés je perds le souvenir.

· · · · ·  
Si dans notre ménage on a vu du discord  
Je donnai la première atteinte à cette amour

Te faisant du tourment et le jour et la nuit,  
Tu fis assez constant pour endurer mon bruit,

.....  
Oui, je t'ai fait quitter cent fois notre maison,  
Faché de mille bruits que j'ai fait sans raison,  
Aimant bien mieux sortir que de me tenir teste  
Pour laisser apaiser l'orage et la tempête.

.....  
Une des pièces les plus originales de ce fastidieux recueil est intitulée *Requête civile de M<sup>r</sup> François Forest à Mons<sup>r</sup> le baillif de Ventlosmois, juge de police, sur le fait de la réparation nécessaire à faire au chemin des Coulis*. Notre procureur a un intérêt personnel à faire mettre en bon état ce chemin des Coulis, car il conduit à sa closerie, où il passe de si bons moments à entendre le doux rossignol

« Perché sur une espine noire,  
Racontant la charmante histoire. »

.....  
Dedans ma petite retraite  
Sans bruit, comme un anacorette  
Je passe quelq' heure du jour  
Et j'y fais un peu de séjour  
Pour passer la melancolie  
Et, ce qu'on appelle folie,  
Composer cent ou six vingt vers  
Sur des faits et sujets divers :  
Puis après dès le premier signe  
Je suys Gaignebien(\*) dans ma vigne,  
Chaussé de mes vieux escarpins,  
Par un sentier plein de lapins.  
Là, vers le lever de l'aurore  
J'aperçois les boutons éclore  
Qui promettent de gros raisins  
Tant à moy qu'à mes voisins.

.....  
Tantost pour apaiser ma peine  
Sur le soir là je me promène

(\*) Son vigneron.

Avec mon ami Pineau  
Buvant le petit coup sans eau  
Desus ma petite montagne  
D'où nous regardons la campagne,  
Le lieu de Monsieur de Puteaux  
Les vignes, les terres, les eaux.

.....  
De là je conduis en ma cave  
Mon amy favorable et brave  
Auquel je présente un pasté  
Frais cuit et qui n'est point gasté.  
L'on boit à la santé l'un de l'autre  
(Et premièrement à la vostre),  
Puis se séparant de ce lieu  
L'un et l'autre se dit adieu.

Forest fut un des témoins de la crue extraordinaire du 23 février 1665. Il est intéressant de noter ce qu'il en dit :

..... Depuis quarante ans  
Notre fleuve, deux fois, a nayé tous nos champs,  
Et nos logis servaient de retraite aux poissons.  
J'ay ven ce que je dis, dont je rends témoignage,  
J'en vis mesme plusieurs se sauver à la nage  
Et sur le pont Parain floter un long bateau,  
Je fus l'un d'entre eux qui voguaient sur cette eau.

#### LEFEBVRE (\*)

*Lefebvre* (Étienne), né à Vendôme en 1653, fils de Toussaint Lefebvre, gantier, fut un des meilleurs élèves du collège, du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Il entra, dès l'âge de vingt ans, dans l'ordre de l'Oratoire et s'y acquit bientôt une grande notoriété. Il fut longtemps supérieur du collège de Nantes, où il avait d'abord professé les belles-lettres et la philosophie. Il y avait

(\*) Sources : Notes manuscrites Bouchet.

formé une partie du jeune clergé et des magistrats, et il y était aimé et très considéré. Mais il était de ces caractères qui font leurs le fameux mot d'Aristote, *Amicus Plato, sed magis amica veritas* : il se fit le défenseur si zélé de la constitution de son ordre que, sous l'influence des Jésuites, l'évêque, dont il avait été l'ami, demanda et obtint son départ de Nantes. Il vint demeurer à Paris, à la maison de la rue Saint-Honoré, et, jusqu'à sa mort, se fit remarquer par son talent de prédicateur et son ardeur au travail. Il mourut à Paris en 1734. Excellent littérateur et poète, il a fait imprimer un volume de poésies françaises et latines.

ADAM (\*)

*Adam* (Jacques) est le premier ancien élève du collège qui entra à l'Académie Française. Il naquit à Vendôme en 1653. Il était le plus jeune de huit enfants. Remarqué par ses premiers maîtres pour sa vive intelligence, il fut admis au collège, où il fit les études les plus brillantes. « Et comme il n'avait aucune fortune, on songea à utiliser de bonne heure sa précoce maturité : les Oratoriens l'envoyèrent à Paris avec une lettre pour le célèbre Rollin, qu'ils priaient de le placer. En voyant un enfant à peine âgé de quatorze ans et qui paraissait encore plus jeune, Rollin ne pouvait croire qu'il avait sous les yeux le sujet qui lui était recommandé, et lui demanda où était le jeune homme que lui envoyaient les Pères. — C'est moi, Monsieur — répondit avec modestie le jeune Adam. Charmé de cette simplicité, Rollin lui fit plusieurs questions et vit bientôt, par ses réponses,

(\*) Sources : de Rochambeau, Biographie Vendômoise.

combien Adam était digne de l'intérêt qu'on cherchait à inspirer en sa faveur. Après l'avoir essayé dans une première place, il n'hésita pas à le présenter à l'abbé Fleuri, qui cherchait un homme instruit pour l'aider dans ses recherches. Les prévisions de Rollin se réalisèrent : et l'abbé Fleuri, enchanté de son jeune collaborateur, finit par se l'associer dans l'éducation du prince de Conti dont il était chargé » (\*). Le prince de Conti s'attacha tellement à lui qu'il le fit plus tard secrétaire de ses commandements et le chef de son conseil.

Il entra à l'Académie Française en 1723, succédant à son ancien protecteur et collègue, l'abbé Fleuri.

A un grand fonds d'érudition, Adam joignait une mémoire prodigieuse, un goût sûr et un jugement sain. Ses collègues de l'Académie le nommaient un dictionnaire vivant. Il a laissé une traduction d'*Athénée*.

#### BAUDOT DE JULLY (\*\*)

*Baudot de Jully* (et non Juilly, comme l'appellent à tort ses biographes (\*\*)) naquit à Paris le 17 avril 1668. Peu de temps après sa naissance, sa famille vint s'établir à Vendôme, où son père, Toussaint Baudot, exerça la charge de receveur des tailles. Il fut un

(\*) de Rochambeau.

(\*\*) Sources : *de Rochambeau*, papiers Bouchet.

(\*\*\*) Cette erreur a été rectifiée par M. de Rochambeau (voyez sa Biographie Vendômoise, p. 47), d'après les registres de l'église de Sainte-Marie de Sarlat, où Baudot signe l'acte de baptême de son fils, le 28 août 1703. — Un acte de baptême de l'Etat-Civil de la paroisse Saint-Martin de Vendôme, à la date du 21 mars 1683 porte aussi sa signature : il avait 15 ans ; mais il est à remarquer qu'il signe Nicolas Baudot et que ni lui ni son père ne sont mentionnés dans l'acte autrement que sous le nom de Baudot.

brillant élève du collège de l'Oratoire, où il fit toutes ses études jusqu'à la philosophie inclusivement. « Hsurpassa, dit l'abbé Simon, tous ses compagnons par la beauté de son génie et par son assiduité au travail. »

Regu avocat au Parlement de Paris en 1692, nous le trouvons à Sarlat en 1707 avec les fonctions de receveur des tailles. C'est dans cette ville que se passa son existence. Il y mourut en 1759.

C'est comme historien que le nom de Baudot de Jully est passé à la postérité. Ses ouvrages les plus estimés sont : *l'Histoire de Charles VII, Paris, 1697*, *l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie, Paris 701*, et *l'Histoire de Philippe-Auguste, Paris, 1702*.

#### L'ABBÉ SOUCHAY (\*)

Jean-Baptiste *Souchay* naquit à Saint-Amand près de Vendôme, en 1688. Le curé du lieu oncle de sa mère, dirigea ses premières études et le mit en état d'aller au collège de Vendôme. Le jeune Souchay s'y distingua extrêmement : son application jointe à une grande facilité fit abrégér pour lui le temps ordinaire ; on lui permit de faire la troisième et la seconde dans la même année.

Ses études achevées, il sortit du collège en 1703 et se rendit à Paris : il ne tarda pas à s'y faire remarquer des savants.

Dès 1726, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'admit dans son sein, et en 1732, il fut choisi pour occuper une chaire d'éloquence au Collège Royal. Il mourut en 1746, dans sa 59<sup>e</sup> année.

(1) Sources : notes man. Bouchet et de Rochembeau.

L'abbé Sonchay était un littérateur aimable. Son caractère poli et obligeant lui acquit l'amitié et l'estime de tous ceux qui le connurent.

Quoique d'une santé fort délicate, il a donné ses soins à des œuvres nombreuses. Nous citerons entre autres : une traduction d'un ouvrage anglais de *Thomas Brown*, savant médecin, intitulé *Pseudodoria epidemica*, une édition des œuvres de *Péllisson*, une édition des œuvres de *Boileau*, une édition de *L'Astrée*, d'*Honoré d'Urfé*, une édition d'*Ausone*, avec des notes abondantes, Paris 1730, 1 vol. in-4°. (Un exemplaire de ce dernier ouvrage a été offert à la Bibliothèque de Vendôme par l'abbé *Sonchay*, prêtre en cette ville, et arrière petit-neveu de l'éditeur).

---



# NOTE

SUR UNE

## STATION NÉOLITHIQUE CAMPIGNIENNE

Aux *RUISSELETS*, près *Sougé*

PAR M. G. RENAULT

Nous devons à M. Albert Richaudeau, notre collègue, la découverte de cette *station* intéressante qui peut être considérée comme un *atelier*, malgré qu'on n'y voie pas un grand amoncellement de déchets et d'éclats; mais il est probable qu'il en a été extrait pour l'empierrement de la route. Prévenu par le zèle inventeur de ces silex, je me suis rendu sur les lieux où il a bien voulu me guider, et de plus, je m'empresse de le dire, il a mis généreusement à la disposition de notre Musée toute sa collection. J'y ai fait un choix aussi discret que possible de spécimens des variétés d'outils trouvés jusqu'à ce jour; on en trouvera le détail et la description sommaire au commencement de ce bulletin. Je tiens à remercier ici tout particulièrement, au nom de la Société Archéologique, M. Albert Richaudeau qui, imbu d'un esprit aussi scientifique que modeste, se fait un devoir de faire profiter nos collections, c'est-à-dire tout le monde, de ses récoltes au lieu de les disperser inutilement ou de les conserver sans profit pour notre préhistoire locale.

La *Station des Ruisselets* est située à deux kilomètres environ à l'est de Songé, au bas du hameau de Villée, entre la route de Montoire et la ligne du chemin de fer, et à huit cents mètres du Loir. Elle est répartie sur plusieurs champs en culture portant les nos 270 à 279<sup>bis</sup> de la section C, avec une superficie de deux à trois hectares. Le sous-sol est constitué dans cet endroit par un dépôt considérable de *gravier ancien des vallées* : le coteau voisin est une formation de *craye marneuse*, ayant sans doute fourni les silex de notre atelier.

M. Richaudeau, qui l'explore depuis dix-huit mois, y a récolté beaucoup d'outils et d'instruments en silex noirâtre veiné de blanc, plus ou moins grossiers, ou aussi plus ou moins finis, mais dont *aucun n'est poli*. Ceux qui s'y rencontrent en plus grand nombre et qui caractérisent l'atelier sont des *tranchets* oblongs ou triangulaires et de toutes dimensions, dont les plus petits sont analogues aux pointes de flèches à tranchant transversal : — puis ce sont des *perçoirs et poinçons* variés et intéressants, — et en troisième lieu des *petites lames* sans retouches de différentes formes et rappelant l'industrie tardenoisienne, mais plus grands et avec des contours moins nettement géométriques. — Jusqu'ici les *pics* trouvés ont été très rares, mais on comprend que ces instruments utilisés à la carrière d'extraction des silex ne se retrouvent guère dans la station qui n'a pas donné non plus de haches, même simplement ébauchées, du moins jusqu'ici.

Il résulte de cet ensemble de faits, mais sous réserve de découvertes ultérieures, que l'atelier des Ruisselets doit être classé dans le Campignien, entre le Tardenoisien et le Robenhausien, mais plus près du premier que du second.

Je signalerai, d'après M. Richaudeau, qu'il se voit dans le voisinage presque immédiat une très grande excavation dans le sol dite « Cave à Loiseau » (ou l'Oïscan), qui semble bien artificielle quoique énigmatique, et qu'en outre, des instruments chelléens et des acheuléens ont été trouvés, assez nombreux, dans la région, ainsi que quelques rares débris de haches polies.

## CHRONIQUE

---

Il a été trouvé l'année dernière à Houssay, une petite cachette de monnaies du XVI<sup>e</sup> siècle, dont voici la nomenclature :

Henri II. — Un teston au buste cuirassé, daté de 1560 (sic).

Charles IX. — Cinq testons de différents types et ateliers monétaires, et un demi-teston.

Henri III. — Deux francs, tête avec col droit.

Deux demi-francs, tête avec col droit, et deux demi-francs, tête avec col perlé.

Un quart d'écu.

Deux testons.

Un douzain.

Espagne. — Deux pièces frustes, cisailées et usées.

La plupart des pièces de cette trouvaille sont en mauvais état, et il n'y existe aucune rareté.

La plus récente est un demi-franc daté de 1587. On peut donc attribuer en toute sécurité l'enfouissement de ces monnaies à la période si troublée qui commença le règne de Henri IV, et qui fut marquée dans notre région par le siège de Lavardin et le sac de Vendôme.

Cette époque fut d'ailleurs la cause dans le pays d'autres cachettes retrouvées de nos jours; on peut citer tout particulièrement le trésor découvert, lors de la construction de l'Hôtel de Vendôme et signalé dans le Bulletin.

L. LETESSIER.

---

### Nécrologie

Amand *Girard*, concierge du Musée depuis sa fondation, est mort le 17 juillet dernier. Les quelques mots que M. Renault, conservateur du Musée, a prononcés sur sa tombe, et que nous reproduisons, traduisent très fidèlement les sentiments que cause à la Société la mort de ce si dévoué serviteur.

Messieurs,

« Nous ne saurions, M. le Directeur de la Bibliothèque et moi,  
« laisser se refermer cette tombe sur la dépouille mortelle de  
« notre collaborateur, sans témoigner à ses enfants éplorés, et à  
« tous, notre profond chagrin de sa disparition aussi douloureuse  
« qu'imprévue : C'était, en effet, un modèle rare du travailleur

« intelligent et dévoué, que ce modeste fonctionnaire de la ville  
« de Vendôme.

« Amand Girard, vendômois de naissance et de cœur, avait  
« puisé dans l'exemple de son père, dont les longs et loyaux  
« services à la Mairie sont restés légendaires, les solides qualités  
« dont il a fait preuve pendant toute sa vie. Obligé, au sortir de  
« l'école, de s'engager dans la lutte pour l'existence, il devint  
« ouvrier chez un peintre décorateur, consacrant ses loisirs à  
« s'essayer dans les arts du dessin et de la musique, et à s'in-  
« truire par la lecture. De bonne heure, la Ville lui confia l'emploi  
« de surveillant à la Bibliothèque alors installée au Lycée, et,  
« lorsque, en 1868, elle fût transférée ainsi que le Musée de la  
« Société Archéologique, dans l'édifice actuel, le choix de la  
« municipalité se porta encore sur lui pour en faire le gardien  
« sûr et zélé de toutes ses collections ; il eût été impossible de  
« mieux réussir.

« Dans ces fonctions délicates et compliquées, Girard a déployé  
« pendant quarante années des qualités telles, que — je n'hésite  
« pas à le proclamer — c'est à lui que revient la plus grande  
« part dans la bonne tenue de notre Musée.

« C'est aussi, grâce à son énergique vigilance que, pendant  
« l'occupation allemande, alors que nos salles étaient transfor-  
« mées en ambulance, rien ne disparut de nos richesses.

« Vous dirais-je, Messieurs, de quels soins entendus et méti-  
« culeux il entourait tous nos objets, même les plus minimes,  
« sachant avec un goût et un discernement remarquables, les  
« placer et les mettre en valeur? — Vous dirais-je avec quelle  
« satisfaction il voyait s'enrichir nos collections dont il était  
« devenu le catalogue vivant, — avec quelle âpreté jalouse il  
« s'enquerrait des objets que nous pouvions espérer obtenir,  
« — et son dépit d'amateur déçu, si une pièce intéressante nous  
« échappait!

« Il faut l'avoir vu à l'œuvre pour apprécier, comme elle le  
« méritait, sa sollicitude inquiète pour tout ce qui touchait son  
« cher Musée, et jusque dans les moindres détails.

« Combien il était fier lorsqu'il étalait devant les yeux des  
« connaisseurs ravis nos splendides manuscrits du Moyen-âge  
« aux merveilles enluminées! — Aussi, tous, charmés par  
« les explications qu'il leur donnait avec une patience et une  
« bonne volonté inlassables, ne lui ménageaient ni leurs remer-  
« ciements, ni leurs félicitations ; — il n'en tirait aucune vanité.

« La mort est venue le frapper sournoisement au milieu de  
« ses mille petits travaux, et, la dernière fois que je le vis,  
« abattu et déjà terrassé par le mal, sa préoccupation était de  
« préparer l'installation des tableaux et objets d'art de l'important  
« legs de Madame Roger, dans ces salles si souvent remaniées  
« qu'il ne devait plus revoir.

« Toute la vie de notre regretté collaborateur peut se résumer  
« en ces mots : Dévouement, — Probité, — Labeur, — et j'ajoute :  
« modestie », car je serais sûr d'encourir ses reproches s'il pou-  
« vait encore entendre l'éloge, pourtant si mérité, qu'il était de  
« notre devoir de lui adresser ici avec notre suprême adieu : au  
« nom des administrateurs du Musée, de la Bibliothèque et de la  
« Société Archéologique : Adieu ! »

**Distinction honorifique**

Nous apprenons que M. Ernest Pineau, notaire à Nice, notre Collègue, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur, au titre d'Officier de réserve. Nous lui adressons nos vives félicitations.

---



# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault*

Un volume in-8°. Prix : 10 francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, ÉDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDÔME : LIBRAIRIE ROUILLY, 15-17, RUE POTERIE

---

# CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE DE LA TRINITÉ DE VENDÔME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS*

Quatre volumes in-8° au prix de 12 francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : Rouilly

*Prix réduit pour les membres de la Société qui devront s'adresser au Secrétaire  
de la Société Archéologique ou à M. CAPLAIN, au Musée de Vendôme*

---

# GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLUISON, éditeur, rue Jeane d'Arc — Vendôme, librairie Rouilly

---

# RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDÔME

PAR G. LAUNAY

*Vendôme, 1889 — in-8° — Prix : 3 francs*

---

# TABLE MÉTHODIQUE

des 40 premières années du

## Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique & Littéraire du Vendômois (1862-1901)

Dressée par M. ERNEST PELTEREAU

*Vendôme, 1902. — Prix : 2 fr. 50*

---

LA COMMUNAUTÉ D'HABITANTS & L'ECHEVINAGE DE LA VILLE DE VENDÔME

## Histoire Municipale de Vendôme avant 1789

PAR A. DE TRÉMAULT

*Vendôme, Empaylaz, 1904. — Un volume in-4°. — Prix : 6 francs*

---

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre, 2 fr. — L'année entière, 7 fr. 50  
*Pour les trois derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée*

---

*Le Gérant : C. JULIEN.*

---

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE  
DU  
VENDOMOIS

( Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877 )

4<sup>e</sup> TRIMESTRE 1908

( OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE )

SOMMAIRE

Liste des Membres présents à la séance du 22 octobre 1908.	193
Liste des Membres admis depuis la séance de juillet 1908.	194
Renouvellement partiel du Bureau : Election du Président et de quatre Membres sortants . . . . .	194
Description sommaire des Objets entrés au Musée depuis la séance de juillet 1908. . . . .	194
<i>Les vieux Titres de la Paroisse des Roches</i> par M. R. de Saint-Venant . . . . .	202
<i>Les Pierres-aux-Fées. Le coteau du Daé et la Fontaine Audée</i> , par M. G. Renault . . . . .	224
<i>Histoire du Collège de Vendôme</i> (suite), chap. XI, par M. G. Bonhoure . . . . .	233
Note préliminaire sur les <i>Synchrônismes crétacés par les Bryozoaires. La Craie de Vendôme</i> , par M. Marius Filliozat.	254
Chronique . . . . .	258

VENDOME

IMPRIMERIE C. LAUNAY ET FILS

1908



BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE  
DU  
VENDOMOIS

( Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877 )

TOME XLVII

1908



VENDOME  
IMPRIMERIE G. LAUNAY ET FILS  
1908



SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE

*Scientifique et Littéraire*

DU VENDOMOIS

47<sup>e</sup> ANNÉE — 1908

4<sup>e</sup> TRIMESTRE

(OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE)

*185<sup>e</sup> Réunion générale. — Séance publique du 22 Octobre 1908*

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 22 octobre 1908, à deux heures.

Étaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; G. Bouhoure, secrétaire ; Renault, conservateur du Musée ; Chanteaud, trésorier ; Girault, Guillemot, Letessier, J. Rolland, membres du Bureau ;

Et MM. Bonnigal, Bourgoïn (Alphonse), l'abbé Brosset, Duriez de Vildesoye, l'abbé Gougeon, Hangou, Marquis de La Barre, Latron (père), L. de Lavau, Lemercier, Marsac, l'abbé Ouvray, Ripé (Clovis), Rousseau.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis depuis la séance de juillet 1908.

Ce sont :

MM. Gaston de Sacy, château de l'Épau ; le vicomte René de Lussac, château de Saint-Agil ; Harold Jouanneau de Nully, château de Lavaudourière ; l'abbé Pilté, curé de Lavardin ; Fanard, avocat à la Cour d'appel de Paris.

### Renouvellement partiel du Bureau

On procède aux élections pour remplacer le Président et quatre membres sortants, qui sont :

R. de Saint-Venant, président ;  
Chanteaud, trésorier, rééligible ;  
Alexandre ;  
J. Rolland.

Vingt-deux membres présents prennent part au vote. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Sont élus pour trois ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1909 :

MM. PELTEREAU, *président* ;  
CHANTEAUD, *trésorier* ;  
BOUTGOIN, pharmacien, *membre* ;  
FILLIOZAT, Marius, —  
DE LAVAU, Louis, —

## MUSÉE

**M. Renault, conservateur, présente les objets entrés au Musée depuis la séance de Juillet 1908 et en donne la description sommaire.**

Nous avons reçu :

DON de M. PAUL MARTELLIÈRE, de Pithiviers, notre collègue :

**Une aquarelle** représentant une *vue de la rue de Chartres à Châteaudun après l'incendie de 1870*. Elle est l'œuvre de M. Eugène Gorje, devenu depuis commissaire-priseur à Rouen. M. Martellière la donne comme étant très exacte au point de vue documentaire.

DON de Mlle DE TRÉMAULT, notre collègue :

**Un cadran solaire de poche** de la fabrication d'*André Vogler, à Augsburg*. Un prospectus allemand-français contient les explications utiles pour faire usage de cet instrument curieux et ancien.

**Une paire de mouchettes** de l'époque de la Restauration : le plateau est en étain argenté et les mouchettes sont en fer étamé puis argenté.

**Un mortier à tabac à priser** avec son couvercle et ses deux pilons. Cet instrument creusé et tourné dans un bloc de buis est rare.

PAR ACQUISITION :

**Trois plaques de cheminée anciennes.** — Sur la première on voit un personnage offrant une *libation aux trois Grâces* ou aux trois Muses de Delphes : il verse le liquide dans la flamme du feu allumé sur un trépied consacré, autour duquel est enroulé un serpent.

La deuxième, figure un personnage féminin couché, peut-être une *Vénus*, auquel un *Amour*, planant dans l'air, présente un miroir.

La troisième porte un *écu orléanais* au champ d'azur avec deux L entrelacées.

DON de M. FOURNIER, Embourg Chartrain, 194 :

**Un fragment de colonnette** dont le *chapiteau bas et sans tailloir*, mais orné d'une astragale, est tellement endommagé qu'il est difficile d'en reconnaître le style. Trouvé sous les fondations d'un ancien mur de sa propriété. Je pense que cette colonnette en pierre dure provient d'une ancienne cheminée ou d'une fenêtre du XVII<sup>e</sup> siècle.

DON de Mme la *Marquise Douairière* DE ROCHAMBEAU :

**Une tuile** présentant, gravées en creux avant la cuisson, *trois fleurs de lis* ; provient d'un hangar en démolition à Vaugouffard.

## PRÉHISTORIQUE

---

PAR ACQUISITION, par l'intermédiaire de M. GALLOIS,  
industriel au faubourg Chartrain :

**Une pierre à bassin profond et ovale ayant servi à broyer le grain à l'époque néolithique.** — C'est un *gros bloc de poulingue siliceux* ayant les dimensions suivantes : longueur, 80 centimètres ; largeur, 55 ; épaisseur, 32. Il a été dégrossi et creusé à l'aide de marteaux de pierre ; puis, *le bassin* ainsi formé a été poli par un long usage des molettes employées à broyer le grain. Il est en forme *d'auge allongée et ovale* avec une longueur de 50 à 55 centimètres, et une largeur de 30 à la partie supérieure et de 12 dans le fond ; sa profondeur est de 16 centimètres. Cet instrument est très remarquable par ses dimensions, par sa profondeur surtout. Nous possédons déjà des meules concaves ayant servi au même usage ; elles sont assez communes d'ailleurs. Mais celle-ci est certainement très rare. J'avoue, pour mon compte, n'en avoir jamais rencontré encore ; cependant j'ai appris qu'il y en a une toute semblable au musée d'Orléans. C'est donc une pièce qui fera honneur à nos collections préhistoriques et nous ne saurions assez remercier M. Gallois qui nous l'a procurée. Elle provient de la ferme de *la Touche, commune de la Colombe*, située sur la lisière Nord-Est de la forêt de Marchenoir.

---

DOX de M. GIRARD-MÉTAIS, à Lunay :

**Une hache polie** en silex blanchâtre, très endommagée  
**Un sommet de hache polie**, de même nature. — Proviennent des environs de Lunay.

---

## HISTOIRE NATURELLE

---

DOX de M. Paul LEMERCIER, notre collègue :

**Un lézard** des sables du Sahara, rapporté par le donateur d'un récent voyage.

DOX de M<sup>me</sup> la Marquise Douairière DE ROCHAMBEAU :

**Deux coquilles fossiles** provenant de *Courtozé* ; trouvées dans les déblais d'un terrier de lapin.

DON de M<sup>me</sup> LINOTTE, à Vendôme :

**Sept échantillons de minéraux cristallisés** : provenance inconnue.

## NUMISMATIQUE

DON de M. CAGNA, entrepreneur à Vendôme

**Un grand denier anonyme de Châteaudun, DVNIS CASTLLI**, variété manquant au Musée.

DON de M. L'ABBÉ PILLEBOUT, curé de Saint-Ouen

**Un jeton de Pierre Coheu, maire de Tours, cuivre 1585** : manquait au Musée.

DON de M<sup>me</sup> GAUDEFFROY, de Lormage, près Nogent-le-Roi

**Une empreinte du sceau de Madeleine de Vendôme**, abbesse de Saint-Etienne de Soissons. C'est ce sceau qui a été décrit dans notre bulletin du 2<sup>e</sup> trimestre 1908, par M. l'Abbé Métais.

La Société adresse ses sincères remerciements aux donateurs que nous venons de nommer.

## BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages entrés à la Bibliothèque de la Société, du 15 Septembre 1908 au 15 Décembre suivant :

### I. — DONNÉS D'AUTEURS OU AUTRES

— De l'auteur, notre collègue, M. E. Peltreau :

*Etudes et observations sur les Russules* (Extrait du Bulletin de la Société Mycologique de France, 1908, 2<sup>e</sup> fascicule : tirage à part, brochure de 29 pages).

Dans ce travail, M. Peltreau s'occupe d'une famille de champignons qui a de nombreux représentants en notre

région. S'il est toujours facile de reconnaître les espèces qui appartiennent au genre *Russule*, il est très difficile de les délimiter entre elles. Sans nous arrêter à la portion un peu technique de la brochure, où l'auteur étudie séparément les différentes espèces litigieuses qu'il a rencontrées, nous en retiendrons seulement les enseignements suivants :

L'un qui touche à la philosophie de l'histoire naturelle en général : les espèces primitivement décrites par les inventeurs sont souvent méconnues par les naturalistes des générations suivantes, qui leur attribuent d'autres dénominations ; la tradition se perd, et comme les désignations primitives subsistent, il en résulte une grande confusion, et des doubles emplois dans la nomenclature.

L'autre, tout pratique, est que les Russules peuvent procurer une précieuse ressource pour l'alimentation. Car ce groupe, si facile à reconnaître comme genre, ne comprend pas d'espèces dangereusement toxiques : tout au plus est-il prudent de rejeter celles qui ont une saveur amère ou poivrée. Mais l'auteur est persuadé que toutes celles qui, goûtées à l'état cru, sont de saveur douce, peuvent être consommées sans inconvénient.

Le but de M. Peltrean, en écrivant cette brochure, a été surtout, comme il le dit, de soulever la controverse. Il n'a pas la prétention d'avoir fait la lumière sur ce sujet délicat, et avoue même qu'il faut du courage, quand on a le désir de bien faire, pour aborder une matière aussi nébuleuse. Du moins, la lecture de son travail net et méthodique sera indispensable à qui voudra pousser plus avant la classification ardue des diverses espèces de Russules.

— De l'auteur, notre collègue, M. L. Legué :

*Catalogue raisonné des Basidiomycètes qui croissent autour de Mondoubleau.* Vendôme, Launay éditeur, 1908. Ce travail n'est plus, comme la brochure de M. Peltrean, une première pierre apportée à un édifice qui reste encore à bâtir. M. Legué a élevé au contraire un monument définitif, auquel on pourra peut-être apporter de légères additions, mais qui est appelé à subsister dans son ensemble. Il serait d'ailleurs superflu d'insister sur l'importance d'un pareil ouvrage, et sur les longues années de travail qu'il a dû demander à l'auteur, les membres de la Société ont pu l'estimer à sa juste valeur,

puisque plusieurs feuilles leur en ont déjà été distribuées. Je ne l'analyserai donc pas ici, me contentant de faire remarquer l'heureuse disposition typographique qui ajoute encore, si c'est possible, à l'extrême clarté du style.

— De notre collègue M. L. Aubry, instituteur à Trôo :

*Un coin du Vendômois. Monographie de Trôo.* Paris, Lavauzelle, éditeur, s.d., M. Aubry dans cette plaquette de 20 pages a résumé très heureusement ce que ce divers auteurs ont déjà dit sur Trôo. Son travail écrit sans prétention, mais avec une agréable facilité, sera toujours lu avec plaisir par ceux qui s'intéresseront à la petite cité bas-vendômoise. Je regrette que M. Aubry ait cru devoir accepter sans contrôle quelques hypothèses assez mal justifiées, comme celle qui fait de Trôo le chef-lieu de la fameuse *Conditio Labriecensis*. Il est un peu contradictoire de parler (p. 2) des voûtes à nervures de l'église de Trôo, et de qualifier en même temps (p. 18) ce même monument d'édifice roman. Ce sont de légers défauts qu'il sera aisé de faire disparaître dans une nouvelle édition de ce petit guide.

— De notre collègue, P. Pierre Plessis :

*Pierre Plessis, par H. Bourard. Nouvelle Antologie (sic) contemporaine.* Bruxelles, s.d., Biographie de notre tout jeune collègue.

— Comité du rachat de la maison de Corneille :

*La Maison natale de P. Corneille à Rouen.* Rouen, 1908.

## II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Académie des Inscriptions et Belles Lettres.* Comptes rendus des séances. Bulletins de Mai, Juin, Juillet, Août et Septembre 1908.

— *Comité des Travaux historiques et scientifiques.* *Bulletin Archéologique*, 3<sup>e</sup> livraison 1907, 1<sup>re</sup> livraison 1908. Dans la 1<sup>re</sup> livraison de 1908, lire l'intéressant mémoire donné par notre compatriote M. Barrier, lieutenant au 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens, sur les fouilles qu'il a pratiquées à Henchir-Thina, avec l'aide de M. Benson, également lieutenant au 4<sup>e</sup> tirailleurs, et qui leur ont permis de retrouver une partie de la nécropole de la ville romaine de *Thaenar*

Ces fouilles ont donné les résultats les plus considérables. Nombre de mausolées de formes variées ont été retrouvés, quantité de vases et de lampes, et des stèles avec inscriptions. A cet ensemble de fouilles sont venues s'ajouter d'autres recherches qui ont abouti à la découverte de nombreuses sépultures en jarres dans le champ de manœuvres de Sfax.

*Bulletin historique et philologique* 1907, nos 1, 2, 3, 4.

- **Congrès des Sociétés Savantes** tenu à Montpellier en 1907. Comptes rendus, section des sciences. Paris 1907.
- **Romania**, revue philologique, nos de Juillet et Octobre 1908. Page 632, étymologie de Pontlevoy (Loir-et-Cher, et non Cher) : *pous lapideus*.

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — ÉCHANGE

I. — France

- *Société d'émulation d'Abbeville*. Bulletin trim. nos 1 et 2 de 1908; — Mémoires, tome XXII. Abbeville, 1908.
- *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*. Ve série, Tome IX, fasc. 2. Paris, 1908.
- *Société Nationale des Antiquaires de France*. Mémoires, VII<sup>e</sup> série, tome 7<sup>e</sup>, 1907. — *Mellensia*, V.
- *Société de Borda*, Dax. Bulletin trimestriel, 33<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> trim. Dax, 1908.
- *Société d'émulation du Bourbonnais*. Bulletin de Juillet 1908. Moulins.
- *Société Historique et Archéologique de Corbeil*. Bulletin 14<sup>e</sup> année, 1<sup>re</sup> livraison. Paris, 1908.
- *Société Dunoise*. Bulletin, octobre 1908.
- *Annales Fléchoises*. 6<sup>e</sup> année, tome IX, n<sup>o</sup> de mai-août 1908.  
A lire : Un faux en librairie à propos de la mort de Ronsard ;  
-- Et : Un auteur Vendomois inconnu.
- *Société Historique et Archéologique du Gâtinais*. Annales, 1 et 2<sup>e</sup> trimestre 1908. Fontainebleau.
- *Société d'Études des Hautes-Alpes*. Bulletin, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim. 1908, Gap.
- *Société Archéologique du Limousin*. Tome LVIII<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> livraison. Limoges, 1908.

- *Revue de Loir-et-Cher*. 2<sup>e</sup> année, nos 243-248.
- *Revue Mabillon*. 4<sup>e</sup> année, août et novembre 1908. Paris et Ligugé.
- *Société d'Histoire Naturelle de Mâcon*. Bulletin trimestriel, août 1908.
- *La Province du Maine*. Tome XVI, nos d'août à novembre 1908. Le Mans.
- *Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*. Bulletin, tome XXIV, nos 78 et 79. Laval, 1908.
- *Société d'Horticulture de Meaux*. Bulletin. 20<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 4. Meaux, 1908.
- *Académie de Nîmes*. Bulletin, année 1907.
- *Société Archéologique de l'Orléanais*. Bulletin, tome XV, 2<sup>e</sup> trim. 1908.
- *Académie Nationale de Reims*. Travaux, 1906 et 1907, Tome I et II.
- *Revue de Saintonge et d'Aunis*. XXVIII<sup>e</sup> volume, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, et 6<sup>e</sup> livraison. Table générale des matières.
- *Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur*. Tome XXXV, années 1906-1907. Compte rendu des fouilles du Commandant Espérandien à Alésia.
- *Académie de Toulouse*. Mémoires, 1<sup>re</sup> série, tome VII. Toulouse, 1907.
- *Société Archéologique de Tarn-et-Garonne*. Bulletin t. XXXV, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trim. 1907. Montauban, 1907.
- *Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*. Bulletin, 61<sup>e</sup> volume, année 1907. Auxerre, 1908.

## II. — Etranger

- *Analecta Bollandiana*. Tome XXVII, fasc. III et IV. Bruxelles, 1908.
- *Academy of Science of Saint-Louis*. Transactions, vol. XVI, XVII et XVIII n<sup>o</sup> 4.

## ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS

- *Archives Historiques du diocèse de Chartres*. nos 164 à 167. Monographie de l'église de Léves, par notre collègue, M. l'abbé Métais.
- *Revue Numismatique*. 4<sup>e</sup> série, tome XII, troisième trim. 1908. Paris, 1908.

GABRIEL PLAT.

# LES ANCIENS TITRES

DE LA

## PAROISSE DES ROCHES-L'ÉVESQUE (1)

---

La municipalité des Roches se trouvait dernièrement en possession des titres et vieux papiers de la fabrique de la paroisse.

Notre collègue M. Gremy, instituteur de cette commune, m'ayant dit que le Conseil municipal avait l'intention d'envoyer cette liasse de vieux titres aux archives, j'ai demandé qu'on voulut bien me la confier quelques jours, pensant y trouver des renseignements utiles.

Ces titres et vieux papiers n'ont plus de valeur autre que celle que veulent bien leur donner les chercheurs et curieux, amateurs de choses historiques et archéologiques. Mais à ce point de vue, ils sont loin de manquer d'intérêt.

Ils se composent de 8 dossiers, c'est-à-dire d'un nombre de pièces qu'on peut ranger en 8 dossiers.

(1) Il existe déjà à la Bibliothèque de Vendôme, Fonds de la Société Archéologique, une liasse de 5 pièces parchemin, relative aux Roches, analysée par Bouchet, plus une autre liasse au Fonds Trémant, contenant des copies de pièces enfermées dans ces divers dépôts. Mais celles que nous présentons ici sont des originaux qui jusqu'à présent ne paraissent pas avoir été copiés.

I. — Le premier dossier comprend une liasse de six pièces représentant des testaments et pièces annexées, pour servir de titres de propriété à certains biens de la fabrique.

II. — Le dossier II contient quelques comptes de la fabrique au XVIII<sup>e</sup> siècle, (3 pièces).

III. — Le dossier III fournit 7 pièces qui sont des baux des terres de la fabrique de 1757 à 1784. Le premier bail étant fait au prix de 26 livres 6 deniers de ferme et le dernier de 61 livres.

IV. — Le quatrième dossier contient quatre pièces :

1<sup>o</sup> Un aveu et déclaration émanant de Pierre Augis, procureur-fabriqueur, adressé en 1683 à Louis Joseph, duc de Vendôme, pour les biens de la dite fabrique relevant de lui comme seigneur des Roches :

2<sup>o</sup> Un inventaire des mêmes biens fait par Louis Rouvelin, curé des Roches, en l'année 1745 : cet inventaire fait sur un registre (en mauvais état) et comptant 35 pages. Il donne les noms des bienfaiteurs de l'église :

3<sup>o</sup> Un nouvel aveu daté du 22 avril 1749 fait à Louis-Joseph de Querhoent, marquis de Querhoent, brigadier des armées du roi, etc., comme seigneur de la chatellenie des Roches, membre dépendant du marquisat de Querhoent (Montoire) :

4<sup>o</sup> Un fragment d'inventaire en date du 25 décembre 1757.

V. — Le dossier V concerne la chapelle Saint-Nicolas-des-Roches. Il comporte six pièces :

La première est un simple fragment de parchemin que son état ne permet pas d'utiliser et qui porte au dos cette rubrique : « Sentence rendue par le sénéchal d'Anjou au profit du sieur Guymont, titulaire de la chapelle Saint-Nicolas, 1575 ».

La deuxième pièce, en date du 19 avril 1659, est une saisie faite des revenus de la dite chapelle entre les mains du chapelain Nicolas Reboulleau, faite par lui d'avoir payé les deniers dûs au roi pour les subsides votés par le clergé du diocèse, destinés à contribuer aux charges de l'Etat.

Les quatre autres sont relatives au droit de présentation au titre de chapelain de Saint-Nicolas possédé par les habitants des Roches.

La chapelle Saint-Nicolas-des-Roches était édiflée sur le territoire de la paroisse de Saint-Rimay, mais bien plus près du bourg des Roches que de celui de Saint-Rimay.

Elle faisait partie de la tenue de la *Cochommerie* dont le nom assez fâcheux provenait de ce que cette terre avait appartenu à la famille Cochon, très ancienne aux Roches. Cette famille a fourni plusieurs personnages tenant certains emplois qui lui donnaient rang dans la bourgeoisie du lieu.

Cette tenue de la Cochommerie contenait non seulement la chapelle Saint-Nicolas, mais encore la maladrerie même des Roches, supprimée en 1698, et unie à l'hospice de Montoire.

Bien que la chapelle Saint-Nicolas servit d'oratoire aux hospitalisés de la maladrerie, elle avait néanmoins ses revenus distincts et constituait ce qu'on appelait un Bénéfice, à la nomination du quel étaient appelés à prendre part le général des habitants de la paroisse des Roches. Et ce droit, ceux-ci étaient fort jaloux de l'exercer, ainsi que le constate une de nos pièces, en date du 7 avril 1685, qui contient le texte d'un jugement du siège présidial en la prévosté du Chastelet de Paris, maintenant le sieur Reboulleau au béné-

lice de ladite chapelle nonobstant la prise de possession de son compétiteur Henri Daigneau, clerc tonsuré, escolier juré en l'Université de Paris, dont la nomination avait été faite (sans doute) par l'ordinaire. Ce jugement consacrait le droit absolu des habitants des Roches à la nomination et présentation au bénéfice de cette chapelle.

Pour procéder à cette présentation, lesdits habitants étaient convoqués par leur curé « bien et duement assemblés au son de la cloche, issue de la messe célébrée dans l'église du dit lieu, tant en nom général que collectif » et là, devant notaire (dont l'acte avait soin de nommer les principaux d'entre eux, pères de famille), ils adressaient supplique à l'abbé de Saint-Georges-du-Bois, dont dépendait ladite chapelle au spirituel. Celui-ci était l'intermédiaire obligé entre les habitants des Roches et l'évêque du Mans, à qui, comme de juste, appartenait la nomination. C'est après ces formalités que le chapelain était mis en possession régulière de son bénéfice.

Ainsi l'évêque avait bien la collation du titulaire, l'abbé de Saint-Georges avait bien la présentation à l'évêque ; mais la désignation du candidat appartenait proprement et sans conteste au *général*, c'est-à-dire à l'universalité des habitants des Roches.

Ce bénéfice n'était pas du reste une simple synécure, et le prêtre titulaire de cette chapelle, même après la suppression de la maladrerie, n'avait pas qu'à célébrer les anniversaires des fondateurs et dire les prières pour les bienfaiteurs ; il avait encore le devoir, au moins à partir du xv<sup>e</sup> siècle, d'apprendre à lire et faire l'école aux enfants des habitants des Roches et de Saint-Rimay. Et il est infiniment probable que l'école se faisait en la chapelle même de Saint-Nicolas.

Du reste les habitants des Roches n'avaient pas pour habitude de se mettre en frais d'imagination pour la désignation de leur candidat au siège auquel ils avaient droit de présenter; aucune cabale ne semble être née de ce droit, aucune compétition étrangère ne paraît être venue disputer ce poste. Invariablement, depuis 1701, le même curé des Roches était désigné comme titulaire de la chapelle Saint-Nicolas. Cela lui constituait une aggravation de charges, mais aussi une augmentation de revenus.

Cette chapelle fut vendue à la Révolution pour 5,925 livres (\*). Elle est aujourd'hui convertie en grange et cellier; on en distingue encore le chevet au milieu des maisons de la Cochonnerie.

Les diverses pièces de ce dossier permettent de connaître les noms des principaux habitants des Roches en 1678, 1701 et 1710.

VI. — Le dossier sixième comprend 8 pièces relatives à des procès de la fabrique au vuir siècle. Elles ne seraient aucunement dignes d'attirer notre attention, si l'une d'elles, la première en date, établie le 5 juin de l'an 1600, étrangère du reste à la fabrique, ne nous faisait connaître des détails curieux sur la pêche dans la rivière du Loir, au droit ou plutôt au long de toute la seigneurie des Roches, c'est-à-dire depuis le moulin de la fontaine de Thoré jusqu'au moulin de la Pointe, au bout du bourg des Roches, vers Montoire.

La pêche dans la rivière, en principe appartenait au seigneur. Les seigneurs des Roches (en fait les comtes de Vendôme) avaient cru devoir, à une époque inconnue, déléguer ce droit au seigneur de la

(\*) *Archives de Loir-et-Cher*, série Q, district de Vendôme, n° 766.

Barre, l'un de leurs principaux vassaux, cela à des conditions qui ne sont pas établies (\*).

Ce dernier, toujours à une époque inconnue, avait cédé une partie de ses droits à des pêcheurs des Roches, moyennant certaines conditions que fait connaître la pièce de l'an 1600 (\*\*), qui est un accord devant Vié notaire « entre Jean de la Chataigneraye, écuyer, seigneur de la Barre de Lunay, des Pins (\*\*), et Chesnière (\*\*\*\*), d'une part, et tous et chacun de Guillemain Percheron, Jean Percheron, Marin Cochereau, Pierre Guenette, Léonard Chasteau, Jacques Bruslon, Mathurin Noulin, Pierre Bellande dit Couturier, demeurants à Asnières, paroisse de Lunay et René Tafforeau, demeurant aux Roches-Levesque, pescheurs peschants en la rivière du Loir, et ce, en tant et pour tant que la dite rivière s'étend en la dite Chatellenie des Roches, d'autre part,

« Sur ce que le dit escuyer disait que à cause de son lieu, terre et seigneurie de la Barre il avait plusieurs beaux droits prérogatifs :

« Et premièrement et entre autres il avait et a

(\*) La Barre, ancien manoir aujourd'hui simple ferme, mi-partie de Lunay et des Roches, au-dessus du hameau de Riz. Ce manoir a appartenu aux familles de Monceaux, du Gaure et d'Acumont au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle ; aux La Chataigneraye, Chaumont-Quitry, et Vanssay au XVI<sup>e</sup>, aux du Plessis, Taillevis et le Maistre au XVII<sup>e</sup>, puis aux Trémault au XVIII<sup>e</sup> siècle.

(\*\*) Cette pièce n'est qu'une copie notariée faite en 1781 sur l'original qui avait été présenté aux habitants par M. de Trémault de la Blotinière et par lui conservé dans ses archives.

(\*\*\*) Les Pins, ancien fief et chef-lieu de paroisse, aujourd'hui commune d'Epeigné-sur-Dême (Indre-et-Loire). Ce fief relevait de Lavardin.

(\*\*\*\*) La Chesnière est un ancien fief important de la paroisse de Ruillé-sur-Loir. Ce fief relevait de Lavardin.

droit que tous et chacuns les pêcheurs qui tendent engins à prendre poissons comme menus jonchères (\*) à vié et autres engins en la dite rivière du Loir en tant qu'elle s'étend en la chatellenie des Roches, doivent et sont tenus par chacun au de tendre à leurs dépens et sans fraude tous et chacuns leurs dits engins excepté le filet mesland (\*\*) tous les jeudis, et les lever les vendredis des mois d'avril et de mai et que tous les poissons qu'ils y prennent la nuit d'entre les dits jours de jeudi à vendredi sont et appartiennent et les doivent bailler au dit écuyer ou à ses commis. Et sont tous les dits pescheurs et chascun d'eux en droit [tenus]soi attendre le dit demandeur ou ses commis jusqu'à soleil levant de chacun des dits vendredis, et la dite heure passée, à faute que le dit seigneur de la Barre ou ses commis feront de leurs y trouver, laisser ce qu'ils auront pris de poissons pendu à une saule sur la dite rivière en lieu éminent,

« Et que néanmoins qu'ils avaient dès longtemps auparavant protesté en commun et refusant et contredisant. . . . », etc.

(Suivent les raisons données par les pêcheurs pour se soustraire à cette obligation qu'ils nient et qu'ils n'ont pas remplie depuis 15 ans.)

« ..... Sur quoi, à ce moyen, étaient icelles parties en en voye de tomber en grande involution de procès, et pour au quel finir et éviter, nourrir paix et amitié

(\*) La jonchère à vié était, autant qu'on peut s'en rendre compte par les renseignements fournis par les dictionnaires de Lacurne et de Godefroy, une botte d'herbes dont on se sert pour prendre une sorte de poisson appelé vieille ou vielle et que notre copie écrit simplement *vié*, nous ignorons quelle sorte de poisson c'était là.

(\*\*) Le filet mesland semble être une masse spéciale à mailles serrées, le nom s'en est perdu. (Voir *Meller*, dans Lacurne).

entre les dites parties, et après que les dits défendeurs ont eu duement autorisé par titre valable et autrement et que aucuns deux confesse le dit droit exercé, l'avoir payé et l'avoir vu payer aux dits seigneurs de la Barre auteurs du dit demandeur, ils en ont transigé, fini et composé et accordé par entre eux par transaction pure et simple et irrévocable en la forme et manière qui s'en suit :.....

« C'est assavoir que les dessus dits pêcheurs ont promis.... pour l'avenir.... de tendre à leurs dépens tous et chacuns leurs engins dont ils usent pour le fait de la dite pescherie... tous les jeudis des mois d'avril et mai et les lever chaque vendredi matin... en présence du dit sieur ou de ses commis, auparavant et à l'heure du soleil levant, pour par le dit sieur et ses dits commis prendre et recevoir des dits pêcheurs... le poisson qui se trouvera es dits engins forts et excepté le filet mesland.

« Au cas que le dit sieur ou ses dits commis ne s'y trouvent à la dite heure ou auparavant pour voir lever iceux engins et recevoir le poisson qui s'y trouvera, iceux pescheurs les lèveront et mettront le poisson en leur logis et icelui sieur sera tenu de l'envoyer crir devant la fin du dit jour de vendredi.

« Et pour la commodité desdits pescheurs, pourront faire piquer neuf paux (pieux) pour faire monter (\*) lesquels ledit sieur a promis et s'est obligé leur garantir, sans préjudicier toutefois aux ordonnances

(\*) Il semble que le *monter* à neuf paux (9 pieux) ait été un plancher, établi soit pour monter en bateau soit pour jeter les filets. On ne le trouve pas avec cette signification dans les dictionnaires de vieux langage.

royaux et ce depuis la porte du bas (\*) des Roches jusqu'au moulin de la fontaine de Thoré.

« Et pour le défaut que les dits pescheurs ont fait de tendre leurs engins et de payer le dit droit de pesche depuis quinze ans, eux et chacun d'eux en ont fini et composé tant pour icelle pesche que pour les dépens.... à la somme de chacun trente cinq sols.... laquelle somme le dit sieur leur a remise, et seront tenus les dits défendeurs mettre en mains du dit sieur le présent accord en forme à leur dépens.... »

Ce droit des seigneurs de la Barre avait été déjà reconnu en 1453 par Jean d'Argouges, lieutenant du bailli du Vendômois aux Roches en faveur de Jean Dugaure, seigneur de la Barre (\*\*).

Et pourtant il est en contradiction avec une pièce subséquente que nous donnons plus loin, relative à la pescherie des Roches et émanant d'Antoine, duc du Vendômois.

Nous ignorons si ce droit spécial a été exercé jusqu'à la Révolution, mais la chose est probable.

VII. — Le septième dossier assez volumineux ne se compose que de pièces relatives à des procès intéressant le sieur abbé Pierre Raison (\*\*\*), dernier curé des Roches avant la Révolution.

(\*) C'est la porte de ville du bourg des Roches, vers aval, ou en voit encore les restes.

(\*\*) Bibliothèque de Vendôme, ms., Fonds Bouchet, chemise V, dossier 2<sup>e</sup>, pièce 6<sup>e</sup>.

(\*\*\*) Pierre Raison, curé des Roches et chanoine de Trôo, laissa des notes manuscrites sur les Roches, citées par Petigny dans son Histoire du Vendômois (2<sup>e</sup> édon, p. 231). Ces notes paraissent aujourd'hui perdues. Il était en outre minéralogiste et s'est particulièrement occupé de la minéralogie du département de Loir-et-Cher. Ses collections furent déposées à la Préfecture de Loir-et-Cher. (Duchemin de la Chesnaye, Mémoires, t. III, p. 165).

Il fut curé constitutionnel, puis officier public faisant fonctions de maire, en 1793. Il se retira dans les bâtiments de l'ancien couvent de la Virginité qu'il avait achetés au moins en partie, comme bien national.

VIII. — Mais le dossier le plus intéressant de beaucoup est le huitième.

Il se compose de 5 pièces parchemin.

La première est du 18 avril 1574. C'est un acte notarié constatant que les habitants et manans des Roches-l'Évêque ont été dûment convoqués au son de la cloche, issue des vêpres, à la manière accoutumée, au nombre d'une cinquantaine, tous nommés en l'acte (\*) parmi lesquels plusieurs veuves, et à leur tête Jean Doucé, leur curé, Ambroise Guymont, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, Jacques Reboulleau, aussi prêtre, maître et administrateur de l'Aumônerie du dit lieu (la maladrerie des Roches).

Et cela, à l'effet de délibérer sur certain acte judiciaire expédié à Montoire le 25 mai 1573, portant sur la vente de certaines terres vagues, par les dits manans des Roches comparants par Jean de la Chataigneraye, écuyer, et Arthur Cochon et autres plus à plein mentionnés dans l'acte, laquelle vente était faite en faveur d'autre Jean de la Chataigneraye, écuyer, seigneur d'Asnières, Bourgoing et la Varenne, et à Dlle Marie de la Chervie, sa femme, et portait sur quatre arpens et un quartier de terre en noue situés vers le village de Picquan, à la charge de payer, en l'acquit des dits habitants, au roi de Navarre, la somme de sept cent cinquante livres, somme à laquelle sont

(\*) Parmi eux se trouvent trois membres de la Famille Cochon, déjà signalée comme prépondérante aux Roches et fondatrice de la métairie de la Cochonnerie, aujourd'hui hameau de la commune de Saint-Rimay.

tenus les dits habitants envers le dit seigneur roi « et aussi à la charge par le dit sieur acquéreur de bailler chemin à charrette pour aller aux terres et prés de *Jugé* », et encore de payer aux dits manans et habitants la somme de cent cinquante livres tournois....

En marge de la pièce est écrit : Titre qui donne droit de passer avec charrette pour aller au Jugé.

Il faut croire que la possession de ce terrain était de grande utilité au sieur d'Asnières, car payer 900 livres pour  $\frac{1}{4}$  arpents 1 quart soit environ 212 livres l'arpent, c'est là un prix exorbitant au xvii<sup>e</sup> siècle.

La 2<sup>e</sup> pièce, en date du 12 décembre 1454, a pour titre : *Procuracion des habitants des Roches pour la conservation de leurs privilèges et droits d'usage*. L'état de cette pièce, rongée sur un de ses côtés, ne permet pas de l'analyser. On y voit énumérés les noms des principaux habitants des Roches. Cette pièce est signée *Peschart*.

Les pièces 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mériteraient d'être reproduites tout au long. Mais elles ont été données en entier déjà par M. l'abbé Métais dans le tome III de ses *Etudes et documents*, p. 9 ; et aussi par le *Loir-et-Cher historique* (aujourd'hui *Revue de Loir-et-Cher*), en juin 1889.

De plus, elles existent en copie à la Bibliothèque de Vendôme, Fonds de la Société Archéologique, dossier *Les Roches*.

Nous ne pouvons donc que les citer. Ce sont les autorisations, datées l'une du 23 août 1540, par Antoine de Bourbon, puis l'autre de janvier 1545, par le roi François I<sup>er</sup>, données aux habitants des Roches de construire tours, murailles et fossés pour enclore leur ville et la défendre contre les incursions des

gens sans aveu et de mauvaise vie dont le pays se trouvait infesté à la suite des désordres du temps.

La pièce du 25 août 1540, signée *Antoine*, et plus bas *Bouchet*, est pourvue d'un sceau sec portant écusson aux trois fleurs de lys à la bande brochante, sommé d'une couronne tréflée et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel.

Au dos de la pièce de 1545 se voient plusieurs écrits et signatures, entre autres :

Par le Roy M<sup>e</sup> François de Connan, maître des requestes de l'hostel présent :

*(Signature) : DE LAUBESPINE.*

Et dans le coin à droite : Visa (paraphé) et plus bas : Contentor (\*) *(signature) : HURVAULT* (avec paraphe).

Mais nous croyons devoir reproduire en entier la pièce 5<sup>e</sup> du même dossier.

C'est la copie faite en 1781 d'un *vidimus* daté de 1480, lui-même copie d'une lettre d'homologation d'une pièce de 1417, relative aux droits des habitants des Roches-sur-les-Bois-l'Évêque et la pêche en la rivière du Loir.

C'est donc une 3<sup>e</sup> copie d'une 2<sup>e</sup> copie faite sur une première copie d'une pièce de 1417. La copie que nous avons sous les yeux est défectueuse et semble provenir d'une dictée hâtive. Il est clair du reste que toutes ces reproductions ont dû altérer le texte primitif et l'ont, de fait, rendu fort obscur en certaines de ses parties. (Nous n'avons pas cru devoir reproduire son orthographe fantaisiste qui est certainement différente de l'original.)

(\*) *Contentor* paraît vouloir dire *Enrégistré* (voir Ducange).

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jean de Montescot licencié es-lois, chambrier et garde de la Jurisdiction temporelle de Révérend père en Dieu Monseigneur l'Évesque de Chartres, Salut.

« Scavoir faisons que Robert Saillard clerc tabellion juré de la chambre épiscopale du dit Révérend auquel adjoutons pleine foi en celui cas et tous autres.

« Nous a relaté et dûement certifié que l'an de gracie mil quatre cent quatre vingts,

« Le mercredi treizième jour de septembre, il a tenu vu et leu de mot à mot une lettre vidimus fait et donné sous les sceaux aux contrats de la chatellenie de Montoire, les dits sceaux scellés en cire verte sur double queue sains et entiers en sceaux seings et écriture, des quels la teneur en suit :

« A tous [ceux qui] ces présentes lettres verront et liront, Jean de Golant, tabellion et garde des sceaux aux contrats de la chatellenie de Montoire pour très haut et puissant seigneur Monseigneur le Comte de Vendôme, sieur d'Épernon et de Mondoubleau, et souverain maître d'hostel de France, salut.

« Scavoir faisons que nous avons vu, tenu, et lu de mot à mot, diligemment regardé une lettre saine et entière en scel et écriture, scellée en cire jaune en queue pendante, des quelles (de la quelle) la teneur s'en suit :

« Charles (\*), par la grace de Dieu Roy de France, au premier notre sergent qui sur ce sera requis, salut :

« Reçu avons la complainte et supplication des manans et habitants de la ville et chatellerie des Roches-Lévesque, consorts en cette partie,

(\*) Charles VI qui devait mourir 5 ans après, en 1422.

« Contenant qu'au temps jadis, la dite terre et chastellenie souloit appartenir en domaine à l'Évesque de Chartres à cause de son évesché, et quand l'on appelloit des juges temporels du dit évesque, le ressort en alloit et étoit fait par devant notre bailli de Chartres, au siège principal du dit bailliage, dont les supplians sont et ont accoutumé d'être de tout temps sujets en ressort et en souveraineté ; et est vrai que de moult quand (grande) ancienneté, ils ont plusieurs franchises et libertés, et entre les autres ont droit d'exploiter à leur volonté pour leur chauffage une grande quantité d'arpents de bois appelés les Bois-Lévesque, fors en certains lieux de bois vifs portant fruits et la coupe ou débonche qui auroit cinq ans en certaines places tant seulement.

« Et avecque ce peuvent les dits supplians pescher en la rivière du Loir en ce qui est en la dite chastellenie à tous engins d'ozier, de taille (\*) et de ligne et d'y faire montours à neuf pauts (\*\*) à tendre les dits engins, et ne peut le seigneur de la dite terre, quiconque soit, tenir en icelle fors que seulement un sergent qui est et doit être le sergent tieffé (\*\*\*) pour faire adjournement et autre exploit de justice, et nul autre ne peut exploiter sur eux à cause d'aucune juridiction domaine ni autrement fors que seulement nos sergents royaux en cas de ressort et souveraineté.

(\*) Nous n'avons pu savoir ce qu'on désignait par des engins de taille, si toutefois le mot est bien lu.

(\*\*) Pauts ou paults qu'on écrit aussi pot, d'où *poteau*, pour *pieux*.

(\*\*\*) La sergenterie, ou garde de la Chatellenie des Roches étoit possédée en fief par une famille qui devoit pour cela foy et hommage au comte de Vendôme comme seigneur des Roches.

« Et sont les dits supplians francs envers les comte et comtesse de Vendôme (\*) de toute taille et serviges et quelconques exactions et tellement que les dits seigneurs et dame ne leur peuvent demander ni exiger d'eux fors que seulement les cens et rentes anciennes à cause des héritages et domaines qu'ils tiennent en icelle ville et chastellenie des Roches-Lévesque, et aussi ne peuvent estre contraints par lui ni ses gens d'affaires à faire guet ou garde hors la dite chatellenie (\*\*).

« Et les dites choses, les dits supplians ont beaux titres et bonnes lettres et sages, et possessions, dont ils ont joui tant par eux que par leurs prédécesseurs tant du temps que la dite ville et chatellenie était en la main de l'évesque de Chartres comme depuis qu'elle a été en les mains d'aucun comte de Vendôme par certain transport qu'un évêque de Chartres lui en fit comme on dit notoirement au passé (\*\*).

« Et à ces titres et autrement demurent lesdits supplians en droit et sont en bonne possession et saisine.

(\*) Il s'agit ici de Louis de Bourbon, alors prisonnier en Angleterre à la suite de la bataille d'Azincourt. Sa femme, Blanche de Roucy étant régente du comté. Voilà pourquoi elle est ici nommée.

(\*\*) Ceci est en contradiction avec certaine pièce datée de 1298 et rapportée par De Camps (Fonds Trémault à la bibliothèque de Vendôme, cartons fiefs, *Les Roches*) par laquelle on voit le roi Philippe Le Bel mander aux habitants des Roches « qu'ils aient à ayder à faire la garde du château de Montoire ou eux et leurs prédécesseurs manans des Roches se sont toujours retirés eux et leurs biens en temps de guerre. »

(\*\*\*) Cette citation est quelque peu inexacte. Les évêques de Chartres n'ont jamais fait aucun transport de ce genre. Mais le roi Saint-Louis au XIII<sup>e</sup> siècle avait soustrait la chatellenie des Roches à la suzeraineté des comtes d'Anjou pour la transporter à celle des évêques de Chartres ; le Comte de Vendôme en étant toujours seigneur direct avant comme après le transport. (Voir *Bulletin* 1874, p. 125, note 2).

« Que les gens du comte de Vendôme qui est à présent, ni sa femme ni leur famille, serviteurs ni officiers ni autres ne peuvent, ne doivent empêcher lesdits supplians ou molester en leurs droits dessus dits et liberté ni en possession et saisines qu'ils en ont, à icelles déclarer plus avant au-dessous s'il est métier (\*) ni contraindre ou faire contraindre iceux supplians ni aucuns d'eux de payer aux dits comte et comtesse aucunes tailles ou autres exactions outre [sauf] les cens et rentes aucunes qu'ils doivent à cause des domaines qu'ils tiennent en la dite ville et chastellenie des Roches-Lèvesque, ni à faire guet ou garde hors d'icelle ville et chastellenie et en possession de contraindre par toutes voyes et manières dans tout ce qui avait été fait ou entrepris contre leurs dites franchises, saisines et possessions ou aucunes d'icelles et de les faire réparer par justice et des dites saisines et possessions et de franchises et de tous autres pertinents à la matière subjecte [dont] lesdits supplians ont joui à vie (\*\*)... et si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire au vu et su des dits comte et comtesse et de leurs gens et officiers et de tous autres qui l'ont voulu voir et savoir et par les derniers jours et derniers exploits.

« Mais néanmoins depuis an et jour en ça Jean de la Vallée soi-disant capitaine du lieu de Lavardin pour les comte et comtesse et un appelé Jean Robin et Etienne Robinet serviteurs de la dite comtesse (\*\*\*)

(\*) C'est-à-dire : à déclarer plus en détail ci-après, s'il en est besoin.

(\*\*) Cette phrase fort obscure doit avoir été copiée d'une manière erronée.

(\*\*\*) La comtesse Blanche de Roucy, qui par le fait de la captivité de son mari était régente du comté.

ou capitaines ou autres leurs complices ont fait de nouvel plusieurs troubles et empeschemens aux dits supplians contre leurs dites franchises et possession, et en effet les ont empeschés d'exploiter les bois dessus dits et ne les souffrent aller ni venir pour en user ainsi qu'ils sont accoutumés le temps passé, ensemblement les ont empeschés en la pescherie de la dite rivière du Loir et avecque ce les ont contraints de fait et par force aller faire guet et garde au dit chatel et lieu de Lavardin, ce qu'ils ne firent aucunement, car, ils ne sont en rien sujets en ressorts ni autrement du dit lieu de Lavardin.

« Et non contents de ce que les dits supplians allèguent leurs droits et libertés ou autrement, les dessus dits et leurs complices accompagnés de plusieurs autres armés des armes invasibles, sont venus en la dite chastellenie et ville des Roches-Lévesque et illec ont prins par voye de fait les corps de plusieurs des dits manans et habitants de la dite ville des Roches et les ont battus et navrés et mutilés en plusieurs rencontres et emporté leurs blés, vins, ménage, dont ils ont fait ce que bon leur a semblé. Ils leur ont fait plusieurs autres oppressions, lesquelles choses sont ils ont été faites par les dessus dits et leurs complices en troublant et empeschant iceux supplians en leurs dites possessions et saisines à tort et sans cause induement et de nouvel en commettant forces violences et plusieurs autres délits, maléfices, dont iceux supplians requièrent votre remède et provision.

« Pourquoi, nous, voulant conserver les sujets de notre royaume en leurs franchises et libertés et garder de force et violence et de telles oppressions, te mandous et commettons par ces présentes qu'appelles ceux qui seront ci-appelés à comparoître par

devant toi devant la porte de l'église de la dite ville des Roches-Lévesque pour toutes les autres choses contentieuses, maintiens et gardes de par nous les dits supplians en possession et saisine dessus-dits et autres que les dits supplians voudront former et maintenir par devant toi touchant les dites choses et d'icelles possessions les faire jouir et user en otant tous les empeschemens contraires en contraignant les dits empeschemens et tourment{en}js qui seront à contraindre à cesser dorénavant de tels et semblables troubles.

« Et en cas d'oppositions la nouvelleté oster(\*) et le débat en choses contentieuses prins et mis en notre main comme souveraine.

« Et rétablissement fait.

« Premièrement et avant toute autre, de tout ce qui sera à rétablir, attendre que les dits comte et comtesse de Vendôme à l'ombre desquels les dits empeschemens et troubles ont été faits ont débat et conseil à pension(\*\*), en notre palais à Paris et que les dites franchises et libertés ou aucuns des exploits et débats ont été autres fois en notre cour de parlement entre les prédécesseurs des dits supplians d'une part et les prédécesseurs du comte de Vendôme qui est à présent d'autre part.

« Et y ont iceux prédécesseurs des dits supplians appointement à leur entretien, et que le juge de Chartres du quel iceux supplians ont accoutumé d'aller en cas de ressort et souveraineté est à présent empesché par les gens du duc de Bourgogne, et y retient à

(\*) *Nouvelleté* veut dire trouble ou empêchement (Lacurne).

(\*\*) il y a là un mot mal écrit et dont nous ne sommes aucunement sûr.

vene (?) toutes les lettres royales que l'on y porte de par nous sans souffrir qu'elles soient indécisées(\*)

« Et aussi que c'est une grosse cause en la quelle les dits supplians ne pourraient bonnement avoir justice aucune que en notre dite cour du parlement et pour autres considérations qui à ce nous meuvent, adjournes les opposants à certain et compétent jour ordinaire ou extraordinaire de notre présent parlement nonobstant qu'il fut et que les parties ne soient pas des jours dont l'on plaidera pour dire les causes de leur opposition ou débat, répondre aux dits supplians, à leur procureur pour eux, sur les causes dessus dites, leurs circonstances et dépendances et procéder en outre et comme il appartiendra,

« Et néanmoins informe toi, et appelle un notaire ou tabellion royal ou autre de cour laye, des dits excès commis et maléfices ci-dessus récités, leurs circonstances et dépendances et tous ceux que par la dite information tu trouveras coupables, ajourne les à comparoir en personne ou autrement selon l'exigence des cas en notre cour et parlement au dit jour, nonobstant que dessus pour répondre aux dits supplians et chacun deux à fin mette(\*\*) à notre procureur à telle fin qu'il voudra estre et procéder en outre, ainsi qu'il appartiendra par raison, en certifiant sur ce ; demande nos amis et feaux conseillers et les gens qui tiendront notre dit parlement en leur renvoyant la dite information finalement close et scellée au dit jour.

« Aux quels nous mandons que aux parties icelles

(\*) Ce mot, que nous croyons bien lire doit avoir été mal copié, du moins nous n'en saisissons pas le sens propre.

(\*\*) En fin de compte (?)

oyes fassent bon et bref accomplissement de justice car ainsi nous plaît en être fait.

« Et aux dits supplians l'avons octroyé et octroyons de grâce spécial par ces présentes, nonobstant quelconques lettres subreptrices impétrées ou à impétrer à ce contraires.

« Mandons et commandons à tous nos Justiciers, officiers et sujets que à toi en ce faisant obéissent et et entendent diligemment.

« Donné à Paris, le dix huit jour de février l'an de grâce mil quatre cent dix sept et de notre règne le trenté huitième sous notre seel ordinaire en l'absence du grand, ainsi signé :

Par le conseil, DESLAYES et FOURMIS.

« Témoin de la quelle vision nous avons mis et apposé à ces présents les sceaux visites (usités) aux contrats de la dite chastellenie de Montoire, donné le quatrième jour d'avril, l'an de grâce mil quatre cent dix huit, après Pasques, ainsi signé :

J. DE GOLLANT.

« Et tout ce que le dit tabellion juré nous a représenté et témoigné avoir tenu vu et leu de mot à mot ainsi que dit est, certifions à tous être vrai par la teneur de ces présentes lettres, les quelles en témoin de ce nous avons scellées des sceaux de la dite chambre épiscopale et fut ce fait le jour et an dessus, premièrement des..... *(en blanc)*

Collation faite aux dites lettres, *(Signé)* : SAILLARD.

(Et plus bas :)

Collationné le présent sur l'original qui nous a été

représenté par Monsieur de Trémault (\*), à luy rendu à l'instance iceluy original étant en parchemin par les notaires royaux soussignés en l'étude de Guettier l'un d'eux, soussigné.

L'an mil sept cent quatre vingt un, le deux janvier avant midi.

(Signé) : GUETTIER.

On remarquera que dans cette pièce il n'est aucunement question des droits du seigneur de la Barre : pas même de ceux du comte de Vendôme, seigneur des Roches.

Il faut donc croire que les seigneurs de la Barre n'ont obtenu les droits établis plus haut, sur la pêcherie du Loir, que postérieurement à cette date de 1417.

Pourtant, en 1405, on voit Robin du Gaure, écuyer, sieur de la Barre et Catherine de Monceaux, sa femme, acheter du seigneur des Roches la pêcherie des Roches-l'Evêque (\*\*), et en 1420 la pêcherie des flots, cédée par la même Catherine de Monceaux à Pierre d'Arquené, seigneur du Breuil, laquelle pêcherie était située au-dessus du pont des Roches à l'endroit où en 1408, Macé de Monceaux, seigneur de

(\*) Elisabeth-Denis de Trémault, chevalier, seigneur de la Blotinière, Taflureau, la Vancelle et autres lieux, époux de Marie-Jeanne-Elisabeth de Taillevis. Cette pièce devait être comprise dans les titres de la Blotinière : mais nous croyons qu'elle en a dû disparaître depuis, car nous ne l'avons pas vue dans le dossier des titres de cette terre que nous avait complaisamment remis entre les mains M. le capitaine Raymond Renon, propriétaire du lieu, en 1905.

(\*\*) Biblioth. de Vendôme, manuscrits, Fonds Trémault, carton II des Fiefs (*Les Roches*).

la Barre, avait fait construire un moulin appelé le moulin des Roches (\*).

Mais l'absence de documents complets laisse toujours les faits de cette époque dans une demi-obscurité, parfois décourageante.

Il n'en demeure pas moins que ces titres de l'ancienne paroisse des Roches présentent un intérêt archéologique véritable. Et il convient de féliciter la municipalité des Roches d'avoir eu l'idée de les remettre à un dépôt public.

Nous eussions préféré les voir déposer à la bibliothèque de Vendôme où se trouvent déjà un certain nombre de manuscrits intéressant la région, remis par les soins de MM. Bouchet, de Trémault et autres; mais il paraît que certains règlements obligent les municipalités, en pareil cas, à ne se défaire de leurs vieux titres qu'en faveur des archives départementales.

Nous nous hâtons de dire, que grâce à un régime libéral et à la complaisance des archivistes qui se sont succédé aux archives de la Préfecture, à Blois, toute facilité est offerte pour consulter ces vieux papiers, non seulement sur place, mais encore dans tout dépôt public, où moyennant certaines formalités, les travailleurs ont le droit de les faire envoyer, afin de les compulsier à loisir pendant un temps limité, mais suffisant.

R. DE SAINT-VENANT.

(\*) Titres de la Blotinière.

## LES PIERRES-AUX-FÉES

### LE COTEAU du DUÉ et la FONTAINE AUDUÉE

PAR M. GEORGES RENAULT

---

**Les Pierres-aux-Fées.** — Dans la prairie qui s'étend sur la rive gauche du Loir, derrière le moulin de *Villeprovert* et juste en face du bourg de *Saint-Hilaire-la-Gravelle*, on remarque un groupe de grosses pierres reposant sur le sol légèrement exhaussé à cet endroit. Il est vrai de dire qu'il faut être prévenu, car c'est en un point assez éloigné de la route (\*) et peu accessible; on ne trouve, pour traverser le ruisseau, qu'une mince poutre branlante aboutissant à une sorte de fondrière dont il est difficile de sortir surtout par le mauvais temps; en hiver, la prairie, marécageuse, est impraticable. Aussi, dois-je avouer que je n'ai pas découvert moi-même ces pierres intéressantes, mais que j'en ai eu connaissance par le chercheur zélé et heureux à qui nous devons déjà le dolmen de *Barbigault*, la pierre à auge décrite tout à l'heure, le trésor d'*Autainville* et beaucoup d'autres indications qui trouveront leur application, — je veux dire M. Gallois, industriel au faubourg Chartrain.

Ayant donc été prévenu par lui de l'existence de ces pierres et de leur dénomination populaire de *Pierres-aux-Fées*, une visite du lieu était nécessaire afin de les

(\*) La route de Morée à Saint-Jean-Froidmentel.

reconnaître et de les étudier (\*\*). C'est ce que je fis, le 29 septembre dernier, de compagnie avec M. Gallois et aussi notre jeune collègue M. Henri Bertrand. Déjà j'avais eu occasion d'y jeter un coup d'œil avant la fauchaison, et ma première impression avait été qu'il s'agissait des matériaux d'un *dolmen*.

Six grosses pierres, poudingues siliceux et grès grossiers, dont une, plus considérable ayant 1<sup>m</sup>75 de longueur sur 1<sup>m</sup> de largeur, gisent, rassemblés sans ordre, sur le sol formant un léger monticule très affaissé, il est vrai, mais appréciable. Une seule m'a paru être restée en place et constituer un des supports pouvant nous donner une indication sur l'emplacement de la chambre si tant il est qu'il s'agisse bien d'un dolmen.

Pour s'en assurer, une fouille s'imposait et ces Messieurs l'entamèrent avec ardeur. Ce fut, hélas ! une déception : une mince couche de terre herbue de six à huit centimètres recouvrait un lit de pierres ayant l'apparence d'un dallage correspondant à ce qui nous a semblé être l'emplacement de la *chambre*. Malgré un examen attentif des déblais, aucun vestige préhistorique n'apparut à nos yeux. On creusa alors sous la plus grosse des pierres, considérée comme étant la *table* : nous n'y trouvâmes que la terre naturelle, sans pierrailles, mais stérile aussi en objets préhistoriques. J'indiquerai seulement, et par acquit de conscience : *quelques éclats de taille de silex* dont un tout petit, bien caractérisé, à arête dorsale et à bouts abattus ; — *quelques menus fragments d'os* indéterminables ; —

(\*\*) Elles appartiennent avec environ 66 ares de pré à M. Gondouin-Gougeon, demeurant à Villepot. L'endroit s'appelle la prairie « Duré » ; une autre, voisine, est dite « de l'Oratoire », et celle qui se rapproche de Villeprovert « la Fourcine ».

deux blocs de terre cuite grossière : — quatre fragments de poterie du moyen-âge. D'autres sondages furent encore infructueux.

Malgré notre désappointement faut-il conclure que ces pierres ne constituaient pas un dolmen ?

Je ne le pense pas, et pour les raisons suivantes :

1<sup>o</sup> Elles ont été visiblement apportées et réunies avec intention sur ce monticule. Il est inadmissible que cette opération ait été faite dans les temps modernes ; on n'aurait pas entrepris un pareil transport, pénible et sans utilité ;

2<sup>o</sup> Elles n'ont ni la disposition d'un cromlech ni l'aspect de menhirs renversés ;

3<sup>o</sup> Elles portent, par tradition lointaine, le nom de *Pierres-aux-Fées*, nom qui se rencontre très fréquemment accolé aux monuments mégalithiques.

Ces considérations, jointes encore à d'autres dont je vais parler, me conduisent à admettre que les *Pierres-aux-Fées* de Villeprovert constituaient, à l'époque néolithique, un *dolmen* de petites dimensions, *sous tumulus* : — qu'il a été entièrement démoli, ses matériaux restant épars sur le sol et son *contenu* ayant été enlevé avec la terre du tumulus.

Nous pouvons donc l'ajouter à notre inventaire des monuments mégalithiques qui en contient déjà six répartis sur les bords du Loir depuis la limite du département jusqu'à Pezou (\*). Celui-ci avait échappé, malgré son nom caractéristique, aux recherches de nos prédécesseurs.

LÉGENDES. — Nous avons recueilli une légende s'y rattachant : on raconte, dans le pays, que c'était là

(\*) Le Breuil — le Langot — la Couture — deux à Fréteval et un à Pezou.

une *habitation des fées*. Une des pierres — la plus grosse — de forme allongée était *le lit*, et un renflement se trouvant à l'extrémité représentait *le traversin* : — une autre, circulaire, plate et unie était *la table* : — une autre, semblable à une borne grossière présentant une dépression en-dessus constituait *un siège*, etc...

**Fontaine-Effondrée.** — D'autres circonstances de lieu et de nom permettent encore d'accorder créance à mon opinion. C'est ainsi que dans le voisinage se trouve une fontaine importante, dite actuellement la *Fontaine-Effondrée*. Or on sait que les préhistoriques, comme les fées, affectionnaient les fontaines.

**Coteau du Dué.** — Mais, ce qui m'a le plus vivement intéressé dans l'étude du lieu, c'est le nom du coteau voisin, au bas duquel sourd la *Fontaine-effondrée* : il s'appelle le *coteau du Dué*, ainsi d'ailleurs que tout ce qui s'y trouve : on dit le *bois*, les *caves*, le *chemin du Dué* : il y a même des restes de ruines, vraisemblablement gallo-romaines, en face de notre dolmen, qui sont dites le *Château du Dué*. J'ajoute que si quelqu'un demandait, dans le pays, où se trouve la *Fontaine-du-Dué*, on lui indiquerait, sans nul doute, la *Fontaine-effondrée*, cette qualification étant la preuve d'un état primitif différent de son état actuel, et permettant de croire à une autre désignation antérieure :

**Fontaine Auduée.** — Frappé par l'analogie évidente entre ce nom et celui d'une autre fontaine bien connue, située dans le coteau célèbre de *Lavaudin*, citée et décrite par de Pétigny et Launay, — je veux dire la *fontaine Auduée*, je me suis livré à quelques recherches dans le but de justifier le rapprochement qui s'est fait, dans mon esprit, entre les deux :

Dans son grand ouvrage sur l'histoire du Vendômois, de Pétigny disserte longuement, comme on sait, sur les nombreuses et mystérieuses grottes creusées à une époque inconnue tout au long de ce coteau abrupt et sauvage dont la base est baignée par le Loir et qui s'étend depuis Lavardin jusqu'au vallon si pittoresque de Saint-Eloi ou des Reclusages; il les considère comme ayant été indubitablement les habitations de collèges de druides et de druidesses. Sans entrer dans aucune discussion sur cette assertion, ce qui n'est pas mon sujet, j'appelle simplement votre attention sur sa description de la *Fontaine Auduée* : Au-dessous « de ces grottes (\*), dit-il, à mi-côte, une jolie fontaine « laisse échapper du flanc de la colline un mince « filet d'eau qui coule au hasard sur les gazons de la « côte escarpée, et va se jeter dans le Loir après avoir « traversé le chemin de Lavardin. Cette source est « connue sous le nom de la fontaine *Auduée* (*Eau « douée ou divine*); quoiqu'elle n'ait été mise sous la « protection d'aucun saint, on croit encore à la vertu « salutaire de ses eaux pour la guérison de certaines « maladies. Rien ne manque donc ici pour compléter « l'ensemble d'un sanctuaire druidique. Etc. ».

Tous les auteurs de guides du Bas-Vendômois : Paty de la Hillaye, abbé L. Morancé, Henri et les autres n'ont fait que reproduire, sans variantes, les indications de Pétigny. Mais, si cette fontaine n'a été mise sous la protection d'aucun saint, comme il le dit, elle n'en a pas moins été divinisée, comme tant d'autres, au temps du paganisme gaulois; j'en vois la preuve dans son nom même. Son culte légendaire s'est

(\*) Celles qu'il considère comme ayant servi de temple d'habitation du grand-prêtre et de cellules des druides. Hist. arch. du Vend., 2<sup>e</sup> éd. P. 56.

conservé jusqu'au moyen-âge, et, d'après cet auteur, on en retrouvait encore des souvenirs voilà quelque cinquante ans.

Pétigny pense que *Auduée* signifie *eau douée au dieu*. C'est bien à peu près le sens, mais la traduction est cependant erronée : D'abord, en traduisant le radical *au* par *eau* (*aqual*) on a été conduit naturellement à appliquer une terminaison féminine à *dué* ou *doué*. Mais, ainsi qu'il résulte de l'exemple du *Dué*, de Villeprovert, et des nombreuses preuves que je présenterai tout à l'heure, ce *Dué* est un nom masculin et le radical *au* doit rester ce qu'il est, c'est-à-dire un article contracté. De telle sorte que l'on doit écrire : *Fontaine-au-Dué* de même qu'à Villeprovert on dit : *Château-au-Dué*. D'autre part, l'origine et la signification du nom *Dué* ou *Doué* sont faciles à établir grâce aux ressources de notre bibliothèque et voici le résultat de mes recherches :

D'abord, *dué* ou *doué*, ne se trouve pas dans le vieux langage français : ni Godefroy, ni La Curne de Saint-Palaye, ni Brachet, ni Borel, ni les autres n'en font mention ; mais on le rencontre fréquemment dans les anciens noms de lieux. C'est un mot *breton* dérivé du *celtique* et qui signifie *dieu*.

Le Gonidec, dans son dictionnaire cello-breton, porte textuellement : « *Doué, Dieu* ; se dit encore abusivement des divinités du paganisme... ». Mais, c'est dans un travail publié en 1906 par M. E. Ernault, professeur à l'Université de Poitiers, et intitulé « *Le mot Dieu en breton* » que j'ai trouvé tous les renseignements utiles à l'appui de ma thèse et que je résume ici :

Le nom *dué* dérive du vieux celtique *deivos, dieu*. On le retrouve dans les documents du treizième siècle,

en breton moyen, avec la forme *doe*, *da*, rarement *doue*. Le P. Grégoire de Rostrenen donne comme ancienne la forme *doë*. Dans une inscription du XVII<sup>e</sup> s., de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, on lit « *ma Douez* » pour « *mon Dieu* ».

En breton moderne la forme *doue* (par e fermé) en deux syllabes, la première accentuée, domine avec la forme *dui*. Mais, dans la région de Vannes on retrouve exactement notre variante de Lavardin et de Villeprovert : en Haut-vannetais on dit *Duë*, *Dui* ; à Pontivy *Duë* ; dans le Finistère *Douë*. Je pourrais faire d'autres citations empruntées aux auteurs celtisants, mais je crois inutile d'insister sur l'origine du mot qui nous occupe, la considérant comme suffisamment démontrée.

Ainsi donc, dans ces temps reculés, certaines sources et fontaines étaient divinisées : celles qui, sans doute, paraissaient offrir à nos lointains ancêtres des vertus guérissantes ; — Ils les attribuaient alors à un dieu : le *duë* ou le *douë*. Toutes n'étaient pas favorisées d'un tel honneur, mais elles étaient cependant nombreuses, et l'on en rencontre encore beaucoup ayant conservé, avec des variantes, leurs noms primitifs.

Cocheris, dans son livre « *Origine et formation des noms de lieux* » rappelle que des *Doull* se rencontrent dans l'Orne et le pays d'Ange, et cite, dans le Morbihan le ruisseau du *Douel*, le ruisseau de *Doué*, la fontaine des *Douets*.

Raoul de Félice dans « *les noms de nos rivières* » publié l'an dernier par la librairie Champion, confirme encore ce que nous venons d'avancer : « Un grand nombre de noms de rivières, dit-il, ou plus souvent de noms de sources, les *dhuy*s, les *douir*, les *douir*, les *doués*, paraissent, avec de nombreuses variantes

« orthographiques, se rapprocher beaucoup des « formes celtiques *duy, dauw*, dérivées du thème « *deiu-o, dieu* ». — En note, il ajoute : « à l'origine « noms de sources divinisées. Depuis, en plusieurs « régions, ces noms paraissent être devenus de véri- « tables noms communs ». Puis il en cite dans l'Aube, le Doubs, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire, l'Orne, le Cavaldos et la Seine-Inférieure. Il a oublié le Loir-et-Cher :

Le Larousse donne *Doué*, chef-lieu de canton de Maine-et-Loire, par Saumur, et il dit entre parenthèses « appeler cette localité *Doué-la-Fontaine* est un pléonasme, car *Doué* est un vieux mot qui signifie *fontaine* ». Cette assertion est erronée; la confusion provient de ce qu'après avoir accolé pendant des siècles le nom de *doué* aux sources, on a fini, dans certains pays, par ne plus les désigner que sous ce seul nom.

Les *fontaines-du-Doué* sont devenues simplement des *Doués*. Je sais qu'actuellement on dit dans le Nantais un *doué* pour désigner une *source*, un *bassin*, une *mare*, l'*endroit où on lave*, et même une simple *flaque d'eau*.

On serait tenté de rapprocher cette appellation de celle qui a été souvent donnée aux grottes et aux monuments mégalithiques dits « *des fées ou aux fées* », mais celle-ci, dérivant du latin *fata*, n'apparaît qu'au moyen-âge et n'a pas perdu sa signification; tandis que celle de *doué*, celtique, n'est plus connue, du moins dans notre région. Les deux cependant semblent remonter aux mêmes traditions lointaines, mais *doué* s'appliquerait spécialement aux divinités des sources et des eaux tandis que les *fées* aux pouvoirs magiques habitaient les grottes et les monuments mégalithiques.

En tout cas, il est intéressant pour nous de trouver dans deux localités de notre arrondissement, distinctes mais dans des sites et des milieux préhistoriques semblables, le même nom s'appliquant à deux fontaines remarquables, celle de Villeprovert ayant eu dans l'origine, à mon avis, celui qui est resté au climat.

Sans chercher à pousser plus loin cette étude, il me semble suffisamment démontré que le nom de notre source du coteau *des Reclusages* (ou de Lavardin) doit s'écrire désormais **Fontaine-au-Dué**.

# HISTOIRE

DU

## COLLÈGE DE VENDÔME

### CHAPITRE XI

#### Anciens Élèves (\*)

(Suite — XVIII<sup>e</sup> siècle)

ROBBÉ DE BEAUVESET (\*\*)

Pierre-Honoré Robbé de Beauveset est né à Vendôme en 1712 (\*\*\*).

(\*) Nous voici arrivé au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nos recherches deviennent plus aisées à mesure que nous avançons. Le premier document original, où nous trouvons des noms d'élèves, est daté de 175... 1752 ou 1753) (voyez plus loin *Gheerbrant*).

(\*\*) Sources : Journal historique de *Collé*. — Notes manuscrites *Chantard*, *Bouchet*, *Nowel* (Bibl. Vendôme) — articles *Dufay*. — Notre collègue, M. Dufay, bibliothécaire de la ville de Blois, a publié deux articles très intéressants sur Robbé de Beauveset. Nous nous abstiendrions donc de parler encore une fois ici de ce poète de troisième ordre, si nous ne tenions, bien que qualifié de « plat rimeur » et de « triste sire », à le faire figurer dans la liste des anciens élèves. Nous ne lui consacrons d'ailleurs qu'une courte notice, et nous renvoyons le lecteur aux articles susmentionnés.

(\*\*\*) Nous avons vainement cherché, nous aussi, après d'autres, l'acte de naissance de Robbé sur les registres de l'état-civil des paroisses de Vendôme. Ne serait-il pas né dans quelque localité voisine de notre ville?... Mais nous avons trouvé dans les pièces manuscrites de la Bibliothèque de Vendôme l'extrait mortuaire d'*Amé-Louise Robbé* (1737), sœur du poète : « Extrait des registres mortuaires de la paroisse Saint-Leu-Saint-Gilles à Paris

Élève de notre collègue, nous savons qu'il se fit remarquer par une mémoire prodigieuse (\*) et que son goût pour la poésie érotique se déclara dès sa première jeunesse.

*Collé* rapporte qu'il se fit chasser de sa ville natale pour des vers injurieux à l'adresse des habitants (\*\*). Il se rendit à Paris, où il débuta par le *Débauché converti* (1736), satire plus que licencieuse, qui fut d'abord attribuée à Piron. Il composait des pièces

pour l'année mil sept cent trente-sept. Le vingt-quatre may a été inhumé dans cette église D<sup>lle</sup> Anne-Louise Robbé, fille de defunt sieur René-Honoré Robbé, marchand bourgeois de Paris, ancien marguillier de cette paroisse et de D<sup>lle</sup> Anne Buffereau, ses père et mère, âgée de seize ans et demy, décédée hier rue Saint-Denis de cette paroisse. Fait en présence des sieurs Pierre-Honoré Robbé, et Anne-Honoré Robbé, frères de la defunte, du sieur Étienne Couturier, marchand mercier, son beau-frère, etc... et ont signé..... Je sous. Prestre docteur de Sorbonne, vicaire de la paroisse Saint-Leu-Saint-Gilles à Paris, certifie le présent extrait conforme à l'original. En foy de quoy j'ai signé, le vingt-un mars mil sept cent trente huit. Signé *Basset*, signature légalisée ».

Il résulte de cette pièce qu'en 1737 le père René-Honoré Robbé, qualifié marchand bourgeois de Paris, était mort, laissant une veuve née *Buffereau* et quatre enfants, savoir : deux fils : 1. Pierre-Honoré (le poète) ; 2. Anne-Honoré ; 3. une fille mariée à un *Couturier*, marchand mercier à Paris ; 4. Anne-Louise, qui meurt à seize ans et demi le 23 may 1737. — Les biographes de Robbé le font naître en 1714. Or d'après son acte de décès (état-civil de Saint-Germain), il est mort « le vendredi 9 novembre 1792 », âgé de 80 ans ; donc il est né en 1712. Mais tout cela ne nous apprend pas d'où lui vient ce titre de *Beaureset*, que ne portaient ni son père ni ses frères et sœurs. Il est probable que c'est un nom de fantaisie qu'il ajouta au sien.

(\*) Cette mémoire lui servit plus tard à débiter les vers de ses poèmes, dont il avait brûlé le manuscrit.

(\*\*) Il revint cependant à Vendôme. Nous l'y trouvons le 5 novembre 1734 ; il signe ce jour-là un acte de baptême de la paroisse Saint-Martin : il y est qualifié de *bourgeois de Paris* ; M. Bouchet fait la remarque que sa signature *Pierre-Honoré Robbé* a « un paraphe préteutieux ».

plus ou moins ordurières, qui n'étaient pas imprimées et qu'il lisait dans les salons d'une société corrompue. Tels « les articles de journaux qui ne paraissent pas, sont ceux qui rapportent le plus à un journal », telles les productions licencieuses de Robbé, qui ne s'imprimaient pas, étaient pour lui sa meilleure source de revenus : il fut en effet gratifié de deux pensions ; l'une de 1,200 francs, de l'archevêque de Paris, de Beaumont, « à condition qu'il ne laisserait point imprimer certaines poésies qui avaient servi à divertir en particulier le roi Louis XV » (\*) ; l'autre, du roi lui-même, à titre de gratification annuelle, dont le brevet portait ces mots : « pour des considérations particulières ». Madame du Barry goûtait fort les vers de Robbé et « était pleine d'amitié pour lui ». Robbé conserva jusqu'à la Révolution le logement que Louis XV lui avait donné au palais de Saint-Germain.

Outre *Le Débauché converti*, satire, 1736, in-12, citons encore parmi les ouvrages ou pièces, imprimés du vivant de l'auteur : *Épître du sieur Rabot, maître d'école de Fontenay*, 1745, in-8 — *Odes nouvelles*, 1749, in-12 — *Mon Odyssée ou Journal de mon retour de Saintonge*, en 4 chants, La Haye, 1760, in-12 — *La France libre*, poème, 1791, in-8 — *Les Victimes du despotisme épiscopal sur les Pucelles d'Orléans*, poème en 6 chants, 1792, in-8.

Ses *Œuvres badines* furent publiées en 1801 : ce recueil posthume forme 2 volumes in-12 et contient 59 contes, 37 épigrammes, 15 épîtres et 2 satires.

L'œuvre de Robbé n'a qu'un médiocre mérite littéraire. C'est surtout son caractère licencieux qui l'a tristement préservée de l'oubli.

(\*) L. Lalame, *Curiosités bibliographiques*, p. 362.

CHRÉTIEN (MICHEL) (\*)

Michel *Chrétien*, prêtre de grand mérite, né à Mondoubleau en 1723, embrassa l'état ecclésiastique dès sa sortie du Collège de Vendôme.

Nous le trouvons en 1749, vicaire à Mondoubleau, et en 1761, à Paris, où il se fait recevoir, à la Sorbonne, successivement bachelier ès-lois, licencié ès-lois et maître ès-arts. En 1769, il remplit les fonctions de censeur royal.

En 1775, il était à Lens, pourvu d'un canonicat, lorsqu'un procès bien inattendu lui attira de cruels désagrémens : Comme censeur royal, il avait, en 1769, permis d'imprimer un ouvrage de Delisle de Sales, intitulé : *La Philosophie de la nature ou Traité de morale pour le genre humain, tiré de la philosophie et fondé sur la nature*. « La seconde édition de cet ouvrage fut dénoncée par un conseiller au Chatelet ; il s'ensuivit un arrêt contre le livre, l'auteur et les censeurs qui l'avaient approuvé. L'imprimeur et le libraire furent poursuivis, le livre fut brûlé en place de grève, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir, depuis, un grand nombre d'éditions et de paraître en 10 volumes au lieu de 3, et l'auteur fut condamné à un bannissement perpétuel. Quant à l'abbé Chrétien, M. Beauvais de Saint-Paul dit, dans son *Essai historique sur Mondoubleau*, qu'il fut détenu plusieurs années à La Bastille. » (\*\*).

L'abbé Chrétien était très connu et fort répaté pour sa science du droit.

(\*) Sources : *Rochambeau*, Biographie vendômoise. — papiers Bouchet et papiers Michel Chrétien. (Bibl. Vendôme).

(\*\*) *Rochambeau*, Biographie vendômoise.

« Il avait toujours conservé pour son pays natal une profonde affection, et ne perdait pas une occasion de le lui témoigner. Il avait augmenté la dotation de l'hospice de Mondoubleau de 226 livres de rente ; ces 226 livres étaient destinées à fournir le salaire d'un instituteur qui devait enseigner gratuitement l'écriture, l'arithmétique et le latin, de manière à ce que les élèves fussent en état d'être reçus en seconde dans un collège » (\*). En outre, par testament daté, de Paris, du mois de novembre 1802, il légua au même établissement hospitalier une inscription de 697 livres de rente en tiers consolidé sur le grand livre de la dette publique.

Il voulut d'ailleurs passer les dernières années de sa vie dans sa ville natale. Nous le retrouvons à Mondoubleau à la fin de 1803. Il y mourut le 13 mai 1806. Il y jouissait d'une grande notoriété et de la réputation d'un érudit.

Outre un ouvrage intitulé *Dissertation historique et dogmatique sur l'indissolubilité du mariage.....*, Paris, 1804, in-8, protestation contre la loi du 20 septembre 1792 qui autorisait le divorce, il a laissé de volumineux dossiers « tout remplis de notes et d'observations aussi curieuses que savantes ». Ces papiers ont été légués à la Bibliothèque de Vendôme, en 1865, par M. Leroy-Buffereau.

#### ROCHAMBEAU

« Je suis né le 1<sup>er</sup> juillet 1725 (\*\*); j'ai été élevé au collège des pères de l'Oratoire de Vendôme, qui a

(\*) *Rochambeau*, Biographie vendômoise.

(\*\*) A Vendôme. La maison de la famille Rochambeau se trouvait sur l'emplacement même de notre Musée.

été depuis me des écoles militaires. J'avais un frère aîné, j'étais d'une santé délicate; il n'en fallut pas davantage pour me destiner à l'état ecclésiastique. Les pères de l'Oratoire étaient alors fort suspectés de jansénisme; M. de Crussol, évêque de Blois, fort ami de mes parents, vint m'enlever de ce collège qu'il prétendait pestiféré, et m'emmena à Blois dans son évêché, d'où on me menait tous les jours en classe aux jésuites; il m'appelait son petit grand-vicaire, il était secondé dans ce dessein par son véritable grand-vicaire, l'abbé de Beaumont, qui fut depuis archevêque de Paris. Cela avait décidé ma vocation, et j'allais être tonsuré à la Pentecôte, lorsque mon frère aîné vint à mourir. J'en fus vivement touché; mais le bon évêque vint, avec toute sa franchise languedocienne, me déclarer qu'il fallait oublier tout ce qu'il m'avait dit jusqu'à ce jour, que je devenais l'aîné de ma famille et qu'il fallait servir ma Patrie avec le même zèle que j'aurais pu servir Dieu dans l'état ecclésiastique: il me prit dans sa voiture et me ramena tout de suite à mes parents. J'achevais mes études dans le même collège dont il m'avait retiré six mois auparavant, et j'allais à quinze ans à l'Académie de Paris ».

Ainsi s'exprime *Jean-Baptiste-Donatien Vimeur de Rochambeau* au commencement de ses *Mémoires* (\*).

Entré au service dès l'âge de seize ans, en 1744, Rochambeau prit part aux guerres de la *Succession d'Autriche* et de *Sept ans*, et se fit toujours remarquer par sa bravoure et son habileté dans les manœuvres.

Lieutenant-général en 1780, il fut envoyé en Amérique, à la tête d'un corps de 6.000 hommes. Washington

(\*) Ses *Mémoires* (2 vol. in-8) furent publiés en 1809.

dut à ses conseils et à sa coopération la prise de York-Town. Les conséquences de cette victoire furent décisives pour l'indépendance américaine (\*).

Élu membre de la seconde assemblée des notables en 1788, Rochambeau vota pour la double représentation du Tiers-État.

Maréchal de France en 1791, il fut appelé sur la frontière et investi du commandement de l'armée du Nord. Il en dirigea les premières opérations ; mais contrarié dans ses plans par Dumouriez, ministre de la guerre, il abandonna son commandement, et se retira à Rochambeau. Sa carrière militaire était finie.

En 1793, il fut arrêté et conduit à La Conciergerie. Il raconte dans ses *Mémoires* comment il échappa à la mort. Le 9 thermidor le rendit à la liberté. « Il fit sa demeure à Rochambeau, ainsi qu'à Vendôme où il avait pris un pied-à-terre. Là, il vit la société et l'on y rendit justice à ses vertus privées, à sa grande douceur, à sa tendresse conjugale, à cette sorte de bonhomie aimable qui le rendait accessible à tout le monde » (\*\*). Il mourut à Rochambeau le 12 mai 1807 et fut enterré dans le cimetière de Thoré, sa paroisse (\*\*).

(\*) Voyez le très intéressant article de M. A. de Trémault : *Les Canons de M. de Rochambeau* (Bul. Soc. Arch. an. 1899). Ces canons, pris aux Anglais, que le Congrès des États-Unis avait donnés à de Rochambeau, furent envoyés à Vendôme et « conduits au Collège royal et École militaire de cette ville, pour y rester en dépôt ». En 1793, ils furent enlevés par ordre de la Convention.

(\*\*) De Passac, *Vendôme et le Vendômois*.

(\*\*\*) Le 4 juin 1900, la statue du Maréchal de Rochambeau fut érigée sur une des places de Vendôme.

FRESNAIS (\*)

*Fresnais* (Joseph-Pierre), né en 1728, au château de *Rocheux*, paroisse de *Fréteval*, était fils du procureur fiscal de la seigneurie de *Rocheux*.

« *Fresnais* s'est rendu utile aux lettres en faisant passer dans notre langue les chefs-d'œuvre de *Sterne*, de *Wieland* et d'autres compositions agréables. Ses traductions sont élégantes sans manquer à l'exactitude, et il sait assez bien conserver à chaque auteur le caractère qui lui convient » (\*\*).

Si c'est au collège de *Vendôme* qu'il puisa l'amour des lettres, ce n'est certainement pas là qu'il apprit assez d'anglais et assez d'allemand (\*\*\*) pour se faire un nom dans la littérature comme traducteur. Nous ne savons pas grand' chose de sa vie. Il avait quarante ans lorsqu'il publia sa première traduction. Mais il est à présumer qu'il passa, entre vingt et trente ans, quelques années en Angleterre et en Allemagne : car il possédait admirablement la langue des auteurs dont il avait entrepris de nous faire connaître les beautés.

Le plus connu entre tous ses ouvrages est sans contredit *Le voyage sentimental*, de *Laurent Sterne* (écrivain humoriste anglais, sous le nom d'*Yorick*), Amsterdam et Paris, 1769, 2 vol. in-12. Cette traduction a eu depuis de nombreuses éditions.

Nous citerons encore *La vie et les opinions de Tristram Shandy*, de *Sterne*, comme le précédent.

(\*) Sources : état-civil de *Fréteval* (1728). — Notes manuscrites *Rochambeau*. — *Quérard*, La France littéraire.

(\*\*) *Biographie Michaud*.

(\*\*\*) L'enseignement des langues vivantes n'existait pas encore au collège de *Vendôme* (v. *Bul. an.* 1905, p. 74).

Paris, 1785, 4 vol. in-12, et *Histoire d'Agathon*, ou tableau philosophique des mœurs de la Grèce, de Wieland (poète et romancier philosophique allemand) Fresuais mourut à Paris en 1789.

#### GHEERBRANT (\*)

Dans un *Exercice académique*, daté de 175... (le dernier chiffre manque sur la pancarte qui en indique le programme, v. Bul. 1905 p. 60), nous trouvons le nom de *Gheerbraut* (Jean), de Mondoubleau, élève de seconde. Jean Gheerbrant était né le 1<sup>er</sup> novembre 1737. Comme il devait avoir quinze ou seize ans en seconde, il s'ensuit que la date de cet Exercice académique doit être 1752 ou 1753.

Gheerbrant fut le dernier bailli de Mondoubleau. Nommé à cette charge en 1763, il devint plus tard président du baillage, puis procureur syndic du district.

Il prit une part active aux travaux préparatoires de l'Assemblée des trois ordres, dite bailliagère, qui se tint à Vendôme dans l'église de la Trinité. Il prononça devant cette assemblée, pour la nomination des députés aux États généraux, un discours remarquable, dont voici quelques passages :

« ... La contribution aux impôts supportée entre tous sans restriction, n'est plus un problème. Grâce au torrent du grand exemple, grâce au progrès des lumières et de la morale, ce principe a acquis une évidence indestructible; il ne lui manque plus que la sanction légale que nous attendons des États généraux... Plaignons un roi qui a donné sa confiance à des ministres altérés, lesquels par des déprédations énormes et furtives ont dissipé des finances qui semblaient inépuisables... Pour porter nos vœux, nos représentations, exposer nos besoins et faire

(\*) Sources : Notes manuscrites *Rochambeau*. — *Beauvais de Saint-Paul*, Essai historique de Mondoubleau.

valoir nos droits, quelles précautions n'avons-nous pas à prendre dans le choix de nos députés. Ils doivent être tels que la nation puisse avoir dans leurs lumières, leur intégrité et leur patriotisme une confiance entière, que nous soyons assurés que leur intérêt personnel ne pourra jamais contrarier l'honorable fonction qui va leur être confiée. Notre inviolable attachement pour la chose publique nous fait penser qu'il n'est guère possible de jeter les yeux sur ceux qui sont pourvus d'un office dont les fonctions demandent une réforme trop salutaire et trop étendue. Écartons, éloignons, repoussons surtout avec encore plus de force ceux qui, par quelques commissions, tiennent à la finance, cette place de l'État, ce caméléon, qui, pour tourmenter les peuples a pris mille formes diverses. Ne nous laissons pas éblouir par certains dehors de probité, de désintéressement, de lumière même. Le pas est trop glissant pour eux, la tentation au-dessus de leurs forces et le cri de leur conscience peut-être trop faible : nous risquerions ou de faire des prévaricateurs ou des criminels de lèse-Patrie, ou des victimes du ressentiment et de la vengeance. Que nos regards se fixent donc sur des citoyens vertueux qui ne puissent être entraînés par d'autre impulsion que par celle que leur imprimera le vœu de la province. Accordons tout au mérite et rien à la faveur et à l'intrigue » (1).

Ce discours fut couvert d'applaudissements, et le tiers-état voulut nommer Gheerbrant l'un de ses députés aux États généraux. Mais le procureur syndic de Mondoubleau ne voulut pas échanger sa vie modeste et paisible « pour l'existence orageuse des assemblées législatives » et déclina l'offre de ses concitoyens.

Il mourut le 4 janvier 1794. Une rue de Mondoubleau porte son nom.

#### BUSCHERON DE BOISRICHARD (\*\*)

*Antoine Buscheron de Boisrichard*, dont nous trou-

(1) Copié sur l'original, aux archives de *La Choupartière*, près Mondoubleau, propriété des Gheerbrant.

(\*\*) Sources : Programme imprimé d'un *Exercice Académique* (175...) - Registres municipaux.

vous le nom sur l'*Exercice Académique* de 1755, (il était en seconde avec *Gheerbrandt*, v. Bul. 1905, p. 60), joua un rôle considérable dans notre histoire municipale.

Premier maire élu (\*) de Vendôme, en 1790, il exerça ces fonctions presque sans interruption (\*\*) jusqu'en 1813.

On peut dire de ce magistrat qu'il se distingua moins par ses opinions politiques que par une sage administration, puisqu'il fut constamment élu par ses concitoyens sous les régimes successifs de la Révolution, du Consulat et de l'Empire. Et si Vendôme put jouir, pendant la période révolutionnaire, d'une paix et d'une tranquillité relatives, il en revient certainement quelque mérite à Buscheron de Boisrichard.

#### DE PASSAC (\*\*)

Philippe de Passac, né en 1765 à *Couvray-sur-Loire*, fit toutes ses études au Collège et à l'École militaire

(\*) « Le triste système financier de la vénalité des charges avait été largement développé dans les dernières années du règne de Louis XIV : l'on en était arrivé, pour contribuer à l'entretien des armées, à créer des offices que l'on supprimait en partie au retour de la paix, pour en créer ensuite de nouveaux, lorsque la guerre venait à se rallumer : sept fois en 80 ans, le fisc reprit aux communes et leur revendit le droit de nommer leurs officiers municipaux » (de Trémault, Histoire municipale de Vendôme). Mais même dans la forme de l'administration municipale basée sur l'élection, le maire avait toujours été choisi par le roi, sur une liste de trois noms, dressée par les officiers municipaux.

(\*\*) Nommé, en novembre 1790, juge au district de Vendôme, il fut remplacé par *Jacques-François de Trémault*. Celui-ci fut remplacé, au bout d'un an, par *Cheré*, maître de poste. Le 3 décembre 1792, *Buscheron de Boisrichard* fut de nouveau élu maire, et il ne cessa plus de l'être jusqu'en 1813.

(\*\*\*) Sources : Notes bibliogr. *Bouchet*, — *Vendôme et le Vendômois*, par de Passac, Vendôme, 1823.

de Vendôme. « Il entra comme élève d'artillerie à l'École de Metz en 1784 et fut reçu officier d'artillerie au régiment de Toul en 1785, à la même promotion que Buonaparte, mais une trentaine de rangs avant lui. » (\*).

Il émigra en 1792, et servit dans l'armée des princes. Il prit part à la retraite des Pays-Bas en 1794 et à l'expédition de Quiberon. Après avoir séjourné quelque temps en Angleterre, puis en Portugal, il put rentrer en France, en septembre 1801 « et y rejoignit une femme chérie, Catherine-Françoise-Adélaïde Buscheron de Boisrichard, qu'il avait épousée en 1790. Elle était fille de M. Buscheron de Boisrichard, ancien officier de la maison du Roi, puis conseiller au bailliage royal de Vendôme, et alors maire de cette ville ». (\*).

Dès cette époque, de Passac s'adonna aux études littéraires et publia un grand nombre d'ouvrages. Nous citerons :

*Roselina*, traduit de l'anglais, Vendôme, 1821, 4 vol. in-12 — *Vendôme et le Vendômois*, Vendôme, 1823, 1 vol. in-4<sup>o</sup>, « histoire médiocre dont une partie a été empruntée aux manuscrits de l'abbé Simon, qui étaient alors inédits ». (\*\*). *Rose de Carnaval* ou *La Chronique de la Vallée* (\*\*).

De Passac mourut à Vendôme en 1830.

(\*) De Passac.

(\*\*) Note Bouchet.

(\*\*\*) Les différentes scènes de ce roman, dont la plupart des personnages portent des noms historiques, ont pour théâtre le superbe vallon compris entre Savigny et Baillon. Les chevaliers dits de la *Vallée*, étaient les sires de Châtellier, de Glatigny, des Patis, de la Fertière, de Fretai, de la Brunetière, de la Gardonnière, de Crussai, de la Massuère, des Roquefort de la Maison-Blanche et beaucoup d'autres dont les noms et les manoirs n'existent plus.

DE LAS CASES (\*).

*De Las Cases*, le fidèle compagnon d'exil de Napoléon I<sup>er</sup> et le célèbre auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène*, avait été élevé au Collège et à l'École militaire de Vendôme. Nous trouvons son nom sur un imprimé de 1780, année où il était en troisième : *Emmanuel-Dieu-Donné de Lascases, Acad., du Languedoc* (\*\*). C'est un des nombreux exemples d'élèves de régions fort éloignées, que la réputation de notre Collège attirait à Vendôme.

Pour sa biographie nous renvoyons le lecteur au remarquable *Préambule* du *Mémorial*. Qu'il nous suffise de rappeler ce qu'il y a de plus essentiel dans sa vie : Il fut l'une des quatre personnes que l'on permit à l'Empereur d'amener avec lui. Il devint son compagnon de tous les instants. Il écrivait chaque soir la relation de ce que Napoléon avait dit ou avait fait pendant la journée. Mais son séjour à Sainte-Hélène ne fut pas de longue durée. Les Anglais l'obligèrent à se séparer de Bonaparte. Il publia son *Mémorial* en 1822 et 1823. Jamais un ouvrage n'eut un si grand succès : on assure que la vente en rapporta près de deux millions à celui qui, à son départ de l'île, « avait regardé comme un bonheur de pouvoir laisser dans les mains de l'Empereur 100,000 francs, qui composaient ce qui lui restait de plus clair ».

(\*) Sources : *Mémorial de Sainte-Hélène — Exercices publiés du Collège et de l'École militaire de Vendôme, année 1780*.

(\*\*) Il était né au château de Las Cases, près de Revel (Haute-Garonne), en 1766.

MUSSET-PATHAY (\*)

Victor-Donation *de Musset-Pathay*, né à *La Vaudouvière*, paroisse de *Lanay*, en 1768, et dont la famille possédait le manoir de *La Bonne Aventure* (\*\*) depuis le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, nous intéresse à double titre : c'est le père d'*Alfred de Musset*, et l'éclat littéraire de l'immortel poète de la jeunesse rejaillit sur lui; mais il est lui-même un écrivain de mérite.

Il entra fort jeune à l'École militaire de Vendôme (\*\*\*) « où ses progrès furent rapides et ses talents remarqués. »

Après avoir, en qualité d'adjudant du génie, servi sous le général *de Marescot*, son compatriote, et fait avec lui la deuxième campagne d'Italie, « il fut nommé, après Marengo, chef de bureau de la 1<sup>re</sup> inspection du génie, fonction qu'il occupa jusqu'en 1811, où il passa, au même titre, au ministère de l'intérieur. Destitué en 1818 pour ses opinions libérales, il prit part au mouvement littéraire de la Restauration; il était bibliothécaire de la Chambre des Pairs, lorsque, en 1828, le général de Caux l'appela, comme son chef de

(\*) Sources : Notes manuscrites *de Trémault* (Biblioth. de Vendôme). — *Exercices publiés de Messieurs les Étèves de l'École royale militaire et du Collège des prêtres de Foratoire de Vendôme*. (Imprimés de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, Biblioth. de Vendôme). — Voir l'intéressante étude de M. A. Brette *à propos d'Alfred de Musset, Le Manoir de la Bonne Aventure au Gué-du-Loir, La Chanson d'Alceste* — et l'article de M. J. Martellière, *La Bonne Aventure du Gué-du-Loir, ses propriétaires, ses hôtes* (Bul. Soc. Arch. an. 1907).

(\*\*) *La Bonne Aventure* sortit de la famille des Musset en 1847 : les héritiers de Musset-Pathay, c'est-à-dire sa veuve et ses trois enfants la vendirent avec la métairie de *La Hochevie* pour 110.000 francs.

(\*\*\*) Nous le trouvons en 6<sup>e</sup> en 1780, il avait 12 ans.

cabinet, au ministère de la guerre, d'où il passa au bureau de la justice militaire; il y resta jusqu'à sa mort » (\*).

Il avait épousé en 1801, M<sup>lle</sup> Desherbiers. Il mourut du choléra en 1834, laissant trois enfants : *Paul*, né en 1804, *Alfred*, né en 1810 et une fille, née en 1819.

Musset-Pathay, dont le goût pour la critique et pour l'érudition se manifesta dès le collège, a publié de nombreux ouvrages. Nous citerons : *Recherches historiques sur le cardinal de Retz*, Paris, 1807, 1 vol. in-8

*Vie privée et militaire de Henri IV*, 1803, 1 vol. — *Contes historiques*, Paris, 1826, 1 vol. in-8 — *Chronique amoureuse de la cour de France*, Paris, 1826, in-fol.

Mais son œuvre capitale est son *Histoire de la vie et des ouvrages de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, 1821, 2 vol. in-8 : il manifeste pour le philosophe de Genève un enthousiasme sans bornes.

Musset-Pathay avait une sœur, qui avait été élevée à Saint-Cyr et reçue, en 1789, chanoinesse de Troarn. La Révolution la rendit à la vie civile. L'ex-chanoinesse vint habiter Vendôme, où elle épousa, le 5 germinal an II (25 mars 1794) un ex-prêtre *Rodrigue*, devenu employé expéditionnaire dans les bureaux de l'administration municipale. Cette union se termina le 9 brumaire an XI (31 octobre 1801) par un « divorce par consentement mutuel ». En 1822, Musset-Pathay mena pour la première fois ses deux fils, Paul et Alfred, au pays natal (\*). Ils rendirent visite, à Vendôme, à la vieille tante; elle les reçut « avec aigreur », car il existait une réelle mésintelligence entre l'écrivain libéral, l'administrateur et le commentateur de J.-J. Rous-

(\*) Ch. Chautard.

(\*) Biographie d'Alfred de Musset, par Paul de Musset.

seau et l'ex-chanoinesse de Troarn. Pourtant les évènements que nous venons de rapporter ne se concilient guère avec la sévérité de la sœur !

BEAUFEU (\*)

*Beaufeu* (René) naquit à Vendôme en 1772. « Fils d'un maçon de Vendôme, qui consacra une partie de son travail à son éducation, il annonça dès sa première jeunesse d'heureuses dispositions ; il fit au Collège de l'Oratoire des progrès rapides ; ses succès furent aussi brillants que précoces ». (\*\*). « A peine eut-il quitté les bancs, qu'il songea à réunir ses anciens condisciples pour entretenir chez eux le goût de la littérature et de la science. Il fonda une Société littéraire, dont il fut le premier président et qui dura plusieurs années ; elle avait toujours le Collège pour lieu de réunion.

Toute sa vie, fort courte d'ailleurs, se rattache à la maison où il fut élevé : Professeur de législation à l'École centrale, il fut maintenu au Collège de Vendôme, sous la direction de MM. Dessaignes et Maréchal. Il était professeur de troisième et d'histoire naturelle, lorsque la mort, vint le frapper en 1806, à l'âge de trente-quatre ans (\*\*).

Beaufeu joignait aux connaissances les plus variées un goût marqué pour la poésie : « sa traduction en

(\*) Sources : Rochembeau, Biographie vendômoise. — Manuscrit Duchemin de la Chesnaye, Bibl. de Vendôme. — *Exercices publics du Collège*, Imprimés Bibl. Vendôme.

(\*\*) Duchemin de la Chesnaye.

(\*\*\*) Il s'était marié à Vendôme et avait eu un fils, Ph. Beaufeu qui a été pendant longtemps notaire à Paris.

vers français du second chant de l'*Hymne au soleil* (\*), (imprimée à Vendôme, chez Soudry, an IX), remplie non-seulement de beaux vers, mais encore d'images dignes de l'original, lui fit beaucoup d'honneur » (\*\*). Beaufeu composa des idylles, des odes, des fables, des poésies légères, plusieurs chants patriotiques (entre autres *un chant impérial contre les parjures*, imprimé à Vendôme, en l'an VII).

#### PARDESSUS (\*\*)

*Pardessus* (Jean), est né à Blois en 1772. Nous trouvons son nom sur un *Exercice public* de 1783 : il est déjà en quatrième et n'a que onze ans.

Son père, avocal à Blois, lui-même ancien élève du Collège de Vendôme, fut son professeur de droit. Le fils montra pour cette science des aptitudes extraordinaires. Il publia en 1806 un *Traité des servitudes*, qui fut considéré comme un ouvrage remarquable et eut le plus grand succès.

Député au corps législatif en 1807, il obtint au concours, en 1810, la chaire de droit commercial à la Faculté de Droit de Paris. Il fit paraître en 1811 le *Cours de droit commercial* (4 vol.) : cet ouvrage qui eut de nombreuses éditions, est « un véritable monument juridique, où le bon sens, l'équité, le sentiment exact des transactions et des difficultés commerciales,

(\*) L'*Hymne au soleil*, traduit du grec en prose latine par M. l'abbé *Reyrac*, était, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, un ouvrage très commun.

(\*\*) Duchemin de La Chesnaye.

(\*\*\*) Sources : *Exercices publics du Collège de Vendôme*. (Imprimés Biblioth. Vendôme). -- Biographie des députés de la Chambre septennale de 1814 à 1830, Paris, Dentu.

la science approfondie des origines du droit et de la législation moderne éclate à chaque page » (\*).

Député de Blois, puis de Marseille, où ses travaux sur les *lois maritimes* l'avaient rendu populaire, il fut nommé, en 1821, Conseiller à la Cour de Cassation.

Pardessus fut un des soutiens les plus fidèles des ministres de la Restauration. « M. Pardessus, dit un biographe contemporain, ne traite jamais les questions législatives que sous le rapport du droit, vers lequel il possède bien l'art de les ramener adroitement. Il s'est laissé aller avec un abandon si complet au ministère, qu'on a dit de lui, dans un langage, il est vrai, un peu trivial : *pardessus, pardessous, pardevant, par derrière*, de quelque côté qu'on le tourne, on le trouve toujours ministériel » (\*\*).

En 1830, il refusa de prêter serment à Louis Philippe et dut abandonner toutes ses fonctions.

Il ne s'occupa plus dès lors que de travaux juridiques. Il mourut à Paris en 1853.

Pardessus avait été élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1828.

#### JOSSE-BEAUVOIR (\*\*\*)

*Josse-Beauvoir* (Auguste-Guillaume), naquit en 1772, à *Meslay*, près Vendôme. Son père y dirigeait une fabrique de tapisseries et lui-même, après de bonnes

(\*) Larousse.

(\*\*) Biographie des députés...

(\*\*\*) Sources : *Biographie des Députés*, Paris, 1820 et 1826.

études faites au Collège (\*), devint fabricant de moquettes, à Meslay.

La Restauration surprit Josse-Beauvoir, membre du Conseil général de Loir-et-Cher. Nommé député en 1815, il se fit remarquer comme orateur dans de nombreuses discussions, où il se fit le champion de l'aristocratie et de l'ancien régime. « C'est singulier — disait une donataire du faubourg Saint-Germain — ce petit Josse pense à merveille, et pourtant c'est un homme de rien » — « L'histoire de la vie de ce député de Loir-et-Cher, dit le biographe des députés de la Restauration, serait, comme celle de beaucoup d'autres, une histoire double : il y a deux hommes, au moins, dans M. Josse-Beauvoir. C'est un des plus facétieux orateurs du côté droit... Il a le masque assez bon, les yeux petits, ronds et à fleur de tête, le nez court et légèrement retroussé, la bouche excessivement petite et placée loin du nez, la face longue. Avec des traits, une voix et des gestes comme les siens, on dirait plaisamment les choses les plus sérieuses : et tout ce que dit M. Josse est fort plaisant, indépendamment de sa personne.

M. Josse joua un rôle très important dans l'affaire de l'*achat des journaux* pour le ministère. C'est lui qui donna une sorte de cachet historique au fameux comité de la rue de Tournon, où l'on délibérait gravement sur les moyens de faire jouer l'indépendance à toutes les feuilles salariées et de faire croire au public que le ministère avait conquis toutes les opinions. On ordonnait aux journaux la petite guerre entre eux : La

(\*) Nous le trouvons en quatrième en 1783. (*Exercices publics*). M. Duflay, dans son discours prononcé à la distribution des prix du Lycée de Vendôme (1884), le fait sortir du Collège en 1807, c'est une grosse erreur. En 1807, Josse Beauvoir avait 35 ans.

*Gazette* devait donner des soufflets au *Pilote* : le *Pilote* devait attaquer l'*Étoile* : l'*Étoile* devait attaquer l'*Ori-flamme*, qui attaquerait le *Journal de Paris*. C'était un fait avéré que M. Josse dirigeait toutes ces manœuvres.

Josse-Beauvoir ne fut pas réélu en 1827. Il mourut à Vendôme en 1853.

#### SARRAZIN (\*)

Adrien de *Sarrazin* né en 1775, au château de *Bezay*, paroisse de *Nouray* en Vendômois, était fils de *Gilbert de Sarrazin*, qui, en 1789, à la convocation des États généraux, fut élu député de la noblesse du bailliage de Vendôme. En 1787, il entra, comme élève du roi à l'École militaire de Vendôme ; il y resta plusieurs années et passa ensuite à l'École de *Brienne*. Cette école ayant été supprimée en 1793, de Sarrazin revint dans sa famille en 1794 et s'adonna dès lors aux études littéraires.

En 1815, il devint secrétaire particulier de Decazes (\*\*). Celui-ci fut successivement Préfet de police, Ministre de l'intérieur et Président du conseil. A la retraite du Ministre, en 1820, de Sarrazin se retira à Vendôme, où il reprit ses travaux littéraires. Il y mourut en 1852.

De Sarrazin fit jouer, en 1811, une comédie au

(\*) Sources : *Notice historique et généalogique de la Maison de Sarrazin*. Papiers de Trémault, Biblioth. Vendôme). — *Notes bibliographiques Bouchet*. (Biblioth. Vendôme).

(\*\*) Les biographes (*Guide du Vendômois*, Michaud) disent que c'est au Collège de Vendôme que de Sarrazin et Decazes s'étaient connus et liés d'amitié, « d'une de ces amitiés qui propagent leur influence dans toute la durée d'une vie ». C'est une erreur, facile à constater : de Sarrazin entra au Collège en 1787 : il en était sorti en 1793 (voir ci-dessus) : or Decazes n'arriva à Vendôme qu'en 1794. (De Sarrazin avait alors dix-neuf ans).

Théâtre-Français, intitulée *L'Auteur et la Critique*. Mais de tous ses ouvrages, *Le Caravanésérail ou Contes nouveaux et Nouvelles nouvelles* est le plus estimé et peut-être le seul qu'on lise encore aujourd'hui.

Nous citerons encore, parmi les anciens élèves du Collège oratorien — lequel, nous l'avons déjà dit, cessa d'exister à la suite de la loi du 18 août 1792 — les noms suivants, dont le souvenir n'est pas effacé dans le Vendômois : *Beauvillier* (\*) — *Beaussier* (\*\*)  
*Boulvais* — *Buffereau* — *Deburc* — *Desrouzières*  
*Duplessis* — *Hatry* (\*\*\*) — *Juleau* — *de La Noue*  
*Maryanne* — *Moutaier* — *Paradis de Moncrié* (\*\*\*\*)  
*de Monticaull* — *Morard* — *de Perriguy*  
*de Trémault*.

(\*) Voyez *Rochambeau*, Biographie Vendômoise.

(\*\*) Nous trouvons trois chirurgiens vendômois qui portent ce nom : un en 1687, un autre en 1716, un autre en 1792.

(\*\*\*) Pierre *Hatry* (élève de rhétorique en 1777), est connu par quelques poésies, imprimées à Vendôme, chez Morard, 1816.

(\*\*\*\*) *Paradis de Moncrié*, de Mondoubleau, « poète, littérateur et professeur de mathématiques à l'école de marine marchande à Bayonne, mort en 1830 » (Beauvais de Saint-Paul)

SUR LES

SYNCHRONISMES CRÉTACÉS

PAR LES BRYOZOAIRES

LA CRAIE DE VENDOME

PAR MARIUS FILLIOZAT

---

On sait combien est ingrate l'étude du terrain de craie, où la similitude et la continuité de la faune rendent extrêmement difficiles l'établissement d'une échelle paléontologique déterminant exactement un horizon.

Or, dans son « *Essai sur la Géologie du Loir-et-Cher* », ouvrage très consciencieux et fort bien mis à la portée de tous, M. Faupin dit, page 95 : « ... Cet « amoncellement de Bryozoaires est très commun « dans les couches crétacées de tous les pays ; cer- « taines formes sont caractéristiques et peuvent « servir à assigner un niveau précis à la craie qui « les renferme ».

Si les faits énoncés par M. Faupin se trouvaient vérifiés, on voit de quel important secours seraient ces petits animaux pour débrouiller la stratigraphie

du terrain de craie. Il n'en est malheureusement pas ainsi.

Les Bryozoaires sont certainement très répandus dans la Craie de Touraine et de la vallée du Loir, mais, par contre, ils ne sont pas du tout abondants dans nombre de régions; dans la Craie du Nord de la France, en particulier, ils sont fort rares.

Si je me suis servi des Bryozoaires pour délimiter les horizons de la craie de Vendôme, c'est que leur abondance, particulièrement grande en cette localité, m'a permis de me livrer sur eux à des études paléontologiques suffisamment soigneuses, et aussi parce que j'ai été amené à reconnaître une extension verticale beaucoup plus considérable chez certains autres fossiles admis jusqu'ici comme éminemment caractéristiques (\*).

Grâce aux courses répétées faites depuis six années dans toute la vallée du Loir, grâce surtout aux abondantes récoltes de matériaux ramassés en différents points, j'ai pu remarquer que quelques espèces de Bryozoaires, *la plupart du temps nouvelles et fort rares*, paraissaient bien cantonnées et pouvaient servir à la délimitation des zones crétacées de cette région.

Je me propose d'étendre ailleurs mes recherches, de recueillir couche par couche des Bryozoaires de localités bien typiques, d'en faire l'étude, et de voir si certaines espèces ne me permettraient pas d'établir un synchronisme stratigraphique à distance.

(\*) Pour ne citer qu'un seul exemple: j'ai trouvé *Argiopsis microscopica* Schlotheim dans la zone n° 2 de l'assise coniacienne à *Crania ignabergensis*, alors qu'en 1906 j'avais signalé du Santonien de Vendôme ce Brachiopode, qui servait à caractériser les plus élevés niveaux de la craie (Campanien de Chavot et Meudon, Maestrichtien du Limbourg).

Il n'est pas démontré encore que les règles de répartition soient les mêmes pour les Bryozoaires que pour les autres espèces d'animaux.

Comme je le disais en débutant, l'établissement d'une échelle paléontologique, dans l'épaisse masse crétacée, est excessivement ardue et délicate; j'ajouterai qu'elle est plus délicate encore avec les Bryozoaires qu'avec les Mollusques, les Echinodermes ou les Crustacés.

L'étude des Bryozoaires crétacés, trop délaissée en France depuis les travaux de d'Orbigny, doit être poussée plus avant. C'est seulement lorsque des monographies sérieuses auront été faites, tout au moins pour des régions parfaitement typiques, que l'on pourra reconnaître si oui ou non les Bryozoaires sont susceptibles de fournir des notions d'âge plus ou moins précis.

Dans une note préliminaire sur la craie de Vendôme (\*), j'essayai d'établir cette délimitation d'horizons que je précisai davantage l'année dernière (\*\*). Les résultats auxquels je suis arrivé aujourd'hui, à l'aide des Bryozoaires, et que j'ai résumés tout récemment (\*\*), me donnent confiance dans l'emploi de ceux-ci pour l'établissement des synchronismes crétacés.

En raison de son intérêt local, je crois devoir reproduire ici la classification que j'ai adoptée pour les assises crétacées de Vendôme.

(\*) La Zone à Marsupites dans la craie de Vendôme. *Bull. Soc. Arch., Scient. et Litt. d. Vend.*, t. XLV, 1906, pp. 63-69.

(\*\*) Bryozoaires crétacés de Vendôme. *Bull. Soc. Géol. de France*, 4<sup>e</sup> série, tome VII, 1907, pp. 391-399, pl. XIII et XIV.

(\*\*\*) Nouveaux Bryozoaires Cheilostomes de la Craie. *Bull. Soc. Géol. de France*, 4<sup>e</sup> série, tome VIII, séance du 21 déc. 1908.

## ASSISE A MARSUPITES TESTUDINARIUS

1. Calcaire blanchâtre, pulvérulent, à spicules.
  2. Calcaire sableux, gris-jaunâtre,  
à *Floridina Collreani* Filloizat,  
*Smittipora oculata* Filloizat,  
*Coscinopleura vindocinensis* Filloizat.
  3. Calcaire sableux  
à *Rhagasostoma parvicella* Filloizat,  
*Melicerfites* sp.
- 

## ASSISE A ONYCHOCELLA NEREI

1. Calcaire blanc-jaunâtre  
à *Rhagasostoma argon* d'Orbigny.
  2. Calcaire blanchâtre, farineux,  
à *Rhagasostoma antiopa* d'Orbigny.
- 

## ASSISE A CRANIA IGNABERGENSIS

1. Calcaire blanchâtre, marneux  
à *Semicyclis fenestrata* d'Orbigny,  
*Sparsicyclis arbuscula* Filloizat,  
*Cea rhomboidalis* d'Orbigny,  
*Rhagasostoma spatulata* Filloizat.
2. Calcaire marneux  
à *Flustrina simplex* d'Orbigny,  
*Russeliana Camii* Filloizat,  
*Rhagasostoma lanceolata* Filloizat.
3. Calcaire marneux  
à *Membranipora ledensis* Filloizat,  
*Eurilina obtorta* Filloizat.
4. Calcaire graveleux  
à *Elea hexagona* d'Orbigny,  
*Semicleusa angulosa* d'Orbigny.

## CHRONIQUE

---

Il a été trouvé, il y a quelque temps, à Nourray, en bêchant dans un jardin, une monnaie consulaire en argent de la famille Aquillia. — Cette pièce n'est pas rare, le musée en possède un exemplaire provenant de Danzé.

Elle paraît appartenir à Munius Aquillius, vers 650 de Rome.

---

### Congrès des Sociétés Savantes

Nous avons reçu du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts le programme du prochain Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à Rennes, en 1909. M. le Secrétaire le tient à la disposition des membres de la société.

---

### Subvention du Conseil Général

A la date du 16 septembre, M. le Préfet informe M. le Président que le Conseil général a inscrit au budget départemental de l'exercice 1909, une allocation de trois cents francs en faveur de la Société Archéologique du Vendômois.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 1908

Liste des Membres présents à la séance du 23 janvier 1908.	5
Liste des Membres admis depuis la séance d'octobre 1907.	6
Installation des nouveaux Membres du Bureau. Composition du Bureau pour 1908 . . . . .	6
Comptes de l'année 1907 et budget de 1908. . . . .	6
Bibliographie . . . . .	9
<i>Sur un projet de continuation de la Biographie Vendômoise du Marquis de Rochambeau</i> , par M. R. de Saint-Venant.	13
<i>Notes inédites sur le Procès des Babouvistes devant la Haute-Cour de Vendôme</i> , par M. G. Bouhouri . . . . .	29
<i>Deux notes à propos du Château de Vendôme</i> , par M. l'abbé Plat.	54
Chronique . . . . .	58
Liste des Membres de la Société et des Sociétés correspondantes . . . . .	61

## 2<sup>e</sup> TRIMESTRE 1908

Liste des Membres présents à la séance du 16 avril 1908. . .	73
Liste des Membres admis depuis la séance de janvier 1908.	74
Description sommaire des Objets entrés au Musée depuis la séance d'octobre 1907. . . . .	74
Bibliographie . . . . .	85
<i>Précis de la Formation de Vendôme</i> (suite et fin), par M. J. Martellière . . . . .	91
<i>Note sur une fouille dans la plaine d'Arènes</i> , par M. G. Renault.	111
<i>Une trouvaille de monnaies du XIV<sup>e</sup> siècle à Autainville</i> , par M. Letessier. . . . .	121
<i>Le Secau de Madeleine de Vendôme, abbesse de Soissons</i> , par M. l'abbé Métais. . . . .	127
<i>Le Grand Bâtiment de l'Abbaye de Vendôme</i> , par M. l'abbé Plat . . . . .	135
Chronique . . . . .	141
Liste alphabétique des Membres de la Société. Errata et Addenda. . . . .	143

3<sup>e</sup> TRIMESTRE 1908

Liste des Membres présents à la séance du 23 juillet 1908.	145
Liste des Membres admis depuis la séance d'avril 1908.	146
Description sommaire des objets entrés au musée depuis la séance d'avril 1908 . . . . .	146
Bibliographie . . . . .	153
<i>Note sur le lieu de Lepinay ou Lepinet</i> , par M. B. de Saint-Venant . . . . .	157
<i>Histoire du Collège de Vendôme (suite, Anciens Élèves, XVII<sup>e</sup> siècle)</i> , par M. G. Bonhoure . . . . .	171
<i>Note sur une station néolithique campignienne aux Ruissets, près Sougé</i> , par M. G. Renault . . . . .	187
Chronique . . . . .	190

4<sup>e</sup> TRIMESTRE 1908

Liste des Membres présents à la séance du 22 octobre 1908.	193
Liste des Membres admis depuis la séance de juillet 1908.	194
Renouvellement partiel du Bureau : Election du Président et de quatre Membres sortants . . . . .	194
Description sommaire des Objets entrés au Musée depuis la séance de juillet 1908. . . . .	194
<i>Les vieux Titres de la Paroisse des Roches</i> par M. B. de Saint-Venant . . . . .	202
<i>Les Pierres aux Fées, Le colan du Luc et la Fontaine Auduée</i> , par M. G. Renault . . . . .	224
<i>Histoire du Collège de Vendôme (suite)</i> , chap. XI, par M. G. Bonhoure . . . . .	233
<i>Note préliminaire sur les Synchronismes crétaux par les Bryozoaires, La Craie de Vendôme</i> , par M. Marius Filliozat.	254
Chronique . . . . .	258



# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault*

Un volume in-8°. Prix : 10 francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, ÉDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDÔME : LIBRAIRIE ROUILLY, 15-17, RUE POTERIE

---

# CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE DE LA TRINITÉ DE VENDÔME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS*

Quatre volumes in-8° au prix de 12 francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : Rouilly

*Prix réduit pour les membres de la Société qui devront s'adresser au Secrétaire  
de la Société Archéologique ou à M. CAPLAIN, au Musée de Vendôme*

---

# GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLISON, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie Rouilly

---

# RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDÔME

PAR G. LAUNAY

*Vendôme, 1889 — in-8° — Prix : 3 francs*

---

# TABLE MÉTHODIQUE

des 40 premières années du

## Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique & Littéraire du Vendômois (1862-1901)

Dressée par M. ERNEST PELTEREAU

*Vendôme, 1902. — Prix : 2 fr. 50*

---

LA COMMUNAUTÉ D'HABITANTS & L'ECHEVINAGE DE LA VILLE DE VENDÔME

## Histoire Municipale de Vendôme avant 1789

PAR A. DE TRÉMAULT

*Vendôme, Empaytaz, 1904. — Un volume in-4°. — Prix : 6 francs*

---

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre, 2 fr. — L'année entière, 7 fr. 50  
*Pour les trois derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée*

---

*Le Gérant : C. JULIEN.*

---







